

# Guide du citoyen sur la politique canadienne

**Une ressource pour comprendre la gouvernance démocratique au Canada, les menaces auxquelles nous sommes confrontés et ce que vous pouvez faire à ce sujet**

Mars 2025

**QUÉBEC**   
**NOUVELLES**



## **Clause de non-responsabilité**

Les points de vue et opinions exprimés dans le présent guide ne sont pas nécessairement ceux de Québec Nouvelles ou de toute autre entité affichant ou distribuant cette ressource. Toute erreur ou omission relève de la seule responsabilité des auteurs.

Ce guide gratuit est destiné à être utilisé comme une ressource d'information pour les Canadiens et les résidents permanents, pour la formation et pour l'enseignement. Lorsque vous citez ce guide, veuillez inclure une référence au Guide et aux auteurs respectifs. Nous encourageons les organisations aux vues similaires à afficher également ce guide sur leurs sites Web, à le distribuer et à l'utiliser pour rejoindre le plus grand nombre de Canadiens possible et à améliorer la littératie politique tout au long.

Les auteurs remercient Québec Nouvelles pour sa révision et tous les autres examinateurs anonymes qui nous ont aidés à améliorer les ébauches de manuscrits de chaque chapitre pour leurs contributions appréciées.

Un grand nombre de sources utilisées pour ce Guide ne sont disponibles qu'en anglais. Pourtant, les navigateurs web offrent souvent la possibilité de traduire des pages en français afin de faciliter leur lecture.

© Québec Nouvelles

137 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, QC, G1L 4H8

Canada

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA POLITIQUE AU CANADA</b>	<b>4</b>
<b>II. LA STRUCTURE POLITIQUE DU CANADA</b>	<b>12</b>
A. BRANCHES DU GOUVERNEMENT	12
B. LE PROCESSUS LÉGISLATIF	13
C. COURT-CIRCUITER LE PROCESSUS LÉGISLATIF	18
D. RESPONSABILITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	18
E. ÉLECTIONS	20
F. CONCLUSION	22
<b>III. LES PARTIS POLITIQUES</b>	<b>23</b>
A. LE PARTI LIBÉRAL	25
B. LE PARTI CONSERVATEUR	29
C. LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	32
D. LE PARTI VERT	33
E. LE BLOC QUÉBÉCOIS	34
F. LE PARTI POPULAIRE	35
G. PARTIS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	35
H. CONCLUSION	39
<b>IV. LES TRIBUNAUX ET LA POLITIQUE</b>	<b>40</b>
A. LES TRIBUNAUX CANADIENS ET LA CHARTE	40
B. LES TRIBUNAUX RÉINTERPRÈTENT LES DROITS	42
C. CHANGER LES VALEURS SOCIALES DU CANADA	44
D. ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR	45
E. LE CONCEPT DE L'ARBRE VIVANT DE L'INTERPRÉTATION JUDICIAIRE	47
F. LES JUGES SE MÉPUDIENT DE LEUR POUVOIR	49
G. LES JUGES NE SONT PAS COMPÉTENTS POUR DÉTERMINER L'ORDRE PUBLIC	53
H. TRIBUNAUX DES DROITS DE L'HOMME	56
I. CONCLUSION	57
<b>V. LOBBYING ET PLAIDOYER</b>	<b>61</b>
A. LOBBYING	61
B. PLAIDOYER	65
C. CONCLUSION	73

<b>VI. LES MÉDIAS</b>	<b>76</b>
A. LE PAYSAGE MÉDIATIQUE	76
B. CONTRÔLE FINANCIER DU GOUVERNEMENT SUR LES MÉDIAS	77
C. L'ÉTAT DU JOURNALISME AU CANADA	79
D. MÉDIAS SOCIAUX	82
E. PUBLICITÉ	85
F. UTILISER LA PRESSE ET LA PRESSE QUI VOUS UTILISE	86
G. CONCLUSION	87
<b>VII. LE CHOIX EN MATIÈRE D'ÉDUCATION &amp; NOTRE DÉMOCRATIE</b>	<b>90</b>
A. BREF HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION AU CANADA	90
B. PLURALISME DE L'ÉDUCATION	91
C. SUIVEZ L'ARGENT	93
D. RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES	95
E. L'AUTORITÉ PARENTALE	96
F. CONCLUSION	98
<b>VIII. LIBERTÉ D'EXPRESSION</b>	<b>101</b>
A. LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES CAMPUS	101
B. CENSURE EN LIGNE	103
C. CULTURE DE L'ANNULATION	106
D. TRIBUNAUX DES DROITS DE LA PERSONNE	109
E. CONCLUSION	111
<b>IX. INGÉRENCE ÉTRANGÈRE</b>	<b>113</b>
A. LA RUSSIE	114
B. LA CHINE	116
C. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	122
D. LE FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL	124
E. GEORGE SOROS ET L'ARGENT AMÉRICAIN	126
F. CONCLUSION	129
<b>X. COMMENT FAIRE EN SORTE QUE VOTRE VOIX COMPTE</b>	<b>131</b>
A. PREMIERS PRINCIPES POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX	131
B. STRATÉGIES D'ACTION POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX	135
C. CONCLUSION	138
<b>ANNEXE — ORGANISATIONS D'INTÉRÊT</b>	<b>140</b>
<b>LES AUTEURS</b>	<b>142</b>

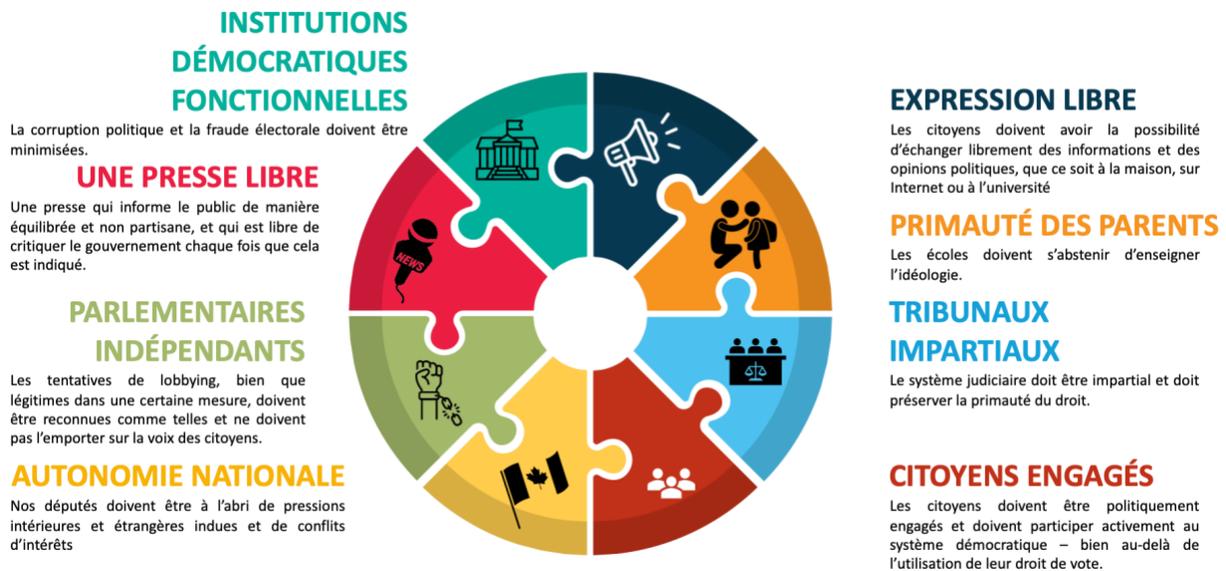
## Introduction

Pour de nombreuses personnes, en particulier les immigrants récents, la compréhension et la participation au processus politique peuvent sembler être un défi de taille. Cela est de plus en plus le cas parce que les institutions démocratiques ont perdu une grande partie de leur attrait, ce qui est évident dans le faible taux de participation électorale et la frustration croissante à l'égard du processus politique. Un groupe de réflexion suédois qui classe la performance des démocraties a constaté qu'au cours des dernières années :<sup>1</sup>

- La cote du Canada pour les « Vérifications du gouvernement » est passée de 0,77 à 0,68 ;
- La cote du Canada pour « Parlement efficace » est passée de 0,73 à 0,59.

Ce guide est conçu pour informer les lecteurs sur la façon dont les institutions politiques du Canada sont censées fonctionner et pour fournir des conseils sur ce que les individus peuvent faire pour répondre aux développements indésirables.

Pour qu'une démocratie soit saine et survive, plusieurs éléments doivent être en place (voir l'image ci-dessous). Si l'un de ces éléments est compromis, la démocratie est entravée, voire compromise. Les premiers chapitres du présent guide traitent de ces éléments plus en détail.



Les démocraties ne sont aussi saines et dynamiques que leurs citoyens qui sont engagés dans le processus démocratique. C'est pourquoi ce guide recommande ce que vous pouvez faire, au-delà du vote, pour participer à la discussion.

Un certain nombre d'experts canadiens ont contribué à ce guide pour aider les lecteurs à comprendre l'état de la démocratie au Canada et comment faire entendre leur voix. Ces neuf experts ont travaillé bénévolement pour produire gratuitement cette ressource au profit de tous les Canadiens. Leurs styles d'écriture varient, tout comme la complexité de leurs chapitres. Nous demandons aux lecteurs d'être tolérants à l'égard de ces différences.

<sup>1</sup> <https://www.idea.int/gsod-indices/democracy-indices> (consulté le 19 juillet 2022)

## I. Une brève histoire de la politique au Canada

Par Thomas Flanagan

Selon un dicton souvent associé à Tip O'Neill, président de la Chambre des représentants américaine de 1977 à 1987, « toute politique est locale ». Cela signifie que la lutte pour le contrôle du gouvernement canadien comporte de nombreux modèles et caractéristiques très distinctifs, qui ont persisté depuis la Confédération jusqu'à nos jours. Ces caractéristiques stables de la politique canadienne découlent de sa situation géographique, de sa composition démographique et de son contexte historique. Ce sont les trois grands facteurs qui déterminent le caractère local de la politique, et tous trois ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire politique canadienne.



La Conférence de Charlottetown en 1864 a préparé la voie à l'unité canadienne et a abouti à une résolution visant à créer un gouvernement fédéral qui défendrait sa souveraineté (crédit image : HMdb.org)

Le Canada a été fondé le 1er juillet 1867 par l'adoption en Grande-Bretagne de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), maintenant connu sous le nom de *Loi constitutionnelle de 1867*. Cette loi britannique a créé le Dominion du Canada en unissant les anciennes colonies de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Canada, tout en subdivisant la seconde dans les provinces de l'Ontario et du Québec. Les politiciens canadiens, dirigés par sir John A. Macdonald, demandèrent l'unification des colonies au moins en partie parce qu'ils craignaient que les États-Unis, qui en avaient maintenant fini avec leur guerre de Sécession, ne dirigent leurs forces armées vers la conquête du Nord.

Macdonald et de nombreux autres dirigeants canadiens pensaient que les États-Unis avaient glissé dans la guerre de Sécession parce que les États avaient trop de pouvoir. La leçon qu'ils ont tirée était qu'il serait préférable de construire le nouveau Dominion sur le modèle unitaire britannique, dans lequel la souveraineté était concentrée dans un seul gouvernement central. Par conséquent, l'AANB déclara d'entrée de jeu que le nouveau Dominion devrait avoir « une Constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni ».

Cependant, les conditions canadiennes ont rendu impossible l'imitation précise du modèle britannique. L'existence d'une importante minorité francophone concentrée au Québec devait être reconnue dans un système fédéral dans lequel les provinces se verraient

garantir un pouvoir législatif indépendant dans des domaines de compétence précis, sinon le consentement des francophones aux nouvelles ententes n'aurait pas été obtenu. Ainsi, les Canadiens ont dû accepter le fédéralisme même si beaucoup pensaient qu'il avait mené à la guerre de Sécession.

Le fédéralisme exige une constitution écrite — en l'occurrence, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique — pour énoncer les pouvoirs des différents ordres de gouvernement, ce qui s'écartait de la tradition britannique d'une constitution non écrite — en fait un mélange de diverses lois avec un nombre important de précédents connus sous le nom de conventions constitutionnelles. Cela permettrait avec le temps aux tribunaux canadiens de jouer un plus grand rôle dans l'interprétation des règles gouvernementales énoncées dans l'AANB.

Préférant un État unitaire, mais réalisant que le fédéralisme était essentiel pour obtenir l'appui des Canadiens-Français au gouvernement du nouveau Dominion, Macdonald était déterminé à rendre le nouveau gouvernement aussi proche que possible de l'unitaire. Ainsi, l'AANB contenait d'importantes caractéristiques centralisatrices :

- Approbation par le Parlement de l'admission de toute nouvelle province dans la Confédération.
- Droit de veto du Cabinet fédéral sur les lois provinciales, en utilisant les pouvoirs de réserve et de désaveu.
- Nomination de sénateurs par le premier ministre, affaiblissant ainsi la fonction habituelle de la deuxième Chambre de représenter les intérêts régionaux dans un système fédéral.
- Nomination par le cabinet fédéral de tous les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel.
- Compétence fédérale sur les principaux aspects de la politique de l'État telle qu'elle était comprise au XIXe siècle : les affaires militaires et étrangères, les banques et la monnaie, le commerce international et interprovincial et le droit pénal.
- Restriction de la compétence provinciale à ce que l'on croyait à l'époque être des questions d'importance secondaire ou locale, comme l'éducation, la santé et le bien-être, la propriété et les droits civils.

Le Canada a enduré depuis 1867 sans guerre civile ni rébellion importante. Le pays a joué un rôle honorable du côté gagnant dans les deux grandes guerres mondiales du 20e siècle. Les citoyens canadiens ont bénéficié d'un niveau de vie matériel élevé ainsi que d'un niveau élevé de liberté personnelle, bien que cette liberté ait été compromise par les restrictions gouvernementales introduites pendant la pandémie de Covid-19, ainsi que par diverses lois qui visent à restreindre la liberté d'expression au Canada (voir le chapitre VIII). Depuis la fin du 19e siècle, les gens ont voulu s'installer ici, car le Canada a connu l'un des niveaux d'immigration volontaire les plus élevés au monde. Le meilleur test du succès est la façon dont les gens votent avec leurs pieds ; veulent-ils entrer ou sortir d'une administration ? Et le Canada a réussi ce test depuis plus d'un siècle.

Le système politique canadien a fait face plus ou moins avec moins de succès aux grandes tendances politiques des derniers siècles : l'extension du droit de vote à la classe ouvrière, aux femmes et aux minorités ethniques ; la création d'un État-providence généreux

garantissant l'éducation publique, les soins médicaux, les pensions et d'autres avantages ; et la reconnaissance des droits politiques et civils, tels qu'ils sont enchâssés dans la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982. Ce deuxième document constitutionnel écrit, adopté à l'initiative du premier ministre de l'époque, Pierre Trudeau, a renforcé le rôle des tribunaux pour déterminer si les gouvernements peuvent ou ne peuvent pas adopter certaines lois, c'est-à-dire si elles sont constitutionnelles ou non. Selon William Gairdner, bien que la Charte canadienne défende ostensiblement l'individu *contre* l'État, elle présuppose en fait l'énorme État contrôlant requis pour satisfaire à tous les droits uniformes à l'égalité des biens et des services et au rééquilibrage fiscal et social affirmatif garantis par la Charte elle-même.<sup>2</sup> Des batailles politiques ont accompagné toutes ces réalisations, mais les différends ont généralement été résolus pacifiquement, avec des bulletins de vote plutôt que des balles.

Deux grands problèmes, cependant, restent non résolus : comment payer pour ces réalisations, et comment contrôler l'importante bureaucratie permanente nécessaire par un État-providence généreux ? Le gouvernement du Canada occupe maintenant au moins 40 % du produit intérieur brut.<sup>3</sup> Bien qu'une grande partie des dépenses soit maintenant assumée par les gouvernements provinciaux et locaux, des programmes comme les soins de santé publics ont été lancés par le gouvernement fédéral. Les gouvernements n'ont que trois façons de payer ces programmes : percevoir des taxes, facturer des frais de service et emprunter. Les taxes et les frais de service sont impopulaires, de sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux se livrent à l'emprunt pour payer, non seulement pour les investissements en capital, mais aussi pour les services courants. Le résultat a été la crise financière du milieu des années 1990, au cours de laquelle le gouvernement fédéral a dû réduire les prestations sociales pour éviter la dévaluation du dollar canadien, et l'inflation galopante de 2022.

Le contrôle de la bureaucratie permanente est également un problème au Canada, comme dans toutes les démocraties modernes. Les employés du gouvernement, en particulier lorsqu'ils sont organisés en syndicats, bénéficient de nombreux avantages en matière de rémunération, de conditions de travail et de durée d'emploi. En raison de leur accès supérieur à l'information, ils exercent également de nombreux avantages par rapport aux politiciens élus à qui ils rendent compte nominalement. À l'extrême, les fonctionnaires permanents peuvent se combiner avec des éléments de l'armée dans une alliance secrète parfois appelée « l'État profond », contournant les politiciens même au point de prendre le contrôle du gouvernement.

De plus, les circonstances de la fondation du Canada ont donné un caractère distinctif à la politique canadienne. La plupart des questions politiques importantes prennent une dimension régionale, opposant les provinces les unes aux autres ou au gouvernement fédéral. La saveur de la politique canadienne se résume dans cette blague :

*L'enseignant d'un internat suisse charge les élèves d'écrire un essai sur les éléphants. L'étudiant français écrit sur « La vie amoureuse de l'éléphant ».  
L'étudiant allemand remet dans un document intitulé « Éléphants : Une*

---

<sup>2</sup> Gairdner, William : *The Trouble With Canada—Still* (p.463)

<sup>3</sup> <https://macdonaldlaurier.ca/size-of-government-in-canada/> (consulté le 19 juillet 2024)

*introduction brève en cinq tomes. » Le garçon américain décrit « Comment construire des éléphants plus grands et meilleurs ». Et l'étudiant canadien pose la question : « Les éléphants : un problème fédéral ou provincial ? »*

Le régionalisme a deux principaux foyers au Canada : l'un au Québec, l'autre dans l'Ouest canadien, particulièrement en Alberta. La situation au Québec est facile à comprendre. Les francophones représentent une grande majorité des électeurs au Québec, mais ne représentent qu'une minorité des électeurs au Canada (et une infime minorité de résidents de l'Amérique du Nord). Par conséquent, ils s'inquiètent naturellement du sort de leur langue et culture distinctives. Mais en votant en bloc, les francophones du Québec peuvent exercer une influence énorme sur la politique canadienne, qu'ils ont utilisée pour obtenir des avantages dont les autres provinces ne bénéficient pas. À partir des années 1960, l'influence du Québec a été renforcée par des menaces implicites ou explicites de se séparer du Canada si les demandes des politiciens provinciaux ne sont pas satisfaites. En effet, ces menaces ont mené à des référendums en 1980 et 1995 sur la séparation au Québec, dont le deuxième est venu à quelques dixièmes de point de pourcentage de favoriser la séparation.

Les menaces de sécession du Québec du Canada sont particulièrement dangereuses en raison de son emplacement au milieu du pays, au-dessus du fleuve Saint-Laurent. Si Terre-Neuve ou la Colombie-Britannique se séparaient, le Canada diminuerait, mais serait toujours reconnaissable comme le Canada ; mais sans le Québec, le Canada serait-il toujours le Canada, avec les quatre provinces de l'Atlantique coupées du reste du pays ?

La politique de menace du Québec a donné lieu à de nombreux avantages pour les francophones, comme le bilinguisme officiel dans les institutions gouvernementales et les sociétés d'État. Il a également donné lieu à des avantages financiers, dont le principal est le programme de péréquation, qui transfère plus de 14 milliards de dollars par année au Québec du gouvernement fédéral.<sup>4</sup> L'argent supplémentaire permet au Québec d'offrir des programmes sociaux, tels que des services de garde peu coûteux et des frais de scolarité universitaires subventionnés, que d'autres provinces ne peuvent pas se permettre.

En revanche, le régionalisme dans l'Ouest canadien est ancré non pas dans les différences de langue et de culture, mais dans l'histoire constitutionnelle. Lorsque le Canada a acheté la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1870, l'intention était de gouverner cette immense masse continentale en tant que territoire, plutôt qu'en tant que province, jusqu'à ce que la population augmente. Un mouvement de résistance dans la colonie de la rivière Rouge dirigé par Louis Riel s'est produit dans la création d'une province miniature du Manitoba en 1870, mais la Saskatchewan et l'Alberta n'ont pas été établies en tant que provinces par une loi fédérale avant 1905. De plus, les trois provinces des Prairies ont obtenu le contrôle de leurs terres publiques et de leurs ressources naturelles seulement en 1930. Ce traitement a engendré un sentiment dans l'Ouest d'être traité comme des provinces de seconde classe parce qu'elles étaient privées d'impôts fonciers et de redevances sur les ressources, qui étaient les principales sources de revenus provinciaux à l'époque.

---

<sup>4</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/lettres-provinces-territoires/2021/quebec.html>

Ce sentiment a été renforcé par les tentatives d'Ottawa d'exercer un contrôle sur les industries des ressources naturelles, en particulier le pétrole et le gaz, qui sont si importantes pour les provinces de l'Ouest. Le Programme énergétique national du début des années 1980, qui a fixé les prix intérieurs du pétrole en deçà des niveaux internationaux et transféré les revenus à Ottawa au moyen de nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz, a aliéné de façon permanente de nombreuses personnes dans l'Ouest, en particulier en Alberta. Plus récemment, le gouvernement fédéral a tenté de limiter la production de pétrole et de gaz au nom du ralentissement du réchauffement climatique. Le Québec a accentué l'impact en bloquant les oléoducs et les gazoducs sur son territoire, même s'il continue d'accepter les paiements de péréquation générés par les revenus pétroliers. Toutes les démocraties connaissent des conflits au sujet de la politique industrielle et environnementale, mais au Canada, ces conflits deviennent rapidement des questions de régionalisme et de fédéralisme. Comme on pouvait s'imaginer, les électeurs du Québec et de l'Ouest, en particulier de l'Alberta, ont souvent l'impression que le système canadien de partis politiques ne fonctionne pas dans leur intérêt. Il en résulte la fondation fréquente de nouveaux partis politiques promettant une meilleure représentation des intérêts provinciaux.

Typiquement, les nouveaux partis québécois tentent de représenter les intérêts provinciaux, jusqu'au point de se séparer du Canada, tandis que les nouveaux partis occidentaux veulent souvent gagner le pouvoir politique à Ottawa. Cela a conduit à une dynamique particulière dans l'Ouest de créer de nouveaux partis pour constater qu'ils sont trop étroitement basés pour gagner le pouvoir, suivie par des tentatives de fusionner avec d'autres partis pour élargir leur base politique. Le Parti réformiste du Canada a suivi cette voie en dominant les sièges de l'Ouest lors des trois élections tenues de 1993 à 2000, puis en fusionnant avec les progressistes-conservateurs et en remportant le pouvoir à l'échelle nationale de 2006 à 2015.

Une grande partie de l'histoire politique canadienne consiste en une insatisfaction régionale à l'égard des anciens partis, la création de nouveaux partis pour mieux représenter les intérêts régionaux, puis la coopération ou la fusion avec d'anciens partis dans le but de gagner le pouvoir. L'histoire politique canadienne aurait été ennuyeuse et peu créative si elle n'avait consisté qu'en une lutte de sumo entre les libéraux et les conservateurs. De nouvelles idées sont souvent venues de nouveaux partis, comme le Parti québécois et le Bloc québécois ; les progressistes, la Fédération du Commonwealth coopératif (FCC) et le Nouveau Parti démocratique (NPD) ; et le Crédit social et le Parti réformiste du Canada.

Bien que la conception constitutionnelle du Canada ait entraîné des tensions entre les régions et les provinces qui sont plus importantes que dans la plupart des pays comparables, il existe un autre sentiment dans lequel le pouvoir politique est plus concentré entre les mains du chef de l'exécutif que dans de nombreux autres pays démocratiques modernes. La discipline de parti est plus rigide au Canada que presque partout ailleurs. Ainsi, un premier ministre canadien peut presque toujours compter sur l'approbation de son programme à la Chambre des communes, alors qu'un président américain est souvent bloqué au Congrès, même lorsque des majorités nominales de leur propre parti ont contrôlé à la fois le Sénat et la Chambre des représentants.

Un premier ministre canadien peut choisir de ne pas se représenter en raison de son impopularité, comme Brian Mulroney l'a décidé en 1993 ; mais aucun premier ministre en exercice n'a jamais été défait à la Chambre des communes en raison de la perte de soutien au sein de son propre parti, à l'exception de sir John A. Macdonald en 1872. Macdonald démissionna de son poste de premier ministre lorsque certains de ses partisans ont fait défection à la suite de ses tentatives d'obtenir des dons de campagne des bailleurs de fonds du projet de chemin de fer national (voir l'encadré). Il est ensuite défait aux élections générales qui suivent. En revanche, les premiers ministres britanniques Margaret Thatcher et Boris Johnson ont été forcés de quitter leurs fonctions par un vote des membres de leur propre caucus, et la même chose se produit fréquemment en Australie.

Un autre aspect du pouvoir d'un premier ministre canadien est son pouvoir de nomination pratiquement incontrôlé. Il choisit le gouverneur général (son supérieur nominal), les sénateurs, les juges et les hauts fonctionnaires. Dans la pratique, aucune de ces nominations n'a besoin d'être ratifiée ou confirmée par une autre personne ou un autre organisme ; l'époque où la Couronne pouvait agir de façon indépendante dans la prise de nominations est terminée depuis longtemps. Le premier ministre choisit les membres du Cabinet et peut les remplacer à volonté. Il nomme également les plus hauts responsables politiques de ses ministres, ce qui lui donne un contrôle substantiel sur leurs activités et rend pratiquement impossible pour les ministres de conspirer contre lui.

À une époque, les ministres du Cabinet étaient des personnalités puissantes, des dirigeants régionaux dont le soutien était indispensable au premier ministre, mais ce jour aussi est révolu depuis longtemps. Aujourd'hui, les personnalités les plus influentes à Ottawa sont des membres du personnel qui relèvent directement du premier ministre — le greffier du Conseil privé, qui est le chef permanent de la fonction publique, et le chef de cabinet du premier ministre et d'autres conseillers principaux. On se plaint toujours beaucoup du rôle démesuré de ces fonctionnaires non élus, mais la situation ne change jamais, quel que soit le parti au pouvoir. Compte tenu du rythme et de l'omniprésence de la couverture médiatique moderne, les premiers ministres craignent d'être rapidement blâmés par l'opinion publique

### Scandales

L'histoire de notre pays n'est pas exempte de scandales de corruption. Dans les années qui ont suivi la Confédération, il était clair que le Canada devait construire un chemin de fer transcontinental, une entreprise extrêmement coûteuse et le gouvernement conservateur de John A. Macdonald s'est avéré ouvert à la corruption à grande échelle, le premier ministre lui-même proclamant « Envoyez-moi 10 000 \$ de plus ». Ceux qui, aujourd'hui, s'accrochent à leurs perles en apprenant l'existence d'un fonds privé mis sur pied pour appuyer l'ancien chef des conservateurs ont dû aussi être consternés lorsqu'ils ont appris que les premiers ministres libéraux Wilfrid Laurier, William Lyon Mackenzie King, Louis St-Laurent et Lester Pearson ont bénéficié d'allocations sous la table de la part de leurs partisans. Depuis, les Canadiens ont eu droit au scandale Airbus, au scandale d'Ornge, au scandale des programmes des commandites, au scandale Harbournate, au Tunagate, au Shawinigate, au Casinogate, au Bingogate et à des brouhahas plus récents à la Chambre des communes.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> <https://fcpp.org/2020/09/22/a-short-history-of-political-corruption/> (consulté le 15 juillet 2022)

à moins d'exercer un contrôle strict sur leur programme et leurs communications, et ce contrôle est exercé par des fonctionnaires qui relèvent directement du sommet.

Bien que le premier ministre puisse maintenir une majorité de travail à la Chambre des communes, c'est-à-dire éviter la défaite sur les votes de confiance et les principales lois comme le budget, il contrôlera l'ensemble de l'appareil du gouvernement fédéral. La Chambre des communes est contrôlée par la discipline de parti, et le Sénat offre peu d'opposition sérieuse parce que le statut non élu de ses députés mine leur légitimité politique. Cependant, trois faits empêchent cette structure de pouvoir concentrée de se transformer en dictature :

1. Les élections fédérales doivent avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans. Pour le meilleur ou pour le pire, l'horizon temporel des politiciens est court. Peu importe à quel point ils semblent puissants, ils doivent toujours essayer de calculer comment les électeurs réagiront aux prochaines élections.
2. La magistrature canadienne indépendante exerce de vastes pouvoirs, renforcés par l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, pour interpréter ou même annuler les lois et les décrets (voir le chapitre IV). Quelle que soit la puissance du premier ministre, il faut beaucoup réfléchir à la façon dont les tribunaux considéreront les mesures gouvernementales lorsque des contestations seront présentées, comme elles le seront presque inévitablement.
3. Les gouvernements provinciaux ont un pouvoir indépendant en vertu de la Constitution. À l'exception des affaires militaires et étrangères, la plupart des grands domaines stratégiques exigent un certain degré de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Au moment d'écrire ces lignes, les libéraux sont au pouvoir au niveau fédéral, mais neuf des dix provinces sont gouvernées par d'autres partis.

Bien sûr, rien n'est jamais aussi simple qu'il n'y paraît. Le pouvoir d'un premier ministre peut sembler limité de cette façon, mais un chef de gouvernement politiquement astucieux peut trouver des moyens de faire en sorte que ces contrôles apparents fonctionnent en sa faveur. Il peut utiliser les sondages pour déterminer le bon moment pour déclencher des élections, peut-être échapper à la colère des électeurs. Il peut faire adopter un projet de loi par le Parlement, sachant qu'il sera jugé inconstitutionnel par les tribunaux, ce qui lui permettra de dire aux électeurs : « J'ai essayé. » Ou il peut aller sur le chemin de la guerre contre une province dont le gouvernement s'oppose aux politiques de son parti, en faisant passer l'appui dans cette province tout en courtisant la popularité dans le reste du pays. En fin de compte, le processus politique est toujours ouvert à la manipulation par l'ingéniosité stratégique des dirigeants politiques.

En résumé, la politique du Canada est unique en raison de notre géographie, de notre démographie et de notre histoire, mais elle reste de la politique – la lutte concurrentielle pour la domination par la formation de coalitions ; et les compétences et les tactiques politiques que l'on voit dans d'autres pays ont également été exposées tout au long de notre propre histoire politique.

**Matériel supplémentaire :**

Greene, Ian : *Honest Politics Now*. James Lorimer and Company (2017)

Milke, Mark : [A Nation of Serfs](#) ? 2006 : Wiley

Savoie, Donald: *La démocratie au Canada : L'effritement de nos institutions*. McGill-Queen's University Press (2019)

Wernick, Michael : *Governing Canada— A Guide to the Tradecraft of Politics*. On Point Press (2021)

Jack M. Mintz, Ted Morton, and Tom Flanagan, eds. *Moment of Truth: How to Think about Alberta's Future*. Toronto: Sutherland House, 2020

Brock, Kathy et Hale, Geoffrey (ed.) : *Managing Federalism through Pandemic*. University of Toronto Press, novembre 2023

## II. La structure politique du Canada

Par Stephen Woodworth

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, ce qui signifie que le pays a un monarque qui est représenté au niveau fédéral par un gouverneur général. Les règles de notre système de gouvernement, y compris les droits civils et les droits de la personne, se trouvent à la fois dans les lois écrites et dans les pratiques non écrites mais séculaires, qui, ensemble, forment notre constitution. Toutes les autres décisions gouvernementales doivent être conformes à la constitution. Des idéaux démocratiques sont intégrés à nos systèmes gouvernementaux afin de concilier des intérêts et des points de vue différents en encourageant la participation et la discussion afin de produire une action gouvernementale qui profite à tous les Canadiens.

L'autorité gouvernementale est divisée de deux façons au Canada. Le premier est hiérarchique, jumelant les décisions avec les gens en fonction de leurs responsabilités. Cela nous donne trois branches du gouvernement, soit les législatures (parlements et sénat), le pouvoir judiciaire (tribunaux) et l'exécutif (premier ministre et premiers ministres, avec leurs cabinets et fonctionnaires). La seconde divise l'autorité politique géographiquement, en principe sur la base de décisions correspondantes avec les personnes qui sont les plus proches de leurs conséquences. Cela nous donne un gouvernement national, dix gouvernements provinciaux et trois gouvernements territoriaux. Les provinces et les territoires peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux administrations municipales et aux divisions scolaires.

### A. BRANCHES DU GOUVERNEMENT

Dans tout système de gouvernance, les décisions doivent être promulguées, mises en œuvre et appliquées. Toutes ces fonctions appartiennent, en théorie, au monarque, représenté au Canada par le gouverneur général, mais sont soumises à des règles strictes auxquelles même le monarque doit obéir. Le législatif, l'exécutif et les tribunaux ont chacun la responsabilité principale de leurs fonctions respectives, mais sont également autorisés à participer, parfois dans une large mesure, aux fonctions des autres.

L'Assemblée législative nationale comprend 338 députés élus siégeant à la Chambre des communes et 105 sénateurs nommés par les premiers ministres du Canada. L'élection des députés sert la fonction démocratique du gouvernement « par le peuple ». Le rôle du Sénat est contesté, divers points de vue considérant le Sénat comme un rempart de perspective provinciale, comme une Chambre de second examen objectif, comme un anachronisme historique, ou comme la totalité ou une partie de chacun.

Chaque province a sa propre assemblée législative élue, mais pas de Sénat. En principe, toutes les décisions collectives sont prises par les législatures, qui établissent l'orientation stratégique renforcée par les lois. En pratique, le Parlement canadien est fortement dominé par son exécutif (tout comme les législatures provinciales le sont souvent).

Au niveau fédéral, l'exécutif (« le Gouvernement ») comprend le Premier Ministre et le Cabinet, devant lesquels la fonction publique et l'armée relèvent. Ils sont responsables de la mise en œuvre des politiques que l'Assemblée législative dirige et de l'application des lois

qui en découlent. Pour ce faire, ils doivent déterminer les budgets et les dépenses, embaucher du personnel, surveiller le rendement et interpréter les politiques. Les décisions de l'exécutif sont toutes prises au nom du gouverneur général (ou, dans les provinces, du lieutenant-gouverneur et dans les territoires, du commissaire), mais quiconque remplit ce rôle est tenu de se conformer aux demandes de tout premier ministre qui jouit de l'appui de la majorité des législateurs. Le Gouverneur général se contente de fournir la signature requise pour qu'un projet de loi devienne loi.

Comme nous l'avons mentionné, les règles permettent à chaque branche d'exécuter certaines des fonctions des autres. Par exemple, l'exécutif lance la plupart des propositions que l'Assemblée législative examine. En outre, les chefs de parti offrent des incitations et des sanctions qui empêchent les représentants d'exercer un jugement indépendant. Cette question sera abordée au chapitre III. Les tribunaux injectent parfois les préférences politiques des juges dans les interprétations juridiques, invalidant les lois promulguées par le législatif et l'exécutif ou même élaborant de nouvelles règles. Cette question sera précisée au chapitre IV. L'Assemblée législative peut annuler certaines interprétations judiciaires (mais pas toutes) en adoptant des règles plus précises,<sup>7</sup> parfois en vertu d'une disposition connue sous le nom de « clause dérogatoire », qui a été ajoutée à la Constitution pour préserver la suprématie démocratique des représentants du peuple. Malgré sa disponibilité, le législateur national n'a jamais utilisé cette dernière disposition pour se défendre.

## B. LE PROCESSUS LÉGISLATIF

**Au Parlement.** Les propositions juridiques écrites sont appelées « projets de loi » pendant le débat et « lois » après approbation finale. Les projets de loi d'initiative ministérielle

### La Trinité impie de l'État administratif

L'État administratif se compose de chaque partie du gouvernement qui n'est ni législature ni cour : cabinets, départements, ministères, agences, fonctionnaires de la santé publique, conseils, commissions, régulateurs, tribunaux, forces de l'ordre, inspecteurs et plus encore. Le législateur délègue des pouvoirs à ces organismes publics, et les tribunaux s'en remettent à leurs décisions. Cela donne à l'État administratif le pouvoir discrétionnaire de décider ce qui est dans l'intérêt public et de contrôler nos vies de toutes les manières imaginables. Ils supervisent notre discours, notre emploi, nos comptes bancaires et nos médias. Ils endoctrinent nos enfants. Ils nous ont enfermés et ont dirigé nos décisions médicales personnelles. Ils contrôlent la masse monétaire, le taux d'intérêt et les conditions du crédit. Ils suivent, dirigent, incitent, censurent, punissent, redistribuent, subventionnent, taxent, octroient des licences et inspectent. Leur contrôle sur nos vies ferait rougir les rois du vieux.<sup>6</sup>

L'État administratif régit *par* la loi. Plutôt que d'avoir des lois avec des règles claires qui s'appliquent à tous avec des résultats prédictibles, comme dans la primauté *du* droit, cela signifie (micro-)gérer la société pour atteindre les résultats souhaités. Le droit, y compris la Charte des droits et libertés, est constamment réinterprété pour se conformer aux préférences de l'élite. Les fonctionnaires ne sont plus liés par la loi, mais en contrôle (et au-dessus) de celui-ci.

<sup>6</sup> <https://c2cjournal.ca/2024/05/canadas-constitutional-mistake-how-the-rule-of-law-gave-way-to-the-managerial-state/>

<sup>7</sup> Du moins dans les cas où les tribunaux rendent une décision fondée sur certains articles de la *Charte*. Dans tous les autres cas, les législateurs sont liés par la décision des tribunaux.

peuvent être présentés à la Chambre des communes ou au Sénat, mais ils suivent les mêmes étapes législatives dans les deux Chambres. La Figure 1 montre le processus officiel de la plupart des projets de loi au niveau fédéral et offre des suggestions utiles pour influencer ces délibérations (les sénateurs peuvent également présenter des projets de loi, qui seraient proposés au Parlement une fois que le Sénat les aura examinés). Si le Sénat rejette un projet de loi ou exige des amendements, il sera renvoyé au Parlement pour un examen plus approfondi. Si des élections sont déclenchées, tous les projets de loi « meurent » et doivent être présentés de nouveau au cours de la prochaine législature.

Il est important de comprendre qu'une question différente est abordée à chaque étape. En première lecture, il n'y a pas de vote. Après la deuxième lecture, un projet de loi peut être renvoyé à un comité composé de plusieurs membres de différents partis. Des amendements sont souvent proposés et votés, et le résultat du vote à l'lecture de la troisième lecture peut alors être différent de celui de la deuxième lecture si, par exemple, les députés conviennent qu'une loi sur la question est nécessaire, mais ne sont pas d'accord avec la façon dont la loi est libellée. Ces procédures sont très semblables entre les assemblées législatives fédérales et provinciales.

Le processus au Sénat fonctionne de façon analogue. Des délais minimaux sont définis entre les étapes pour donner aux sénateurs suffisamment de temps pour examiner les aspects d'un projet de loi. Les sénateurs sont choisis par les premiers ministres avant d'être nommés par la Couronne, qui ont tous été des libéraux ou des conservateurs. Les autres partis ne sont pas représentés au Sénat.

Bien que le Sénat n'ait pas de partis officiels, la plupart des sénateurs se sont joints à des groupes sénatoriaux qui partagent une opinion politique. Le Groupe des sénateurs indépendants a de fortes tendances en faveur du Parti libéral et le Groupe des sénateurs conservateurs à l'égard des conservateurs. Le groupe des sénateurs progressistes se décrit comme possédant une philosophie « progressiste » fondée sur la liberté et l'égalité, partageant le point de vue selon lequel chaque individu possède des droits fondamentaux et la responsabilité de faire progresser le bien-être collectif, y compris la réconciliation autochtone, en utilisant positivement le gouvernement à cette fin.<sup>8</sup> Enfin, le Groupe des sénateurs canadiens dit qu'il met l'accent sur la modernisation du Sénat, son indépendance et la représentation des intérêts régionaux).<sup>9</sup> Au moins une personne nommée au Sénat a qualifié ce groupe de « conservateurs rouges ».<sup>10</sup>

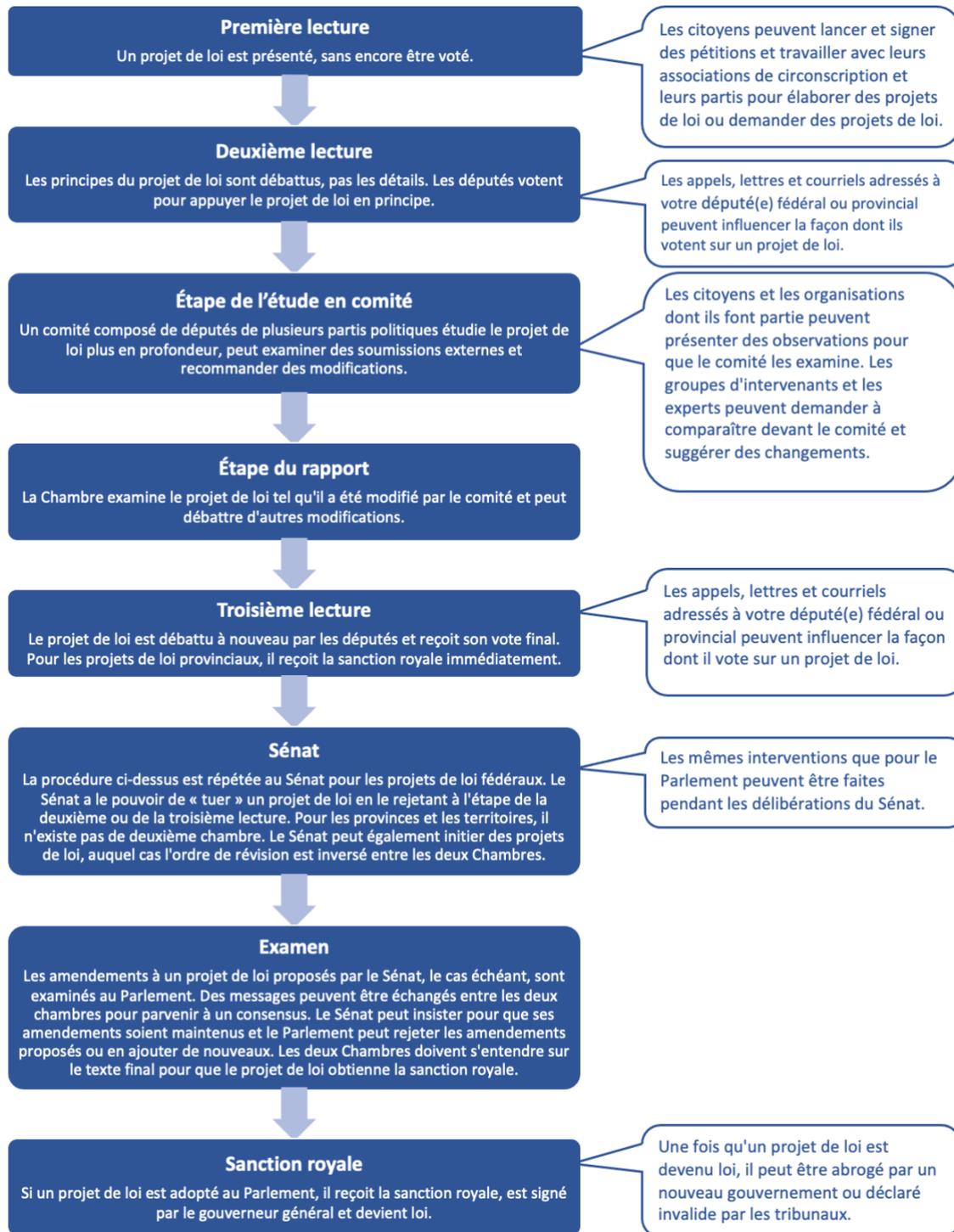
---

<sup>8</sup> <https://theprogressives.ca/fr/a-propos/> (consulté le 2 avril 2024)

<sup>9</sup> <https://csg.sencanada.ca/fr/a-propos-du-gsc/> (consulté le 2 avril 2024)

<sup>10</sup> [https://www.linkedin.com/posts/andrew-cardozo-65634248\\_just-finished-week-2-on-the-job-as-a-new-activity-7007205436500099072-fjzW/?originalSubdomain=mu](https://www.linkedin.com/posts/andrew-cardozo-65634248_just-finished-week-2-on-the-job-as-a-new-activity-7007205436500099072-fjzW/?originalSubdomain=mu)

Figure 1 Le processus législatif au niveau fédéral<sup>11</sup>



Les projets de loi et les motions peuvent être présentés par le gouvernement ou par des députés individuels (ces derniers appelés « affaires émanant des députés » ou « AED »), ainsi que par les sénateurs. Un député peut introduire un nombre illimité de AED, mais ne

<sup>11</sup> LA PROCÉDURE DU SÉNAT EN PRATIQUE. Sénat du Canada, 2015

peut proposer qu'un seul AED pour un vote dans chaque législature et seulement alors si leur nom est tiré dans une loterie. Un AED proposant l'utilisation de fonds publics doit être accompagné d'une recommandation royale, qui ne peut être fournie que par le ministre du gouvernement. De plus, un comité des procédures parlementaires doit dire qu'un AED est « votable » (dans le cadre de la compétence constitutionnelle du Parlement), et des plaintes font parfois surface selon lesquelles les chefs de parti manipulent artificiellement le résultat pour écraser le débat. Encore, le débat sur un AED national est habituellement limité à 2 heures et 45 minutes. Enfin, la grande majorité des AED sont défaites plutôt que adoptés.

Nonobstant ce dossier général, un AED peut utilement provoquer un débat public et peut être adopté si le moment est propice. Un exemple intéressant et controversé de ce processus a été la pression pour une loi permettant aux médecins de fournir aux gens des substances pour causer leur mort. En 1992, le député Robinson a proposé le projet de loi C-385 visant à modifier le Code criminel afin de permettre l'aide médicale à mourir. En 2005, Francine Lalonde, députée du Bloc québécois, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-407, qui n'a franchi que l'article de la deuxième lecture au Parlement. Elle a présenté de nouveau un projet de loi similaire en 2009, qui a également échoué. Parmi les autres tentatives infructueuses de légalisation d'un tel comportement entre 1992 et 2015, mentionnons le projet de loi S-2 (36<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session), le projet de loi S-225 (41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session), le projet de loi C-581 (41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session), le projet de loi C-582 (41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session). Malgré le refus catégorique du Parlement d'adopter une telle loi, l'aide au suicide est devenue légale au Canada, d'abord dans la législation québécoise, puis par une décision de 2015 de la Cour suprême infirmant une décision antérieure en statuant que refuser l'aide médicale à mourir était inconstitutionnel. Ces AED ont peut-être contribué à la légalisation de la pratique au Canada, même s'ils n'ont pas réussi à obtenir à maintes reprises l'approbation des représentants élus.

**À l'extérieur du Parlement.** Nous devrions regarder au-delà du processus législatif même pour comprendre le processus à plus long terme gérant comment les projets de loi arrivent au Parlement en premier lieu et ce qui leur arrive après l'adoption (ou le rejet). Comment une proposition arrive-t-elle sur le plancher d'une assemblée législative ?

### Votes libres ?

En théorie, les députés sont censés voter sur chaque question selon leur meilleur jugement. Cependant, les chefs de parti exigent souvent que leurs députés votent avec leur parti sur certains projets de loi, empêchant chacun de suivre ses convictions, sous la menace d'être retirés du Cabinet ou des postes de porte-parole, de caucus ou même de leur parti. De plus, les députés pourraient ne pas étudier les projets de loi de façon suffisamment détaillée, préférant simplement suivre la « ligne de parti », même lorsque les électeurs pourraient résister à la position du parti. Les raisons peuvent inclure un manque de temps ou de motivation pour suivre chaque projet de loi, une réticence à être en désaccord avec des collègues au sein de son parti ou un manque de ressources adéquates.

Le consentement unanime peut également être utilisé pour adopter des motions visant à sauter la deuxième ou la troisième lecture d'un projet de loi. Les limites de l'utilisation du consentement unanime sont minimales et empêchent seulement son utilisation pour annuler des dispositions de la Loi constitutionnelle ou de tout autre pouvoir légal ou pour faire tout acte illégal.

Parfois, un premier ministre qui a suffisamment de persévérance peut personnellement faire adopter un projet de loi préféré. Plus souvent, les idées proposées par les premiers ministres, les ministres du Cabinet ou les fonctionnaires sont mises à rude épreuve par un filtre complexe de « lentilles » d'analyse des politiques, de comités interministériels, d'examens des politiques, de directives du Conseil du Trésor, de réunions de planification et de priorisation, de commentaires du personnel politique, d'examens du ministère de la Justice et de défis similaires. Bien que ceux-ci soient exaspérants pour ceux qui recherchent une politique préférée, ce sont aussi des occasions d'influence à condition que l'on puisse avoir accès aux décideurs.

Tous ces mécanismes pré-législatifs se déroulent dans le cadre de l'établissement de l'ordre du jour en constante évolution et de l'attention de la politique publique au-delà du Parlement. Les politiciens surveillent et réagissent à l'héritage et aux médias sociaux, où la passion est souvent plus efficace que la raison et la persuasion.

Ce ne sont pas toutes les initiatives stratégiques qui nécessitent un nouveau projet de loi. Parfois, il peut être possible d'interpréter une loi existante de manière nouvelle et plus favorable ou de trouver des significations qui auraient pu être négligées. L'accès à un décideur consentant doté d'une certaine marge

### Participation citoyenne

Le processus législatif est habituellement conçu pour prendre du temps, de sorte que les intérêts des Canadiens sont pleinement pris en compte et que les lois sont justes et bien conçues. Par exemple, il y a un délai minimum de deux jours entre la première et la deuxième lecture au Sénat, et les lectures subséquentes au Parlement doivent avoir lieu à des jours civils différents. Après la première lecture, des comités sont mis sur pied pour discuter des subtilités de chaque projet de loi et pour discuter des amendements possibles. Ce processus permet de s'assurer qu'à chaque étape du processus législatif, les citoyens peuvent s'adresser à leurs députés ou sénateurs (une visite en personne l'emporte toujours sur un appel ou un courriel), et les groupes d'intérêt peuvent présenter des observations aux comités ou directement à leurs représentants, pour tenter d'améliorer la loi.

Dans le cas du projet de loi C-4(44-1) sur la thérapie de conversion, ce processus législatif a été écourté en décembre 2021. Une motion du Parti conservateur qui a été acceptée à l'unanimité par le Parlement le 1er décembre a précipité le projet de loi de la première à la troisième lecture en une seule journée, le transmettant au Sénat. Peu de temps après, le Sénat a répété la même procédure et a adopté le projet de loi à l'état de deuxième lecture, acceptant une autre motion conservatrice visant à ne pas discuter davantage du projet de loi. De cette façon, un projet de loi qui prend habituellement plusieurs mois à être adopté, est devenu loi en seulement deux semaines. Cela a effectivement éliminé la possibilité pour les citoyens d'intervenir dans le processus législatif, créant un précédent inquiétant pour la législation de « court-circuit » considérée comme controversée. Le consentement unanime exigé par les chefs de parti peut être, et a été, utilisé pour accélérer le processus législatif afin de faciliter l'adoption d'un projet de loi et de supprimer les possibilités de participation des citoyens (voir aussi l'encadré « Votes libres »). Le gouvernement précipite également les projets de loi dans le processus législatif afin de minimiser l'examen minutieux aux niveaux provinciaux, comme en Colombie-Britannique.<sup>12,13</sup>

<sup>12</sup> <https://vancouver.sun.com/news/local-news/transformative-b-c-housing-bills-being-forced-through-with-limited-debate-critics>

<sup>13</sup> <https://bcgreencaucus.ca/bc-ndp-calls-time-allocation-bypassing-democratic-process/>

de manœuvre et d'un budget peut permettre l'innovation lors de la mise en œuvre de la législation.

Dans le même ordre d'idées, les projets de loi adoptés par le Parlement ne peuvent fournir que des directives générales, tandis que les ministères ou les organismes gouvernementaux sont chargés de créer des règlements qui précisent davantage la façon dont une loi touche les Canadiens. Cela s'applique à Santé Canada, par exemple, qui a autorisé les produits comestibles du cannabis après que le Parlement a adopté la Loi sur le cannabis en 2018, qui a autorisé la vente de « cannabis comestible ». Le règlement sur le cannabis de Santé Canada a ensuite abordé des questions telles que les types de produits comestibles et les teneurs en THC admissibles. De même, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a été chargé par le gouvernement de régler les détails des lois C-11 et C-18 (voir les chapitres VI et VIII). Les citoyens peuvent ensuite essayer d'engager ces ministères ou agences (directement ou par l'intermédiaire d'une organisation de lobbying, voir le chapitre X) après l'adoption d'un projet de loi pour influencer la façon dont il sera mis en œuvre et élaboré par le biais de règlements.

### C. COURT-CIRCUITER LE PROCESSUS LÉGISLATIF

Les députés peuvent ignorer l'esprit et la lettre du processus décrit à la **Figure 1**. Le meilleur résultat de l'étude et du débat législatifs est un bon amendement ou le retrait d'une mauvaise loi. Le pire résultat est une simple imposture chorégraphiée où les députés suivent les ordres du parti de rejeter tous les amendements - malheureusement, un phénomène plus courant. Des entrevues avec d'anciens députés de l'Institut Samara ont révélé qu'ils se sentent « coupés des responsabilités essentielles qu'ils sont censés assumer » et ont rapporté des observations selon lesquelles la Chambre des communes a « la forme de la démocratie parlementaire mais pas la substance » (citant le chroniqueur Andrew Coyne), où les représentants passent par des étapes préétablies « sans conséquences réelles ».<sup>14</sup>

Les projets de loi omnibus, le consentement unanime, les restrictions inspirées par le Covid et les mesures similaires réduisent sans doute l'indépendance des députés et l'efficacité de l'assemblée législative. *Jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de citoyens fassent de leur première priorité l'élection des représentants et des chefs engagés, par-dessus toutes les autres considérations, à l'étude et au débat équitables dans la prise de décisions collectives, la politique canadienne continuera de manquer de la légitimité conférée par un esprit démocratique robuste.*

### D. RESPONSABILITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

**Perspective historique.** L'axe latéral des structures politiques canadiennes est né d'une histoire de « conquêtes incomplètes »,<sup>15</sup> c'est-à-dire de conflits résolus sans que les vainqueurs n'assujettissent complètement les vaincus. La vaste étendue du paysage canadien a donné une force pratique à la diversité démographique pour produire de solides arguments en faveur de la gouvernance locale. Bien que nous devions reconnaître que les

<sup>14</sup> Morden, Michael. 2020. *Real House Lives : Former Members of Parliament on How to Reclaim Democratic Leadership*. Samara Centre for Democracy. Victoria, C.-B. : FriesenPress. (p. 8)

<sup>15</sup> Russell, P. H. (2017). *Canada's Odyssey: A Country Based on Incomplete Conquests*. University of Toronto Press.

mesures d'adaptation n'ont pas tenu compte de façon satisfaisante des aspirations des Premières Nations ou des Canadiens français, elles ont préservé le principe de la conciliation des divers intérêts au-dessus de l'assimilation globale.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui unissait les provinces du Canada (haut, aujourd'hui l'Ontario, et bas, aujourd'hui le Québec), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick dans le système politique canadien que nous appelons la « Confédération » a préservé ce principe en confirmant l'existence d'une prise de décision locale dans un cadre fédéral.

**Division des compétences.** Alors que la responsabilité générale de la gouvernance était réservée au gouvernement national, les gouvernements provinciaux se sont vu garantir une existence indépendante et se voir accorder une autorité « exclusive » sur des décisions politiques spécifiées. Les détails de la répartition initiale du pouvoir décisionnel entre le gouvernement national et les gouvernements provinciaux se trouvent aux articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nos « Pères de la Confédération » ont réservé la prise de décisions aux activités qui touchent le plus directement la vie quotidienne des citoyens aux gouvernements les plus proches des citoyens, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux. Ceux-ci pourraient, à leur tour, déléguer des responsabilités aux administrations municipales locales et aux conseils scolaires. En particulier, les questions touchant la langue et la culture étaient réservées aux provinces et aux territoires.

Le Tableau 1 indique les responsabilités fédérales et provinciales. Il existe un certain chevauchement sur certaines questions. Par exemple, lorsqu'un projet énergétique, comme un pipeline, touche plus d'une province ou a une taille qui déclenchera une évaluation environnementale, les autorités fédérales participent. Les autorités fédérales et provinciales ont également des responsabilités partagées dans les domaines de l'immigration, de l'agriculture et des pensions de vieillesse.

L'autorité nationale inclut spécifiquement « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ». De manière intermittente, les gouvernements ont appliqué les traités comme une question de droit général plutôt que de nécessité constitutionnelle. L'ajout en 1982 de l'article 35 à la Loi constitutionnelle a étendu la protection constitutionnelle des droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones en déclarant que « les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés par les présentes ».

**Modification des règles.** Après la Confédération, de nouvelles provinces ont été créées et une partie de la gouvernance dans les régions du Nord a été dévolue à de nouveaux gouvernements territoriaux. Des activités entièrement nouvelles qui n'étaient pas envisagées à la Confédération se sont développées, comme les télécommunications, l'impôt sur le revenu et l'énergie nucléaire. Le gouvernement national et les gouvernements provinciaux se sont engagés dans une lutte de pouvoir de longue date, chaque niveau trouvant de nouvelles façons d'étendre sa portée.

**Tableau 1 Responsabilités fédérales et provinciales exclusives<sup>16</sup>**

Fédéral	Provincial
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dette et propriété publique</li> <li>• Réglementation du trafic et du commerce</li> <li>• Assurance-chômage</li> <li>• Impôt direct et indirect</li> <li>• Service postal</li> <li>• Recensement et statistiques</li> <li>• Défense du pays</li> <li>• Navigation</li> <li>• Quarantaine</li> <li>• Pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur</li> <li>• Traversiers (interprovinciaux et internationaux)</li> <li>• Cours monétaire et monnayage</li> <li>• Banques, incorporation des banques et émission du papier-monnaie</li> <li>• Poids et mesures</li> <li>• Banqueroutes et faillites</li> <li>• Brevets d'invention</li> <li>• Droits d'auteurs</li> <li>• Indiens et terres réservées pour les Indiens</li> <li>• Citoyenneté</li> <li>• Mariage et divorce</li> <li>• Loi criminelle, dont la procédure en matière criminelle</li> <li>• Pénitenciers</li> <li>• Travaux qui relient les provinces, qui vont au-delà des limites d'une province, qui sont à l'intérieur d'une province, mais à l'avantage du Canada ou à plus d'une province</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxation directe dans les limites de la province</li> <li>• Administration et vente des terres publiques appartenant à la province</li> <li>• Prisons</li> <li>• Hôpitaux</li> <li>• Municipalités</li> <li>• Célébration de mariages</li> <li>• Propriété et droits civils</li> <li>• Administration de la justice civile et criminelle</li> <li>• Éducation</li> <li>• Incorporation des sociétés</li> <li>• Ressources naturelles</li> <li>• Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée</li> </ul>

Parfois, les tribunaux étaient appelés, en tant qu'arbitres, à établir des limites juridictionnelles. Parfois, tout le monde décidait que certaines questions pouvaient être tranchées simultanément, les deux ordres de gouvernement participant à divers aspects d'un domaine particulier. Souvent, des ententes fédérales-provinciales ont été négociées pour peaufiner ou modifier davantage l'attribution des compétences. Reflétant la complexité d'intérêts divers et concurrents, les nouveaux arrangements étaient parfois « symétriques » ou s'appliquaient de la même façon à toutes les provinces et parfois ils étaient « asymétriques », ou appliqués ou qualifiés différemment pour différentes provinces.

## E. ÉLECTIONS

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus a le droit de voter à chaque élection, des niveaux les plus bas, des conseils municipaux et scolaires, aux niveaux provincial et territorial, en passant par les élections fédérales au niveau national. Personne n'est tenu de voter. Les élections municipales attirent le moins d'électeurs, et les élections aux niveaux supérieurs ont souvent moins des deux tiers des électeurs admissibles participant.

<sup>16</sup> Basé sur <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/partage-pouvoirs-legislatifs.html>

Les élections fédérales et provinciales choisissent un seul représentant pour chaque circonscription électorale, avec 343 circonscriptions nationales, et des nombres variables dans chaque province ou territoire. Les règles constitutionnelles assurent une proportion historique minimale de représentation à certaines régions ou provinces de sorte que tous les votes ne sont pas égaux lors d'une élection fédérale. L'Île-du-Prince-Édouard compte quatre représentants au Parlement (un pour 41 000 personnes), contrairement aux 121 députés de l'Ontario (un pour 123 000 personnes).

Les élections nationales (et la plupart des élections provinciales) n'ont pas lieu à plus de cinq ans d'intervalle, dont beaucoup sur un mandat maximum fixe de quatre ans. Cependant, aucune juridiction n'interdit des élections plus fréquentes ; en fait, lorsqu'un gouvernement ne jouit pas d'un soutien majoritaire, sa défaite sur un vote clé indiquant une perte de confiance déclenche des élections. La plupart des élections doivent avoir lieu au moins cinq semaines après le jour où elles sont annoncées, mais la durée officielle de la campagne peut varier. Les élections canadiennes sont contestées par plusieurs partis politiques. Voir le chapitre III pour plus de détails à ce sujet.

L'opinion canadienne dominante est que les représentants élus devraient être des fiduciaires pour leurs électeurs, possédant un jugement fiable pour examiner et appuyer les meilleures solutions aux problèmes collectifs, au lieu d'essayer simplement d'articuler les préférences politiques de la majorité pour leurs circonscriptions (ce qui est souvent impossible à déterminer, de toute façon). La réalité est toutefois quelque peu différente, dans la mesure où de nombreux électeurs décident de voter en appuyant le chef d'un parti ou en fonction de leur affiliation à un parti, plutôt qu'en fonction des qualités relatives des candidats. Cela réduit à son tour la capacité d'un représentant élu d'agir indépendamment du parti et du chef.

### Systemes de vote

Le Canada utilise un système électoral uninominal à un tour, de sorte que le candidat ayant le plus d'appui représente une circonscription. Cela signifie que même si un candidat ne reçoit qu'une minorité, par exemple 32 %, des votes, il sera élu si chacun des autres candidats de cette circonscription reçoit moins de votes. Le candidat élu représente tous les citoyens de cette circonscription, mais un représentant inapte peut négliger les non-partisans, qui peuvent alors être moins motivés à participer aux élections (surtout si leur candidat préféré a peu de soutien).

Dans le cadre de la représentation proportionnelle, les sièges à l'Assemblée législative sont répartis entre les partis en fonction de la proportion de votes des partis au pays ou dans la province ou le territoire, ce qui récompense la force du parti dans l'ensemble du pays ou de la province avec des sièges à l'Assemblée législative. Il existe de nombreuses propositions différentes en matière de représentation proportionnelle, qui visent toutes à maximiser les possibilités d'élection des membres des petits partis. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce système conduit à des coalitions, souvent inattendues par les électeurs, pour obtenir une majorité au pouvoir. La représentation proportionnelle est une option controversée au Canada et a été rejetée lors de référendums citoyens.<sup>17</sup> L'un des principaux problèmes a été son potentiel de renforcer le contrôle des partis sur les représentants élus, ce qui est déjà une préoccupation au Canada.

<sup>17</sup> Voir <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/electoral-reform-referendum-results-1.4954538>

Néanmoins, la participation aux partis politiques et aux élections renforce les relations locales et nationales et les canaux de communication avec les décideurs, ce qui améliore les possibilités d'influence politique de tout citoyen.

### F. CONCLUSION

Que devraient conclure ceux qui s'intéressent à la politique publique ? Premièrement, nous devrions examiner ce que chaque ordre de gouvernement fait réellement dans un domaine politique sans trop nous soucier de leur responsabilité constitutionnelle précise. La gouvernance moderne se compose de nombreux programmes, mais nous avons la technologie de l'information pour rechercher ceux qui sont pertinents à notre préoccupation politique.

Deuxièmement, nous devrions collaborer avec plus d'un ordre de gouvernement dans n'importe quel domaine d'action. Ironiquement, nous devrions nous méfier des acteurs gouvernementaux qui se soustraient à leurs responsabilités en prétendant que la responsabilité appartient à un autre niveau. Si nous nous armons d'informations sur des directives gouvernementales concrètes pour la prestation de programmes (instructions aux fonctionnaires), nous pouvons résister à une telle évasion. Troisièmement, si nous avons les ressources nécessaires pour analyser les possibilités en profondeur, nous devrions établir soigneusement les priorités en investissant nos efforts dans les opérations gouvernementales les plus directement liées à nos préoccupations stratégiques. Et enfin, reconnaissant que de nombreuses lois incluent des dispositions peu claires et reportent les pouvoirs aux bureaucrates et aux agences, alimentant ainsi le pouvoir de l'État administratif, nous devons tenir nos représentants responsables de garder les pouvoirs décisionnels avec le législatif et non avec des agences, des tribunaux ou des fonctionnaires non responsables qui composent des règles comme un moyen de contrôler la société à des fins politiques.

#### **Matériel supplémentaire :**

Consultez le site Web du Parlement fédéral sur le fonctionnement du Parlement ([https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2021/bdp-lop/YM41-5-2021-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bdp-lop/YM41-5-2021-fra.pdf)). Des sites semblables existent à l'échelle provinciale et territoriale.

Parmi les autres ressources sur le processus législatif, mentionnons le Tutoriel vidéo (anglaise) : « How a Bill Becomes Law » (<https://arpacanada.ca/articles/video-tutorial-how-a-bill-becomes-law/>) d'ARPA Canada et le document de la Bibliothèque du Parlement intitulé « Le processus législatif : de la politique gouvernementale à la proclamation en bref » ([https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr\\_CA/ResearchPublications/201931E?](https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201931E?)).

Essai sur « l'état administratif » (en anglais) : <https://c2cjournal.ca/2024/05/canadas-constitutional-mistake-how-the-rule-of-law-gave-way-to-the-managerial-state/>

Les publications mentionnées dans les notes de bas de page seront également intéressantes.

### III. Les partis politiques

Par Tony Clement et Martin Tampier

Comme vous l'avez lu dans les chapitres précédents, les partis politiques canadiens sont une fonction de la démocratie parlementaire du Canada, qui à son tour doit son existence principalement à la structure démocratique de la Grande-Bretagne et, aussi, à sa colonisation et peuplement du Canada. En 1848, le gouvernement responsable était arrivé et, lorsqu'un Canada unifié a été fondé par une loi du Parlement britannique en 1867, les factions politiques étaient déjà une réalité.

Mis à part les avantages évidents de la démocratie représentative, le gouvernement parlementaire exige que le ministre en chef de la Couronne, c'est-à-dire le premier ministre, maîtrise la majorité des sièges à la Chambre basse, la Chambre des communes. Il est devenu évident dès le début qu'un gouvernement solide et stable aurait besoin de l'appui continu d'une majorité de députés qui se sont entendus sur certains principes de base de la gouvernance, en particulier le budget annuel, diverses lois importantes et quelques autres choses.

De cette expérience est née la structure du parti. Si le parti au pouvoir était en mesure d'être discipliné et loyal envers le premier ministre, la probabilité de conserver le pouvoir de manière stable était accrue. Et, parce que le premier ministre canadien a tellement de pouvoir, du choix des projets de loi au choix du Cabinet, de la magistrature et de l'ensemble de la Chambre haute du Parlement, ce pouvoir est important.

Une autre fonction de la loyauté du caucus est que le chef du caucus du parti est également simultanément le chef du parti extraparlémentaire. Le chef donne le ton en choisissant des éléments à inclure dans la plate-forme électorale du parti et exerce un contrôle considérable et croissant sur le processus de mise en candidature. Il s'agit notamment d'interdire aux candidats de se présenter à l'investiture et même de rejeter un candidat désigné. Dans certaines circonstances, les chefs de parti peuvent également choisir des candidats à l'investiture, surtout après la délivrance d'un bref<sup>18</sup> et le déclenchement d'élections.

De nombreux observateurs, y compris certains députés, se sont dits préoccupés par le fait que le pendule au Canada a basculé trop loin en faveur de l'attribution de trop de pouvoirs au premier ministre (et aux premiers ministres provinciaux), érodant ainsi la capacité des législateurs de représenter leurs électeurs et d'exercer leurs responsabilités professionnelles en tant que fiduciaires du bien commun. La Loi sur la réforme du député Michael Chong, adoptée en 2015, était une légère tentative de relever ce défi au niveau fédéral, mais n'a jusqu'à présent été appuyée que par le Parti conservateur.

Les partis politiques ne sont plus seulement des groupes parlementaires. Dans la politique moderne, ce sont des organisations politiques conçues pour remporter la victoire et obtenir le pouvoir en ayant le plus grand nombre de candidats élus en tant que députés. La victoire consiste à obtenir assez de votes pour gagner suffisamment de circonscriptions et cela nécessite des organisateurs, de l'argent, des bénévoles et des canaux de communication

---

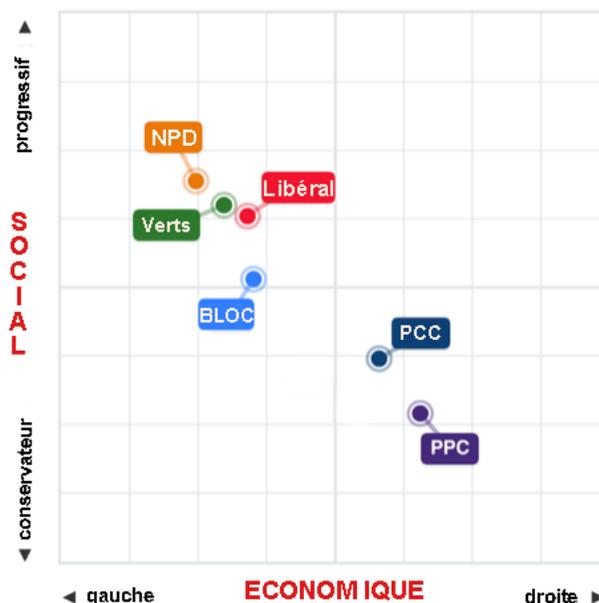
<sup>18</sup> <https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=writ&lang=f>

pour motiver les électeurs à voter pour leurs candidats. Certes, une partie de la motivation est fournie par le style, la personnalité et la sympathie du leader. Mais historiquement, cela ne suffit pas. Les électeurs sont attirés par les partis et les dirigeants qui pensent de la même façon sur les questions d'actualité, ainsi que sur leur alignement idéologique et politique général.

Un autre facteur dans la politique canadienne est la nature régionale du pays, qui exige que les partis politiques soient forts dans diverses régions du pays. À cela s'ajoute la dualité linguistique du Canada (français et anglais), qui a toujours exigé que les chefs de parti et les aspirants aient des facilités dans les deux langues. En ce qui concerne la base du soutien aux partis politiques, ces considérations militent contre l'idéologie pure en tant que seul fondement des partis politiques. Essentiellement, de nombreux attributs autres que l'idéologie déterminent le soutien du parti : la personnalité et les traits de caractère des dirigeants ; le soutien régional ; la langue ; antécédents familiaux ; les facteurs socioéconomiques ; et, bien sûr, la conduite et le succès ou l'échec du parti au pouvoir.

Bien que le nombre de partis en lice pour des sièges ait augmenté, le Canada ne compte aujourd'hui que cinq partis fédéraux avec des représentants élus au Parlement : les libéraux, les conservateurs, le Nouveau Parti démocratique, le Parti vert et le Bloc québécois, qui ne présente que des candidats au Québec. Lors de l'élection de 2021, le Parti populaire du Canada (PPC) a obtenu environ 5 % du vote populaire, ce qui pourrait être une tendance transitoire ou indiquer son importance croissante. Les Canadiens verront comment ce parti fonctionnera à l'avenir.

**Figure 2** Profils des électeurs des principaux partis fédéraux<sup>19</sup>



<sup>19</sup> D'après les résultats de VOTE COMPASS — Canada Youth Edition. CIVIX, 2021. <https://youth.votecompass.com>

Ces partis et leurs tendances politiques sont discutés ci-dessous.<sup>20</sup> À titre d'aperçu, la **Figure 2** indique qualitativement la position des électeurs de chaque parti à l'égard de leurs orientations conservateurs sociaux et « progressistes »,<sup>21</sup> ainsi qu'en ce qui concerne leurs tendances économiques (plus socialiste et « grand gouvernement » à gauche ou plus capitaliste et fiscalement responsable à droite). Bien que cela ne reflète pas nécessairement les partis et leurs candidats, cela donne une idée de la position de ces partis sur certaines questions, pour plaire à leurs électeurs et aux membres du parti. Il est également important de comprendre que ces positions changent au fil du temps. On a observé que le Canada s'est tourné vers la gauche politique au cours des deux dernières décennies ;<sup>22</sup> cela se reflète également dans les positions des partis au Parlement et a peut-être ouvert un espace à droite pour que le PPC recueille les votes de ceux qui sont restés socialement conservateurs et libertaires.

### A. LE PARTI LIBÉRAL

Les libéraux sont le parti qui a connu le plus de succès à ce jour, ayant gouverné pendant 103 des 157 années qui se sont écoulées depuis la Confédération canadienne en 1867. Cela a entraîné certains changements. Jusqu'à tout récemment, les libéraux étaient considérés comme un parti « modéré » qui est décrit comme « centriste » ou « de centre-gauche ». Cette orientation est renforcée par le succès : ceux qui veulent gouverner sont attirés par le bilan de succès du Parti libéral, ce qui entraîne très peu de changements majeurs de direction. Une autre explication est que le Parti libéral est le parti des élites établies au Canada. Il est peuplé de personnes économiquement aisées et bien connectées. Sont surreprésentés ceux qui sont allés dans les meilleures écoles et ceux qui ont travaillé dans les entreprises les plus prospères. En outre, les élites des médias ont tendance à graviter vers le Parti libéral lorsqu'elles attrapent le virus politique. Cela devient un autre mécanisme qui se renforce de lui-même, car les élites des médias soutiennent les élites politiques et vice versa.

#### Étatisme

L'étatisme est souvent défini comme le rôle légitime de l'État pour réglementer les aspects économiques et sociaux de la vie sociale, son opposé étant l'anarchisme, c'est-à-dire l'absence de tout contrôle légitime de l'État sur la société. Ces dernières années, l'étatisme est devenu l'équivalent d'un « grand gouvernement » où l'État devient de plus en plus dominant dans diverses sphères de la société, par opposition à un « petit gouvernement » qui tente de minimiser son rôle en dehors de ses responsabilités fondamentales. En tant que tel, le mot étatisme est utilisé pour désigner un gouvernement qui a tendance à réglementer de nombreux aspects de la société par le biais de « l'ingénierie sociale ».

<sup>20</sup> Pour d'autres partis, veuillez consulter leurs sites Web respectifs pour avoir une idée de ce qu'ils représentent, mais ils n'ont aucun dossier historique au Parlement qui pourrait être discuté ici.

<sup>21</sup> Les politiciens de gauche s'identifient généralement comme « progressistes » par opposition à « conservateurs ». Pourtant, cela peut être un terme impropre car souvent les politiques avec cette étiquette ne sont pas progressistes dans le sens ordinaire du mot comme connotant le progrès, mais en fait sont souvent régressives. En outre, les politiques conservatrices peuvent souvent être progressistes dans le sens ordinaire du mot comme connotant le progrès.

<sup>22</sup> <https://ca.news.yahoo.com/blogs/canada-politics/are-canadians-becoming-more-progressive-210104911.html>

Le centrisme, bien sûr, prend de nombreuses formes et a évolué au fil des décennies. Les principes de base comprennent l'idée que l'action de l'État est une force positive dans la société. L'étatisme est considéré comme un outil pour atténuer les disparités économiques et promouvoir la justice sociale. Pour les libéraux, l'action de l'État est la façon dont la société peut résoudre de grands problèmes. Cette vision du monde est particulièrement en jeu dans le débat sur la politique en matière de changement climatique, à titre d'exemple. Bien que l'action individuelle soit encouragée, ce n'est que par l'action de l'État que la « crise climatique » peut être résolue.

La croyance des libéraux dans les solutions étatistes s'accompagne d'une croyance que les impôts sont une forme de justice redistributive, un moyen de diriger les marchés et pour financer les programmes de l'État. Au fur et à mesure que l'État de l'après Seconde Guerre mondiale s'est développé pour fournir des soins de santé, des pensions, des prestations de chômage améliorées et d'autres attributs de l'État-providence, son pourcentage du PIB a également augmenté et, au besoin, les taux d'imposition ont augmenté.

La Charte des droits et libertés de 1982 enchâsse les droits collectifs des Canadiens, mais elle met l'accent à l'origine sur les droits individuels : d'expression, de pensée et de croyance, de religion, de presse, de réunion pacifique et d'association (voir aussi le chapitre IV). Historiquement, le Parti libéral s'est associé aux droits individuels, comme l'ont fait la plupart des partis démocratiques libéraux de l'Ouest.

Mais tout cela est en train de changer, et le rythme du changement au sein de la croyance libérale s'est accéléré avec l'ascension en 2015 de Justin Trudeau en tant que chef et premier ministre. Il y a maintenant une accentuation beaucoup plus prononcée des droits collectifs, maintenant appelée politique identitaire, qu'avec les droits individuels. Par exemple, les libéraux sous Trudeau ont fait la promotion des droits des LGBT, se sont joints aux manifestations Black Lives Matter (BLM), ont vu les minorités racialisées comme de grands groupes ayant des préoccupations collectives qui doivent être abordées, et ont mis davantage l'accent sur l'égalité des résultats, plutôt que sur l'égalité des chances. Ils ont mis l'accent sur les activités « performatives », comme les défilés de la fierté, les marches BLM, le fait de mettre les drapeaux canadiens en berne pendant six mois en deuil des enfants des pensionnats autochtones et de commencer à renommer les bâtiments fortement associés aux souvenirs colonialistes ou à la création de pensionnats. Les discours commencent invariablement par des reconnaissances de terres autochtones et se terminent par des remerciements en langues autochtones. La culture woke est au cœur du gouvernement libéral et est fortement associée à la réconciliation autochtone et à la prise en charge d'un passé colonialiste.

Une émanation des élites nationales étant libérales a été le lien avec les élites mondiales. Le Parti libéral, ayant participé à la création des Nations Unies, de l'OTAN, du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que d'autres fondements de l'après-seconde guerre mondiale, soutient naturellement et par réflexe ces organisations et d'autres organisations multilatérales. Il s'engage généralement à suivre les conseils d'institutions mondiales telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Pacte mondial pour les migrations. Au fur et à mesure que le populisme s'est développé, il n'a fait que renforcer la défense libérale des superstructures mondiales. Les libéraux voient ces organisations multilatérales comme un rempart contre les forces destructrices du

populisme, qu'ils associent à l'extrémisme, au racisme, au nationalisme blanc et à d'autres maux. En tant qu'élitistes eux-mêmes, ils voient des personnes partageant les mêmes idées occuper des postes de pouvoir dans des organismes multilatéraux, et souvent, les apparatchiks libéraux passeront d'un emploi à l'autre entre le gouvernement du Canada et ces organisations internationales.<sup>23</sup>

Même avant la pandémie de Covid-19, les libéraux s'entaient consciemment associés à la « science ». Il s'agit évidemment de faire confiance aux conclusions du GIEC sur le changement climatique et de s'attaquer aux « négateurs du changement climatique ». La plate-forme électorale libérale de 2015 a explicitement condamné le gouvernement conservateur précédent pour « être anti-science » et « museler les scientifiques », ce qui a été efficace pour encadrer l'élection comme entre un gouvernement anti-science suspect et contrôlant et le progressisme prétendument ouvert d'esprit de Justin Trudeau.

Une autre différence clé avec le libéralisme depuis Justin Trudeau est le manque de préoccupation à l'égard des dépenses et des déficits gouvernementaux. Cela a commencé avec la promesse électorale des libéraux en 2015 de gérer délibérément un déficit « modeste » de 10 milliards de dollars pour investir dans les emplois et l'infrastructure.<sup>24</sup> De 2015 à 2019, le déficit était un multiple de cet objectif, et les libéraux sont entrés dans l'élection de 2019 sans plan discernable pour revenir à l'équilibre. Cette approche de laissez-faire à l'égard des déficits n'a offert aucune réaction des électeurs. L'augmentation du budget fédéral de Justin Trudeau était la plus importante de l'histoire du Canada en dehors d'une guerre ou d'une récession.

### Scientisme libéral

Au départ, être un gouvernement pro-science signifiait rétablir un questionnaire détaillé obligatoire du recensement et réembaucher un directeur scientifique, mais ensuite est venu Covid-19. Le gouvernement libéral a imité les gouvernements en Europe et ailleurs et s'est appuyé sur les épidémiologistes de l'Agence de la santé publique du Canada, ainsi que sur les directives de l'Organisation mondiale de la santé.

Avec l'avènement de la Covid-19 et les débats connexes autour des mesures de santé publique, des confinements et surtout des vaccins, non seulement le gouvernement libéral s'en est totalement remis au consensus scientifique, mais le Parti libéral du Canada a fait de l'acceptation des points de vue promus par le gouvernement sur la COVID-19 et de la condamnation des dissidents un élément clé de leur campagne de réélection de 2021. Ils se sont explicitement opposés aux manifestations anti-vaccination, qui ont protesté aux arrêts de campagne de Trudeau, et ont réussi à exploiter les divisions réelles ou imaginaires au sein du Parti conservateur pour les dépeindre comme des extrémistes anti-vaxx. Au lieu de remettre en question l'orthodoxie avec une ouverture aux nouvelles données, comme on l'entend habituellement, l'opinion scientifique sous les libéraux a été utilisée comme synonyme d'application de l'orthodoxie à l'appui des décisions du gouvernement et d'exclusion des opinions contraires. On peut dire sans risque de se tromper que cette exaltation de l'opinion scientifique sélective en tant que principal moteur des positions politiques est intégrée à l'idéologie du Parti libéral dans un avenir prévisible.

<sup>23</sup> Par exemple, l'ancien chef libéral par intérim Bob Rae est maintenant ambassadeur du Canada aux Nations Unies, et l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, était envoyé spécial de l'ONU pour l'action climatique et le financement lors de la création de ce guide.

<sup>24</sup> [https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN\\_PL\\_2015\\_LIB\\_fr.pdf](https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_2015_LIB_fr.pdf)

Avec la Covid-19, le Canada s'est joint à la plupart des démocraties avancées pour fermer l'économie et fournir des subventions aux entreprises et aux particuliers dans le sillage d'une économie qui ne fonctionne pas. Les déficits ont grimpé en flèche, et encore une fois, cela n'a pas conduit les libéraux à promettre un plan de réduction, du moins jusqu'à ce que la crise soit terminée. Combinez cela avec des plans ambitieux de dépenses pour l'environnement, la réconciliation autochtone, l'infrastructure, les services de garde d'enfants, les soins de santé et la justice sociale, et il est clair que les dépenses déficitaires sont un objectif choisi par les libéraux. À une époque de faibles taux d'intérêt, bien sûr, cette trajectoire peut être maintenue, mais avec des taux d'intérêt plus élevés et des taux d'inflation élevés, les dépenses déficitaires ne peuvent pas être maintenues.

Enfin, bien que les affaires étrangères deviennent rarement pertinentes lors des élections nationales, on peut affirmer que les relations sino-canadiennes ont un impact (voir l'encadré). Les libéraux ont tendance à ne pas défier la Chine sur les droits de l'homme. Le parti s'est engagé à verser 1,4 milliard de dollars par an uniquement à des programmes controversés visant l'éducation sexuelle et le contrôle des naissances.<sup>25</sup> Cela représente environ un tiers de l'aide étrangère totale en 2020, alors que l'éducation, par exemple, représentait moins de 9% en 2019.<sup>26</sup>

Un autre changement de politique frappant a été la décision du gouvernement libéral selon laquelle, pendant plusieurs années, le Canada ne se joindrait pas à ses proches alliés pour appuyer une résolution annuelle à l'ONU condamnant la suppression des droits de la personne par le gouvernement communiste à Cuba.

Enfin, la réaction du gouvernement libéral aux récents événements au Moyen-Orient a remis en question l'appui indéfectible du Canada à l'État d'Israël, s'attirant même à une occasion des commentaires publics favorables de la part du groupe terroriste Hamas.

### Relations entre le Canada et la Chine sous Justin Trudeau

Les points de vue du Parti libéral sur la Chine sont devenus controversés. En tant que nouveau gouvernement en 2015, les libéraux ont été critiqués pour leur ligne douce envers la Chine et le PCC, illustrée par l'approbation des investissements étrangers des entreprises d'État chinoises et une attitude laxiste face au déploiement du 5G de Huawei au Canada.

Il n'y a pas eu de condamnation du génocide ouïghour, et simplement des manifestations discrètes contre l'écrasement de la liberté à Hong Kong. En décembre 2018, la Chine avait arrêté deux Canadiens et les avait incarcérés pendant 1000 jours. Les deux Canadiens ont été arrêtés en représailles à l'arrestation et au processus judiciaire impliquant une dirigeante de Huawei. Ils ont ensuite été libérés après sa libération. Le gouvernement Trudeau a reconnu tardivement les tactiques autoritaires et coercitives de la Chine, conformément au consensus des pays du G7 et à l'alliance plus large des démocraties. Il est raisonnable de conclure, cependant, que les libéraux au Canada sont réticents à se préparer au pire, peut-être en raison de l'ampleur de leurs contacts réguliers avec les intérêts universitaires et commerciaux chinois.

<sup>25</sup> <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/aider-les-gens-les-plus-vulnerables-au-monde/> (consulté le 22 janvier 2022)

<sup>26</sup> <https://donortracker.org/country/canada> (consulté le 22 janvier 2022)

## B. LE PARTI CONSERVATEUR

Sous ses diverses formes, le Parti conservateur du Canada (PCC) est aussi vieux que le pays lui-même, ayant existé à la création du Canada et étant le premier premier ministre du Parti du Canada, sir John A. Macdonald. Parmi les autres réalisations notables, mentionnons la direction du Canada tout au long de la Première Guerre mondiale, l'introduction de la première Déclaration des droits du Canada, le fait d'être le parti de la première femme premier ministre du Canada et d'être le premier parti à avoir un ministre noir au cabinet. Les années Brian Mulroney (1984-1993) ont été marquées par le premier accord de libre-échange avec les États-Unis, l'opposition à l'apartheid sud-africain dans le Commonwealth britannique et l'acceptation des dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens.

La période majeure suivante du régime conservateur, 2006-15, a eu lieu après un scandale et un malaise libéraux et, plus important encore, la fusion des deux anciens partis conservateurs en décembre 2003, l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur. Le parti nouvellement fusionné, sous la direction de Stephen Harper, a été en mesure de garder les membres unis dans un front commun. Ainsi, les conservateurs ont gouverné pendant près de dix ans, naviguant le pays avec succès à travers la crise financière de 2008. Les réalisations ont porté sur d'importantes réductions d'impôt pour les particuliers et les entreprises, de nombreux accords de libre-échange, y compris avec l'Union européenne, une économie résiliente, l'accent mis sur les questions de criminalité et de justice et le développement des ressources naturelles.

Comme pour les libéraux, il y a eu une évolution de certaines parties des programmes conservateurs au fil des décennies. Un exemple en est l'accent mis sur les droits de douane et les protections pendant les années Macdonald, pour mettre l'accent sur le libre-échange au cours des décennies Mulroney et Harper. Néanmoins, certains éléments de base de l'identité et de l'idéologie conservatrices peuvent être discernés.

Premièrement, il y a le patriotisme. Il s'agit d'une pierre angulaire de la vision du monde conservatrice : un attachement au Canada en tant qu'État-nation et un soutien à son histoire, à sa culture et à ses réalisations. Encore une fois, historiquement, il y a eu une bataille avec les libéraux pour savoir quel parti est le plus grand patriote. C'est un gouvernement libéral qui a fait adopter la création d'un nouveau drapeau national à la feuille d'érable, a adopté une loi appuyant les soins de santé nationaux universels et l'a jugé anathème d'être trop proche des initiatives américaines controversées comme les guerres du Vietnam et de l'Irak.

Le patriotisme conservateur exalte le sacrifice des soldats canadiens pendant la Grande Guerre (1914-18) et d'autres guerres. La participation à la mission en Afghanistan, bien qu'initiée par un gouvernement libéral, a été poursuivie avec enthousiasme par le gouvernement Harper : le premier voyage à l'étranger de Harper a été de bivouac avec les troupes canadiennes dans la nature sauvage de la province de Kandahar. De plus, Harper s'est fait un devoir de passer une partie de son été dans l'Extrême-Arctique, avec la marine canadienne pour affirmer la souveraineté canadienne.

Au lieu de favoriser la prise de décisions multilatérale sur de grandes questions comme le climat, les conservateurs sont en faveur de l'édification de l'État-nation comme véritable expression de la volonté populaire. En même temps, les conservateurs ont fait preuve d'une

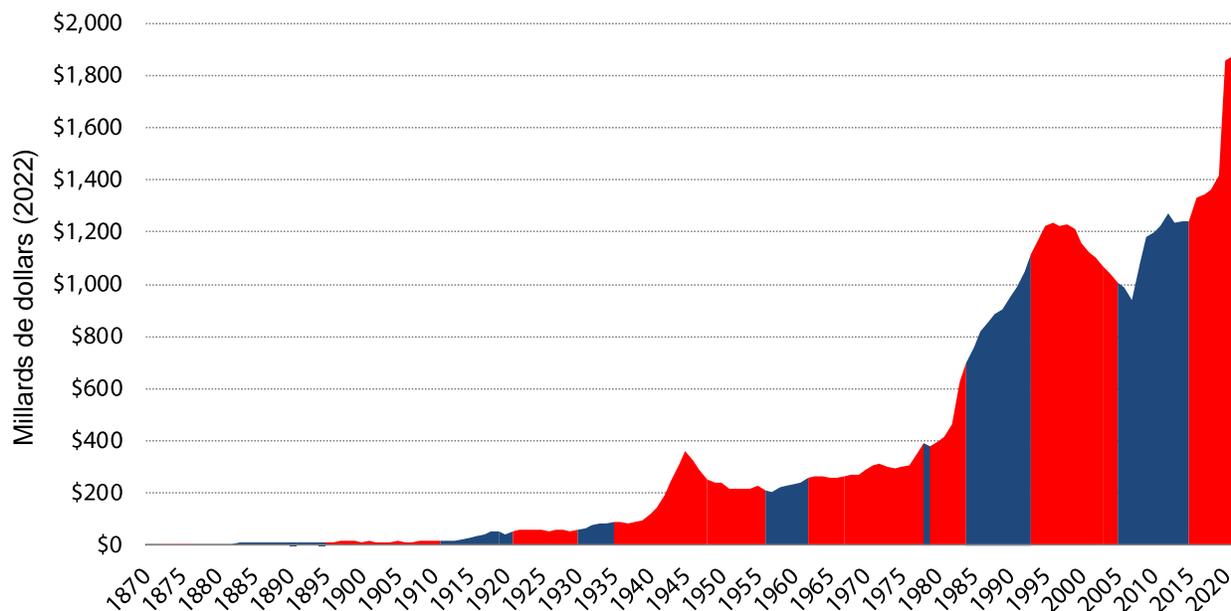
plus grande déférence à l'égard de la prise de décisions infranationales, particulièrement de la part des provinces et des territoires. Les nationalistes québécois (ceux qui ne sont pas des séparatistes à part entière) et les conservateurs occidentaux qui sont sceptiques à l'égard de l'élargissement sans cesse de l'autorité fédérale dans les domaines constitutionnels de la sphère provinciale et territoriale font partie de la coalition conservatrice naturelle. Cela comprend les soins de santé, le bien-être social et les questions culturelles. Pourtant, lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs ont revendiqué l'autorité fédérale lorsque c'était dans l'intérêt national.

Un élément fondamental de l'ADN conservateur est l'objectif politique de limiter la taille et les interventions du gouvernement, ainsi que les impôts et dépenses élevés. Cela découle d'un scepticisme quant à l'efficacité des bureaucraties gouvernementales sans cesse croissantes et d'un rejet de la confiance des libéraux dans le fait que les gouvernements peuvent résoudre la plupart, sinon la totalité, des problèmes sociaux et économiques. Idéologiquement, les conservateurs veulent donner aux individus et aux familles le maximum de choix dans leur vie et leur prise de décision. Cela ne veut pas dire que la politique fiscale est exempte de controverse avec les conservateurs. Le premier ministre Mulroney a fait face à la dissidence et à la condamnation pour les politiques visant à instaurer une taxe sur les produits et services au début des années 1990. L'ancien chef conservateur Erin O'Toole a déclenché une réaction négative d'une politique de tarification du carbone lors de l'élection de 2021. En général, cependant, les conservateurs veulent moins d'impôts et moins de dépenses.

Sous le gouvernement Harper (la zone bleue à partir de 2005 en **Figure 3** ci-dessous), les conservateurs ont réduit la taxe sur les produits et services, réduit l'impôt des sociétés et créé une série de crédits d'impôt pour aider les particuliers et les familles. Du côté des dépenses, après une importante frénésie de dépenses, motivée en partie par les demandes de l'opposition au gouvernement minoritaire pour des dépenses de « relance », à la suite de la crise financière de 2008, le gouvernement Harper a freiné les dépenses et équilibré le budget à temps pour les élections de 2015. Pendant Covid-19, les conservateurs ont généralement accepté des dépenses soigneusement administrées pour soutenir les personnes et les entreprises touchées par les confinements imposés par le gouvernement, mais cela est considéré comme une situation anormale dans le but de réduire les dépenses le plus rapidement possible après Covid.

Un autre trait commun du conservatisme canadien est la promotion de la sécurité publique. Au pouvoir, les gouvernements conservateurs augmentent les peines pour les crimes commis à l'aide d'une arme à feu et d'autres infractions, et s'attaquent à la violence liée aux gangs. Un gouvernement conservateur a créé une « déclaration des droits de la victime » et a désaccentué les dispositions relatives à la mise en liberté anticipée des délinquants. Ce point est lié au débat sur le contrôle des armes à feu : les conservateurs résistent à l'interdiction des armes à feu et à d'autres mesures qui mettent l'accent sur la réduction de la violence armée et sur la réduction du nombre et des types d'armes à feu en circulation. Les conservateurs rétorquent qu'il est préférable de cibler les gangs et d'autres délinquants plutôt que de restreindre la possession légale d'armes à feu.

**Figure 3** Dette fédérale brute au Canada, en dollars de 2022<sup>27</sup>



*Image utilisée avec la permission de l'Institut Fraser*

Cependant, le conservatisme canadien n'est pas monolithique. Bien que de nombreux conservateurs aient des positions théoriques similaires sur la fiscalité, le patriotisme, la sécurité publique et un gouvernement limité, il existe plusieurs fissures au sein du mouvement qui font parfois de l'unité plus un rêve qu'une réalité. Le conservatisme social est une vision du monde liée aux organisations et aux philosophies confessionnelles. En tant que tel, le conservatisme social soutient les politiques qui soutiennent les familles traditionnelles et résistent à des questions controversées telles que le droit à l'avortement, la légalisation du mariage gay, l'éducation sexuelle de la petite enfance, l'aide médicale à mourir et les mesures qui retireraient Dieu ou limiteraient la participation des personnes de foi de la place publique.

L'influence du conservatisme social au sein du Parti conservateur a augmenté et diminué au fil des ans, selon le chef du Parti, et la capacité du Parti libéral à exploiter ce qui est considéré comme des positions impopulaires et à semer la zizanie pour distraire et transformer l'électorat. Habituellement, les conservateurs sociaux peuvent rassembler un tiers des délégués conservateurs aux congrès du parti, mais ils ont été relativement habiles à nommer des candidats sociaux-conservateurs dans les sièges ruraux, ce qui leur donne de l'influence dans le caucus conservateur. Néanmoins, au fil du temps, les positions officielles du Parti conservateur se sont rapprochées des libéraux. Récemment, la direction du parti a adopté les droits des LGBT, légalisé la vente de cannabis et s'est engagée à ne pas introduire de législation gouvernementale pour limiter les avortements.

Les conservateurs libertaires cherchent à maximiser la liberté individuelle, le choix et les responsabilités, à réduire considérablement le rôle et le pouvoir des gouvernements, et à

<sup>27</sup> Examining Federal Debt in Canada by Prime Ministers Since Confederation, 2022. Fraser Research Bulletin. Fraser Institute, juillet 2022

donner une liberté totale sur les décisions morales aux individus. Les libertariens soutiennent traditionnellement les droits des LGBT, la légalisation des drogues et l'élimination de l'État-providence. Il s'agit d'un élément influent du mouvement conservateur, bien que ses adhérents soient membres à la fois du Parti conservateur et du Parti populaire (voir ci-dessous).

La politique identitaire et les guerres culturelles qui y sont associées sont un autre domaine de discussion qui se développe rapidement au sein du Parti conservateur ; en fait, elle a lieu dans le cadre de discussions politiques en général. D'un point de vue conservateur, les réévaluations de l'histoire du Canada sont axées sur la négation de l'idée même du Canada en tant qu'État-nation. L'analyse du premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald, a souligné qu'il était responsable de la création de pensionnats pour les enfants autochtones, ce que certains politiciens ont qualifié de « génocide culturel ». Pourtant, les discussions et les réévaluations appropriées ont maintenant cédé au renversement de statues et à un mouvement croissant pour annuler la fête du Canada, notre fête nationale, assertant qu'elle reflète le passé colonialiste et raciste du Canada.

Les conservateurs, tout en reconnaissant le passé du Canada, s'opposent généralement à l'annulation de noms du passé du Canada. Ils souhaitent célébrer le Canada tel qu'il est aujourd'hui, une société tolérante et diversifiée, mais ils veulent aussi reconnaître les réussites et les sacrifices passés que les Canadiens ont faits. Plutôt que de qualifier le Canada de pays « colonialiste » et « raciste », les conservateurs considèrent l'héritage britannique comme un enracinement de la démocratie, des libertés individuelles et de la primauté du droit. La vengeance de la foule sur les statues n'est pas considérée comme appropriée. Cela contraste avec le wokisme au sein des partis politiques de gauche.

En outre, ce débat culturel implique également des notions de liberté d'expression. Le gouvernement libéral de Justin Trudeau a intensifié la culture de l'annulation et de déplatformage de ceux qui ont des opinions culturelles dissidentes pour exiger que les médias effacent activement et déplate-forme les points de vue désignés comme de la « désinformation » et « haineux » (voir le chapitre VIII). Les conservateurs réagissent à cela et considèrent qu'il s'agit d'un préjudice aux droits et libertés d'expression et d'association que le Canada chérit. En général, les conservateurs ne considèrent pas le Canada comme un État suprémaciste blanc et colonialiste.

Enfin, examinant la politique étrangère, la position conservatrice a été d'un soutien total de l'État d'Israël. Le premier ministre Stephen Harper a appuyé Israël sur les plans diplomatique, économique et même personnel dans les débats en cours dans les instances internationales. Harper était fier de soutenir Israël, même pendant la condamnation de l'ONU, et en particulier dans les réponses militaires d'Israël au Hamas et au Hezbollah.

### **C. LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE**

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) est un parti politique de gauche, issu d'un autre parti appelé La Fédération du Commonwealth coopératif (CCF), et soutenu par les syndicats. D'autres éléments du NPD comprennent des personnes qui soutiennent un mouvement agraire socialiste, des intellectuels de gauche et des adeptes de l'Évangile social. Alors que les sociaux-démocrates cherchaient initialement à obtenir le contrôle du gouvernement sur les moyens de production, cet aspect de leur politique économique s'est affaibli au fil des

ans. Pourtant, le NPD a toujours les idées suivantes : une aversion pour le but lucratif dans des secteurs importants de l'économie comme l'éducation et les soins de santé ; un engagement en faveur de l'action positive pour parvenir à l'égalité des sexes, ainsi que de l'environnementalisme, des droits des LGBT et de l'inclusion des droits des personnes racialisées;<sup>28</sup> des syndicats et d'un plus grand rôle de l'État dans l'économie.

Coïncidant avec l'élection de Jagmeet Singh à la tête du NPD fédéral, le parti a mis davantage l'accent sur les droits collectifs et les questions culturelles, s'alliant à Black Lives Matter (BLM), aux militants des droits des transgenres et aux environnementalistes, pour n'en nommer que quelques-uns. Les analyses de l'économie fondées sur des classes socioéconomiques, soulignant la nécessité d'un soutien accru pour les cols bleus, sont tombées à l'eau, car la diversité et l'inclusion en sont venues à dominer le programme du parti. Cette déconnexion avec les cols bleus et leurs points de vue plus socialement conservateurs a conduit à des avancées par les partis conservateurs et populistes au sein de ce groupe, reflétant les tendances aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe continentale.

Le NPD a réussi à former des gouvernements dans un certain nombre de provinces, notamment la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Mais cela ne s'est pas poursuivi au niveau national. Lors de l'élection de 2015, les libéraux ont fait une embardée vers la gauche du NPD en courant des déficits, en légalisant le cannabis et en s'engageant à réduire considérablement les émissions de carbone. Une fois élu, Justin Trudeau s'est autoproclamé féministe et a participé à de nombreuses marches de la fierté gaie ainsi qu'à une manifestation du BLM.

Par conséquent, le NPD fédéral fait face à un manque de pertinence, sauf pour exhorter les libéraux à aller plus loin et plus vite à gauche. Comme l'État s'est massivement développé pendant la pandémie de Covid-19, à la fois en termes de pourcentage de l'économie et de surveillance des décisions anciennement privées, il y a peu de place pour le NPD pour se distinguer des libéraux. De plus, la déconnexion avec les syndicats signifie que ces derniers ont tendance à s'organiser pour les libéraux et à attaquer le conservatisme plutôt que de travailler pour le NPD. Et les syndiqués dérivent plus loin dans les choix conservateurs ou populistes, sentant que leurs voix ne sont pas entendues par le NPD « woke ». Il reste à voir si cela annoncera un déclin inexorable de la fortune du NPD fédéral, mais les signes avant-coureurs sont là.

### **D. LE PARTI VERT**

Le Parti vert du Canada a été fondé en 1983 en mettant l'accent sur les questions environnementales. Il ne se considère ni comme « droite » ni « gauche » ; il rejette plutôt les étiquettes et les orientations idéologiques. Et le Parti vert, en fait, s'inspire de tout l'éventail politique. Néanmoins, les récentes plateformes du Parti vert ont présenté des politiques qui sont sans aucun doute des dépenses importantes, un grand gouvernement et des interventions semblables à celles des libéraux et du NPD.

Plusieurs principes ont été adoptés par les Verts en 2002 : la sagesse écologique ; la non-violence ; la justice sociale ; la durabilité ; la démocratie participative et la diversité. Le

---

<sup>28</sup> STATUTS du Nouveau parti démocratique du Canada, 2021

tronc commun est la croyance en une limitation de la croissance. Le Parti propose une redistribution radicale du pouvoir et de la richesse de la société, ce qui la placerait à l'extrême gauche sur l'échiquier politique.

À l'été 2024, le Parti vert est tombé dans un état de délabrement et de rancœur interne. Le Parti a obtenu sa plus faible part de votes aux élections de 2021 et la chef, Annamie Paul, a été forcée de démissionner. De nombreuses factions ont créé des dissensions au sujet du conflit entre Israël et le Hamas. La seule lueur d'espoir a été l'élection d'un deuxième député.

Malgré les succès remportés dans certaines provinces, notamment en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les verts ont temporairement formé l'opposition officielle, le succès fédéral n'a pas eu lieu. Son avenir en politique fédérale est incertain.

### **E. LE BLOC QUÉBÉCOIS**

Le Bloc québécois (BQ) a été fondé en tant que parti fédéral en 1991, et à l'origine, c'est un groupe de députés québécois qui ont quitté les partis progressiste-conservateur et libéral lorsqu'un projet de modification constitutionnelle, appelé Accord du lac Meech, était à l'étude à la Chambre des communes. Ces députés étaient tellement dégoûtés de ce qu'ils ont entendu du reste du Canada au sujet des aspirations du Québec, qu'ils pensaient que le Québec devrait faire sécession de la fédération. À cette époque, le BQ était une coalition temporaire pour obtenir un résultat de « oui » lors d'un référendum sur la souveraineté dans la province. Cela ne s'est jamais produit, mais le BQ est toujours au Parlement.

Le BQ a des liens étroits avec le parti séparatiste provincial du Québec, le Parti québécois. Il s'appuie sur le soutien des sécessionnistes urbains, des agriculteurs ruraux, des syndicats et d'autres groupes. En plus de chercher formellement l'indépendance du Québec par rapport au Canada, l'idéologie du BQ devait exiger de plus en plus d'autonomie pour le Québec jusqu'à ce que la séparation formelle soit réalisée.

En dehors de cet objectif, le BQ a soutenu les politiques de gauche : plus de droits des travailleurs ; un plus grand contrôle de l'économie par l'État et le retrait des troupes canadiennes des conflits au Moyen-Orient et en Afghanistan. Il y a eu des planches socialement libérales dans la plate-forme BQ : soutien à l'avortement, droits LGBT et le soutien au suicide assisté. En outre, le parti appuie l'action internationale sur les changements climatiques.

Apparu en force sur la scène lors de l'élection de 1993 avec 54 sièges, il a été réduit à 4 sièges lors de l'élection de 2011, mais a rebondi et a détenu 32 sièges après l'élection de 2021. Récemment, le parti semble se soucier davantage de « se battre pour le Québec » que d'appeler à l'indépendance, ce qui signifie que les députés du BQ travaillent à arracher des fonds fédéraux au gouvernement fédéral et à dénoncer les intrusions fédérales dans l'autorité du Québec.

Un développement intéressant dans l'idéologie BQ est son appui à la décision du Québec d'interdire les symboles religieux tels que le hijab dans les salles de classe ou les bureaux du gouvernement. Qu'il suffise de dire que le BQ souhaite imposer la laïcité même au détriment de la tolérance religieuse.

## F. LE PARTI POPULAIRE

Le Parti populaire du Canada (PPC) a été formé en 2018 par Maxime Bernier, un ancien député conservateur. Le Parti n'a remporté aucun siège aux élections de 2021, mais a reçu environ 5% du vote populaire. Le parti s'oppose aux entreprises parasites, en particulier au système canadien de gestion de l'offre de lait et de produits laitiers. Bernier a lancé le PPC comme une alternative populiste au Parti conservateur du Canada.

M. Bernier a déclaré que les valeurs fondamentales du Parti populaire sont « la liberté, la responsabilité, l'équité et le respect ». Plus précisément, le parti est en faveur de la déréglementation et de la réforme fiscale. Le PPC voudrait que le Canada se retire de l'Accord de Paris sur le climat et préconise de limiter l'immigration annuelle à 150 000 par an. Le PPC a également proposé un « test de valeurs » pour les nouveaux arrivants, en veillant à ce qu'ils soient d'accord avec les valeurs fondamentales canadiennes. L'élection de 2021 a vu différents sujets en jeu, et le PPC a tiré parti de la crise du Covid-19, des confinements et des mandats de vaccination, pour soutenir la « liberté » et le « choix » pour les Canadiens. Alors que Justin Trudeau a fait des vaccins sa priorité absolue lors de l'élection de 2021, le PPC est devenu l'alternative la plus véhémente aux libéraux.

Enfin, il convient de noter que la totalité de l'appui du PPC ne provient pas d'anciens votes conservateurs. Certains sont des électeurs verts et néo-démocrates mécontents ; d'autres qui ont simplement refusé de voter pour les choix lors des élections précédentes ont été attirés par les messages anti-establishment du PPC. Il n'est pas clair si le PPC réussira à gagner des sièges à l'avenir, également parce qu'il fait face à une critique médiatique particulièrement dure, à l'exclusion des débats électoraux et au déplatformage.

## G. PARTIS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Bien que les partis politiques fédéraux apparaissent avec les mêmes noms et souvent les mêmes logos que les partis provinciaux, ils n'ont pas nécessairement les mêmes positions politiques. Souvent, les partis provinciaux essaient de se distancier de leurs homonymes fédéraux, et certains n'ont pas de liens politiques directs avec eux. Souvent, un parti a dominé les assemblées provinciales pendant un temps considérable. Par exemple, le Parti conservateur de l'Alberta (1971-2015), le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse (1882-1925) et le Parti conservateur de l'Ontario (1943-85) ont gouverné pendant de longues périodes sans interruption. Souvent, le nombre de sièges d'un parti ne représente pas la proportion des votes populaires qu'il a reçus. En 1987, par exemple, les libéraux de Frank McKenna ont remporté les 58 sièges de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick avec seulement 60,4 % du vote populaire. En 2022, le premier ministre Legault de la CAQ a remporté plus de 70 % des sièges au Québec avec 41 % du vote populaire.<sup>29</sup>

**Colombie-Britannique :** En Colombie-Britannique, l'émergence du Parti Crédit social en 1952, dérivé du Parti conservateur, a mené à la disparition du Parti libéral et du Parti conservateur. Après vingt ans de règne, le Parti Crédit social est défait par le NPD en 1972. Depuis, la politique provinciale a été un échange entre le NPD et un parti à tendance conservatrice. À partir de 1996, le Crédit social a été remplacé par le Parti libéral et a pris le pouvoir en 2001.<sup>30</sup> Les libéraux ont obtenu de nombreux électeurs à tendance

<sup>29</sup> <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gouvernement-provincial>

<sup>30</sup> <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-en-colombie-britannique>

conservatrice,<sup>31</sup> mais sont devenus plus à gauche sous la première ministre Christy Clark. Son gouvernement, bien que conservateur sur le plan financier, a introduit le programme controversé d'éducation sexuelle SOGI dans le système scolaire public. En 2022, le parti s'est rebaptisé sous le nom de BC United, signalant peut-être un retour vers la droite dans une tentative de capturer plus d'électeurs conservateurs.<sup>32</sup> Le Parti conservateur a repris de l'élan pendant et après la crise de la COVID-19, sur la base d'une promesse de renforcer les droits parentaux, de politiques plus modérées sur le changement climatique et de supprimer les mandats de vaccination obligatoires. Le Parti vert détient entre un et trois sièges depuis 2013. Avec la défaite complète de BC United à l'élection de 2024, la Colombie-Britannique compte actuellement trois partis à l'Assemblée.

**Alberta :** L'Alberta a généralement connu une compétition bipartite lors des récentes élections, où le gouvernement a été échangé entre le NPD et le Parti conservateur uni (PCU). Les conservateurs étaient au pouvoir depuis 44 ans, mais ont été défaits par le NPD en 2015. Le Parti Crédit social de l'Alberta a été remplacé par le Parti progressiste-conservateur (PC) en 1971. Le Parti libéral est apparu en 1993 comme une alternative fiscalement conservatrice, mais n'a remporté aucun siège à l'Assemblée depuis 2019. Le Parti Wildrose, plus conservateur socialement, est devenu un défi pour les conservateurs vers 2008, menant finalement à la division des votes et à un gouvernement néo-démocrate en 2015. Les partis PC et Wild Rose ont fusionné en 2017 pour former l'UCP.<sup>33</sup> L'UCP a réussi à obtenir le pouvoir gouvernemental du NPD en 2019.

Les partis à tendance conservatrice de l'Alberta s'opposent fermement à de nombreuses politiques fédérales qui sont des incursions dans les droits provinciaux, ce qui désavantage l'Alberta. Cela a entraîné une « aliénation » qui a marqué la politique albertaine depuis les années 1920 et qui a récemment donné lieu à la création du Parti Wexit (maintenant le Parti Maverick) au niveau fédéral.

**Saskatchewan :** Célèbre pour avoir formé le premier gouvernement socialiste d'Amérique du Nord, le CCF, en 1944, la Saskatchewan a été un pionnier des soins médicaux universitaires en 1962. Les responsabilités gouvernementales sont passées du CCF (NPD), aux libéraux (1971), aux progressistes-conservateurs (1982) et au Parti de la Saskatchewan (2007). Le Parti de la Saskatchewan est né d'une union des libéraux et des PCs, ramenant la Saskatchewan à un système bipartite.

**Manitoba :** La province comptait trois partis, les libéraux, les néo-démocrates et les progressistes-conservateurs, qui avaient des sièges à l'Assemblée législative après l'élection de 2023. Le pouvoir a changé de mains entre le NPD et le PC depuis les années 1970. Le NPD a été au pouvoir pendant 17 ans, mais a perdu contre les PC en 2016. Le NPD est revenu au pouvoir en 2023 avec Wab Kinew et est ouvertement socialiste<sup>34</sup> dans sa

---

<sup>31</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/why-the-b-c-liberals-are-sometimes-liberal-and-sometimes-not-1.4100339>

<sup>32</sup> <https://vancouver.sun.com/news/local-news/b-c-liberals-to-be-renamed-b-c-united>

<sup>33</sup> <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-en-alberta>

<sup>34</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/De\\_chacun\\_selon\\_ses\\_moyens.\\_%C3%A0\\_chacun\\_selon\\_ses\\_besoins](https://fr.wikipedia.org/wiki/De_chacun_selon_ses_moyens._%C3%A0_chacun_selon_ses_besoins)

Déclaration de principes, appelant à une province « où les individus donnent selon leurs capacités et reçoivent selon leurs besoins ». <sup>35</sup>

**Ontario :** Jusqu'à tout récemment, l'Ontario avait un système à trois partis où tous les partis (libéraux, NPD, progressistes-conservateurs) ont récemment formé des gouvernements. Un mouvement des progressistes-conservateurs vers la gauche a permis à de nouveaux partis conservateurs de combler le vide. Le Parti de l'Ontario (1,8 % du vote populaire en 2022) et le Nouveau Parti bleu (2,7 %) ont été formés en 2018 et en 2021, respectivement. Ils ont émergé en raison d'un mécontentement à l'égard du Parti progressiste-conservateur, en particulier avec son soutien continu au programme d'éducation sexuelle et aux mesures trop strictes de COVID-19. Ces deux nouveaux partis n'ont remporté aucun siège aux élections de 2022, mais chacun avait un député parce que deux députés progressistes-conservateurs ont siégé en tant que membres de ces partis au Parlement de 2018-2022. <sup>36</sup> Le Parti vert a remporté un siège aux élections de 2018 et de 2022.

**Québec :** Avec la création du Parti québécois dans les années 1960, le Québec est passé d'un système bipartisan à un système multipartite. Jusqu'à tout récemment, le Québec comptait quatre partis provinciaux représentés au Parlement : le Parti libéral (PLQ), le Parti québécois (PQ), le marxiste <sup>37</sup> Québec Solidaire (QS), fondé en 2006 mais fusionné avec Option Nationale en 2017, et l'Action démocratique québécoise (ADQ), plus conservatrice, fondée en 1994. En 2011, la Coalition Avenir Québec (CAQ) a été fondée, mais a ensuite fusionné avec l'ADQ en difficulté en 2012. Elle a formé le gouvernement en 2018 et à nouveau en 2022. Le Parti conservateur du Québec (PCQ) a été fondé en 2009 et est devenu le cinquième parti avec environ 13% des votes aux élections de 2022, comblant un vide au centre-droit laissé par la CAQ, qui est passée à gauche sur de nombreuses politiques une fois au pouvoir.

Le Québec a de fortes ambitions nationalistes et entretient des relations diplomatiques directes avec la France et quelques autres pays, avec une représentation parallèle au gouvernement fédéral lors de certaines rencontres internationales. L'une des principales préoccupations des électeurs québécois est la préservation de la langue et de la culture françaises, afin de préserver leur identité particulière.

Depuis la « Révolution tranquille » dans les années 1960, une émancipation de l'influence de l'Église catholique a évolué vers une position laïque du gouvernement, culminant avec la loi 21, qui interdit l'utilisation de symboles religieux pour les employés de l'État. En même temps, le mouvement souverainiste s'est affaibli. Les gouvernements du Québec ont penché vers des positions socialistes et interventionnistes, ce qui a entraîné la création d'institutions gérées par l'État (Hydro-Québec, cégeps, Télé-Québec, etc.) et sous René

---

<sup>35</sup> [https://www.mbn dp.ca/statement\\_of\\_principles](https://www.mbn dp.ca/statement_of_principles) (consulté en mai 2024)

<sup>36</sup> The same had happened with the social-conservative Trillium Party (now defunct) in the previous legislature.

<sup>37</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2018/201809/25/01-5197846-quebec-solidaire-est-marxiste-dit-manon-masse.php>

Lévesque, est passé d'une position très conservatrice avant la Révolution tranquille à la province la plus à gauche du Canada.

**Nouveau-Brunswick :** Cette province a retenu un système bipartite, les libéraux et les conservateurs, depuis la Confédération. Les nouveaux partis n'ont pas été en mesure d'obtenir des sièges lors d'une élection. Plus précisément, le NPD n'a pas de sièges à l'Assemblée législative, lorsque l'Alliance populaire (AP) et les verts ont chacun remporté quelques sièges. L'AP a été créée en 2010, principalement en opposition aux plans de vente d'Énergie NB à Hydro-Québec, et elle a des valeurs conservatrices, mais elle est perçue comme hostile au bilinguisme. Étrangement, le parti a été radié en 2022, lorsque le chef a rejoint le PC au pouvoir, mais il a été réenregistré plus tard.<sup>38</sup>

**Île-du-Prince-Édouard :** La politique ici a été une compétition entre les progressistes-conservateurs et les libéraux. Jusqu'à présent, d'autres partis n'ont pas remporté suffisamment de votes pour former un gouvernement. Pourtant, le Parti vert a augmenté ses votes plus que les libéraux en 2019 et 2023.<sup>39</sup> Les Verts ont formé l'opposition officielle en 2023. Aujourd'hui, l'Île-du-Prince-Édouard a un système à trois partis.

**Nouvelle-Écosse :** Cette province a un système à trois partis, où le NPD a gouverné de 2009 à 2013. Avant cela, les progressistes-conservateurs ou les libéraux détenaient le pouvoir. Les deux partis, cependant, n'étaient pas très différents dans leurs orientations politiques.<sup>40</sup> La polarisation semble être moins un problème en Nouvelle-Écosse, mais un fossé entre les zones urbaines et rurales est clairement visible, les électeurs urbains tendant vers des politiques progressistes plus à gauche.<sup>41</sup>

**Terre-Neuve-et-Labrador :** La province n'a vu que des gouvernements libéraux et (progressistes)conservateurs, mais le NPD est en train de devenir un candidat important, recueillant environ 25 % du vote populaire en 2011, bien que ce pourcentage soit tombé à environ 8 % en 2021. Fait intéressant, cette province a enregistré les taux de participation électorale les plus faibles parmi les autres provinces.<sup>42</sup> Certaines analystes y voient un danger pour le processus démocratique provincial.<sup>43</sup>

**Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon :** En tant que territoires, plutôt que provinces, les gouvernements de ces territoires ont des responsabilités plus limitées que leurs homologues provinciaux. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les élections ne sont pas fondées sur la politique partisane, mais sur des consensus qui comprennent un éventail de points de vue. Les candidats politiques se présentent en tant qu'indépendants, et non sous la bannière d'un parti. Le Yukon, cependant, a un système à trois partis comprenant le Parti du Yukon (équivalent des progressistes-conservateurs), les libéraux et le NPD, qui ont chacun formé le gouvernement à divers moments.

---

<sup>38</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/panb-rick-desaulniers-new-leader-1.6472539>

<sup>39</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-politics-future-1.6801090>

<sup>40</sup> <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-en-nouvelle-ecosse>

<sup>41</sup> <https://atlantic.ctvnews.ca/election-reveals-stark-urban-rural-divide-in-nova-scotia-s-political-landscape-1.5552856>

<sup>42</sup> <https://www.conferenceboard.ca/hcp/voter-turnout.aspx-2/>

<sup>43</sup> <https://journals.lib.unb.ca/index.php/Acadiensis/article/view/32957/1882528294>

## H. CONCLUSION

Bien que le Canada soit connu pour avoir un système politique stable, surtout par rapport aux États-Unis, les dernières années ont vu des partis se diviser, fusionner et accommoder de nouveaux mouvements politiques. L'avènement des mouvements populistes n'est pas nouveau ; une tendance similaire s'est produite dans les années 1920 et 1930, mais le rythme du changement semble s'accélérer.

Avec le déclin des médias traditionnels et l'avènement des nouvelles alternatives (voir le chapitre VI), les partis politiques canadiens continuent d'évoluer et de s'adapter. Le Parti libéral fédéral tente de couvrir l'éventail politique, redéfinissant la gauche progressiste comme le « centre », tout en gardant son emprise sur le pouvoir. Cela va-t-il continuer ?

La question est la suivante : comment le centre peut-il tenir quand tout ce qui l'entoure est remis en question ? Autrefois, les choses qui divisaient les Canadiens étaient beaucoup moins nombreuses que celles qui les unissaient. Aux XIXe et XXe siècles, c'était surtout la religion et la langue qui divisaient le pays. Ce n'est pas le cas aujourd'hui ; il y a plus de fissures basées sur la culture, la langue, l'âge, le sexe et d'autres identités. Comment trouver un terrain d'entente, ou du moins gérer les différences, sera le véritable test des dirigeants politiques à l'avenir.

**Matériel supplémentaire :** De plus amples renseignements sur les partis et la façon dont ils fonctionnent se trouvent dans le Guide canadien :

<https://thecanadaguide.com/government/political-parties/> (anglais seulement)

Plusieurs organisations de la base au Canada tiennent des dossiers sur les votes des candidats ou des partis, ce qui peut fournir une orientation sur la position des partis à l'égard de certains sujets. Ces groupes émettent souvent des recommandations sur la façon dont leurs abonnés devraient voter pour soutenir leurs causes, souvent par circonscription. En voici quelques exemples :

- Fédération canadienne des contribuables : <https://www.contribuables.ca/home>
- Campaign for Life Coalition : <https://www.campaignlifecoalition.com/voting-records/level/mp/province/>
- ARPA Canada : [https://arpacanada.ca/action\\_items/2021-federal-election/](https://arpacanada.ca/action_items/2021-federal-election/) (ou vérifiez les mises à jour plus récentes)

Un bon livre sur la politique canadienne est *The Trouble With Canada ... Still!* de William Gairdner (Key Porter Books, 2010).

Pour comprendre l'histoire de la pensée libérale, socialiste et conservatrice, reportez-vous au livre de Roger Scruton, *Conservatism—An Invitation to the Great Tradition*, All Point Books (2018).

Pour faire une auto-évaluation quant à votre position sur les questions politiques par rapport aux autres électeurs, allez à <https://jeunesse.boussolelectorale.com/ca1/>. Des versions spécifiques aux élections de la Boussole peuvent être trouvées à <https://boussole.radio-canada.ca/canada>.

## IV. Les tribunaux et la politique

Par Gwen Landolt

Le système de gouvernement du Canada a été fondé sur une séparation claire des pouvoirs entre le pouvoir législatif (le Parlement — la Chambre des communes et le Sénat), l'exécutif (gouverneur général, premier ministre et Cabinet et leurs ministères respectifs) et le pouvoir judiciaire. Cette séparation a été le fondement du système parlementaire de Westminster depuis la Révolution de 1688 en Angleterre, qui a accordé la suprématie parlementaire, et l'*Acte d'établissement de 1701* (indépendance judiciaire).<sup>44</sup> La séparation des pouvoirs est un moyen de fournir des freins et contrepoids au pouvoir gouvernemental de protéger les libertés de l'individu. La séparation des pouvoirs, tout comme le système gouvernemental du Canada, est fondée sur le principe selon lequel personne, y compris le gouvernement, n'est au-dessus de la loi et que le consentement des gouvernés est la seule légitimité pour le gouvernement. Toutefois, ce système bien conçu a été compromis au Canada, surtout depuis 1982 avec l'adoption de la Charte des droits, ce qui a eu de graves conséquences sur la capacité du Canada de fonctionner comme une démocratie parlementaire libre.

### A. LES TRIBUNAUX CANADIENS ET LA CHARTE

Avant l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, le rôle des tribunaux était d'interpréter la loi conformément aux principes juridiques et aux précédents existants. Les jugements des tribunaux se limitaient à des questions de droit, décidant uniquement sur base de la loi et de preuves admises au procès, n'empiétant jamais expressément sur le domaine de l'ordre public. Les juges devaient être politiquement neutres et ils devaient se retirer de la politique partisane.

Ces décisions étaient enracinées dans une culture juridique animée par des normes et des valeurs sociales, fondées sur des principes judéo-chrétiens. Ces normes sociales acceptées ont donné lieu à l'épanouissement et à l'efflorescence de la société canadienne.

En 1982, la Charte des droits et libertés a tout changé. La Charte a vu le jour sans référendum et sans pression publique ni mandat pour le changement. Elle n'a vu le jour que grâce à l'insistance et à l'obsession du premier ministre Pierre Trudeau. La Charte a également vu le jour en déformant délibérément son objet. Le public a été informé par le gouvernement libéral que l'objet de la Charte était d'enclôser dans la Constitution des « droits et libertés fondamentaux » qui ne pouvaient être affaiblis par le Parlement (voir le Tableau 2). Malheureusement, les libertés fondamentales telles que la liberté de religion, d'expression, d'opinion, de mobilité, le droit à un procès équitable, etc. ont, pour la plupart, été affaiblies et transformées d'une manière qui n'était pas voulue par les rédacteurs de la Charte.<sup>45</sup> Au lieu de protéger et de garantir les « droits et libertés fondamentaux », le principal effet de la Charte a été de transférer le pouvoir législatif du Parlement, qui est

<sup>44</sup> 1700 chapitre 2, 12 et 13 Will. 3, art.3. L'*Acte d'établissement 1701* fait partie de la Constitution du Canada. De plus, le libellé de l'article 99 (mandat des juges et leur révocation) de la *Loi constitutionnelle de 1867* suit de près le libellé de l'*Acte d'établissement de 1701*.

<sup>45</sup> Certains rédacteurs voulaient que les législatures contrôlent les tribunaux avec l'article 33.

représentatif d'un large échantillon de la population par l'intermédiaire des urnes et qui rend des comptes à un large échantillon de la population par l'intermédiaire des urnes, à des juges non élus et non responsables – un processus qui a été qualifié de « changement de régime ».<sup>46</sup> En d'autres termes, le pouvoir judiciaire a usurpé la fonction du pouvoir législatif sans aucune responsabilité ou légitimité accordée au Parlement. Ce changement de pouvoir a ouvert la porte à la magistrature pour déterminer la politique publique et, par conséquent, imposer ses valeurs sociales préférées, des valeurs sociales très différentes de celles de la majorité des Canadiens et souvent en contradiction avec elles. Ce faisant, la magistrature a eu une grande incidence sur la vie des Canadiens.

Figure 4 La Charte des droits et libertés

The image shows a scan of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The title 'CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS' is prominently displayed in the center. Below the title is the Canadian flag. The document is divided into several sections, each with a heading and a list of articles. The sections include: Garantie des droits et libertés, Libertés fondamentales, Droits démocratiques, Liberté de circulation et d'établissement, Garanties juridiques, Langues officielles du Canada, and Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. There are also sections for Recours and Dispositions générales. The document is presented in a clean, professional layout with a light background and clear typography.

La Charte des droits et libertés de 1982, un document constitutionnel, limite les pouvoirs de l'État et de ses mandataires, mais ne s'applique pas à d'autres entités, comme les entreprises. Il est considéré par beaucoup comme une garantie de nos droits en tant que citoyens vis-à-vis du gouvernement. Pourtant, les tribunaux l'ont utilisé pour changer la société, en contournant le processus démocratique.

La réalité, c'est que quarante ans après sa création, la Charte est devenue de plus en plus un outil entre les mains de la magistrature pour imposer et appuyer un programme progressiste qui est en train de changer le tissu social et juridique de ce pays. Le rôle de la

<sup>46</sup> William Gairdner, *The Trouble With Canada ...Still!—A Citizen Speaks Out*, (Toronto: Key Porter Books Ltd., 2010), p. 456.

Cour suprême est passé de l'interprétation des lois adoptées par le Parlement à un rôle qui dirige le Parlement sur la législation. Des juges non élus qui ne peuvent pas être facilement révoqués et qui ne sont pas responsables devant les Canadiens ont imposé à la société canadienne des changements radicaux qui n'auraient jamais été adoptés par le Parlement.

**Tableau 2 Droits et libertés garantis par la Charte**

DROITS	LIBERTÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le droit à l'égalité et à la protection contre la discrimination</li> <li>• le droit de voter et/ou d'être membre de la Chambre des communes ou de l'Assemblée législative</li> <li>• le droit de vivre et de chercher un emploi partout au Canada</li> <li>• le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne</li> <li>• le droit d'être à l'abri des fouilles, des perquisitions et des saisies abusives ;</li> <li>• le droit de ne pas être détenu ou emprisonné arbitrairement</li> <li>• les droits légaux des personnes accusées de crimes, y compris : la présomption d'innocence ; une audience équitable et publique par un tribunal indépendant et impartial ; et le droit à un procès devant jury</li> <li>• les droits des peuples autochtones</li> <li>• le droit d'utiliser les langues officielles du Canada et le droit des minorités francophones ou anglophones à une éducation dans leur langue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté de conscience et de religion</li> <li>• la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression</li> <li>• liberté de réunion pacifique</li> <li>• la liberté d'association</li> </ul>

## B. LES TRIBUNAUX RÉINTERPRÈTENT LES DROITS

Au départ, lorsqu'ils ont rendu des décisions sur des affaires concernant les droits garantis par la Charte, les tribunaux se sont généralement montrés prometteurs pour protéger les droits individuels en droit criminel. Par exemple, les tribunaux ont utilisé la Charte pour protéger les droits touchés par l'écoute électronique, le procès dans un délai raisonnable, l'emprisonnement obligatoire, l'inversion du fardeau de la preuve (présomption d'innocence), la divulgation d'éléments de preuve (pour assurer un procès équitable), etc. Dans d'autres domaines, cependant, les décisions fondées sur la Charte n'ont pas fait grand-chose ou rien pour protéger les individus et la société dans l'exercice de leurs droits et libertés soi-disant « garantis » par la Constitution.

Au lieu de cela, la Charte a été appliquée aux questions sociales pour changer, entre autres droits, la compréhension standard de la liberté de religion (ce qui la rend secondaire aux droits des homosexuels<sup>47</sup>), et les lois canadiennes couvrant le mariage,<sup>48</sup> la consommation

<sup>47</sup> *Trinity Western University c. Law Society of Upper Canada*, [2018] 2 R.C.S. 458.

<sup>48</sup> *Renvoi relatif au mariage entre personnes de même sexe*, [2004] 3 R.C.S. 698.

de drogues illicites,<sup>49</sup> le suicide assisté par un médecin,<sup>50</sup> l'avortement,<sup>51</sup> la pornographie,<sup>52</sup> la prostitution,<sup>53</sup> contre la volonté déclarée du Parlement. La Charte a même été utilisée pour modifier l'interprétation juridique de l'indécence.<sup>54</sup>

Ce ne sont pas seulement les plaideurs progressistes, aidés et encouragés par leurs facilitateurs judiciaires, qui utilisent la Charte pour imposer un programme progressiste, s'opposant à une vision du monde judéo-chrétienne et aux valeurs qui l'accompagnent, détenues par la plupart des Canadiens. De plus en plus, les élites politiques, tant fédérales que provinciales, sont heureuses de se cacher derrière des décisions fondées sur la Charte qui font avancer leur propre programme. Ce faisant, ces élites politiques comptent sur les juges pour faire valoir leurs points de vue progressistes préférés, un programme qu'ils savent très bien ne serait jamais approuvé par une majorité de l'électorat canadien. Il suffit d'examiner le manque d'utilisation de l'article 33 de la Charte, la « clause dérogatoire », qui permet aux législateurs provinciaux et au Parlement de passer outre à une décision de la cour pour comprendre la complaisance des élites politiques dans le programme progressiste de la Cour.

La réalité, c'est que la plupart des décisions fondées sur la Charte sont presque exclusivement motivées par un programme progressiste. En fait, il est difficile de trouver une cour d'appel provinciale, sans parler d'une décision de la Cour suprême du Canada rendue en vertu de la Charte, qui a confirmé une loi reflétant les valeurs judéo-chrétiennes dûment adoptées par le Parlement ou une législature provinciale. Le fait que la Cour suprême du Canada ait été politisée pour promouvoir des valeurs progressistes a été confirmé par le juge en chef Richard Wagner lorsqu'il a déclaré qu'il était fier que la Cour suprême du Canada soit « le tribunal le plus progressiste au monde ».<sup>55</sup>

Cela peut être un choc pour le juge en chef Wagner, mais les tribunaux n'existent pas pour être « progressistes », ni simplement pour exprimer les opinions de la majorité. Il existe plutôt des tribunaux pour administrer la justice, ce qui, dans le contexte canadien, exige que les juges respectent la primauté du Parlement en tant que branche du gouvernement qui crée lois. À cet égard, le juge en chef Wagner ferait bien d'examiner le point de vue de son prédécesseur selon lequel l'objet de la Charte est le suivant :

*de garantir et de protéger, dans les limites de la raison, la jouissance des droits et libertés qu'elle consacre. Elle vise à limiter l'action gouvernementale incompatible avec*

---

<sup>49</sup> *Canada (Attorney General) c. PHS (Community Services Society)*, [2011] 3 R.C.S. 134.

<sup>50</sup> *Carter c. Canada (Attorney General)*, [2015] 1 R.C.S. 331.

<sup>51</sup> *R. c. Morgentaler*, [1988] 1 R.C.S. 30.

<sup>52</sup> *R. c. Butler*, [1992] 1 S.C.R. 452; *R. c. Sharpe*, [2001] 1 R.C.S. 45.

<sup>53</sup> *Canada (Attorney General) v. Bedford*, [2013] 3 S.C.R. 1101.

<sup>54</sup> *R. c. Labaye*, [2005] 3 R.C.S. 728.

<sup>55</sup> Tonda MacCharles, "Canada's top judge says Supreme Court should provide leadership at a time when fundamental values are being undermined in the world", *Toronto Star*, 22 June 2018

<https://www.thestar.com/news/canada/2018/06/22/canadas-top-judge-says-supreme-court-should-provide-leadership-at-a-time-when-fundamental-values-are-being-undermined-in-the-world.html>

*ces droits et libertés ; il ne s'agit pas en soi d'une autorisation d'action gouvernementale.*<sup>56</sup>

### C. CHANGER LES VALEURS SOCIALES DU CANADA

Le premier indice selon lequel les tribunaux ne respecteraient plus le droit fondé sur les valeurs judéo-chrétiennes traditionnellement acceptées, mais adopteraient plutôt des changements fondamentaux selon la perspective progressiste des juges, a eu lieu en 1985 dans *l'affaire Regina v. Big M Drug Mart Ltd.*<sup>57</sup> L'affaire portait sur la *Loi sur le dimanche fédérale de 1906*,<sup>58</sup> qui disait qu'il était illégal d'exercer des activités le dimanche. La Cour suprême du Canada a conclu que la *Loi sur le dimanche* portait atteinte à la liberté de religion prévue à l'alinéa 2a) de la Charte, puisqu'elle obligeait tous les Canadiens à observer le sabbat chrétien. L'*Acte du dimanche*, cependant, n'a pas forcé quiconque à renoncer à sa foi, à les forcer à professer la foi chrétienne ou à les forcer à aller à l'église le dimanche. Elle exigeait seulement que les non-chrétiens s'abstiennent d'*activités commerciales un jour de repos commun* mis de côté par la majorité, le jour de la semaine qui existait depuis des siècles comme étant reconnu comme un « jour de repos ». La Cour a déduit qu'il y avait quelque chose de fondamentalement mauvais à adopter des valeurs religieuses enracinées dans la moralité chrétienne.<sup>59</sup> La décision rendue dans *l'affaire Big M Drug Mart* a ignoré l'histoire du Canada et a banalisé le rôle historique de la foi chrétienne au Canada, qui avait façonné le droit, la politique et les valeurs sociales, avec des résultats positifs. En fait, ce n'est pas sans un sens considérable de l'ironie que, ce faisant, la Cour suprême du Canada a ignoré le fait même que la Charte, ainsi qu'une grande partie de notre système politico-juridique, est fondée sur la moralité chrétienne et la vision judéo-chrétienne du monde de l'individu, de l'État et de la société.

Notre système constitutionnel, qui met l'accent sur les droits, les devoirs et la séparation des pouvoirs, le doit très bien aux valeurs de longue date de l'ethos judéo-chrétien. En reconnaissant ce fait, nous devrions nous méfier de simplement présumer que, parce que la Charte est fondée sur des valeurs judéo-chrétiennes, toutes les décisions fondées sur la Charte sont conformes à cette éthique. La Charte, comme tout document, juridique ou autre, est sujette à débat, c'est-à-dire quelle est l'interprétation correcte de la Charte ? Comme tout document juridique, les juges doivent interpréter la Charte.<sup>60</sup> La question de savoir si les interprétations données par les tribunaux sont correctes est un jugement que chacun d'entre nous doit porter. Toutefois, lorsque les tribunaux décident que la liberté d'association exige une association forcée<sup>61</sup> ou que le droit à la vie signifie le droit à la

---

<sup>56</sup> *Hunter et al. v. Southam Inc.*, [1984] 2 SCR 145, p. 156, selon Dickson, J. (tel qu'il était à l'époque).

<sup>57</sup> *R. v. Big M Drug Mart Ltd.*, [1985] 1 S.C.R. 295.

<sup>58</sup> R.S.C. 1970, c. L-13.

<sup>59</sup> Pourtant, malgré les doutes de la Cour à l'égard de la « morale chrétienne », elle n'a pas trouvé de tels scrupules à maintenir un « jour de pause laïque » en vertu de la Loi sur les jours fériés des commerces de détail de l'Ontario un an plus tard dans l'arrêt *R. c. Edwards Books and Art Ltd.*, [1986] 2 R.C.S. 713.

<sup>60</sup> Toutefois, une telle interprétation ne devrait pas se faire dans un vide idéologique, mais plutôt dans le contexte d'un précédent juridique, y compris des normes juridiques qui reconnaissent la primauté du législateur dans le processus législatif, les principes et les faits établis au procès.

<sup>61</sup> Voir, par exemple : *R. c. Advance Cutting & Coring Ltd.*, [2001] 3 R.C.S. 209; *Bernard c. Canada*, [2014] 1 R.C.S. 227; et *Lavigne c. Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario*, [1991] 2 R.C.S. 211.

mort,<sup>62</sup> il faut sérieusement se demander pourquoi la Charte est tordue pour dire le contraire de ce qu'elle dit clairement. De toute évidence, la faute ne réside pas dans le texte, mais dans l'interprète.

#### D. ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR

En plus de définir la Charte comme leur convenance, il y a trois dispositions que les tribunaux ont utilisées pour justifier l'élargissement de leurs propres pouvoirs et compétences pour déterminer l'ordre public. Le premier est le par. 24(1) de la Charte, qui prévoit que les tribunaux peuvent offrir des « réparations » (non définies dans la Charte) lorsque la Charte est violée. Le deuxième est l'article 1 de la Charte, la « clause des limites raisonnables », qui permet de limiter les droits d'une personne garantis par la Charte. Le troisième est le paragraphe 52(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*,<sup>63</sup> qui prévoit que la Charte est la loi suprême du Canada et que toute loi incompatible avec elle n'a aucun effet. Puisque ce sont les juges qui sont les arbitres finaux du sens de la Charte, leurs décisions deviennent la « loi suprême du Canada » en vertu de laquelle les tribunaux décident ensuite de la « réparation appropriée et juste » lorsqu'ils décident que les lois contreviennent à la Charte. Comme il a été mentionné ci-dessus, le législateur a le pouvoir, en vertu de l'article 33 de la Charte (la Clause nonobstant) de corriger des décisions erronées de la Cour suprême. Toutefois, dans la pratique, l'article 33 est rarement utilisé et le Parlement finit par suivre l'exemple de la Cour.<sup>64</sup>

Encore, les tribunaux ont élargi leur compétence pour s'immiscer dans les questions d'ordre public par plusieurs autres stratégies. L'une des stratégies consistait à interpréter la Charte au sens large en mettant de côté les intentions des rédacteurs de la Charte. Cela a été fait dans plusieurs de leurs jugements. Deux exemples :

1. Dans l'affaire *Schachter c. Canada*,<sup>65</sup> la Cour suprême a décidé que l'article 24 de la Charte lui permettait de « remédier » à une loi « incompatible » avec la Charte en ajoutant ou en supprimant des mots et des expressions de la loi ou en modifiant le sens et l'objet des lois adoptées par le Parlement. En termes simples, l'*arrêt Schachter* a été révolutionnaire en ce qu'il a libéré la Cour de faire ce qu'elle voulait de faire avec toute loi adoptée par le Parlement. Un exemple de cette interprétation large de la Charte s'est produit à la Cour d'appel de l'Ontario lorsque, en utilisant le paragraphe 15(1) de la Charte, la Cour a statué que les mots « ou le même sexe »

---

<sup>62</sup> Voir par exemple : *R. c. Morgentaler*, [1988] 1 R.C.S. 30; *Rodriguez c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, [1993] 3 R.C.S. 519; et *Carter c. Canada (Procureur général)*, [2015] 1 R.C.S. 331.

<sup>63</sup> Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, ch. 11 (R.-U.).

<sup>64</sup> Un rare exemple de réponse du législateur à une décision de la Cour suprême sur la Charte est sa réponse au *Canada (Procureur général) c. Bedford*, [2013] 3 R.C.S. 1101, dans lequel la Cour a conclu que l'alinéa 212(1)j) du *Code criminel*, qui interdisait de vivre du travail du sexe, était inconstitutionnellement trop large parce qu'il criminalisait les actes non exploitants qui pourraient améliorer la sécurité des travailleuses du sexe. La Cour a déclaré que cette infraction était incompatible avec la Charte et donc nulle. La déclaration d'invalidité n'a pas pris effet immédiatement, mais a plutôt été suspendue pour un an. La réponse du législateur n'a pas été d'utiliser l'article 33 de la Charte, mais plutôt d'adopter la Loi de 2014 sur la *protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, ch. 25, qui apportait des modifications majeures aux articles du *Code criminel* traitant de la prostitution.

<sup>65</sup> [1992] 2 R.C.S. 679.

devaient être interprétés dans la définition de conjoint au paragraphe 252(4) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, aux fins de l'agrément des régimes de pension.<sup>66</sup> Le raisonnement de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'arrêt *Rosenberg* reflète la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire antérieure *M. c. H.*<sup>67</sup> où la Cour a conclu que le sous-alinéa 15(1) de la Charte prévoyait un droit constitutionnel pour les couples qui ont des unions de même sexe de recevoir une pension alimentaire pour conjoint en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario.

2. La Cour suprême du Canada a rendu une autre décision révolutionnaire dans l'affaire *Re. B.C. Motor Vehicle Act*,<sup>68</sup> qui a conclu que l'article 7, l'une des principales dispositions de la Charte, devait être interprété en contredisant directement l'intention claire des rédacteurs de la Charte.

L'article 7 de la Charte stipule que « toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et droit de ne pas en être privée, sauf en conformité avec les principes de justice fondamentale ». Lorsqu'il a témoigné devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution, le ministre de la Justice, Jean Chrétien, a déclaré que l'expression « justice fondamentale » avait été soigneusement choisie pour empêcher les tribunaux d'apporter des modifications importantes à la législation. Au lieu de cela, a-t-il dit, les tribunaux ne peuvent apporter que des modifications procédurales. Cette interprétation de l'article 7 de la Charte a été confirmée par d'autres fonctionnaires qui ont témoigné devant le Comité le même jour, comme le solliciteur général Robert Kaplan et le sous-ministre des Lois publiques, Barry Strayer.<sup>69</sup> Le Comité mixte a par la suite confirmé cette interprétation de l'article 7 lors d'un vote également le même jour. Cette interprétation de l'article 7 a également été approuvée lorsque la Charte a été adoptée par le Parlement et proclamée le 17 avril 1982. Malgré cette intention clairement exprimée, la Cour suprême du Canada a décidé dans l'affaire *B.C. Motor Vehicle* que les tribunaux étaient autorisés à procéder à un examen de fond de la législation, et non pas seulement de la procédure. Comme le juge Lamer, tel était alors son titre, l'a expliqué en rejetant le recours au témoignage du comité mixte qui avait indiqué que l'examen de fond n'était pas l'intention qui sous-tendait l'article 7, pour les raisons suivantes :

... il n'en demeure pas moins que la Charte n'est pas le produit de quelques fonctionnaires, aussi distingués soient-ils, mais d'une multiplicité de personnes qui ont joué un rôle majeur dans la négociation, la rédaction et l'adoption de la Charte. Comment peut-on affirmer avec certitude qu'à l'intérieur de cette énorme multiplicité d'acteurs, sans oublier le rôle des provinces, les commentaires de quelques fonctionnaires fédéraux peuvent en aucune façon être déterminants ?

---

<sup>66</sup> *Rosenberg c. Canada (Procureur général)*, (1998), 38 O.R. (3d) 577(C.A.).

<sup>67</sup> [1992] 2 R.C.S. 3.

<sup>68</sup> [1985] 2 R.C.S. 486.

<sup>69</sup> Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, 27 janvier 1981. Témoignage aux pp. 46:32-46 du ministre de la Justice Jean Chrétien, du solliciteur général Robert Kaplan et du sous-ministre des Lois publiques, Barry Strayer. Q.C.

52. Si notre Cour accordait un poids significatif à ce témoignage, elle présumerait d'un fait qui est presque impossible de preuve, c'est-à-dire l'intention des organismes législatifs qui ont adopté la Charte. Compte tenu de la nature indéterminée des données, il serait erroné, à mon avis, d'accorder à ces documents tout sauf un poids minimal.<sup>70</sup>

De toute évidence, le juge Lamer n'a pas tenu compte du fait que la Charte a été adoptée après un long débat au Parlement, avec la pleine connaissance et l'intention des provinces et dont l'intention était effectivement acceptable comme preuve par leur témoignage.

Toutefois, de l'avis du juge Lamer, le sens de l'article 7 de la Charte conférait au pouvoir judiciaire un vaste mandat (de fond) d'invalider les lois qui entrent en conflit avec la Charte parce que les principes de justice fondamentale se trouvent dans les principes fondamentaux de notre système juridique. Elles ne relèvent pas du domaine de l'ordre public général, mais du domaine inhérent de la magistrature en tant que gardienne du système de justice. Une telle approche de l'interprétation des « principes de justice fondamentale » est conforme au libellé et à la structure de l'article 7, au contexte de l'article, c'est-à-dire aux articles 8 à 14, ainsi qu'à la nature et aux objets plus larges de la Charte elle-même. Il fournit un contenu significatif pour la garantie de l'article 7 tout en évitant de trancher les questions de politique.<sup>71</sup>

Cette interprétation intéressée de la Charte par l'un des « Gardiens du système de justice » a ouvert la porte à un activisme judiciaire plus effréné, ce qui a entraîné l'invalidation de nombreuses lois simplement en raison des préférences personnelles des juges. Il a été immédiatement utilisé pour apporter un changement social tout en contournant les processus démocratiques, imposant ainsi le changement souhaité à la société par l'intermédiaire des tribunaux sur la base de nouvelles interprétations juridiques d'articles vaguement formulés de la Charte (voir l'encadré, Le parti de la Cour).

### **E. LE CONCEPT DE L'ARBRE VIVANT DE L'INTERPRÉTATION JUDICIAIRE**

Une autre stratégie que les juges de la Cour suprême ont adoptée pour élargir leur compétence a été d'appliquer l'interprétation de l'« arbre vivant » aux droits et libertés énoncés dans la Charte, en se fondant sur l'affaire « Personne » de 1929.<sup>72</sup> La doctrine de l'arbre vivant est une approche interprétative juridique alignée sur le progressisme qui lit la Constitution comme un document flexible qui doit se conformer aux normes et aux

---

<sup>70</sup> [1985] 2 R.C.S. 486., aux paragraphes 51 et 52.

<sup>71</sup> [1985] 2 R.C.S. 486., au paragraphe 31.

<sup>72</sup> La « doctrine de l'arbre vivant » est profondément ancrée dans le droit constitutionnel canadien depuis [Edwards c. Canada \(Procureur général\)](#), [1930] AC 124 (C.P.), [1929] UKPC 86, [1930] 1 D.L.R. 98, aussi connue sous le nom d'affaire « personne ». La question en litige dans *l'arrêt Edwards* était de savoir si le terme « personnes », tel qu'il est utilisé à l'article 24 de *l'Acte de l'ANB*, pouvait inclure les hommes et les femmes ou s'il était limité aux hommes seulement. En décidant que les hommes et les femmes étaient des « personnes » et donc admissibles à siéger au Sénat canadien, [le lord chancelier, le vicomte Sankey](#), écrivant au nom du Comité judiciaire du Conseil privé, a fait remarquer que « l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* a planté au Canada un arbre vivant capable de croître et de s'étendre dans ses limites naturelles ». [1930] 1 D.L.R., aux pp. 106 et 107. Depuis que *l'arrêt Edwards* a été rendu, les tribunaux canadiens se sont davantage concentrés sur la déclaration de Sankey de donner à la Constitution « une interprétation large et libérale » plutôt que sur sa reconnaissance qu'il y a « des ... limites fixes » à une telle interprétation.

valeurs de l'époque. Comme l'a fait remarquer l'opinion de la Cour suprême dans *le Renvoi relatif au mariage entre personnes de même sexe*,<sup>73</sup> « le raisonnement des « concepts figés » va à l'encontre de l'un des principes les plus fondamentaux de l'interprétation constitutionnelle canadienne, à savoir que notre Constitution est un arbre vivant qui, au moyen d'une interprétation progressiste, tient compte des réalités de la vie moderne et s'y adapte ». <sup>74</sup>

### Le parti de la Cour

Seulement sept ans après son adoption, le professeur de droit Michael Mandel a affirmé que la Charte des droits et libertés a ouvert la porte à l'utilisation de la loi pour atteindre des objectifs trop difficiles à atteindre par des méthodes démocratiques.

Le « parti de la Cour » qui anime cet activisme judiciaire se compose de groupes d'intérêts de citoyens formés pendant la période de l'élaboration de la Charte et d'autres qui ont vu le jour en réponse à la Charte. Cette nouvelle structure de pouvoir est formée par des groupes identitaires non territoriaux, tels que les femmes, les personnes handicapées, les groupes autochtones, les militants de la réforme sociale, les groupes religieux, les environnementalistes ou les organisations ethnoculturelles. Ils sont souvent financés par l'État. Le parti de la Cour comprend également d'autres élites qui travaillent à utiliser « les litiges comme un véhicule de changement social », c'est-à-dire les médias, les universitaires et les avocats qui vivent des affaires fondées sur la Charte.

Après avoir démolé l'Accord du lac Meech, bien appuyé, en 1987, ces forces ont changé le visage du Canada en introduisant, par l'entremise des tribunaux, une nouvelle définition du mariage, l'euthanasie, le vote des prisonniers, des modifications à l'application du droit criminel et des décisions sur le bilinguisme, pour n'en nommer que quelques-uns. Les groupes conservateurs sont intervenus dans bon nombre de ces décisions, mais le dossier de la cour penche fortement vers le soutien au côté progressiste, révélant le parti pris idéologique des tribunaux.

L'objectif de ces élites n'est pas de maximiser les valeurs de la Charte, mais d'utiliser la *Charte* pour maximiser *leurs* valeurs. Les réformateurs précédents ont cherché le soutien électoral des masses pour contester le pouvoir et les privilèges de quelques-uns. Pour le Parti de la Cour, les masses *sont* le problème qui doit être réformé.<sup>75</sup>

En revanche, l'originalisme<sup>76</sup> prend au sérieux l'idée qu'une constitution est un type différent de document juridique précisément parce qu'elle est un *document politique* - elle représente, ou devrait représenter, les principes fondateurs et les compromis politiques qui rendent possible la fondation d'un État-nation, offrant la stabilité et une démarcation et une limitation claires du pouvoir politique. En tant que tel, l'originalisme cherche à interpréter

<sup>73</sup> [2004] 3 R.C.S. 698

<sup>74</sup> *Ibid.*, paragraphe 22.

<sup>75</sup> FL Morton, *The Charter Revolution and the Court Party*. *Osgood Hall Law Journal* Volume 30, Number 3 (Fall 1992)

<sup>76</sup> L'originalisme est d'une importance primordiale dans l'examen des questions d'interprétation de la Constitution des États-Unis et c'est dans ce contexte qu'il est généralement trouvé, bien que son application soit certainement pertinente au Canada également. En tant que théorie juridique de l'interprétation, l'originalisme a évolué au fil des ans, mais il représente sans aucun doute la première approche adoptée pour l'interprétation constitutionnelle. En fait, au fond, les principes de l'originalisme reflètent simplement les principes d'interprétation de la common law - des lois élaborés et affinés au cours de siècles de précédents judiciaires et politiques. Ces principes reconnaissent que la légitimité de la loi repose sur le consentement des gouvernés et que, par conséquent, conformément à la séparation des pouvoirs, il appartient au législateur de faire la loi.

la constitution en fonction du sens original ou de l'intention des rédacteurs du document lorsqu'il a été écrit. Ce faisant, l'originalisme permet au pouvoir judiciaire d'être un lieu de jugement plutôt qu'une législation.

Bien qu'il soit tentant de préférer une approche de l'arbre vivant dans certains domaines lorsque de nouvelles technologies émergent nécessitant une réglementation,<sup>77</sup> le plus grand danger reste qu'en interprétant la Constitution comme un « arbre vivant », on invite à l'activisme judiciaire qui politise la cour. Le résultat est que la Constitution est interprétée au-delà de son sens ordinaire comme quelque chose de capable de croissance et d'adaptation aux temps changeants, selon les préférences des juges séparés de la responsabilité législative et démocratique.

Les problèmes avec l'analogie de « l'arbre vivant » sont triples. Premièrement, il ne tient pas compte du fait que les droits et libertés fondamentaux de la personne sont objectifs et existent en dehors de l'État et avant celui-ci – ils ne changent pas avec l'évolution des circonstances sociales ou politiques. Deuxièmement, la cour, en « cultivant » cette constitution vivante, ignore le sol dans lequel cet « arbre vivant » a été planté, *c'est-à-dire* les principes et les valeurs judéo-chrétiens qui comprennent à la fois la limitation du pouvoir gouvernemental et le respect de l'individu, deux principes / valeurs qui rendent les droits et les libertés possibles. Troisièmement, en appliquant l'analogie de l'« arbre vivant », la cour se contente de se demander ce qu'est un droit ou une liberté fondamentale et qui devrait définir les nouveaux « droits » et « libertés » — les tribunaux ou le Parlement dans le cadre du processus de modification ?

En ignorant à maintes reprises les défauts inhérents à la doctrine de l'arbre vivant, la Charte est devenue un simple outil pour faire avancer un programme progressiste, contrairement à son objectif initial, par une branche du gouvernement qui n'a aucune légitimité morale ou politique pour le faire. La Charte n'est d'aucune utilité à moins d'assurer la stabilité et un contrôle rigoureux du pouvoir du gouvernement. Avec la jurisprudence « arbre vivant », les droits garantis par la Charte cessent d'être fondamentaux et corrompent plutôt notre régime constitutionnel en brouillant la distinction entre les pouvoirs législatif et judiciaire. La primauté du droit est remplacée par la règle des juges qui sont libres d'interpréter la Charte comme signifiant ce qu'ils veulent qu'elle signifie, selon leur propre idéologie.

## F. LES JUGES SE MÉPUDIENT DE LEUR POUVOIR

L'un des principaux facteurs en jeu dans l'activisme judiciaire est le tempérament judiciaire affiché par beaucoup trop de juges, qui profitent de la Charte pour faire valoir leurs opinions personnelles, sociales et politiques sur le jugement du Parlement. L'orgueil ou la vanité judiciaire a amené certains juges à croire qu'en raison de leur nomination politique aux tribunaux, ils ont en quelque sorte acquis une capacité supérieure de déterminer ce qui est « le mieux pour la société ». Un tel comportement est condescendant envers le public et

---

<sup>77</sup> Par exemple : aviation, *Canada (PG) c. Ontario (AG)*, [1931] UKPC 93, [1932] A.C. 54 (C.P.), qui a conféré au gouvernement fédéral le pouvoir de régir l'aéronautique, y compris la délivrance de licences aux pilotes, aux aéronefs et aux services commerciaux et les règlements relatifs à la navigation et à la sécurité, en vertu des paragraphes 91(2), 91(5), 91(7) et 132 de l'ANB; et radio, *Québec (AG) c. Canada (AG)*, [1932] UKPC 7, [1932] A.C. 304 (C.P.), qui a confirmé que la réglementation de la radio relevait de la compétence fédérale en vertu du paragraphe 92(10) de l'ANB.

le Parlement, comme si leurs opinions sont inférieures aux idées des juges. Cette conclusion ressort clairement des observations formulées par trois juges de haut niveau.

**Juge en chef Beverley McLachlin :** La juge en chef McLachlin a prononcé un discours<sup>78</sup> dans lequel elle a exhorté les juges à jouer pleinement un nouveau rôle élargi, affirmant que la Charte a modifié le rôle législatif des juges en l'élargissant pour inclure « l'invasion du domaine de la politique sociale ». Il s'agissait d'une hypothèse fautive et sans fondement. Dans le même discours, McLachlin a affirmé que les juges « font de plus en plus l'objet d'un examen critique. Mais en même temps, la vérité est que le public n'a jamais tenu le pouvoir judiciaire en plus haute estime ». Bien que les juges soient certainement soumis à un « examen critique » accru, il semblerait que ce soit une grave illusion de croire que « le public n'a jamais tenu le pouvoir judiciaire en plus haute estime » — peut-être certains segments, mais « le public » ?

Dans un autre discours, présenté à des étudiants en droit de l'Université Victoria de Wellington en Nouvelle-Zélande,<sup>79</sup> McLachlin a affirmé que les juges peuvent rendre leur opinion sur la base de notions constitutionnelles non écrites, même face à des lois clairement promulguées ou à une opinion publique hostile.<sup>80</sup> Selon elle, cela était fondé sur le fait que les juges se sont vu confier un rôle légitime dans la détermination des « lois non écrites », parce que les juges ont une « conscience judiciaire » fondée sur leur « engagement juré à faire respecter la primauté du droit ». En prétendant cela, McLachlin a placé les juges au-dessus des citoyens du Canada, leur attribuant la capacité et le devoir d'imposer leurs opinions à tous les autres. Cette déclaration de McLachlin a été faite même si elle savait bel et bien que la conscience des juges (y compris la sienne) était fondée sur leurs préférences ou des choix personnels, plutôt que sur le droit établi, les principes juridiques et les précédents.

Dans une entrevue exclusive avec le *National Post*, McLachlin a déclaré :<sup>81</sup>

... mon travail consiste simplement à écouter ce que les parties ont à dire ... *de réfléchir à ce qui est le mieux pour la société canadienne* sur ce problème particulier dont nous sommes saisis, et de lui donner mon meilleur jugement après avoir écouté aussi, mes huit autres collègues » (non cursif dans l'original).

Ce n'est pas aux juges de déterminer « ce qui est le mieux pour la société ». C'est le rôle du Parlement. De plus, même s'il y a une distinction claire dans la Constitution entre le rôle de

---

<sup>78</sup> “Le rôle des juges dans une société moderne”, Fourth Worldwide Common Law Judiciary Conference, Vancouver, Colombie-Britannique, 5 mai 2001, <https://www.scc-csc.ca/fr/about-apropos/judges-juges/liste/beverley-mclachlin/sd-2001-05-05/>

<sup>79</sup> “Unwritten Constitutional Principles: What is Going On?” 2005 Lord Cooke Lecture, Law School of Victoria University of Wellington, Wellington, New Zealand, 1 décembre 2005, <https://www.scc-csc.ca/judges-juges/spe-dis/bm-2005-12-01-eng.aspx>

<sup>80</sup> Le fait que les juges aient à prendre des décisions face à une « opinion publique hostile » est une raison de plus pour qu'ils soient des individus de caractère moral et indépendant. L'indépendance judiciaire est beaucoup trop importante pour être gaspillée dans la dernière mode progressiste du jour, mais plutôt exercée lorsque les libertés civiles fondamentales sont menacées par le pouvoir de l'État.

<sup>81</sup> Joseph Brean, “‘Conscious objectivity’: That’s how the chief justice defines the top court’s role. Harper might beg to differ”, *National Post*, 23 mai 2015, <https://nationalpost.com/news/conscious-objectivity-thats-how-the-chief-justice-defines-the-top-courts-role-harper-might-beg-to-differ>

la législature et celui de la magistrature, McLachlin a démontré qu'elle n'avait aucune hésitation à franchir cette ligne lorsqu'elle a :

- remis en question la nomination du juge Marc Nadon à la Cour suprême, une décision qui relève uniquement de la compétence du premier ministre ;
- s'est opposé aux nominations faites au Comité consultatif à la magistrature, qui ne sont qu'une décision politique ;
- s'est opposée à l'installation d'un monument pour les victimes du communisme qui, selon elle, était érigé trop près de l'édifice de la Cour suprême.

Il ressort très clairement des discours et des décisions de McLachlin que l'humilité judiciaire et une plus grande appréciation de la séparation des pouvoirs ne font pas partie de ses priorités. En effet, la carrière de McLachlin en tant que juge ne montre que trop clairement ses vraies couleurs en tant que militante politique - ses opinions juridiques étant basées sur des tendances politiques progressistes et non sur le mérite juridique.

**Claire L'Heureux-Dubé :** La norme pour les juges, c'est qu'ils doivent être impartiaux et éviter les activités ou les associations qui auraient une incidence négative sur leur impartialité. En outre, les juges sont tenus de s'abstenir de toute conduite telle que l'appartenance à des groupes ou à des organisations, ou de participer à des discussions publiques, ce qui saperait la confiance dans leur position de juge. L'Heureux-Dubé a balayé ces normes :

- Elle a été fondatrice et membre du conseil d'administration d'un groupe d'intérêt spécial de féministes, l'Institut canadien de recherche pour l'avancement des femmes (IRC) et est demeurée membre de son conseil d'administration même après sa nomination à la Cour supérieure du Québec en 1973. L'objectif déclaré du CRIAW était de « promouvoir l'avancement des femmes par la recherche féministe ».
- Elle a été vice-présidente canadienne de la Fédération internationale des femmes juristes (FIDA) féministe alors qu'elle était membre de la Cour suprême du Canada.
- Dans ses jugements, L'Heureux-Dubé a constamment promu un parti pris féministe. Par exemple, elle a accusé un juge de la Cour d'appel de l'Alberta dans une affaire d'agression sexuelle d'avoir « stéréotypé sexuellement » la plaignante.<sup>82</sup>
- Elle a également prononcé des discours publics appuyant spécifiquement la reconnaissance juridique du mariage entre personnes de même sexe et le droit d'un juge d'apporter des changements à la common law et à l'interprétation de la législation ou de la constitution afin de l'adapter aux valeurs contemporaines.<sup>83,84,85</sup>
- Lors d'une réception parrainée par le Barreau du Haut-Canada,<sup>86</sup> elle a applaudi le fait que les tribunaux « avaient été à l'avant-garde de l'évolution [homosexuelle], pour ne pas dire de la révolution... c'est fascinant que les tribunaux aient joué un rôle. » Bref, alors qu'elle siégeait comme juge, L'Heureux-Dubé a servi de lobbyiste

---

<sup>82</sup> *R. c. Ewanchuk*, [1999] 1 R.C.S. 330.

<sup>83</sup> 1 juillet 1999, Conference on Same-Sex Partnerships, King's College University of London.

<sup>84</sup> 21 août 1999, Discours à l'Association du Barreau canadien.

<sup>85</sup> 21-13 octobre 1998, Queen's University Conference on Domestic Partnerships.

<sup>86</sup> 26 juin 2003. À cette époque, L'Heureux-Dubé avait pris sa retraite en tant que juge en exercice.

pour les féministes et la communauté LGBTQ afin de légaliser et de promouvoir le mariage homosexuel et la cause féministe.

Que l'on soit d'accord ou non avec ses opinions politiques, son rôle en tant que juge de la Cour suprême exige de l'impartialité et, à ce titre, empêche l'appui partisan des questions que le Parlement est appelé à aborder, ou qui pourraient être présentées à la Cour.

**Rosalie Abella** : Un autre exemple de juge qui avait une opinion trop élevée de sa propre importance était la juge de la Cour suprême, Rosalie Abella. Avant d'être nommée à la magistrature, Abella avait une très faible opinion de l'objectivité et de l'équité des juges. Elle a déclaré ce qui suit :

Chaque décideur qui entre dans une salle d'audience pour entendre une affaire est armé non seulement du texte juridique pertinent, mais aussi d'un ensemble de valeurs, d'expériences et d'hypothèses qui sont parfaitement ancrées.<sup>87</sup>

L'opinion d'Abella, cependant, a pris un revirement étonnant. Abella a déclaré dans l'un de ses jugements alors qu'elle siégeait à la Cour d'appel de l'Ontario que les juges devraient être libres de rendre des jugements indépendants, quelle que soit l'attitude du public. Plus précisément, elle a fait remarquer ce qui suit :

Les gouvernements élus attendent peut-être un changement d'attitude pour conserver leur crédibilité et la confiance du public, mais la confiance du public et la crédibilité des institutions sont autant d'arguments en faveur de décisions indépendantes des tribunaux, nonobstant les attitudes en question.<sup>88</sup>

Il n'y a aucun fondement, que ce soit en droit ou en fait, pour présumer que les juges sont libres d'apporter de tels changements. En effet, de tels changements qu'Abella semble favoriser ne servent qu'à affaiblir la confiance du public dans un système judiciaire « indépendant ». Abella comprend très mal le concept d'indépendance judiciaire : les juges doivent être indépendants des opinions publiques de l'époque, mais ne sont jamais indépendants des lois établies, des traditions juridiques ou même de la volonté du peuple telle qu'exprimée dans les lois adoptées démocratiquement. Les jugements des tribunaux ne doivent pas s'écarter de l'intention de la loi et de la Constitution et ne doivent pas être des raccourcis vers une nouvelle législation qui contourne le processus démocratique et le débat public requis avant qu'un tel changement puisse avoir lieu.

Abella a rédigé le jugement majoritaire dans *l'affaire Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*.<sup>89</sup> Dans cette affaire, il a été jugé que les travailleurs de la fonction publique avaient un droit constitutionnel de grève en raison de la disposition sur la liberté d'association de l'article 2 de la Charte. Il s'agissait d'un raisonnement remarquable. Les travailleurs essentiels comprennent la police, les infirmières, le personnel hospitalier, les fournisseurs de services tels que les pompiers, les travailleurs de la santé, les gardes de

<sup>87</sup> Rosalie Abella, "The Dynamic Nature of Equality", dans *Equality and Judicial Neutrality*, édité par S. Martin et K. Mahoney (Carswell: Toronto, 1987).

<sup>88</sup> *Rosenberg c. Canada (Procureur général)* (1998), 108 OAC 338, 38 O.R. (3d) 577 (C.A.).

<sup>89</sup> *Saskatchewan Federation of Labour v. Saskatchewan*, [2015] 1 R.C.S. 245.

sécurité des frontières et les contrôleurs de la circulation aérienne, *etc.* À la suite de cette décision, les gouvernements ne peuvent plus légiférer sur la « marche au travail » pour les employés qui travaillent dans les services essentiels. Cette décision accordant le droit de grève au-dessus de la sécurité du public n'était ni raisonnable, ni responsable, ni dans l'intérêt du public. L'activisme judiciaire qui s'est produit en l'espèce était un exemple du triomphe de l'idéologie sur le bon sens et la logique, comme l'ont attesté avec éloquence les fortes dissidences des juges Rothstein et Wagner, dans cette affaire. La *Saskatchewan Federation of Labour* est un exemple puissant de la raison pour laquelle les juges non élus et non responsables ne devraient pas déterminer les politiques publiques.

## G. LES JUGES NE SONT PAS COMPÉTENTS POUR DÉTERMINER L'ORDRE PUBLIC

Les droits et libertés énoncés dans la Charte sont garantis « sous réserve seulement des limites raisonnables prescrites par la loi dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». <sup>90</sup> En d'autres termes, la Charte est fondée sur la réalité qu'aucun droit ou liberté n'est « absolu », mais qu'il peut être limité dans sa portée et son application à condition que ces limites soient « raisonnables » et qu'elles « puissent être justifiées de façon démontrable dans le cadre d'une société libre et démocratique ». L'article 1 de la Charte exige en fait que les juges tiennent compte d'un équilibre entre les objectifs du gouvernement qui limitent les droits et libertés et l'exercice de ces droits et libertés par la personne. Le fardeau (selon la prépondérance des probabilités) incombe à ceux (habituellement le gouvernement, mais pas toujours) qui cherchent à maintenir une restriction à un droit ou à une liberté.

Pour déterminer s'il y a lieu de limiter les droits et libertés dans les litiges relatifs à la Charte, la Cour suprême a conçu le critère *Oakes*, qui porte le nom de l'affaire dans laquelle il a été énoncé pour la première fois. <sup>91</sup> Dans l'*arrêt Oakes*, la Cour suprême a énoncé un critère en deux étapes en vertu de l'article 1 : premièrement, l'objectif législatif ayant une incidence sur le droit ou la liberté est-il urgent et réel ; deuxièmement, y a-t-il proportionnalité entre les moyens choisis et l'objectif recherché ?

Bien que l'on réponde habituellement à la question de la première étape par l'affirmative sans autre analyse, la deuxième étape du *critère d'Oakes* exige généralement une analyse en trois volets :

- i. « Lien rationnel » : les mesures adoptées doivent être soigneusement conçues et rationnellement liées à l'objectif en question ;
- ii. « Atteinte minimale » : la limite doit porter atteinte au droit ou à la liberté aussi peu que nécessaire pour atteindre l'objectif ; et
- iii. « Proportionnalité » : il doit y avoir une proportionnalité entre les effets des mesures qui sont responsables de limiter le droit ou la liberté garantis par la Charte et l'objectif qui a été identifié comme étant d'une « importance suffisante » dans l'analyse de la première étape. <sup>92</sup>

<sup>90</sup> Charte des droits et libertés, art. 1.

<sup>91</sup> *R. c. Oakes*, [1986] 1 R.C.S. 103.

<sup>92</sup> *Ibid.*, par. 70, le juge en chef Dickson.

Depuis sa décision en 1986, le critère *Oakes* a fait l'objet d'un certain nombre d'améliorations au fil des ans, mais sa structure de base en deux étapes demeure, bien que l'accent mis sur l'analyse dans l'analyse de l'étape deux variera selon les circonstances de chaque cas. En examinant ces améliorations, on peut se demander si le *critère de l'arrêt Oakes* ne pourrait pas être amélioré en mettant davantage l'accent sur ce qui constitue un « raisonnable » et en étant plus conscient des principes qui animent notre société, c'est-à-dire la liberté (liberté) et la démocratie (le consentement des gouvernés est essentiel).<sup>93</sup> À cet égard, il convient de souligner que l'activisme judiciaire pratiqué par la Cour suprême frappe au cœur même d'une « société libre et démocratique ».

L'article 1 devient donc l'outil d'interprétation ultime permettant au tribunal de décider si une violation de la Charte est justifiée avant qu'une réparation puisse être envisagée. En particulier, la preuve présentée en vertu de l'analyse de l'article 1 est invariablement de nature d'ordre public, ce qui signifie que le tribunal ne statue plus sur une « question de droit », mais qu'il porte plutôt un jugement sur le caractère suffisant des décisions d'intérêt public. Les témoignages peuvent comprendre, par exemple, le *hansard*,<sup>94</sup> les rapports d'un comité parlementaire, d'une commission d'enquête ou d'une commission de réforme du droit,<sup>95</sup> les études et les statistiques en sciences sociales,<sup>96</sup> et même les sondages d'opinion.<sup>97</sup>

Ce qui est particulièrement problématique à propos de cette bande de preuves au niveau de l'appel, c'est que très peu de ces éléments de preuve, voire aucun, auront été présentés en vertu des règles de preuve appropriées au procès, qui comprennent : la preuve donnée sous serment, avec la capacité de contre-interroger, ainsi que les qualifications de tout « expert » qui pourrait offrir une telle preuve.<sup>98</sup> On ne saurait sous-estimer l'importance de s'appuyer sur des éléments de preuve dûment admis. Les litiges au Canada sont de nature contradictoire. Cela signifie, entre autres choses, que : (1) les affaires sont tranchées en fonction des faits, et (2) il incombe aux parties impliquées dans le litige d'établir ces faits

---

<sup>93</sup> La question de savoir si la jurisprudence de l'article 1 continue d'être utile ou non est bien discutée par Jonathan Martin dans "Does the R. v. Oakes Test Still do Justice to Section 1? Part 1," *The Lawyer's Daily*, 18 November 2021 et "Does the R. v. Oakes Test Still do Justice to Section 1? Part 2," *The Lawyer's Daily*, 19 November 2021. Martin soutient que l'article 1 exige une analyse plus rigoureuse fondée sur la liberté afin de s'assurer que le Canada demeure une « société libre et démocratique ».

<sup>94</sup> *R. c. K.R.J.*, [2016] 1 R.C.S. 906; *R. c. Morgentaler*, [1993] 3 R.C.S. 463.

<sup>95</sup> *R. c. Keegstra*, [1990] 3 R.C.S. 697; *M. c. H.*, [1999] 2 R.C.S. 3; et *Harper c. Canada (G.A.)*, [2004] 1 R.C.S. 827.

<sup>96</sup> *R. c. K.R.J.*, *précité*.

<sup>97</sup> *R. c. Bryan*, [2007] 1 R.C.S. 527

<sup>98</sup> Le problème de la provenance de la preuve en vertu de l'article 1 a été abordé par le juge McIntyre dans l'arrêt *R. c. Morgentaler*, [1988] 1 R.C.S. 30 à la p. 149, lorsqu'il a fait remarquer ce qui suit :

Des documents supplémentaires [non présentés au procès] sous forme d'articles, de rapports et d'études ont été produits, à partir desquels la Cour a été invitée à conclure que l'accès à l'avortement n'est pas offert uniformément dans tout le pays et que cela pourrait être une source de beaucoup d'insatisfaction. Bien que je reconnaisse que dans les affaires constitutionnelles, une plus grande latitude a été accordée en ce qui concerne la réception de tels documents, *je préférerais me fier principalement à la preuve faite sous serment en cour dans mon examen des questions de fait.* [mon cursif]

En l'espèce, le juge McIntyre faisait poliment référence à l'utilisation (citée 23 fois) du *rapport Powell*, un document qui a été conforme bien après le procès et qui n'a donc jamais été assujetti à des règles de preuve appropriées, y compris le contre-interrogatoire.

sur la base de la preuve, prouvée en contre-interrogatoire. Comme l'a fait remarquer le célèbre juriste John Wigmore, le contre-interrogatoire est le « plus grand moteur juridique jamais inventé pour la découverte de la vérité ». <sup>99</sup> Par conséquent, le fait de s'appuyer sur des documents qui n'ont pas été dûment admis au procès et qui n'ont pas eu la possibilité d'être contre-interrogés signifie que ces documents ont peu de valeur probante et qu'il ne faut accorder aucun poids pour en arriver à une décision.

Cependant, *l'article 1* de la Charte est actuellement utilisé par des juges semblables à un camion Mack, conduisant sans contrainte à travers la Charte, pour atteindre le résultat qu'ils considèrent comme idéologiquement acceptable.

Contrairement au Parlement, les juges, avec les contraintes inhérentes au processus judiciaire, n'ont pas accès à tous les « faits sociaux » <sup>100</sup> pertinents aux questions dont ils sont saisis ; ils n'ont pas le luxe de disposer de temps ou de facilités pour réfléchir adéquatement aux questions ou en débattre publiquement ; ils n'ont pas libre accès aux installations de recherche à la disposition des parlementaires ; ils n'ont pas non plus les pouvoirs ou la compétence institutionnelle pour faire des enquêtes complètes et publiques comme le font les comités parlementaires. Les juges ne connaissent pas non plus les options stratégiques de rechange. Il est important de noter qu'ils n'ont pas accès à l'expérience pratique et aux points de vue du public et des représentants élus sur des questions de plus en plus complexes, en particulier celles qui sont complexes sur les plans économique, social et scientifique. Bref, bien que les juges soient bien éduqués et bien connectés, ils n'ont pas les antécédents, la compréhension ou la compétence nécessaires pour prendre des décisions de politique publique qui ont une incidence si profonde sur la vie des Canadiens.

La réalité est que les juges ne sont pas particulièrement qualifiés pour prendre des décisions de politique publique, car ils n'ont pas une plus grande perspicacité que le public, y compris les politiciens, lorsqu'il s'agit de débattre des questions morales et sociales importantes de l'heure. En effet, étant donné que les juges sont de plus en plus nommés <sup>101</sup> non pas tant en fonction de leur expertise et de leurs compétences respectives en droit, mais plutôt en fonction de leurs tendances et de leurs relations politiques, il n'est pas

---

<sup>99</sup> 5 J. Wigmore, *Evidence* § 1367, p. 32 (J. Chadbourn rev. 1974).

<sup>100</sup> Yaakov Roth, "How the Courts Trump Parliament" *National Post*, 3 janvier 2014, <https://nationalpost.com/opinion/yaakov-roth-how-the-courts-trump-parliament> Que la plupart des décisions de la Charte se résument à une question de préférences en matière de politique publique, « transformant chaque question de politique sociale en un « fait » contesté qui doit être résolu par un seul juge après avoir entendu les témoignages d'universitaires n'est rien d'autre qu'un effort transparent pour substituer les opinions politiques des juges à celles du Parlement – exactement ce que la CSC prétend à maintes reprises ne pas faire ».

<sup>101</sup> La nomination des juges fédéraux au Canada (appelés « juges de l'article 96 » [nommés à la cour d'appel, à la cour supérieure, à la cour de district et à la cour de comté de chaque province] ou de « juges de l'article 101 » [Cour suprême du Canada et Cour fédérale du Canada, divisions de première instance et d'appel] en référence aux articles de la *Loi constitutionnelle de 1867* en vertu desquels le pouvoir de nommer de tels juges est conféré) est faite par le gouverneur général. Toutefois, le gouverneur général ne nomme que ceux qui ont été recommandés par le premier ministre et le Cabinet. En fait, les nominations à la magistrature sont des nominations politiques et les politiciens sont ultimement responsables du calibre de la magistrature. Comme notre classe politique progressiste actuelle ne s'intéresse qu'à nommer des personnes taillées dans le même tissu idéologique, il n'est pas surprenant que la magistrature canadienne soit de plus en plus peuplée de juristes de centre-gauche.

surprenant qu'ils ressemblent davantage à des politiciens qu'à des gardiens indépendants de la primauté du droit et de l'administration de la justice.

En outre, il faut reconnaître que la rédaction législative est un art que peu de gouvernements récents semblent avoir maîtrisé compte tenu de la quantité de langage vague utilisé qui nécessite une interprétation judiciaire afin de déterminer comment il devrait être appliqué. En d'autres termes, plutôt que d'écrire des lois d'une manière qui indique clairement aux citoyens et aux tribunaux ce qui est prévu, l'imprécision devient un problème exactement en raison de l'incertitude qu'elle crée pour les citoyens de déterminer si une action est toujours légale en vertu de la nouvelle législation (voir l'encadré).

Entre l'imprécision législative, l'analyse de l'article 1 de la Charte et un Parlement lâche et inefficace qui ne veut pas s'opposer aux abus de la Cour suprême, il n'est que trop évident que les juges sont devenus les décideurs ultimes de l'ordre public.

### H. TRIBUNAUX DES DROITS DE L'HOMME

Les tribunaux des droits de la personne sont habituellement limités aux questions relatives à la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la croyance, le handicap, l'orientation sexuelle, etc., dans des domaines tels que l'emploi, le logement, le service (comme dans un restaurant) et l'adhésion à une organisation. Pour être clair, les tribunaux ne statuent pas sur les réclamations fondées sur la Charte des droits et libertés (voir le chapitre IV). Les tribunaux examinent plutôt les allégations de discrimination fondées sur le *Code des droits de la personne* pertinent de leur compétence, *c'est-à-dire* provincial ou fédéral, dans lequel elles sont fondées.

Les personnes siégeant à ces tribunaux ne sont pas tenues d'appliquer des procédures juridiques et des protections standard dans leurs décisions, telles que la présomption d'innocence et l'appréciation et l'interprétation impartiales des éléments de preuve, qui servent de garanties pour toutes les parties impliquées. En règle générale, ni les tribunaux, ni leurs bureaucraties de soutien (commissions), ne sont des organismes neutres puisqu'ils sont souvent dotés de militants des droits de la personne qui représentent des groupes d'intérêts spéciaux et font la promotion de leur propre programme progressiste préféré. Non seulement les fonctionnaires nommés par le gouvernement enquêtent sur la plainte et déterminent les éléments de preuve, mais ils aident également le plaignant à rédiger la plainte et collaborent avec eux tout au long du processus. Une aide semblable n'est pas fournie à la personne contre laquelle la plainte a été déposée. Les intimés sont tenus d'obtenir et de payer leur propre représentation juridique afin de se défendre.

Bien que ces tribunaux soient bien intentionnés puisque leur objectif est de protéger les personnes victimes de discrimination, ils ont néanmoins de profondes lacunes inhérentes à leurs structures, y compris leur promotion de concepts idéologiques (voir également le chapitre VIII). Par conséquent, il n'est pas surprenant que les tribunaux des droits de la personne aient été décrits comme des « tribunaux kangourou ». Dans un rapport parlementaire cinglant de 1998,<sup>102</sup> le vérificateur général fédéral Denis Desautels a confirmé que les

---

<sup>102</sup> Déposé à la Chambre des communes, le 29 septembre 1998, volume 2, voir <https://web.archive.org/web/20000816033502/https://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/9810ce.html> (voir en particulier le paragraphe 10.81).

commissions et les tribunaux des droits de la personne ne sont pas fiables. Desautels a conclu que, malgré l'intention du législateur d'établir une commission et un tribunal pour « régler les plaintes relatives aux droits de la personne rapidement, impartialement et de manière experte », le résultat a été « lourd, long et coûteux ». <sup>103</sup> Afin de remédier à ces lacunes, y compris la partialité de la Commission elle-même, le vérificateur général a recommandé, entre autres, une séparation claire du rôle de la Commission en tant que promoteur, enquêteur, conciliateur, représentant de l'intérêt public et défenseur et encore, l'établissement de normes pour protéger la « fiabilité, l'impartialité et la transparence des processus d'enquête, de conciliation et de prise de décisions ». <sup>104</sup>

### I. CONCLUSION

Les Canadiens sont de plus en plus privés de leurs droits en raison de l'usurpation judiciaire de la prérogative du Parlement de légiférer. En vertu de la Charte, la primauté du droit a été remplacée par un gouvernement des juges. La dépossession des droits s'accompagne d'une apathie politique, car les Canadiens ne croient plus que leur vote fait une différence. Ce gouvernement des juges menace non seulement nos processus démocratiques, mais aussi la séparation des pouvoirs, le concept d'un gouvernement responsable et la légitimité même de la loi sont sérieusement remis en question. Cependant, pendant la pandémie de Covid-19, avec ses confinements et ses mandats associés, lorsque les droits et libertés fondamentaux ont été si facilement rejetés et piétinés par les gouvernements, les tribunaux ont été d'une tranquillité troublante et sans doute complètement inefficaces pour protéger les Canadiens contre les excès du gouvernement lorsque cela était le plus nécessaire.

La Charte, malgré sa promesse de garantir les droits et libertés *fondamentaux*, s'est révélée largement inefficace à cet effet. Bien que certains droits dans le contexte des poursuites criminelles aient été renforcés pour tenir les gouvernements responsables, d'autres droits n'ont été utilisés que comme une excuse pour faire avancer un programme progressiste et étranger sur les Canadiens, *par exemple* l'avortement, la pornographie, les drogues et l'euthanasie.

Blâmer la Charte pour l'état actuel des choses, c'est passer à côté de l'essentiel. La Charte n'est qu'un outil, un « document qui vise un but » – ce n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre une fin. Cette fin est, selon les termes de l'article 1 de la Charte, une « société libre et démocratique ». Que la Charte soit une bonne ou une mauvaise chose dépend entièrement de la façon dont elle est utilisée. Les documents constitutionnels fondamentaux qui limitent le pouvoir du gouvernement sont une bonne chose, mais le simple fait d'avoir le document en existence ne suffit pas s'il a été abusé comme il l'a été au Canada.

En fin de compte, ce sont ceux qui vivent sous la Charte, et cela signifie nous tous, qui sommes responsables. À un certain niveau, le plus gros problème judiciaire du Canada est simplement le résultat d'un trop grand nombre de juges nommés qui reflètent l'idéologie progressiste des classes politiques qui les nomment. À un autre niveau, les classes politiques, à leur tour, s'en passent avec leur programme progressiste parce que trop peu d'entre nous prennent même la peine de voter et encore moins de réfléchir de manière

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, par. 10.120.

<sup>104</sup> *Ibid.*, 10.123.

critique à ce qu'elles-mêmes et le gouvernement nous disent. L'action et la réforme sont nécessaires pour affirmer les pouvoirs et les prérogatives du Parlement et de ses membres individuels, libres du contrôle de la machine du parti et du pouvoir des whips du parti ; les citoyens doivent être beaucoup plus engagés avec leurs représentants parlementaires (voir aussi le chapitre X) et les tenir responsables. En effet, les députés doivent dépendre de leurs associations de circonscription respectives pour leur nomination au Parlement et non pour l'approbation de la direction du parti. De plus, une fois élu, un député représente tous les électeurs de la circonscription, qu'ils aient voté pour eux ou non, et à ce titre est responsable devant ces électeurs, et non devant le cabinet du premier ministre, la machine centrale du parti ou la direction.

Ces changements et d'autres sont désespérément nécessaires si le Canada veut survivre en tant que pays « libre et démocratique ». En ce qui concerne le système judiciaire, des qualifications requises pour combler les fonctions judiciaires seraient un bon point de départ. En l'absence d'une ordonnance particulière, ces changements devraient comprendre : au niveau du juge de première instance, employer des avocats qui exercent principalement la profession de barristers plutôt que de solicitors, avec un minimum de dix ans d'expérience. Au niveau de l'appel, les juges des cours d'appel ne devraient être nommés que parmi ceux qui sont juges de première instance, que ce soit dans les cours fédérales ou provinciales (à condition que les juges des cours provinciales répondent aux mêmes critères de nomination que les juges de première instance fédéraux) avec un minimum de dix ans d'expérience. Les juges de la Cour suprême ne devraient être choisis que parmi les cours d'appel, encore une fois avec un minimum de dix ans d'expérience. Tous les juges des articles 96 et 101, qu'il s'agisse de première instance ou d'appel, devraient voir leur nomination confirmée par le Parlement sur la base d'un vote libre à la Chambre et ne plus être « dans le don » du Cabinet ou du premier ministre. De plus, le *sous-*

### Imprécision des lois

Le Parlement continue d'adopter des lois qui sont mal rédigées et qui manquent cruellement de clarté, laissant l'interprétation juridique aux tribunaux. Les Canadiens se demandent et s'inquiètent ainsi de savoir s'ils pouvaient enfreindre ces lois par le biais de certaines activités qui peuvent ou non être couvertes. En voici deux exemples :

- Le projet de loi C-4<sup>105</sup> interdisant la thérapie de conversion ne contient aucune disposition précisant que les conversations privées sur l'éthique et l'identité sexuelles ne sont pas une « thérapie de conversion ». En refusant d'incorporer cette clause de clarification, il incombera désormais aux tribunaux de décider si des individus, *par exemple* des parents ou des pasteurs, peuvent toujours discuter de questions d'orientation sexuelle avec leurs enfants ou leurs fidèles sans risquer une peine de cinq ans de prison.
- De même, le projet de loi C-3<sup>106</sup> visait à empêcher les gens d'intimider les professionnels de la santé ou ceux qui cherchent certains services de santé. Mais le projet de loi ne définit pas le terme « intimidation », ce qui signifie que le fait d'informer les pairs des risques pour la santé de certaines procédures – peut-être même des publications sur les médias sociaux – peut ou non tomber sous le coup de cette loi.

<sup>105</sup> Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion), L.C. 2021 L.C. ch. 24.

<https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-4/sanction-royal>

<sup>106</sup> Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail, L.C. 2021, ch. 27

<https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-3/sanction-royal>

*alinéa 4(2) de la Loi sur la Cour suprême*<sup>107</sup> devrait être modifié afin de permettre la nomination des juges et du juge en chef uniquement avec le consentement du Parlement, sur la base d'un vote libre.

Il est facile d'être distrait par le « glamour » des décisions de la Cour suprême et d'oublier que la grande majorité des affaires de droit criminel (et donc susceptibles d'attirer l'attention sur la Charte) se produisent devant des tribunaux provinciaux qui sont entièrement sous le contrôle des législatures provinciales.<sup>108</sup> La réforme de la magistrature provinciale dans un système fédéral comme celui du Canada sera un défi, mais qui n'est pas insurmontable, surtout si les juges des cours provinciales espèrent passer à une cour d'appel provinciale.

Bien qu'une réforme institutionnelle soit nécessaire, il est important de ne pas négliger le fait que certains juges ont eu « raison » lorsqu'ils étaient dissidents, et que leurs dissidences offrent une ressource de sagesse et de perspicacité qui demeurent instructives pour notre époque.<sup>109</sup>

Enfin, on ne peut nier que depuis sa proclamation en 1982, la Charte a été l'occasion de développer une jurisprudence problématique. En effet, lorsque la Charte a été introduite, très peu de Canadiens la voulaient ou pensaient qu'elle était nécessaire, à l'exception de Pierre Trudeau et d'une poignée de politiciens. Après 40 ans de jurisprudence fondée sur la Charte, n'est-il pas juste de se demander si la Charte est vraiment nécessaire ? La Charte a-t-elle fait du Canada un meilleur endroit ? Autrement dit, dans quelle mesure le Canada est-il « libre et démocratique » aujourd'hui ?

Bien qu'il y ait eu quelques bonnes décisions, celles-ci sont contrebalancées par les nombreuses décisions mauvaises ou problématiques rendues par la Cour suprême qui laissent fortement entendre que, selon la prépondérance des probabilités, la Charte a fait plus de mal que de bien, en particulier sur des questions sociales et morales. De plus, le transfert du pouvoir du Parlement aux tribunaux a également causé un tort incalculable à la séparation des pouvoirs et à la notion même de gouvernement responsable. Nous vivons actuellement à une époque où, à moins que des changements ne soient apportés pour rétablir le gouvernement responsable, les Canadiens de la génération actuelle et des générations futures pourraient avoir l'honneur douteux d'être les premiers à se retrouver à vivre et à mourir sous la tyrannie judiciaire et exécutive.

---

<sup>107</sup> L.R.C. 1985, ch. S-26.

<sup>108</sup> Le paragraphe 92(14) de la *Loi constitutionnelle de 1867* confère à chaque province la compétence sur « l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le maintien et l'organisation des cours provinciales, tant civiles que criminelles... ». Le paragraphe 94(4) confère aux législatures provinciales le pouvoir de nommer des juges à ces tribunaux en vertu du paragraphe 92(14).

<sup>109</sup> Les opinions de juges comme McIntyre, Gonthier, La Forest, Côté ou Brown offrent toutes une vision différente du rôle judiciaire et de la Charte qui fournit une jurisprudence durable et responsable. De plus, il ne faut pas négliger le fait que la common law était un protecteur viable des libertés civiles avant l'adoption de la Charte, comme en témoignent les décisions de juges comme Rand et Abbott.

**Matériel supplémentaire :** Les livres suivants aideront le lecteur à comprendre plus en détail la question entourant l'activisme judiciaire au Canada :

R. MacGregor Dawson, *The Government of Canada*, 5 Edition., Ed., N. Ward, (Toronto : University of Toronto Press, 1970)

William Gairdner, *The Trouble With Canada ... Still !—A Citizen Speaks Out*, (Toronto : Key Porter Books Ltd., 2010) (Chapitre 15)

Robert Ivan Martin, *The Most Dangerous Branch : How the Supreme Court of Canada has Undermined Our Law and Our Democracy*, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2005)

Gwen Landolt, Patrick Redmond et Douglas A. Alderson, *From Democracy to Judicial Dictatorship in Canada: The Untold Story of the Charter of Rights*, Toronto : The Interim Publishing Company, 2019)

Ian Greene, *The Charter of Rights and Freedoms: 30+ years of decisions that shape Canadian life*, Toronto, James Lorimer & Company, 2014)

James B. Kelly, *Governing With the Charter : Legislative And Judicial Activism And Framers's Intent*, (Vancouver : UBC Press Publishers, 2006)

Rory Leishman, *Against Judicial Activism : The Decline of Freedom And Democracy in Canada*, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press Publishers, 2006)

[Dwight Newman, Derek Ross, Brian Bird \(rédacteurs généraux\).](#) *The Forgotten Fundamental Freedoms of the Charter*, (Toronto : LexisNexis, 2020)

Contracting Virtue : The Worldwide Rule of Judges ? <https://www.amazon.ca/Coercing-Virtue-Worldwide-Rule-Judges/dp/0844741620>

Leishman : Against Judicial Activism: The Decline of Freedom and Democracy in Canada, <https://www.amazon.ca/Against-Judicial-Activism-Democracy/dp/0773530541>

Brodie, Ian : *Friends of the Courts*. SUNY Press, New York (2002)

Morton, F.L. et Knopff, Rainer : *The Charter Revolution & the Court Party*. Presses de l'Université de Toronto, 2000

## V. Lobbying et plaidoyer

Par Catherine Swift et Shannon Boschy

Le lobbying au sens large est toute tentative de la part de particuliers ou de groupes d'intérêt d'influencer les décisions du gouvernement. Ici, nous entendons le processus formel des organisations de lobbying enregistrées qui rencontrent, fournissent des informations et influencent les élus par des moyens légitimes et réglementés.

Le plaidoyer reprend là où le lobbying politique termine en termes de tactiques, de stratégies et d'audience. Au lieu d'avoir une influence directe sur les législateurs, le plaidoyer a une plus grande portée dans ses efforts pour façonner la perception du public et pour influencer sur le changement social, comportemental et politique, en espérant qu'à son tour l'opinion publique redirigera ou influencera les décisions législatives et exécutives. Les limites de la pertinence dans le domaine du plaidoyer sont moins bien définies que dans le lobbying, ce qui laisse beaucoup plus de place à des tactiques créatives d'influence et de persuasion.

Alors que le lobbying est strictement réglementé et assez bien contrôlé au Canada, la forte influence des groupes de plaidoyer est devenue un grave problème pour notre démocratie. Le Canada est devenu particulièrement captivé par les efforts des défenseurs et des militants de la justice sociale au cours des dernières décennies. Il est presque impossible de trouver une institution au Canada qui n'a pas été infiltrée. Le plaidoyer idéologique semble ne connaître aucune limite, certainement pas au sein des organisations qui ont adopté le jargon de consultation agréable, appât et commutateur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

### A. LOBBYING

**Définition du lobbying et des registres de lobbyistes :** Au cours des dernières décennies, la pratique du lobbying auprès des gouvernements au Canada est devenue beaucoup plus réglementée et structurée. Alors que c'était autrefois une scène quelque peu chaotique, avec toutes sortes d'entreprises individuelles, d'organisations à but non lucratif, de syndicats, de citoyens individuels et d'autres approchant les politiciens pour promouvoir leurs programmes particuliers sans règles ni surveillance, ces dernières années ont vu des changements importants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et les grandes administrations municipales ont tous établi des processus et des procédures d'enregistrement des lobbyistes qui sont devenus plus stricts au fil du temps. Tous ceux qui souhaitent faire pression sur les gouvernements et qui les paient pour le faire peuvent avoir accès aux registres de lobbyistes qui en résultent. Certains des systèmes d'enregistrement du lobbying les plus bureaucratiques et les plus complexes se trouvent au niveau municipal.

Il existe plusieurs types différents d'organisations de lobbying. Deux catégories principales sont généralement appelées lobbyistes-conseils et organisations internes. Il y a différentes façons dont ces deux groupes sont étiquetés aux divers ordres de gouvernement, mais les catégories sont toujours comparables. Ils peuvent être divisés en lobbyistes pour compte d'autrui, ce sont des bureaux de services payés par une entreprise, un groupe d'entreprises, un syndicat, etc. pour faire pression sur les gouvernements, généralement sur

une question spécifique ou une gamme de questions connexes sur lesquelles ils veulent que leurs préoccupations soient prises en compte.

Les bureaux qui font ce genre de lobbying sont généralement appelées entreprises de relations gouvernementales ou d'affaires publiques, bien que d'autres groupes tels que les cabinets d'avocats ou les cabinets d'experts-conseils puissent également s'engager dans ce type de lobbying. Ces entreprises ont généralement du personnel qui a des liens avec chacun des divers partis politiques afin qu'ils aient accès aux principaux décideurs politiques, quel que soit le parti au pouvoir. De nombreux anciens politiciens et membres du personnel politique finissent par travailler pour des entreprises de relations gouvernementales lorsqu'ils quittent la politique en raison de leurs relations étendues.

Le terme lobbyistes salariés désigne les organisations dont le travail consiste à communiquer avec les représentants élus au nom d'un groupe d'intérêt particulier. Les groupes d'entreprises, les syndicats, les groupes environnementaux, les organisations professionnelles et les groupes de citoyens entreraient dans cette catégorie. Ces organisations factureraient généralement des frais d'adhésion annuels ou des cotisations à leurs membres et ne seraient pas financées individuellement, question par question, comme le sont habituellement les lobbyistes-conseils.

Les sociétés individuelles peuvent également être enregistrées à titre de lobbyistes en leur propre nom. Ce serait généralement le cas pour les grandes entreprises qui ont du personnel à temps plein dédié aux activités de lobbying. Les petites entreprises seraient plus susceptibles d'adhérer à une organisation commerciale pour représenter leurs intérêts, car il est peu probable qu'elles aient du personnel dédié à cette fonction.

En ce qui concerne le type d'information qui doit être divulgué par les diverses organisations de lobbying, qui ils prévoient faire du lobbying (ministres, cadres supérieurs du ministère, etc.) et sur les questions sur lesquelles ils feront du lobbying est inclus. Les lobbyistes doivent également divulguer qui les paie. Pour les organisations de lobbying internes, elles seraient généralement entièrement ou en grande partie financées par des cotisations régulières des membres. Les entreprises individuelles, les membres du syndicat ou d'autres personnes qui paient les cotisations annuelles à l'organisation n'ont généralement pas besoin d'être identifiées aux fins de l'enregistrement des lobbyistes. Pour les lobbyistes-conseils, ils doivent généralement divulguer qui sont leurs clients sur des questions spécifiques. Le Commissariat au lobbying au Canada donne un aperçu des activités de lobbying à l'échelle fédérale.<sup>110</sup>

La définition de ce qu'est le lobbying est également importante.<sup>111</sup> En règle générale, les réunions avec des politiciens ou des hauts fonctionnaires, des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État ou d'autres représentants du gouvernement sont considérées comme du lobbying, à moins que quelque chose comme une clarification des lois, des règlements, etc. existants ne soit demandée. Si une réunion ou une comparution devant un comité législatif a été initiée par le représentant du gouvernement, cela n'est généralement pas considéré comme du lobbying. Les lobbyistes sont tenus de s'enregistrer s'ils reçoivent

<sup>110</sup> <https://lobbycanada.gc.ca/fr/rapports-et-publications/rapport-annuel-2020-2021/>

<sup>111</sup> La façon dont le gouvernement fédéral définit le lobbying est décrite ici : <https://www.youtube.com/watch?v=F-KbM0hfDgE&t=0s>

une rémunération pour leur travail. Si quelqu'un n'est pas indemnisé financièrement, il est libre de communiquer avec des politiciens, des hauts fonctionnaires, etc. sans être enregistré comme lobbyiste.

Bien que les mêmes règles devraient s'appliquer également à tout le monde sans parti pris partisan, ce n'est pas le cas dans la pratique. Un bon exemple a été le scandale fédéral sur l'admissibilité de l'organisme de bienfaisance WE à recevoir d'importantes sommes d'argent du gouvernement libéral. Il s'est avéré que les représentants de WE n'étaient pas enregistrés comme lobbyistes, alors qu'ils auraient dû l'être, étant donné qu'ils avaient communiqué avec plusieurs politiciens et membres du personnel des cabinets des ministres ainsi qu'avec le cabinet du premier ministre. Cependant, comme le groupe était ami avec le gouvernement au pouvoir, aucune mesure disciplinaire n'a été prise.<sup>112</sup> Il est probable que si un groupe enfreint les règlements de lobbying mais n'est pas ami avec le gouvernement au pouvoir, il ne sera pas traité aussi favorablement que l'organisation WE l'a été. Ainsi, malgré le fait que les registres des lobbyistes ont été établis pour traiter tout le monde sur un pied d'égalité et pour promouvoir un climat de transparence, ce n'est pas ce qui se produit toujours.

**Tendances récentes en matière de lobbying :** Au cours des dernières années, il y a eu une explosion du nombre d'organisations de lobbying et de l'argent consacré à ces activités au Canada. Divers syndicats exercent des activités de lobbying directes et indirectes par l'intermédiaire d'organisations intermédiaires parrainées par les syndicats. Les syndicats du secteur public sont les plus actifs et les plus dépensiers. Il n'est pas surprenant que les syndicats du secteur public appuient les partis politiques qui favorisent le grand gouvernement, notamment les libéraux et le Nouveau Parti démocratique. Le Canada a certaines des lois les plus favorables aux syndicats au monde, avec des cotisations syndicales imposées par la loi et presque aucune exigence de transparence financière syndicale ou restriction que les cotisations ne peuvent être dépensées que pour des activités de négociation collective comme de nombreux pays l'ont fait. Certaines lois provinciales du travail font en sorte qu'il est beaucoup plus facile d'accréditer un syndicat que de le retirer de son accréditation.

En raison de toutes ces conditions favorables aux syndicats, notamment dans le secteur public où ils n'ont pas à se soucier des forces concurrentielles qui ont considérablement réduit l'adhésion syndicale dans le secteur privé, les syndicats ont souvent beaucoup d'argent à dépenser pour des activités politiques. Le manque de transparence financière signifie que les membres du syndicat ne savent même pas quelle part de leurs cotisations obligatoires va à des activités politiques que les membres ne soutiennent peut-être pas. Il est ironique que les revenus des syndicats du secteur public soient financés par les gouvernements (parce que les membres sont payés par les gouvernements). Ces revenus soutiennent les activités syndicales qui soutiennent les partis politiques en faveur d'un grand gouvernement. Les coûts en sont assumés par les contribuables du secteur privé qui financent indirectement les campagnes des syndicats par l'entremise de l'argent de leurs impôts.

---

<sup>112</sup> <https://nationalpost.com/news/politics/we-organisation-under-scrutiny-for-not-registering-as-lobbyist-before-pitching-proposals-to-trudeau-liberals>

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui se livrent à des activités de lobbying ont réussi à obtenir le statut d'organisme de bienfaisance du gouvernement canadien. Les organismes de bienfaisance ont le pouvoir de s'engager dans certaines activités de lobbying, mais cela devient problématique lorsqu'ils franchissent la ligne et participent davantage à des activités politiques qu'à des activités de bienfaisance. Certains groupes de pression ont reçu des documents du gouvernement, ce qui donne l'impression que le gouvernement paie pour avoir lui-même fait du lobbying de la part de certains groupes.<sup>115</sup> Le fait d'avoir un statut d'organisme de bienfaisance précieux confère le grand avantage d'un allègement fiscal généreux pour les donateurs, ce qui signifie en fait que les contribuables canadiens finissent par subventionner ces organisations. En plus de l'avantage d'être classés comme organismes de bienfaisance, de nombreux ONG reçoivent également un financement direct du gouvernement. Cela a été particulièrement prononcé pendant le mandat du gouvernement Trudeau parce que les enjeux climatiques ont été une priorité.

**Pratiques de lobbying :** De façon générale, le succès de toute activité de lobbying repose sur la façon dont un groupe de pression peut influencer les politiciens et les décideurs bureaucratiques. Bien que l'environnement de lobbying canadien n'implique pas la quantité massive d'argent que l'on trouve dans le lobbying aux États-Unis, le financement est toujours vital car être en mesure de mener une campagne publicitaire coûteuse en faveur ou en opposition d'une politique donnée peut être susceptible d'influencer l'opinion publique et, par conséquent, les votes.

On peut toujours s'attendre à ce que les politiciens, bien sûr, accordent plus d'attention aux préoccupations des grandes organisations (entreprises, activistes, syndicats) qui ont plus de ressources à apporter à la table et peuvent offrir aux politiciens des choses telles que des

### Canada 2020

Selon un article de Macleans paru en 2017 par Anne Kingston, « le groupe de réflexion progressiste qui dirige vraiment le Canada », Canada 2020, est la colonne vertébrale du Parti libéral. « L'entreprise a joué un rôle déterminant dans la formation du parti au pouvoir actuel, de ses politiques à son chef. C'est un incubateur et une vitrine pour les talents libéraux brillants et émergents... À la suite du scandale fédéral « de l'argent contre l'accès », Canada 2020 a été accusé d'agir comme un gardien du pouvoir via ses événements, qui voient les dirigeants de l'industrie et les lobbyistes se frotter les coudes avec les ministres du Cabinet et les hauts fonctionnaires du gouvernement.

Duff Conacher, cofondateur de Démocratie en surveillance et professeur de politique et de droit à l'Université d'Ottawa, a déclaré : « Canada 2020 a mis en place une structure qui n'est pas criminelle en termes d'influence colportée, mais qui est contraire à l'éthique et une violation de la Loi sur les conflits d'intérêts ... si vous voulez influencer Trudeau, vous devenez un commanditaire de Canada 2020.<sup>113</sup>

Canada 2020 a également des liens avec le Centre of American Progress, qui est financé par l'Open Societies Foundation de George Soros (voir le chapitre IX).<sup>114</sup>

<sup>113</sup> <https://archive.macleans.ca/article/2017/11/1/behind-the-big-red-machine>

<sup>114</sup> <https://www.genderdissent.com/post/the-making-of-tranada-soros-fink-and-the-trudeau-liberals>

<sup>115</sup> <https://pressprogress.ca/anti-union-lobby-group-has-received-millions-of-dollars-from-doug-fords-government-since-2021/>

sièges bien rémunérés au conseil d'administration et des postes de haut niveau après avoir quitté la politique.

Outre l'influence de l'argent sur la politique, être en phase avec l'opinion publique est également très précieux. Si une organisation qui fait du lobbying sur une question particulière peut démontrer que le grand public est d'accord avec sa position, elle peut s'attendre à avoir plus de succès dans la promotion de ses objectifs même si elle n'est pas bien financée.

Une autre règle générale est que plus tôt un groupe peut intervenir sur une question particulière alors qu'il se fraie un chemin dans le processus gouvernemental, mieux c'est. Par exemple, il est extrêmement utile de savoir qu'un ministère prévoit présenter une proposition sur une question importante pour un groupe particulier avant même qu'elle n'en arrive au niveau politique, car il est beaucoup plus possible d'influencer ce qui devient une loi ou une politique. Une fois qu'une question est devenue politisée, il est beaucoup plus difficile de s'y opposer ou d'apporter des amendements, de sorte que plus tôt un groupe d'intérêt peut intervenir, plus son intervention est susceptible d'être efficace.

Les médias d'information peuvent également être un moyen très efficace et peu coûteux d'exprimer une opinion sur une question particulière pour n'importe quel groupe de pression. L'avènement des médias sociaux et le financement récent de nombreuses organisations médiatiques traditionnelles par le gouvernement de Justin Trudeau ont malheureusement dilué l'efficacité de certaines organisations médiatiques, ce qui signifie qu'une stratégie de lobbying médiatique est beaucoup plus diffuse et complexe qu'il y a environ 20 ans.

## B. PLAIDOYER

**Définition du plaidoyer :** Le plaidoyer peut être comparé au marketing dans le monde des affaires, la pratique de la promotion de produits, de services ou d'entreprises d'une manière qui améliore ou modifie les loyautés des consommateurs ou des clients. Le marketing et la publicité, comme le lobbying, ont fait l'objet d'un examen réglementaire important au fil des décennies parce que des organisations sans scrupules ont utilisé le marketing et la publicité pour induire les consommateurs en erreur, pour faire de fausses déclarations sur les avantages des produits et services et pour cacher les effets secondaires dangereux de leurs produits.

Le plaidoyer dans le contexte politique est la pratique et le processus d'influence directe et indirecte dans l'environnement social et institutionnel dans le but de changer les croyances, les pratiques et les politiques des individus, des organisations et du gouvernement. Un défenseur agit et parle au nom d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une cause et nous pensons généralement que leurs objectifs sont de faire progresser, d'améliorer et de défendre certains droits et résultats liés à ces causes.

Les objectifs du plaidoyer vont de la sensibilisation, à l'évolution de l'opinion publique, à l'évolution des lois et même à l'impact sur un large changement social et comportemental. Cela peut être aussi simple que les parents qui demandent un terrain de jeu plus sûr pour les enfants de leur communauté à petite échelle, et aussi complexe que le travail international à grande échelle d'organismes de bienfaisance comme MADD (Mothers

Against Drunk Driving) qui éduquent le public par diverses méthodes pour réduire l'incidence des décès et des blessures dus à la conduite avec facultés affaiblies.

Nous pouvons voir, en particulier à l'échelle d'organisations comme MADD, qu'en plus de leur collecte de fonds et de leurs efforts d'éducation et de sensibilisation, ils peuvent également s'engager avec les décideurs en utilisant des méthodes traditionnelles de changement juridique, où ces méthodes relèveraient de l'examen réglementaire formel du lobbying.

Les défenseurs peuvent avoir de bonnes intentions de trouver des intérêts communs et des solutions aux problèmes de la société en général, ou ils peuvent fonctionner selon des philosophies à somme nulle où les droits d'un groupe seront réduits avec l'imposition des droits d'un autre. Il est également possible que des groupes de défense des droits soient mis en place en tant que façades, aidant les grands intérêts spéciaux à sembler accessibles et à ressembler aux efforts de base.

En bref, nous pouvons définir un défenseur comme quelqu'un qui a un programme de changement qui cherche à persuader les autres d'adopter ce changement. Nous pouvons voir des groupes de défense des droits exprimer clairement leurs intentions et poursuivre ces intérêts avec intégrité, et certains groupes peuvent exister avec des objectifs secondaires par rapport à leurs objectifs déclarés. Par exemple, une organisation locale de base plaidant pour des pistes cyclables séparées dans les rues principales peut avoir des motifs secondaires non déclarés, comme rendre la conduite plus difficile pour réduire l'utilisation des voitures.

**Dans les ruelles sombres du plaidoyer :** Au cours des dernières années, alors que les échappatoires ont été comblées et que de plus en plus de réglementations ont été imposées aux groupes d'intérêts spéciaux qui font pression sur le gouvernement, le monde plus nébuleux du plaidoyer populaire a vu des types croissants de tentatives créatives et douteuses pour influencer la sensibilisation, l'opinion et le comportement du public. Ces tentatives ont été très fructueuses pour imprégner la vie publique canadienne de concepts tels que la justice sociale, le DEI (Diversité, Équité et Inclusion), en les utilisant pour diriger les résultats et restreindre fortement la liberté d'expression, de manière antidémocratique.

Les tactiques de plaidoyer manipulatrices utilisées pour influencer la croyance publique, renforcer le capital politique et influencer les politiques sont expliquées plus en détail ci-dessous et comprennent l'astroturfing, « l'échafaudage précédent » et la défense des zombies ou le plaidoyer de conversion. La dérive de la mission institutionnelle dans les commissions provinciales et fédérales des droits de la personne peut également être considérée comme une stratégie de plaidoyer. Enfin, il inclut l'éducation publique, où les syndicats d'enseignants et maintenant les bureaucrates du DEI ont centré la justice sociale comme motif de leur plaidoyer.

### Egale Canada

Egale Canada est une ONG canadienne, anciennement connue sous le nom de « Equality for Gays and Lesbians Everywhere », une organisation qui a apporté des contributions historiques aux droits des gais et des lesbiennes au Canada. Il reçoit actuellement des fonds de sept ministères fédéraux et de la province de l'Ontario. Les sources de financement ne sont pas évidentes sur le site Web d'Egale et les liens vers leurs sources de financement ne peuvent être trouvés qu'au bas de leurs pages Web dans la section de la bannière qui comprend : « Médias », « Carrières », « contactez-nous » et « Nos partenaires ».

Egale, qui compte plus de 3 000 membres, décrit sa mission comme suit :<sup>116</sup>

*Améliorer la vie des personnes de 2ELGBTQI au Canada et améliorer la réponse mondiale aux problèmes de 2ELGBTQI. Egale y parviendra **en informant les politiques publiques**, en inspirant le changement culturel et en promouvant les droits de la personne et l'inclusion par la recherche, l'éducation, la sensibilisation et la défense juridique.*

Wikipédia décrit leurs activités :<sup>117</sup>

*Le travail d'Egale comprend le **lobbying pour des lois plus équitables** pour les personnes LGBT, l'intervention dans des affaires juridiques qui affectent les droits de l'homme et l'égalité et l'augmentation de l'éducation et de la sensibilisation du public en fournissant des informations aux individus, aux groupes et aux médias.*

En 2023, Egale allait soumettre une demande au CRTC pour interdire à Fox News de distribuer par l'intermédiaire de forfaits de câble canadiens.<sup>118</sup> Egale considère Fox News comme hostile à leur cause, en particulier parce que Fox a diffusé des histoires sur les jeunes détransitionneurs (les gens qui ont initié des changements de sexe à la transition, mais ont plus tard changé d'avis ou réalisé qu'ils ont fait une erreur), mais Egale a un intérêt direct à faire taire les médias hostiles au gouvernement Trudeau en raison de la position éditoriale profondément critique Fox a pris envers ce dernier. Il semble que Justin Trudeau bénéficierait d'un avantage collatéral des efforts déployés par Egale Canada s'ils réussissaient à retirer Fox News des ondes, ce qui réduirait davantage le paysage médiatique canadien.

Cela soulève la question de l'indépendance d'Egale et de la distance qu'elle a ou n'a pas par rapport au gouvernement qui les finance. Il suffit qu'un conflit d'intérêts soit perçu comme un problème pour constituer une violation de l'éthique. Il semble que des millions de dollars des contribuables vont à cette organisation et que son travail profite également aux intérêts libéraux.

**Astroturfing** (aussi nommé la désinformation populaire orchestrée) est un terme utilisé pour décrire une campagne de plaidoyer qui est déguisée pour ressembler à un effort populaire, mais est financée par des intérêts politiques et économiques beaucoup plus larges. Nommé d'après le gazon artificiel, l'astroturfing est une pratique de plus en plus utilisée par les intérêts politiques et corporatifs pour changer les perceptions et influencer les comportements tout en faisant croire que les intérêts à portée de main provenaient de gens ordinaires poussés à l'action par leurs propres préoccupations.

<sup>116</sup> <https://egale.ca/fr/apropos/>

<sup>117</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Egale\\_Canada](https://en.wikipedia.org/wiki/Egale_Canada) (consulté le 28 août 2023)

<sup>118</sup> <https://egale.ca/awareness/open-letter-crtc-fox-news/>

La forme la plus simple d'astroturfing est la promotion de produits en ligne où la société vendant des produits utilise de faux comptes d'utilisateurs pour donner des critiques positives des produits. Cela devient plus percutant, cependant, lorsque les entreprises de relations publiques et les acteurs politiques emploient des personnes pour orienter la croyance publique en dominant le discours dans les environnements en ligne. Les astroturfers prennent même en charge les postes de modérateur des groupes de discussion en ligne, limitant qui est autorisé à parler ou quels sujets de discussion sont acceptables sans nommer leurs intentions ou leurs affiliations.

L'astroturfing numérique pourrait être vu sous un jour similaire aux allégations d'influence électorale étrangère aux États-Unis par des trolls payés, après l'élection américaine de 2016. Le défi avec l'astroturfing numérique en particulier est qu'il est extrêmement difficile pour la personne moyenne de reconnaître, est difficile à prouver, et en tant que tel est souvent écarté comme conspirateur.

Une autre forme d'astroturfing présente l'image d'un groupe indépendant à but non lucratif ou de défense des droits, tandis que le groupe est fortement financé par d'autres intérêts. Par exemple, le financement important d'une ONG par le gouvernement fédéral brouille les lignes entre le travail de défense des intérêts de l'organisation et les objectifs stratégiques du gouvernement actuel (voir l'encadré « Egale Canada »).

**Précédent scaffolding (construire sur des précédents) :** Cette stratégie utilise généralement des moyens juridiques pour faire avancer une cause défendue, donc guide indirectement le système politique en imposant de plus en plus une façon souhaitée d'interpréter le monde sur les acteurs politiques et les politiciens qui se considèrent comme étant limités dans la façon dont ils

peuvent légiférer ou même parler de certains sujets. Un précédent juridique qui fournit des droits de la personne ou un autre soutien juridique à un groupe d'identité ou pour une cause qui est soutenue par un groupe de défense, peut être utilisé pour développer d'autres affaires juridiques qui aident à définir la cause plus en détail, et peut être utilisé pour démolir l'opposition publique et cimenter les procédures souhaitées ou les résultats en dehors du processus démocratique.

Par exemple, une fois que l'euthanasie est légalisée dans un pays, la loi limite généralement l'admissibilité à un petit groupe de citoyens, tels que ceux qui sont proches de la mort. Les affaires juridiques ultérieures peuvent ensuite être utilisées pour étendre la pratique à un plus grand nombre de groupes, sur la base de l'argument selon lequel la loi existante est

### Échafaudage sur précédent Barbara Findlay

Au Canada d'aujourd'hui, une figure se situe bien au-dessus des autres dans la défense des droits des transgenres : l'avocate de la Colombie-Britannique, Barbara Findlay. Son livre de 1996, « Finding Our Place, Transgender Law Reform Project », est cité dans de nombreuses politiques sur les droits de la personne qui éclairent la législation et elle a progressivement et stratégiquement échafaudé les politiques, la jurisprudence et les changements législatifs pour faire de la Colombie-Britannique la première et la plus idéologiquement capturée juridiction au Canada par la théorie de l'identité de genre. Les politiques provinciales qui ont évolué à partir des concepts et des déclarations de petits groupes au fil du temps ont finalement atteint le niveau fédéral, où en 2017, le projet de loi C-16(42-1), le tristement célèbre projet de loi sur le pronom, et en 2022, le projet de loi C-4(44-1), le projet de loi sur la thérapie anti-conversion, ont rendu presque illégal pour quiconque d'interroger un enfant confus par le concept d'identité de genre.

discriminatoire à l'égard de ces groupes. Les institutions opposées à ces développements peuvent être poursuivies en justice, les forçant à accepter l'euthanasie même si elle est contre leur conscience ou leurs convictions religieuses.

Le précédent scaffolding peut commencer par des allégations d'un groupe de défense qui peuvent être impopulaires mais qui sont ensuite superposées au fil du temps sur la base de déclarations légitimes des droits de l'homme. Les avocats qui cherchent à créer un précédent dans de nouveaux territoires des droits de l'homme peuvent se référer à ces revendications pour les intégrer dans leurs affaires juridiques afin de demander la reconnaissance de nouveaux « droits de l'homme ». Ces processus peuvent prendre des années ou des décennies à accomplir et sont souvent efficaces pour atteindre des objectifs politiques où il serait difficile ou impossible de parvenir à un consensus autrement.<sup>119</sup>

**La défense de zombies** ou le plaidoyer de conversion est le processus de créer et habiliter des convertis à une vision du monde pour prêcher et distribuer le message. Essentiellement, c'est le recrutement de missionnaires pour former d'autres missionnaires à diffuser un message. Dans sa forme la plus courante, les victimes de zombification ou de conversion sont manipulées de manière contraire à l'éthique et contraints d'adopter de nouvelles croyances et de nouveaux comportements au nom de la défense de causes spécifiques, à savoir la lutte pour la justice sociale contre le sexisme, le racisme et l'oppression.

Cette vision du monde a acquis une influence et une traction extraordinaires au cours de la dernière décennie dans la politique, le gouvernement, les affaires et l'éducation, mais ses missionnaires utilisent souvent des moyens contraires à l'éthique pour recruter des gens à leur cause. Il est connu sous le nom de justice sociale, antiracisme ou par l'acronyme plus amical, DEI et ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

La zombification implique la manipulation psychologique d'individus et de groupes et l'utilisation de tactiques de persuasion contraires à l'éthique sur les lieux de travail qui déplacent la pensée critique et l'analyse significative des revendications de ses défenseurs. La plupart des gens, en particulier les enfants et les jeunes adultes dans les milieux éducatifs, acceptent souvent les affirmations fausses et trompeuses des défenseurs de la justice sociale parce qu'elles sont faites par des figures d'autorité. Les personnes forcées de se convertir à cette idéologie n'ont souvent pas la vision du monde et la maturité plus larges pour s'engager de manière significative avec les revendications faites par les enseignants et les professeurs de l'avocat / activiste.

Ces tactiques de conversion comprennent des menaces explicites et implicites de conséquences sociales, de culpabilité, de honte, de chantage émotionnel, d'intimidation, de preuves sociales falsifiées et de revendications fabriquées de consensus. La force résultante pour le changement social est une formation massive de défenseurs zombies pour la vision du monde de la justice sociale / antiraciste<sup>120</sup> qui a explosé en influence, en particulier depuis la mort de George Floyd en 2020. En termes simples, la conversion zombie présente le faux choix sous peine d'abus social : « vous devez vous convertir ou vous êtes une mauvaise personne ».

---

<sup>119</sup> Voir, par exemple, Brodie, Ian : Friends of the Courts, SUNY Press (2002) à propos de l'arrêt Morgenthaler.

<sup>120</sup> Faussement appelée ainsi, car elle perpétue en fait le racisme, la ségrégation et l'inégalité en revendiquant des privilèges pour certains groupes à l'exclusion d'autres, plutôt que de rechercher une justice qui traite tous les gens de la même manière.

Les idéologues exercent une pression immense sur les gens qui refusent d'obtempérer et qui disent des vérités contraires aux doctrines émises et la plupart ne peuvent pas se permettre de riposter lorsqu'ils sont poussés à se conformer. La réalité émergente est que la remise en question des dogmes établis risque de mettre fin à l'avancement professionnel, de miner les opportunités académiques et même de perdre un emploi ou de perdre des titres professionnels (voir l'encadré sur la zombification). Ces méthodes de manipulation et de coercition conduisent à une impuissance apprise, où les gens estiment qu'il est impossible ou trop coûteux de repousser les forces de la zombification.

Ces tactiques de manipulation déplacent souvent la raison individuelle et forcent les gens à suspendre leurs facultés critiques et leur propre jugement moral. Cela commence par l'imposition insidieuse de la double contrainte de « l'anti-oppression ». Le processus a émergé il y a des décennies de disciplines universitaires activistes enracinées dans la théorie critique qui affirme que l'oppression (racisme, homophobie, transphobie, etc.) est l'état normal et omniprésent dans les sociétés occidentales, et il affirme également que toute personne qui conteste cela est raciste, phobique et sectaire (voir l'encadré sur le racisme systémique à Montréal).

### Zombification versus liberté d'expression

L'affaire Jordan Peterson est familière à la plupart des gens, où l'Ordre des psychologues de l'Ontario le soumette à un recyclage idéologique obligatoire et à une rééducation pour son discours politique en ligne.<sup>121</sup>

Le cas de l'infirmière de la Colombie-Britannique Amy Hamm, qui risque la perte de son permis d'infirmière pour avoir coparrainé un panneau d'affichage à Vancouver qui disait « I ♥ JK Rowling », ce qui serait un discours haineux, est peut-être moins connu.<sup>122</sup> Au moment où les audiences de Hamm seront terminées, elles auront occupé plus de temps qu'un procès pour meurtre typique et elle promet d'aller à la Cour suprême si la fédération des infirmières et des sages-femmes de la Colombie-Britannique révoque son permis et met fin à sa carrière d'infirmière.

Jim McMurtry, un enseignant de la Colombie-Britannique, a été suspendu et finalement congédié de sa longue carrière d'enseignant pour avoir parlé honnêtement dans sa classe des décès d'enfants dans les pensionnats autochtones au Canada à la suite de la vaste affirmation selon laquelle des milliers de corps d'enfants auraient été découverts sur des sites de pensionnats officiels.<sup>123</sup> Il est titulaire d'un doctorat en éducation avec une spécialisation en histoire autochtone, mais le Commissariat ne pouvait tolérer son expertise et sa clairvoyance en classe. Depuis lors, il se bat pour conserver sa licence d'enseignement.

Chanel Pfahl, une jeune enseignante de Barrie, en Ontario, a été suspendue et a fait l'objet d'enquêtes et d'attaques répétées parce qu'elle a publié des préoccupations dans un groupe Facebook privé d'enseignants de l'Ontario, que Black Lives Matter était une organisation politique dont les croyances ne devraient pas être enseignées comme le point de vue officiel accepté et incontesté aux enfants.

Les implications pour des gens comme McMurtry, vers la fin de sa carrière, sont différentes de celles de Pfahl, qui n'a enseigné que pendant quelques années, qui n'enseignera peut-être plus jamais. Les implications pour nous tous, d'un système qui abuse et détruit les gens qui remettent en question les mensonges qu'il commet, sont d'une gravité mortelle, comme nous le montre la mort tragique de Richard Bilkszto.

<sup>121</sup> <https://nationalpost.com/opinion/christine-van-geyn-college-of-psychologists-attacks-jordan-peterson-in-court>

<sup>122</sup> <https://www.jccf.ca/nurse-being-investigated-by-college-of-nurses-for-her-gender-critical-views/>

Lorsqu'ils sont présentés de cette façon dans des contextes corporatifs et institutionnels par des formateurs, des enseignants, des professeurs et des gestionnaires de grandes entreprises, les participants ne peuvent pas remettre en question les affirmations en raison de la menace implicite d'être directement intimidés et harcelés, ou indirectement de voir leur carrière déraillée et même faire l'objet d'une enquête ou d'une fin.

Dans un cas tragique en juillet 2023, un ancien directeur d'école secondaire de Toronto, Richard Bilkszto, s'est enlevé la vie après avoir été attaqué publiquement et humilié par un consultant en équité et diversité devant deux cents de ses pairs et collègues.<sup>124</sup> L'entraîneur a affirmé que le Canada était un pays plus raciste contre les Noirs que les États-Unis ne le sont. Lorsque Bilkszto s'est opposé, ayant eu de l'expérience dans l'enseignement aux centres-villes de l'Amérique, le formateur l'a attaqué, et entre autres choses a insinué que son travail n'était pas de la remettre en question, mais d'accepter catégoriquement les revendications des Noirs.<sup>125</sup> Le message est clair, il faut se convertir et professer son allégeance à DEI ou faire face à des conséquences sociales et professionnelles vicieuses.

À la suite de l'incident, Bilkszto a fait face à des attaques de la part d'un cadre supérieur du Toronto District School Board (TDSB). Il a perdu ses contrats avec le TDSB et a déposé et gagné une plainte auprès de la CSPAAT (Sécurité au travail) qui a confirmé qu'il était incontestablement victime de harcèlement et d'intimidation en milieu de travail. Malgré la justification de la CSPAAT, la plupart de ceux qui connaissaient Bilkszto croient que le harcèlement continu et le stress d'une poursuite en cours contre le conseil scolaire de Toronto et les attaques anticipées d'anciens collègues et de certains médias de Toronto ont contribué à son suicide.

La zombification des collègues, même si l'on garde certaines critiques privées, signifie vivre dans un environnement empoisonné. Les défenseurs de la justice sociale, ou convertis à la lutte contre le racisme, sont formés pour chercher activement à dénoncer ces délinquants. Si les gens ne sont pas d'accord avec les affirmations faites par les défenseurs tout en étant d'accord avec les nouvelles politiques introduites dans l'institution, ils doivent s'autocensurer de peur d'être appelés pour des préjugés et des microagressions.

La « pédagogie critique » est la méthode de propagation de la zombification et de la création d'une armée de défenseurs de la justice sociale et des politiques de lutte contre le racisme. Ses instructeurs sont formés pour repérer la « fragilité » chez les participants. Cela explique parfaitement ce qui est arrivé à Bilkszto. Toute résistance ou réaction à toute affirmation faite par un défenseur de la justice sociale est considérée comme une preuve de racisme, de sectarisme ou d'une protection obstinée de la suprématie blanche. Le silence montre de la

---

<sup>123</sup> <https://nationalpost.com/opinion/michael-higgins-truth-ignored-as-teacher-fired-for-saying-tb-caused-residential-school-deaths>

<sup>124</sup> <https://www.thefp.com/p/a-racist-smear-a-tarnished-career-suicide>

<sup>125</sup> L'approche axée sur la sensibilisation et l'acceptation incontestée de l'expérience des membres des « groupes minoritaires » est tout à fait unilatérale. Elle délégitime l'expérience de tout autre groupe non inclus comme « opprimé » dans la théorie critique. Ainsi, les hommes ne sont pas autorisés à remettre en question le point de vue d'une femme sur l'avortement, ou les Blancs ne peuvent pas remettre en question le sentiment d'oppression d'une personne noire, ni même discuter de la question de savoir si le Canada est une société raciste. Les soi-disant microagressions ne peuvent être revendiquées que par des « victimes » prédéfinies, tandis que n'importe quel membre d'un groupe minoritaire peut attaquer et remettre en question des points de vue non conformes à l'orthodoxie de la théorie critique sans que cela soit appelé une agression.

fragilité, tout comme le fait d'essayer de débattre des revendications. Les doubles liaisons et l'impossible situation sans issue imposées à leurs victimes déclenchent des états psychologiques irréconciliables, laissant peu d'options pour leur sécurité psychologique. Le terme le plus approprié pour décrire les tactiques de zombification livrées par les défenseurs de la justice raciale est « manipulation et abus psychologiques graves », qui porte atteinte à la dignité fondamentale d'une personne et à son libre arbitre.

Une fois soumise aux doubles liens, la seule réaction possible qu'une victime peut avoir lorsqu'elle est confrontée à ce genre de manipulation psychologique est d'accepter les fausses allégations, de confesser les allégations de péchés historiques et de se déclarer antiraciste maintenant.

La plupart des gens acceptent simplement et inconsciemment les affirmations de ces figures d'autorité, plutôt que de se voir soumis à des attaques de caractère et à la condamnation morale de leurs pairs. Ils accepteront l'accusation de leur privilège blanc et de l'existence d'une oppression systémique et omniprésente, tout en s'engageant dans la lutte contre le racisme, comme les convertis à un nouveau dogme religieux.

La combinaison de doubles liens et de preuves sociales, c'est-à-dire le consensus ou la non-objection des pairs aux affirmations des enseignants et des formateurs, est une force psychologique extrêmement puissante. Lorsqu'un individu est confronté à un choix impossible et inconciliable de se lever et de contester les affirmations fausses ou trompeuses des formateurs, sous la menace d'être traité de mauvaise personne devant un groupe de pairs, ou de confesser les péchés qui leur sont attribués, la plupart des gens choisiront ce dernier. Il n'y a pas de victoire une fois que l'individu est placé dans l'impasse devant un groupe de

### Du racisme systémique à Montréal ?

En 2019, l'Observatoire international de la démocratie participative (IOPD) a recueilli des informations auprès de citoyens, de fonctionnaires de la ville et de l'arrondissement, de fonctionnaires, de représentants d'organisations, de chercheurs universitaires et d'experts de divers horizons à Montréal. Le rapport sommaire, intitulé *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*,<sup>126</sup> a été publié en juin 2020.

L'IOPD a constaté que « les fonctionnaires insistent sur le caractère neutre et universel des services dispensés avec la mission de servir, de manière identique, toute la population, indépendamment de l'origine ». Pourtant, cette approche « daltonienne » qui traite tout le monde de la même manière n'est pas compatible avec la DEI. Ainsi, étant donné que la Ville de Montréal ne reconnaît pas le caractère « systémique » du racisme et de la discrimination, elle est incapable de lutter contre elle.

Aucune preuve, quelle qu'elle soit, n'est fournie dans le rapport que le racisme et la discrimination systémiques existent. Son existence est plutôt le dogme par rapport auquel toutes les réponses sont évaluées et que la Ville de Montréal est encouragée à reconnaître publiquement. Ainsi, le rapport recommande de donner la préférence aux personnes racialisées et autochtones pour les promotions, la formation obligatoire sur la discrimination et le racisme (voir le texte) pour tous les employés de la Ville. Le rapport formule plusieurs recommandations ciblant les groupes raciaux et autres, renforçant ainsi les distinctions raciales, créant des tensions avec des groupes qui ne sont pas favorisés de manière égale par ces recommandations, et contribuant à la division en offrant des privilèges spéciaux – et pas seulement des accommodements – à certains groupes.

<sup>126</sup> Résumé du rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la ville de Montréal. 978-2-924750-84-1, Office de Consultation Publique de Montréal, juin 2020

pairs et de collègues. La situation sans victoire est décrite en détail dans la citation suivante. Tout refoulement est traité et qualifié de racisme et de suprématie illégitime.

*La fragilité blanche est un état dans lequel même une quantité minimale de stress racial devient intolérable, déclenchant une gamme de mouvements défensifs. Ces mouvements incluent l'affichage extérieur d'émotions telles que la colère, la peur et la culpabilité, et des comportements tels que l'argumentation, le silence et quitter la situation induisant le stress. Ces comportements, à leur tour, fonctionnent pour rétablir l'équilibre racial blanc.<sup>127</sup>*

La défense de la justice sociale est : « accepter ce que je dis, ou bien » et elle domine les institutions publiques et privées ainsi que l'éducation publique et postsecondaire. Nous constatons également que cette vision du monde est ancrée dans les reportages des journalistes pour la plupart des médias traditionnels au Canada. Outre les tactiques utilisées ouvertement par les formateurs antiracistes du DEI concernant la suprématie blanche, les mêmes tactiques de zombification sont utilisées pour établir le respect de tout ce qui a trait à la vision orthodoxe du changement climatique (notre destin imminent), pour remédier aux problèmes autochtones au Canada (décolonisation), pour lutter contre ce qu'on appelle l'oppression patriarcale et le sexisme systémique (équité entre les sexes), pour lutter contre le soi-disant hétérosexisme (la croyance que l'hétérosexualité est l'orientation normale pour les êtres humains), à faire progresser les causes LGBTQIA+ et à prévenir le débat public sur les approches de la pandémie de COVID-19.<sup>128</sup>

### C. CONCLUSION

Alors que le lobbying est strictement réglementé et assez bien contrôlé au Canada, la forte influence du plaidoyer est devenue un grave problème pour notre démocratie. Au cours des dernières décennies, le Canada est devenu particulièrement captivé par les défenseurs et les militants de la justice sociale. Il est presque impossible de trouver une institution au Canada qui n'a pas été infiltrée. Le plaidoyer idéologique semble ne connaître aucune frontière, certainement pas au sein des organisations qui ont adopté le jargon agréable mais leurrant de consultation de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Ces idées, qui sont fondamentalement des mensonges, font maintenant partie du tissu de nos institutions les plus fiables. L'idéologie de la justice sociale s'est enchâssée dans les politiques du Barreau de l'Ontario, par exemple, à la suite d'une victoire d'une liste progressiste aux élections législatives de l'Ontario en 2023. Lorsque notre système juridique redéfinit la justice et devient un mandataire de la défense et imposition idéologique, il y a lieu de s'inquiéter.

Cela donne à beaucoup le sentiment qu'il n'y a rien que nous puissions faire, et que peut-être « aller le long de s'entendre » est la meilleure stratégie de survie. Cela ne nous sortira pas de cette crise.

---

<sup>127</sup> Robin D'Angelo: White Fragility. *International Journal of Critical Pedagogy*, Vol 3, No 3 (2011)

<sup>128</sup> À titre d'exemple, voir le cas du professeur Patrick Provost de l'Université Laval au Québec, qui a été mis à plusieurs reprises en congé sans solde pour avoir commenté que la vaccination des enfants contre la COVID n'était pas nécessaire. <https://tribunaldelinfoux.com/2024/08/27/patrick-provost-congedie-en-vertu-dune-politique-qui-ne-sapplique-pas-luniversite-laval-viole-la-liberte-academique/>

Fondamentalement, ce qui s'est passé au Canada, peut-être plus que dans d'autres pays occidentaux qui font tous face à des problèmes similaires, c'est que notre gentillesse nationale est notre plus grande vulnérabilité. Ceux qui ne sont pas zombifiés ont peur de parler de leurs préoccupations. Ils sont trop polis et, en tant que tels, nous avons largement renoncé à nos institutions et au pouvoir de contrôle sur les moyens d'imposer de manière punitive le respect de leurs revendications sur le monde.

La capture institutionnelle par une petite minorité de militants est une nouvelle réalité au Canada, mais elle n'est pas unique au monde. Nous pouvons nous tourner vers d'autres pays pour trouver des idées et des stratégies sur la façon dont nous pouvons lutter contre les forces corrompues qui nous imposent, à nous et à nos concitoyens, des mécanismes de contrôle social. Aussi effrayant que cela puisse paraître, les histoires sur la façon dont des pays comme la Tchécoslovaquie ont libéré leurs citoyens du totalitarisme du communisme sont à propos.

En février dernier, Jordan B Peterson a fait des commentaires sur la nature du totalitarisme alors qu'il donnait sa conférence au Centre Canadian Tire à Ottawa. Il a depuis répété cette observation dans d'autres interviews et podcasts.

*« Les gens pensent qu'un pays totalitaire est un endroit où un seul leader despotique contrôle absolument tout.*

*Mais c'est faux !*

*Une société totalitaire est une société qui ment absolument tout le temps et son chef est le prince des mensonges. »*

L'idée du « grand mensonge » vient d'études sur le totalitarisme. C'est le mensonge total, ou l'ensemble total des mensonges, qui maintient un système totalitaire.

Il est effrayant de dire que nous oscillons entre une culture de mensonges totaux et une culture de choix de vivre dans la vérité. Certaines de nos institutions fonctionnent entièrement comme les pays du bloc de l'Est l'ont fait pendant la guerre froide. Ils ont pleinement embrassé les mensonges de l'antiracisme, les mensonges du transgendérisme et les mensonges de la décolonisation poussés par les défenseurs, les militants et les fanatiques.

Les défenseurs des zombies et les vrais croyants au sein de ce système vérifient les auteurs de mauvaises réflexions et militarisent les mécanismes d'enquête et d'application bureaucratique pour imposer la conformité. Le coût de la critique des mensonges évidents poussés par les syndicats d'enseignants (qui ont adopté la justice sociale comme mission fondamentale), par le nombre croissant de bureaucrates du DEI qui ressemblent de manière effrayante aux commissaires de la Russie communiste ou aux officiers de la Stasi de l'Allemagne de l'Est, et aux consultants et formateurs externes, comme celui qui a humilié Richard Bilkszto, est extraordinaire. Mais comment pouvons-nous combattre les mensonges ?

Nous devons en effet abroger les lois destructrices, fondées sur le grand mensonge selon lequel les êtres humains peuvent changer de sexe, et les affirmations selon lesquelles ces personnes ont besoin de protections spéciales de la part du gouvernement. Nous devons démêler le grand mensonge de la lutte contre le racisme et de l'oppression systémique de nos institutions. Nous devons démolir les commissions provinciales des droits de la

personne qui ont été capturées par le plaidoyer et qui ont subi un glissement de mission sous l'influence de défenseurs de la justice sociale (voir également le chapitre VIII).

Si nous ne pouvons pas réparer nos institutions juridiques, nous devons construire des remplaçants crédibles qui peuvent nous ramener à des protections des droits de l'homme basées sur l'idée que tous sont égaux, au lieu de donner la priorité aux groupes d'intérêts « opprimés » spécifiques au-dessus des autres qui sont censés être des oppresseurs.

Nous devons éventuellement créer des systèmes pour tenir les médias responsables et pour éliminer les préjugés politiques et l'activisme du journalisme ; et nous devons revenir à l'intégrité académique dans les universités ou reconstruire entièrement le système d'éducation et de construction du savoir.

Sur le plan personnel, nous devons avoir le courage de dire la vérité comme l'ont fait les gens qui ont lutté contre les mensonges dans le passé. Vaclav Havel nous dit que c'est un choix individuel de ne pas participer au mensonge :

*Imaginons maintenant qu'un jour quelque chose dans notre marchand de légumes claque et qu'il cesse de mettre en place les slogans (dans la vitrine) simplement pour se faire plaisir. Il cesse de voter lors d'élections qu'il sait être une farce. Il commence à dire ce qu'il pense vraiment lors des réunions politiques. Et il trouve même la force en lui-même d'exprimer sa solidarité avec ceux que sa conscience lui commande de soutenir. Dans cette révolte, le marchand de légumes sort de la vie dans le mensonge. Il rejette le rituel et enfreint les règles du jeu. Il découvre une fois de plus son identité et sa dignité réprimées. Il donne à sa liberté une signification concrète. Sa révolte est une tentative de vivre dans la vérité...*

*... Vivre dans le mensonge ne peut constituer le système que s'il est universel. Le principe doit tout embrasser et imprégner tout. Il n'y a aucun terme sur lequel il peut coexister avec la vie dans la vérité, et donc tous ceux qui sortent de la ligne le nient en principe et le menacent dans son intégralité.<sup>129</sup>*

La chose la plus importante que nous puissions faire est que chacun de nous fasse le choix en tant qu'individus de rejeter les mensonges et de vivre dans la Vérité.

**Matériel supplémentaire :**

**1. Lobbying**

Aperçu historique du lobbying au Canada :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/lobbying>

**2. Activités de plaidoyer**

James Lindsay and Helen Pluckrose : Cynical Theories. Pitchstone Publishing, Durham, Caroline du Nord (2020)

Charles Pincourt : Counter Wokecraft— A Field Manual for Combatting the Woke in Universities and Beyond. Nouveaux discours (2021)

1978 : [Vaclav Havel](#), The Power of the Powerless

<sup>129</sup> Vaclav Havel, *The Power of the Powerless*, Ch. VII—1978

## VI. Les médias

Par Derek Fildebrandt

Les médias sont un élément essentiel des processus démocratiques du Canada. Au sens large, c'est la façon dont les Canadiens reçoivent leurs nouvelles. C'est là qu'ils reçoivent leurs indices sur ce qui est important et quelles opinions ou visions du monde sont socialement et politiquement acceptables. C'est la place publique moderne. Ce qu'est « les médias » dans le Canada du 21<sup>e</sup> siècle, cependant, est une question qui doit être abordée. Commençons donc par répondre à cette question difficile.

### A. LE PAYSAGE MÉDIATIQUE

« Les médias » comprennent ce qui a été qualifié de « médias grand public », ou plus récemment, les « médias traditionnels ». Les médias grand public sont des plateformes qui restent dans le courant dominant de l'opinion publique, avec quelques degrés de marge de manœuvre. Cela comprend le *Toronto Star*, le *National Post* (et ses filiales de *PostMedia*), le *Globe and Mail*, *CBC*, *CTV*, *Global News*, le *conglomérat de Québec*, les journaux locaux appartenant à *Black Press* et bien d'autres. Les médias grand public sont peut-être difficiles à définir, mais la plupart des Canadiens connaissent probablement les principaux médias lorsqu'ils les voient.

Aux États-Unis, le Media Bias Chart<sup>130</sup> est une tentative de visualiser les tendances politiques de bon nombre des principaux médias, dont certains sont également populaires au Canada. Il n'existe pas de classement équivalent pour le Canada, mais des tentatives ont été faites pour produire un tel aperçu.<sup>131</sup>

Aujourd'hui, presque tous les grands médias, à l'exception de quelques petits journaux locaux, sont disponibles numériquement. Mais lorsque nous parlons des « médias numériques », ils ne sont généralement disponibles qu'en ligne. L'avènement des médias numériques a radicalement transformé les médias au Canada et, en fait, partout dans le monde.

Au Canada du 21<sup>e</sup> siècle, quelques centaines de dollars peuvent vous amener dans le jeu médiatique. Un site Web de base et quelques écrivains occasionnels peuvent faire de vous un éditeur ; quelques microphones et une application de streaming peuvent faire de vous un podcasteur et un téléphone d'appareil photo décent et un cercle d'éclairage de 20 \$ peuvent faire de vous un diffuseur YouTube. Avec peu d'investissement en capital, une personne avec un certain dynamisme et talent peut jeter les bases de son propre empire médiatique.

La première percée des plateformes de médias numériques a été les blogs, ce qui est l'abréviation anglaise de « journaux Web ». L'investissement des blogueurs était principalement dans leur temps. Les blogueurs ont poursuivi l'évolution des médias numériques, mais ils ont transformé leur travail de nombreuses manières. Au lieu de simplement taper leurs pensées sous la forme de colonnes de journaux indépendants, ils se sont étendus à d'autres domaines des médias numériques, y compris les diffusions

<sup>130</sup> <https://adfontesmedia.com/>

<sup>131</sup> <https://aml.ca/the-bias-in-media-bias-charts/>

numériques (podcasts, vidéos en streaming, etc.). Les objectifs de ces blogueurs vont d'un souhait que leurs idées soient lues par quelqu'un qui s'en soucie aux ambitions d'être sur la liste de paie d'une plate-forme grand public.

Quoi qu'il en soit, leur barrière à l'entrée bon marché a été cataclysmique pour les médias grand public. Les médias grand public ne détiennent plus d'oligopole, ayant perdu la plupart des dollars publicitaires autrefois lucratifs.

Entre la formalité des médias grand public et l'informalité des blogueurs se trouvent les médias numériques et alternatifs professionnels. Ce sont des plateformes qui agissent souvent comme les médias grand public, mais qui sont principalement numériques. Ce sont souvent des entreprises à temps plein, et beaucoup d'entre elles ont un penchant militant. Les plus idéologiques sont parfois appelés « médias activistes ». Certains d'entre eux, mais pas tous, fonctionnent comme des organismes sans but lucratif ou ont le statut d'organisme de bienfaisance.

Parmi les médias numériques les plus importants ou les plus importants de la droite canadienne anglophone,<sup>132</sup> mentionnons *Rebel Media*, *True North* et *The Western Standard*. À gauche, les plus grands sont *rabble.ca*, *The Narwal* et *CanadaLand*.

Certaines de ces plateformes exploitent des salles de rédaction professionnelles indépendantes de leur contenu d'opinion, tandis que d'autres mélangent les nouvelles et les opinions dans une approche plus activiste.

Les médias numériques comprennent également des organisations comme *Press Progress*, qui est financé par des organisations politiques qui produisent du contenu médiatique poussant des histoires et des récits dans les médias grand public.

Cette liste de médias numériques ne représente qu'une fraction de ceux qui existent ou existeront en raison des faibles barrières à l'entrée. Par conséquent, les nouveaux médias continuent d'émerger avec une grande fréquence. Pourtant, les médias grand public ont un avantage sur leurs adversaires en grande partie grâce au soutien direct du gouvernement.

## **B. CONTRÔLE FINANCIER DU GOUVERNEMENT SUR LES MÉDIAS**

Depuis qu'il y a eu de la radiodiffusion au Canada, le gouvernement fédéral a eu un certain contrôle sur les médias qui réussissent et ceux qui échouent. Ce contrôle est exercé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en délivrant ou en refusant des licences préférentielles. Par exemple, le CRTC délivre des licences de « distribution obligatoire » qui obligent les câblodistributeurs à diffuser une station de télévision donnée et à payer pour le droit de le faire. Les médias qui ont des licences ont un flux de revenus garanti qui les rend économiquement viables, souvent indépendamment de leurs téléspectateurs. Les stations qui détiennent des licences de distribution comprennent : la *CBC* et son jumeau francophone *Radio Canada*, *CTV*, *Global News*, *Omni Regional*, *AMI-tv*, *Aboriginal Peoples Television Network*, *CPAC* et *TV5 Québec*.

Lorsque *Sun News Network* a été lancé en 2011, son modèle d'affaires l'obligeait à obtenir une licence de distribution obligatoire en concurrence avec d'autres médias. Lorsqu'on lui a refusé une licence en 2015, *Sun News Network* a fermé ses portes. C'est une dure leçon

---

<sup>132</sup> Voir la liste d'organisations à la fin de ce Guide pour des médias québécoises.

qu'aucun média de radiodiffusion n'est susceptible d'être viable sans le soutien du gouvernement.

En 2019, le gouvernement fédéral a annoncé des subventions de 600 millions de dollars pour certains médias. Les médias ont prétendu que cet argent était nécessaire, mais il a montré que le gouvernement influençait les entreprises canadiennes de médias imprimés et en ligne. Le ministre du Patrimoine canadien de l'époque, Steven Guilbeault, a affirmé que le plan de sauvetage était nécessaire pour garder une presse libre et crédible, mais peu au-delà des partisans libéraux et des éditeurs les plus dévoués qui ont été aidés financièrement étaient d'accord avec son assertion.

La plupart des autres médias canadiens étaient déjà sur la liste de paie du gouvernement. Les magazines ont déjà reçu d'importantes subventions et les « subventions réglementaires » massives ont fait en sorte que les médias audiovisuels rendent compte favorablement du gouvernement.

L'éléphant dans la pièce du contrôle des médias gouvernementaux est évidemment Radio-Canada, avec une subvention annuelle des contribuables de plus de 1,2 milliard de dollars. Il n'est pas étonnant que Radio-Canada puisse donner des millions de dollars en primes à ses dirigeants.

En remettant près de 600 millions de dollars directement à certains journaux, le gouvernement ne fait qu'étendre son contrôle.

Seuls les médias qui sont inclus dans l'« Organisation journalistique canadienne qualifiée » (OJCQ) sont admissibles aux subventions fédérales. Pour obtenir ce statut, une entreprise de médias doit répondre à des questions qui vont de la structure administrative et du contexte financier aux politiques éditoriales, y compris des exemples d'histoires que le gouvernement définirait comme du « journalisme qualifié ». Un panel de journalistes sanctionnés par le gouvernement examine les histoires pour décider si l'organisation est conforme.

L'organisme gouvernemental qui supervise ce processus est l'Agence du revenu du Canada (ARC), même si le ministère du Patrimoine canadien est traditionnellement le ministère qui supervise les médias. Cela a probablement été fait pour que les « clients » de l'ARC soient protégés par la confidentialité. Cela signifie que les entreprises de médias qui reçoivent des subventions gouvernementales sont protégées contre la prise de conscience de leur modèle d'affaires par les contribuables.

À ce jour, les seules entreprises de médias connues qui ont été rejetées pour le statut « OJCQ » ont été des médias de droite comme *Rebel Media*. Cette entreprise — comme la *Western Standard* — n'a pas fait de demande dans l'espoir d'obtenir les subventions, mais simplement pour remettre en question le processus.

Pour distribuer les subventions, le gouvernement fédéral a créé un panel en 2020, donnant au plan de sauvetage une apparence d'équité. Il n'est pas surprenant que le panel ait été composé d'alliés et d'idéologues libéraux.<sup>133</sup> Certains se sont même octroyés des

---

<sup>133</sup> ['Trudeau fan and Liberal supporter deciding which media gets bailout money'](#), *Western Standard*. July 6, 2020

subventions. Par exemple, l'*éditeur du Winnipeg Free Press*, Bob Cox, faisait partie du comité qui a accordé au Free Press une importante subvention de l'« Initiative de journalisme local » qui a été utilisée pour embaucher deux nouveaux journalistes, dont un « correspondant sur les changements climatiques ».

Le résultat de ces subventions a été de mettre en péril la confiance fragile du public dans les médias et, pire encore, de prolonger la durée de vie de certaines entreprises de médias. En fait, subventionner les médias 30 ans après la percée d'Internet, prolonge leur mort ou leur refonte inévitable.

Les soi-disant médias alternatifs ont commencé à recevoir des subventions fédérales, mais ce sont toujours les médias grand public qui reçoivent la part du lion du financement.<sup>134</sup>

En 2023, les médias grand public ont réussi à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte la Loi sur les nouvelles en ligne,<sup>135</sup> qui forcerait les grandes plateformes en ligne comme Meta (Facebook et Instagram) et Google à les payer pour la publication de leur matériel. Cela était basé sur l'affirmation douteuse des médias traditionnels selon laquelle ces plates-formes « volaient » leur contenu. Ces plateformes ont affirmé exactement le contraire : que les médias profitent énormément de la possibilité de mettre leur contenu sous les yeux des lecteurs.

Malgré les avertissements de ces plateformes et des médias indépendants, le projet de loi a été adopté et les conséquences ont été rapides et dévastatrices. Meta a complètement supprimé tout le contenu d'information canadien des plateformes Facebook et Instagram, ce qui a réduit le nombre de visiteurs sur les sites d'information canadiens. Il a également annulé les ententes qu'il avait conclues avec les médias canadiens. Google a également annulé ses accords de financement volontaire avec les médias canadiens. Le gouvernement fédéral a été forcé d'accepter un paiement relativement modeste de 100 millions de dollars par année de Google.

Il semble peu probable que les médias canadiens sortent plus loin devant. Mais si l'on tient compte du bannissement des médias par Facebook et Instagram — et de la perte massive de trafic Web qui l'a accompagnée —, la Loi sur les nouvelles en ligne a été dévastatrice pour la transformation économique du nouveau paysage médiatique du Canada.

### C. L'ÉTAT DU JOURNALISME AU CANADA

Même avec de généreuses subventions publiques, les médias traditionnels ne sont que l'ombre de leurs anciennes gloires. Les salles de rédaction autrefois débordantes de journalistes durs sont vidées, souvent déplacées dans des bâtiments beaucoup plus petits, ou les journalistes travaillent à partir de bureaux à domicile, avec un petit nombre de diplômés récents d'écoles de journalisme sous-payés et souvent motivés par l'idéologie.

<sup>134</sup> 'Which media were included in Trudeau's \$10 million top-up fund', *Canadaland*. December 1, 2021

<sup>135</sup> <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/nouvelles-en-ligne.html> (consulté en mai 2024)

Les bonnes pratiques journalistiques traditionnelles aspiraient à être neutres, justes et équilibrées dans leurs reportages, les deux côtés de toute question ayant le même poids. Il est plutôt courant maintenant pour les journalistes de faire peu ou rien pour cacher leurs propres convictions personnelles.

Le penchant idéologique de nombreux journalistes canadiens est principalement influencé par leur éducation. Les journalistes qui passent par les écoles de journalisme ont, dans la plupart des cas, été soumis à une éducation hautement idéologique. Les universités nord-américaines sont devenues des usines d'idéologie extrémiste de gauche, d'environnementaliste et de « wokisme »,<sup>137</sup> ce que de nombreux diplômés acceptent.

Les écoles de journalisme se sont de plus en plus éloignées des reportages traditionnels neutres, justes et équilibrés, au profit d'un changement social avec des objectifs idéologiques clairs. Dans sa forme la plus extrême, les étudiants des écoles de journalisme apprennent que le journalisme neutre est un outil de suprématie blanche. Les diplômés des écoles de journalisme qui acceptent cette nouvelle doctrine considèrent comme leur rôle – voire leur devoir – d'utiliser leur position à des fins politiques.

En outre, les journalistes consacrent de plus en plus de temps et de ressources à la couverture d'histoires concernant l'identité sexuelle et de genre, la « crise climatique » et la « justice raciale ». Avec peu de temps et de ressources, ces histoires peuvent se faire au détriment de nouvelles dures couvrant des questions d'importance.

Par exemple, le « Bureau philippin » de la CBC a publié un article le 8 mai 2021, avec le titre, « Les jeunes de Calgary débattent la sexualité et la culture taboue dans la communauté philippine ». La ligne d'ouverture se lisait comme suit : « Un atelier ce week-end à Calgary vise à donner aux jeunes Philippins un espace sûr pour parler d'un sujet que certains membres de la communauté disent être considéré comme tabou : le sexe. » Utilisant des mots à la mode comme « espace sûr », l'article, écrit par une division raciale / ethnique de la CBC, se lit comme une publicité pour l'événement.

La majorité des journalistes grand public résident dans les grandes villes, ce qui rend plus probable qu'ils absorberont les dispositions idéologiques de ces zones plutôt que les dispositions des gens qui vivent dans les petites villes et les zones rurales. La plupart des conglomerats de médias ont également leur siège social dans les grandes villes, en particulier Toronto, Ottawa et Montréal. Il en résulte que les nouvelles

### Une citation

*« La presse, en tant qu'institution – il y a de nombreuses exceptions, mais par la masse de l'institution – a décidé qu'elle est un acteur ; qu'elle choisira un côté ; qu'elle gonflera les gens qu'elle aime gonfler, et qu'elle dérogera et damnera ceux qu'elle n'aime pas. Elle le fera à partir d'un perchoir de supériorité morale auto-assumée. Voici ce que vous devez savoir : elle a oublié que son public a de l'intelligence et de la dignité et pense vraiment que c'est plus ou moins un mouvement coopératif entre les élites de la bureaucratie gouvernementale, l'université, et la presse.*

Le regretté Rex Murphy (ex-CBC), dans une conversation avec Jordan Peterson<sup>136</sup>

<sup>136</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=5efyUt5YDU0> (consulté en mars 2022)

<sup>137</sup> Voir p.ex. *The Coddling of the American Mind* ([www.thecoddling.com](http://www.thecoddling.com)) afin de trouver des exemples

sont très axées sur le Centre du Canada, au détriment de la perspective des Canadiens à l'extérieur des grandes villes.

La couverture des nouvelles locales a été dévastée car les grandes entreprises de médias ont acheté de nombreux quotidiens. Par exemple, *Post Media* est propriétaire des quatre grands quotidiens de l'Alberta : le *Calgary Herald*, le *Calgary Sun*, l'*Edmonton Journal* et l'*Edmonton Sun*. En conséquence, les quatre journaux impriment des reportages presque identiques. La seule différence est que chaque journal a un chroniqueur politique vedette.

Au Québec, l'industrie de la presse est dominée par Quebecor, qui détient environ 43 % des quotidiens et 67 % des magazines vendus en magasin. De même, trois entreprises, Bell, Cogeco et Arsenal Média, possèdent 60 % des stations de radio commerciale.<sup>140</sup> La part de marché des quatre plus grandes entreprises de radio et de télévision (Bell, Rogers, Shaw, Quebecor) a augmenté pour atteindre près de 60 % d'ici 2020.<sup>141</sup> La combinaison du financement fédéral direct et de la centralisation de la propriété des entreprises signifie que les Canadiens lisent et regardent les mêmes histoires de bon nombre des mêmes journalistes. Selon le rapport annuel 2020 du Global Media and Internet Concentration Project, « plus les industries de la communication et des médias sont concentrées, plus la capacité des acteurs dominants à imposer leur volonté à l'environnement des communications sans le consentement des personnes touchées est grande – les conditions préalables à la légitimité dans une démocratie ».

De plus en plus de Canadiens n'écoutent plus les médias grand public et obtiennent leurs renseignements d'autres sources. Les sources d'information sur Internet deviennent la façon dont de nombreux Canadiens obtiennent leurs nouvelles et leurs opinions.<sup>142</sup>

### Autocensure

Au Canada, les journalistes seraient soumis à la censure interne de leurs propres rédacteurs en chef. David Radler, ancien propriétaire de Hollinger, aurait déclaré que les rédacteurs en chef peuvent être en désaccord avec les propriétaires, mais doivent ensuite le faire tout en n'étant plus dans leurs services, puisque ce sont les propriétaires qui décident ce qui est et ce qui n'est pas publié. L'autocensure est également pratiquée pour éviter de traiter des sujets, ou pour donner de la place à des opinions, qui pourraient nuire à la réputation d'une entreprise de médias. Un exemple est Catherine Dorion, à qui on a dit de ne pas critiquer Pierre Péladeau, président du *Journal du Québec*.<sup>140</sup> En 2022, le professeur Patrick Provost de l'Université Laval a été mis en congé sans solde et Quebecor a retiré ses articles qui critiquaient les mesures covid du gouvernement de plusieurs de ses publications.<sup>138</sup> La journaliste Barbara Kay a cité un climat d'autocensure comme l'une des principales raisons pour lesquelles elle a quitté son poste au *National Post*.<sup>139</sup>

<sup>138</sup> <https://libremedia.ca/article/le-veritable-portrait-de-la-covid-19-au-quebec>

<sup>139</sup> <https://bayobserver.ca/2020/07/25/national-post-columnist-reveals-why-she-is-quitting/>

<sup>140</sup> <https://libremedia.ca/article/la-concentration-des-medias-un-obstacle-a-la-diversite-des-idees>

<sup>141</sup> Winseck, Dwayne, 2021, "Media and Internet Concentration in Canada, 1984-2020", <https://doi.org/10.22215/gmicp/2021.2>. Global Media and Internet Concentration Project, Carleton University.

<sup>142</sup> <https://www.cmcrp.org/media-concentration-2020-update/>

## D. MÉDIAS SOCIAUX

Alors que le paysage médiatique continue de changer, le besoin des acteurs politiques d'accéder aux médias est resté relativement constant. Les politiciens peuvent maintenant utiliser les médias sociaux pour parler directement à leurs électeurs, en passant au-dessus de la tête des médias grand public.

Le meilleur exemple de cela est l'utilisation de Twitter et d'autres plateformes par l'ancien président américain Donald Trump, Trump a pu réveiller sa base et envoyer ses adversaires dans une frénésie. Ses publications sur les réseaux sociaux et leurs réactions ont pu dominer le cycle des nouvelles, sans même que Trump ne s'adresse directement aux médias.

La capacité des politiciens canadiens d'attirer le même genre d'attention est probablement limitée. Trump était (ou est) un personnage plus grand que nature, et ses messages sur les réseaux sociaux étaient souvent scandaleux. Malgré tous leurs essais, la plupart des politiciens canadiens sont beaucoup moins colorés. Au Canada, le contrôle centralisé sur les partis politiques et la diversité idéologique limitée ont tendance à récompenser les politiciens qui sont relativement fades.

Les politiciens qui courtisent délibérément la controverse n'ont normalement pas beaucoup de succès en politique canadienne. Bien qu'il soit peu probable que les médias sociaux jouent un rôle aussi important pour les acteurs politiques canadiens que pour Donald Trump, ils demeurent une partie importante des communications politiques modernes.

À bien des égards, les messages sur X ont remplacé les communiqués de presse comme premier contact avec les médias. Par conséquent, de nombreux journalistes passent leurs journées collés à leurs flux X à la recherche des dernières missives dignes d'intérêt de personnalités publiques.

En conséquence, les médias sont de plus en plus consommés par « ce que X dit ». Passant leurs journées sur X, les journalistes en viennent de plus en plus à interpréter ce que les utilisateurs de leurs flux et hashtags politiques disent représente l'opinion publique. Suffisamment d'utilisateurs de X indignés par ce qu'un politicien a dit sur un sujet donné est souvent considéré comme une validation sociale que le grand public doit être indigné. Cela a conduit à un nouveau type de reportage, commençant souvent par des titres qui disaient : « Les médias sociaux réagissent à [insérer la controverse] ». La valeur des opposants politiques dans la conduite de ces histoires les amène à créer de comptes « faux-nez » et à pousser des déclarations hyperboliques qui alimentent l'indignation sur les réseaux sociaux dans l'espoir de créer des nouvelles qui, espèrent-ils, créeront plus d'indignation contre leurs adversaires.

Les médias sociaux peuvent également être utilisés pour mobiliser les principaux partisans, en particulier sur des plateformes comme Facebook. Le Canadien moyen ne se soucie peut-être pas de ce qu'un politicien en particulier a à dire à propos de quoi que ce soit, mais les membres du parti et les principaux partisans peuvent répondre à une citation forte dans une image graphique ou à une « brûlure » d'un adversaire dans une vidéo. Ce contenu peut être transformé en collecte de fonds par le biais de dons et de la vente d'adhésions à des partis.

En fait, les militants politiques jouent un rôle important dans le discours politique sur les médias sociaux. Souvent, les mêmes sages qui fustigent un politicien sur les médias sociaux peuvent être plus efficaces qu'une publicité d'attaque coûteuse diffusée sur un grand réseau de télévision. Dans certains cas, les acteurs politiques emploient des créateurs de contenu à temps plein pour faire passer leur message à grand effet.

À droite, des groupes comme *Ontario Proud* (et le réseau Fier plus large) ont une portée incroyable sur les médias sociaux comme Facebook. Ils partagent des nouvelles avec des commentaires piquants et des mèmes qui se moquent des droits et des capacités cognitives de Justin Trudeau.<sup>143</sup>

À gauche, des groupes comme *Press Progress* ont moins bien réussi à utiliser Facebook à des fins similaires, où le « mème » règne en maître en tant que moyen d'attaque comique. Les gauchistes au-delà du Canada ont également eu moins de succès que la droite dans l'utilisation des mèmes, engendrant le refrain « la gauche ne sait pas utiliser les mèmes ». L'incapacité de la gauche à utiliser Facebook et les mèmes à leur plein potentiel était compensée par sa domination de plateformes comme Twitter, mais cet avantage s'est disséminé à cause de sa transformation en X par Elon Musk, qui a rendu la plate-forme beaucoup moins censurée et en a fait un foyer pour la liberté d'expression.

D'autres plateformes comme Instagram et TikTok sont plus souvent utilisées par les jeunes, mais leur capacité à influencer substantiellement la politique est discutable. Un politicien favorable aux jeunes peut-il gagner les jeunes électeurs en faisant des danses sur TikTok ou en publiant une photo de leur chai latte sur Instagram ? Peu probable, mais à mesure que ces plateformes évoluent, les politiciens avertis des médias sociaux peuvent trouver un moyen.

Les géants des médias sociaux comme Facebook, YouTube (et jusqu'à ce que Musk le contrôle, Twitter) sont de plus en plus censurés. Sous la menace d'une réglementation directe par les gouvernements, ces plateformes suppriment rapidement le contenu et interdisent les utilisateurs qui ne respectent pas leurs « normes communautaires ». Cela a commencé par un contenu ouvertement raciste ou haineux, mais s'est rapidement étendu à ce qui était simplement contradictoire ou controversé.

Par exemple, les utilisateurs de YouTube ne sont pas autorisés à contredire les opinions des gouvernements et des organismes internationaux sur certains sujets. Une vidéo d'un agent de police de Calgary qui a été congédié de son emploi pour ne pas avoir été vacciné contre la COVID-19 a été retirée de YouTube malgré le fait qu'il n'ait pas discuté de l'efficacité des vaccins contre la COVID-19. « YouTube n'autorise pas les allégations sur les vaccinations contre la COVID-19 qui contredisent le consensus des experts des autorités sanitaires locales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) », lit-on dans l'avis d'interdiction.<sup>144</sup>

Les rivaux arrivistes des géants des médias sociaux ont jusqu'à présent été une nuisance mineure pour les grands joueurs. Parler, présenté comme le challenger de la liberté d'expression à l'ancien Twitter, a été, par exemple, temporairement abattu par les grandes entreprises technologiques quand il a vu un grand afflux d'utilisateurs suite à la (vieille)

---

<sup>143</sup> Premier ministre du Canada au moment d'écrire ces lignes

<sup>144</sup> ['YouTube cancels Western Standard for reporting news story'](#). *Western Standard*. December 8, 2021

interdiction à vie de Twitter de Donald Trump.<sup>145</sup> Le gouvernement allemand revendique le droit de supprimer et de réglementer le contenu de Telegram.<sup>146</sup>

Au Canada, la loi C-11 (44-1)<sup>147</sup> vise à élargir considérablement le contrôle fédéral sur le contenu en ligne, donnant à Ottawa le pouvoir d'exiger que les plateformes en ligne suppriment le contenu qu'elle juge inapproprié. Il est presque certain que la législation augmentera la censure directe des médias alternatifs et individus sur l'Internet (voir aussi le chapitre VIII).

Les plateformes de streaming vidéo comme Rumble peuvent éventuellement avoir plus de succès que YouTube, et des plateformes comme Parler nécessitent une masse critique d'utilisateurs pour créer une communauté en ligne qui vaut la peine d'être visitée. Si tout le monde était déjà sur (le vieux) Twitter, il y a peu d'incitation à rejoindre Parler. Rumble, en revanche, peut être intégré sur d'autres plates-formes et partagé.

Les monopoles se détruisent toujours à la fin, et le temps viendra peut-être où X et Facebook passent le chemin de MySpace et ICQ, mais dans un avenir prévisible, les géants des médias sociaux ont une solide compréhension du marché que les acteurs politiques ne peuvent ignorer.

Les médias sociaux ne sont pas seulement essentiels pour les politiciens et les partis, mais aussi pour les médias eux-mêmes. L'époque où les consommateurs ajoutaient leurs quelques sites Web aux favoris d'information préférés et les vérifiaient est en grande partie révolue. La plupart des consommateurs de médias trouvent leur contenu sur les médias sociaux.

Cela a incité les plateformes médiatiques à investir dans le renforcement de leur présence sur les médias sociaux dans l'espoir d'obtenir plus de consommateurs. Obtenir une large portée sur les médias sociaux est l'équivalent du 21<sup>ème</sup> siècle d'avoir un journal du 20<sup>ème</sup> siècle qui était facilement disponible.

Mais tout comme la barrière du capital pour l'entrée dans l'édition s'est évaporée, il en va de même pour la barrière de la distribution. Là où les médias traditionnels ont dû construire des réseaux de distribution importants et coûteux pour les journaux et les magazines, les médias numériques n'ont qu'à publier leur contenu.

Les médias grand public et traditionnels ont affirmé que l'oligopole des géants des médias sociaux et des moteurs de recherche, comme Google, a injustement pris une grande partie des revenus publicitaires. En effet, ces géants gagnent la plupart des dollars publicitaires et bénéficient de leur position de premier contact de choix pour de nombreux consommateurs de médias. Une partie de cela est inévitable, tandis que d'autres sont un mauvais sens des affaires de la part des plateformes médiatiques qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu s'adapter à la nouvelle réalité du marché.

---

<sup>145</sup> "We will not be canceled": Parler relauches after month offline in wake of capital attack. Forbes. 15 février 2021

<sup>146</sup> 'Politician says Germany should ban Telegram unless it tackles extremist content'. Reuters. 14 décembre 2021

<sup>147</sup> <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-11/sanction-royal>

## E. PUBLICITÉ

Google a atteint une domination dans la « bannière publicitaire » en facilitant la connexion des annonceurs avec des sites Web dédiés qui sont peuplés de consommateurs consentants. Ces publicités sont normalement moins chères que celles facturées par les plateformes elles-mêmes. L'échec de la plupart des médias grand public et traditionnels à réduire les taux ne fait que les exclure de ce marché.

Pour compenser cela, de grands conglomérats de médias ont commencé à pousser les gouvernements à redistribuer de force les revenus publicitaires des géants de la technologie à eux-mêmes. Plus particulièrement, cela s'est produit en Australie en 2021, et les gouvernements du Canada, des États-Unis et de l'UE ont tous signalé leur intention d'emboîter le pas.

Cela peut aller loin dans le soutien des grands conglomérats de médias grand public et traditionnels, mais a le potentiel d'entraver la croissance des petites entreprises de médias qui n'ont pas le même pouvoir de négociation et les lobbyistes et avocats.

La Loi sur les nouvelles en ligne (*C-18*) du gouvernement fédéral<sup>148</sup> promet de confisquer d'importantes sommes d'argent des géants de la technologie comme Facebook (maintenant Meta) et Google et de les redistribuer aux éditeurs qui ont l'approbation officielle du gouvernement. Il s'agit d'une loi particulièrement pernicieuse en raison des sanctions qu'elle cherche à imposer aux éditeurs qui ne participent pas. Les médias qui ne sont pas sanctionnés par le gouvernement — ou qui refusent d'y participer — verraient le gouvernement récompenser de force leurs concurrents par rapport à eux-mêmes. Étant donné que les médias sociaux sont l'endroit où la plupart des Canadiens découvrent maintenant leurs nouvelles, cela aurait pour effet de bannir les médias non conformes.

L'influence des annonceurs eux-mêmes n'est pas dite. Depuis que la publicité existe, elle a eu une influence inévitable sur la politique éditoriale. Cela est devenu clair avec la crise covid où l'industrie pharmaceutique a dominé, sinon dicté, le récit que les médias grand public ont transmis au public (voir encadré). Leurs publicités étaient omniprésentes et les messages étaient clairement axés sur leurs produits tout en suggérant que toutes les alternatives étaient inefficaces ou même dangereuses. Il est peu probable que les médias présentent des articles qui visent leurs plus grands annonceurs. Certains médias disent qu'ils ont des « pare-feu » entre les départements de publicité et de rédaction, mais peu de vétérans de l'industrie conviennent qu'ils fonctionnent.

---

<sup>148</sup> <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-18/sanction-royal>

## F. UTILISER LA PRESSE ET LA PRESSE QUI VOUS UTILISE

Au-delà de l'utilisation des médias sociaux pour attirer l'attention, il existe plusieurs autres façons dont les acteurs politiques utilisent la presse. Ce faisant, les acteurs politiques doivent comprendre que la presse les utilise également. Les deux parties doivent avoir un intérêt mutuel à publier une histoire, et mieux les deux comprennent cette relation symbiotique, mieux c'est. Les consommateurs intelligents de médias seraient sages de comprendre cette relation symbiotique.

Le plus simple d'entre eux est l'annonce politique générale. Le politicien A envoie un communiqué de presse ou tweete une déclaration et espère que les médias la publient avec peu de modification. À une époque où les salles de rédaction manquent de personnel, les chances qu'un communiqué de presse soit publié mot à mot avec une petite citation d'un point de vue opposé sont élevées. Essentiellement, le politicien fournit du contenu pour l'éditeur de nouvelles. Il est toutefois peu probable que l'éditeur agisse en fonction de l'information à moins qu'elle ne soit susceptible d'attirer les consommateurs, les lecteurs, les téléspectateurs et les auditeurs. Si suffisamment de consommateurs ont leurs yeux sur un contenu donné, l'éditeur de nouvelles sera récompensé par la publicité et l'abonnement ; mais si le contenu est mal consommé, l'éditeur n'est pas récompensé.

Les politiciens de l'opposition sont souvent frustrés par leur difficulté à obtenir une couverture médiatique. La critique selon laquelle les partis d'opposition ne font que « s'opposer » et sont « toujours en colère » est une opinion populaire en grande partie parce que les éditeurs de nouvelles ne publient souvent que leurs commentaires en colère. Les partis de l'opposition n'annoncent rien lorsqu'ils font une annonce positive sur ce qu'ils feraient. C'est une promesse, conditionnelle à l'élection et au respect de cette promesse au gouvernement. En conséquence, les politiciens de l'opposition sont incités à rendre leurs critiques de plus en plus hyperboliques pour obtenir un titre ou même une mention.

Pour encourager la couverture d'une question, les initiateurs d'une annonce fourniront souvent une exclusivité aux éditeurs. L'exclusivité du contenu augmente les chances d'obtenir de nombreux consommateurs, car les nouvelles ont été rendues rares et la rareté augmente sa valeur. Fournir du contenu exclusif aux éditeurs de nouvelles est également un important bâtisseur de relations. En fournissant un contenu rare à un éditeur, l'initiateur de

### Les grandes sociétés pharmaceutiques et la crise du COVID

Comme pour le virus H1N1 en 2010, le récit dominant en 2020 était à nouveau celui de la peur et du danger, suggérant qu'une action rapide était nécessaire et n'utilisant que de nouveaux vaccins expérimentaux. Pour la grippe H1N1, les données probantes suggèrent que l'industrie pharmaceutique avait une influence indue sur l'Organisation mondiale de la santé et les autorités sanitaires nationales, ce qui a conduit à une résolution de l'UE en 2011 demandant à l'OMS de revoir ses processus.<sup>149</sup>

Avec COVID, l'influence de l'industrie a même été fortement ressentie, avec de nombreuses publicités de Pfizer en cours d'exécution dans les médias grand public, ainsi qu'une répétition presque littérale des phrases.<sup>150</sup>

<sup>149</sup> [https://wikispooks.com/wiki/Swine\\_flu\\_\(H1N1\)](https://wikispooks.com/wiki/Swine_flu_(H1N1))

<sup>150</sup> [www.realclearpolitics.com/video/2021/10/19/montage\\_pfizer\\_sponsors\\_news\\_abc\\_cbs\\_nbc\\_cnn.html](http://www.realclearpolitics.com/video/2021/10/19/montage_pfizer_sponsors_news_abc_cbs_nbc_cnn.html)

la nouvelle aura accumulé un crédit. Les journalistes chercheront parfois à tirer profit de ce crédit et à obtenir une couverture favorable pour des histoires sans rapport.

Semblable à l'exclusif, est la fuite. Les fuites peuvent être à la fois positives pour son propre camp et une attaque efficace contre ses adversaires.

Une fuite positive provient normalement de sources qui souhaitent donner le ton des événements et / ou obtenir la faveur d'un éditeur de nouvelles. Dans ce cas, ils fournissent exclusivement des informations sans joindre leur nom. Par exemple, un journaliste au gouvernement pourrait divulguer qu'un prochain budget inclura un nouveau programme social. Dans ce cas, l'initiateur a mis en évidence les bonnes nouvelles, et potentiellement distrait des mauvaises nouvelles qui pourraient y être trouvées. L'éditeur a reçu une histoire exclusive avec un contenu rare dont ses concurrents devront se passer, ou les créditer à contrecœur. L'éditeur est donc incité à donner à l'histoire une plus grande importance et à poursuivre les histoires de suivi et les éditoriaux pour mettre en évidence ses informations exclusives.

Lors d'une fuite négative, une source avec des informations préjudiciables à un individu, un parti, un gouvernement, une entreprise ou une autre organisation les donne à l'éditeur normalement à condition de rester anonyme. Les incitations sont similaires aux fuites positives. L'initiateur de la nouvelle peut endommager un adversaire, tandis que l'éditeur peut publier du contenu exclusif. L'éditeur est à nouveau incité à donner à ce contenu un placement important.

Dans les fuites positives et négatives, l'éditeur de nouvelles a également une incitation à amplifier l'importance de l'information. Comme ils sont, dans la plupart des cas, la seule plate-forme avec l'information, ils exagèrent parfois l'importance ou le ton de l'histoire pour attirer plus de consommateurs.

La relation à la fois symbiotique entre l'initiateur de nouvelles et l'éditeur est une d'amour et de haine. Dans ce cas, l'initiateur de nouvelles fait ou dit quelque chose que certains dans le public trouveront répréhensible ou scandaleux, mais il est heureux d'être attaqué par le « bon type d'ennemi ».

Par exemple, Donald Trump fait des déclarations qu'il sait que ses adversaires sur des plateformes comme CNN condamneront. Trump avait souligné cela comme des exemples de partialité des médias de gauche. C'est gagnant-gagnant pour les deux parties antagonistes.

## G. CONCLUSION

Quelles que soient les interventions prises par le gouvernement, la domination des médias grand public et traditionnels est susceptible de continuer à décliner. Les consommateurs de médias canadiens sont de plus en plus attirés par les petits médias de créneau qui répondent à leurs intérêts et à leurs croyances. Les conservateurs veulent consommer des médias plus conservateurs, et les progressistes veulent consommer des médias plus progressistes. Pour répondre à cette demande du marché, les plateformes de médias sociaux, comme Facebook, utilisent des algorithmes qui conduisent les gens à des éléments qui confirment souvent leurs préjugés.<sup>151</sup>

---

<sup>151</sup> Voir p.ex. *The Social Dilemma*, un documentaire Netflix explorant les problèmes de ces algorithmes.

S'opposant à cette tendance, les services d'information centralisés publient les mêmes histoires par les mêmes journalistes sur des dizaines de plateformes. Cela continuera probablement de pousser les consommateurs de médias vers des plateformes indépendantes, plus petites et de niche.

Cela ne veut pas dire que les médias grand public et traditionnels disparaîtront complètement ou ne sont pas une considération importante pour les acteurs politiques. Les médias grand public continuent de retenir la fidélité résiduelle à la marque de nombreux consommateurs de médias, leur faisant plus que moins confiance aux arrivistes moins réputés.

Une stratégie intelligente pour un citoyen informé, quelle que soit son orientation politique, nécessite plusieurs actions.

Surtout, les citoyens doivent éviter de recevoir tous leurs médias d'une seule source, ou de sources qui ne font que confirmer leurs propres préjugés. Les consommateurs devraient recevoir leurs nouvelles et leurs commentaires d'une variété de plateformes à travers l'éventail politique. Les gens de droite devraient lire le *Toronto Star* ou le *Globe and Mail* et écouter Radio-Canada, et ceux de gauche devraient lire le *National Post* ou le *Western Standard*, ou écouter *Rebel Media*. D'autres suggestions sur l'endroit où obtenir vos nouvelles sont incluses dans l'annexe.

La diversité de notre consommation de médias va également au-delà des questions idéologiques. Les consommateurs intelligents de médias ne devraient pas compter exclusivement sur des sources grand public ou indépendantes et alternatives, mais consommer les deux avec un certain degré d'équilibre. Consommer une grande variété de sources médiatiques prend plus de temps, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles les consommateurs de médias obtiennent de plus en plus leurs nouvelles de quelques sources de niche. Résister à cette tentation est difficile mais gratifiant.

Les consommateurs doivent également rechercher des nouvelles peu fiables. Parfois, c'est facile à repérer, mais souvent ce n'est pas le cas. Un site Web bon marché avec des titres de théorie du complot devrait rapidement déclencher des alarmes, mais repérer le journalisme de mauvaise qualité est souvent beaucoup plus difficile. Les médias grand public peuvent cacher les motifs de l'éditeur ou du journaliste derrière un écran de fumée de jargon et notre réponse ainsi provoquée est de les croire par défaut. Les médias ont toujours été une industrie avec des points de vue opposés, avec des acteurs de bonne foi et de mauvaise foi. Quelle que soit la mesure dans l'évolution de l'industrie, il est peu probable que ces faits changent. En fin de compte, le mieux qu'un consommateur puisse faire pour être informé est d'être curieux et d'utiliser son bon sens. Bien sûr, les médias continuent d'évoluer et, sous diverses formes, ils continueront d'être une boîte à outils indispensable pour les Canadiens qui ont besoin de comprendre le comportement des politiciens.

**Matériel supplémentaire :**

Un aperçu des préjugés des médias au Canada se trouve dans l'Encyclopédie canadienne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/biais-mediatique-au-canada>

*Déclaration d'Ottawa sur le journalisme canadien*, rejetant les subventions salariales du gouvernement :

<https://macdonaldlaurier.ca/the-ottawa-declaration-on-canadian-journalism/>

Le Projet de recherche sur la concentration des médias canadiens *de l'Université Carleton* fait le suivi de la propriété des médias au fil du temps et publie des rapports annuels :

<http://www.cmcrp.org/>

Un aperçu de la propriété des médias canadiens et des statistiques clés se trouve dans l'*Indice de propriété des médias canadiens de l'Université Harvard* :

<https://projects.iq.harvard.edu/futureofmedia/canadian-media-ownership>

*The Thinker's Guide for Conscientious Citizens on How to Detect Media Bias & Propaganda in National and World News (Guide pour le penseur alerte afin de détecter un biais aux médias)* :

<https://projectavalon.net/lib/Dr.%20Richard%20Paul,%20Dr.%20Linda%20Elder%20-%20How%20to%20Detect%20Media%20Bias%20&%20Propaganda.pdf>

## VII. Le choix en matière d'éducation & notre démocratie

Par John Hilton O'Brien

Pendant des générations, on a discuté de la fonction de l'éducation au Canada. L'éducation existe-t-elle pour le bien des enfants ? Ou l'éducation existe-t-elle pour être utilisée comme « usines ouvrières », produisant des personnes qui choisissent des emplois et des causes politiques favorisées par ceux qui sont au pouvoir ? Il est raisonnable de dire que dans une société libre, il est inacceptable que les écoles soient utilisées à des fins autoritaires. Les systèmes éducatifs devraient plutôt répondre aux choix et aux besoins des parents et de leurs enfants.

Ce chapitre traitera de l'histoire de l'éducation au Canada et exposera les piliers du choix en matière d'éducation dans une démocratie libre : le pluralisme de l'éducation, le financement de l'éducation, la réforme des programmes d'études et l'autorité parentale. Nous présentons les idées de base et discutons des menaces qui pèsent sur ces idées par des choix politiques.

### A. BREF HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION AU CANADA

L'histoire de l'éducation au Canada est dans une certaine mesure l'histoire de l'accommodement des minorités, principalement des minorités religieuses, mais aussi des minorités ethniques et raciales. Alors que les Britanniques avaient adopté une politique d'assimilation pour les colonies canadiennes,<sup>152</sup> l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) autorisait les droits à l'éducation des minorités, y compris les écoles protestantes au Québec et les écoles catholiques romaines dans d'autres provinces.<sup>153</sup> L'AANB a ainsi construit un idéal de tolérance et une certaine liberté éducative. Il a également donné la responsabilité de l'éducation aux ordres de gouvernement provinciaux et territoriaux, de sorte qu'il y a des variations considérables d'un bout à l'autre du pays.

De cette façon, les politiques éducatives canadiennes sont différentes de celles des pays européens. Le *kulturkampf* allemand des années 1870 a tenté d'abolir les droits de la minorité catholique,<sup>154</sup> tout comme les lois Jules Ferry en France, qui ont culminé avec la loi « relative au contrat d'association » en 1901 qui a vu les ordres religieux français perdre leurs biens, y compris les écoles, avec de nombreux membres du clergé émigrant au Canada.<sup>155</sup>

Pourtant, ici, l'incursion du gouvernement dans la politique de l'éducation était également évidente, par exemple dans le financement par le gouvernement fédéral des pensionnats autochtones. Le gouvernement fédéral finance également des écoles sur des bases militaires canadiennes. De même, les droits des Canadiens d'expression française étaient parfois menacés dans les provinces où l'anglais était la principale langue. De même, les droits des Canadiens d'expression anglaise ont parfois été (et sont toujours) menacés au Québec. La question de l'école du Manitoba, par exemple, était un effort concerté visant à éliminer l'enseignement du français au Manitoba.<sup>156</sup> En Ontario, le gouvernement avait d'abord

<sup>152</sup> Harper, 193. <https://doi.org/10.2307/1585907>

<sup>153</sup> Brennan, 22-23. <http://www.jstor.org/stable/canajeducrevucan.34.4.20>.

<sup>154</sup> Lougee, 219. <https://doi.org/10.2307/3161311>.

<sup>155</sup> Helou. <https://doi.org/10.4000/eccs.2436>

<sup>156</sup> Voir Verrrette. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des>

refusé de permettre aux écoles catholiques d'offrir un enseignement au-delà de la 10<sup>e</sup> année. Le financement des écoles catholiques a été restreint jusqu'en 1985, lorsque le gouvernement a accordé leur financement complet.<sup>157</sup>

À ce jour, il existe une tension entre l'accueil des étudiants issus de minorités et la tentative d'imposer une idéologie centralisée. Cela tend à s'exprimer par des désaccords sur les droits parentaux et sur ce que les enfants apprennent dans les écoles publiques.

## B. PLURALISME DE L'ÉDUCATION

Au Canada, le pouvoir en matière d'éducation est dévolu aux provinces et aux territoires. Un certain nombre d'options s'offrent à eux.

En général, le pluralisme de l'éducation est l'idée que les écoles publiques offriront des options aux élèves. Cela évite le problème de la « militarisation » des écoles pour imposer des idées à la population.

**L'Alberta** est l'enfant modèle de choix au Canada.<sup>159</sup> Son système d'éducation est offert par pas moins de six modes distincts :

1. Les conseils scolaires publics élus localement administrent la grande majorité des écoles de l'Alberta. À l'origine, ces conseils étaient protestants, mais ils ont été complètement sécularisés dans les années 1980.
2. Les « écoles séparées » sont gérées par des districts scolaires catholiques romains qui sont gouvernés de la même manière que les conseils scolaires publics.

### L'éducation en Chine

Lénine, le père du communisme en Russie, aurait dit : « Donnez-moi quatre ans pour instruire les enfants et la semence que j'ai semée ne sera jamais déracinée. » Les régimes totalitaires, qu'il s'agisse de gouvernements communistes, d'États fascistes ou d'autocraties religieuses, utilisent le système éducatif pour maintenir leur pouvoir. Selon l'expression du théoricien marxiste Antonio Gramsci, ils le font pour créer une « hégémonie » de l'idéologie qui justifie que les élites soient au sommet de la société, régulent l'opinion publique et contrôlent l'information à laquelle les citoyens ont accès. FORBES écrit ce qui suit à propos de la Chine contemporaine sous le président Xi Jinping :<sup>158</sup>

*« Aucune partie du système chinois n'est traitée avec plus de respect – et n'est plus hors de portée des opérateurs privés – que l'éducation. Il est interdit aux Chinois de fréquenter les écoles internationales en Chine, à quelques exceptions près pour les athlètes vedettes et les stars de cinéma émises par le ministère des Affaires étrangères. Le Parti communiste chinois considère le système éducatif principalement comme un système pour inculquer la loyauté et conférer aux jeunes une acceptation inconditionnelle de la version de la réalité du Parti. Cela comprend la version du Parti de l'histoire, la vertu de leadership, son succès irréfutable à l'appui des objectifs du public et son engagement désintéressé envers l'amélioration de la vie et de la sécurité de chaque citoyen de la RPC. Il convient de noter qu'il s'agit d'une version moderne du système d'examen bien connu de la Chine impériale, qui était plus un test de valeur et de fidélité qu'un test de compétence. »*

<sup>157</sup> Brennan, 24-25

<sup>158</sup> <https://www.forbes.com/sites/annestevenson-yang/2021/07/25/chinese-education-debacle-what-xi-is-trying-to-achieve> (consulté le 16 novembre 2023)

<sup>159</sup> Les pages sur les options éducatives de l'Alberta se trouvent à : <https://www.alberta.ca/education-options>

3. L'Alberta compte une importante population francophone avec plus de 88 000 personnes et environ 8 500 élèves scolarisés dans deux divisions scolaires francophones.<sup>160</sup>
4. Les écoles « à charte » sont également une caractéristique du système d'éducation de l'Alberta. Aucune autre province ou territoire n'a d'écoles à charte. Ces écoles sont à but non lucratif, non sectaires et suivent le programme d'études des écoles publiques. Chaque école à charte a un accent éducatif qui est différent des autres écoles à charte, ce qui signifie une différence dans les styles d'enseignement ou d'apprentissage, les philosophies ou l'orientation académique.
5. Les écoles « privées » sont supervisées par le Ministre de l'éducation. Beaucoup ont une base religieuse, avec des écoles chrétiennes, juives, musulmanes et sikhes représentées. Les écoles privées « accréditées » font appel à des enseignants agréés et suivent le programme d'études de l'Alberta. Bien qu'il y ait des écoles privées non agréées, le fait que l'Alberta offre un financement partiel pour les écoles accréditées signifie que peu d'entre elles ne sont pas accréditées. La plupart de ces écoles s'efforcent d'être accréditées.
6. L'éducation à domicile est une option privilégiée par un nombre croissant de familles. La plupart des élèves à domicile acceptent un certain financement du gouvernement provincial, mais il y en a qui refusent le financement et la supervision du gouvernement. Néanmoins, la plupart des élèves scolarisés à la maison suivent le programme d'études de l'Alberta et sont supervisés par le ministre de l'Éducation.

Au sein de ces différentes catégories d'écoles, il existe plus de variété. Même les écoles publiques offrent souvent des dizaines de programmes, y compris des programmes axés sur la religion.

**Menaces :** Il y a quatre principales menaces au pluralisme de l'éducation :

- Premièrement, il y a des tentatives périodiques de réduire les options éducatives. Même l'Alberta n'est

### L'expérience de l'Ontario

Deux nouvelles de l'Ontario au cours des dernières années démontrent à quel point l'ingérence idéologique peut être dommageable dans l'éducation.

D'abord, l'élève Josh Alexander a été retiré de son école secondaire catholique parce que certains élèves s'opposaient à ce qu'il défende l'idée de deux genres, malgré sa citation du Catéchisme de l'Église catholique dans une école catholique. Cela s'est produit en partie parce que le ministère de l'Éducation de l'Ontario avait défini une nouvelle infraction de rendre « mal à l'aise » les élèves appartenant à des minorités sexuelles et de genre, recommandant l'expulsion du coupable. L'affaire a suscité l'inquiétude des catholiques de tout le pays.

Dans un autre cas célèbre, le directeur respecté Richard Bilkszto s'est suicidé après une longue période d'intimidation par un coordonnateur de la diversité, de l'inclusion et de l'équité (voir également le chapitre V sur le plaidoyer). Le groupe était dirigé par des employés d'une organisation appelée l'Institut KOJO, qui a également reçu des millions de dollars en subventions du gouvernement fédéral.

<sup>160</sup> Voir le gouvernement de l'Alberta : <https://www.alberta.ca/fr/francophone-heritage> .

pas à l'abri des tentatives de limiter les choix.<sup>161,162</sup>

- Certaines provinces, comme le Québec,<sup>163</sup> ont supprimé les conseils scolaires publics. On craint que cette décision ne « centralise » les décisions en matière d'éducation au sein du ministère de l'Éducation.
- Les conseils scolaires peuvent devenir dominés par des conseillers scolaires qui poursuivent activement des programmes détachés de l'intérêt de la majorité des élèves et de leurs parents. Bien que cela soit lamentable, c'est en fin de compte aux citoyens de voter pour les conseillers qui représentent le mieux leurs valeurs et leurs préférences en matière d'éducation.
- Les programmes d'études trop normatifs peuvent ne laisser aucun temps aux écoles pour répondre aux intérêts locaux et aux dons particuliers des enseignants.
- L'Alberta, par exemple, exige que toutes les écoles secondaires, y compris les écoles privées et confessionnelles, établissent des « alliances gais-hétéros » lorsqu'un seul élève en fait la demande.

### C. SUIVEZ L'ARGENT

L'éléphant dans la pièce est le coût de l'establishment lié à l'éducation. L'Ontario comptait plus de deux millions d'élèves pour l'année scolaire 2021-2022<sup>164</sup> et un budget ministériel d'environ 34,7 millions de dollars,<sup>165</sup> ce qui représente un coût de plus de 17 000 \$ par élève. C'est environ un demi-million de dollars pour une classe de 30 élèves. De ce montant, l'enseignant reçoit en moyenne 103 926 \$ (y compris les prestations).<sup>166</sup>

Même si l'on comprend que ce montant comprend de l'argent pour les dépenses en immobilisations, il s'agit d'un faible pourcentage (environ 20 %) des coûts pour les enseignants de première ligne. Il semble raisonnable de penser qu'une très grande partie de cet argent est consacrée à des articles et à des activités qui ne sont pas directement liés à l'enseignement en classe. Le budget 2024 du Conseil scolaire de Calgary, par exemple, prévoit 135 millions de dollars, soit 1 000 \$ par élève, pour des « facteurs d'équité ». C'est environ un dollar pour cinq qu'ils dépensent pour le personnel pédagogique.<sup>167</sup> Ils ne fournissent pas plus de détails sur la façon dont l'argent est utilisé. En fait, les systèmes d'éducation à l'échelle du Canada affirment ne dépenser qu'environ 71 % de leurs fonds de fonctionnement en dépenses d'enseignement réelles, les différentes provinces étant plus ou moins efficaces pour acheminer de l'argent vers les premières lignes.<sup>168</sup>

---

<sup>161</sup> Voir [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des)

<sup>162</sup> [www.thestar.com/edmonton/school-board-group-calls-for-amalgamation-of-alberta-s-education-systems-including-catholic-and-public/article\\_ae406f16-596e-5360-9a2e-b6c443e38332.html](http://www.thestar.com/edmonton/school-board-group-calls-for-amalgamation-of-alberta-s-education-systems-including-catholic-and-public/article_ae406f16-596e-5360-9a2e-b6c443e38332.html)

<sup>163</sup> [www.cbc.ca/news/canada/montreal/bill-40-kills-school-boards-after-175-years-1.5458564](http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/bill-40-kills-school-boards-after-175-years-1.5458564)

<sup>164</sup> [www.ontario.ca/fr/page/donnees-sur-le-systeme-deduction-aux-paliers-elementaire-et-secondaire](http://www.ontario.ca/fr/page/donnees-sur-le-systeme-deduction-aux-paliers-elementaire-et-secondaire)

<sup>165</sup> [www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-leducation-budget-des-depenses-2022-2023](http://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-leducation-budget-des-depenses-2022-2023)

<sup>166</sup> [www.blogto.com/city/2020/09/average-ontario-teacher-makes-more-100k-year/](http://www.blogto.com/city/2020/09/average-ontario-teacher-makes-more-100k-year/)

<sup>167</sup> [www.cbe.ab.ca/about-us/budget-and-finance/Documents/cbe-budget-report-2024-2025.pdf](http://www.cbe.ab.ca/about-us/budget-and-finance/Documents/cbe-budget-report-2024-2025.pdf), page 17.

<sup>168</sup>

[https://assets.nationbuilder.com/parentchoice/pages/883/attachments/original/1713673210/Facts\\_on\\_the\\_ATA.pdf?1713673210](https://assets.nationbuilder.com/parentchoice/pages/883/attachments/original/1713673210/Facts_on_the_ATA.pdf?1713673210)

Le montant d'argent en jeu permet de comprendre plus facilement la véhémence des arguments contre le pluralisme de l'éducation. La Public School Boards Association of Alberta, par exemple, s'oppose à tout argent donné aux écoles catholiques ou indépendantes, même si cela finit par leur permettre d'avoir plus d'argent par élève.<sup>169</sup> En effet, ils ont lancé de grandes campagnes pour éliminer tout soutien aux écoles indépendantes ou catholiques.<sup>170</sup> Lorsque 29% de l'argent est dépensé pour des choses autres que l'instruction, il y a beaucoup d'argent pour construire des empires administratifs. Cela est bénéfique pour les bureaucrates ambitieux, ainsi que pour les militants qui sont en mesure de convaincre les gouvernements et les conseils scolaires de leur fournir des postes salariés relativement prestigieux. C'est dans ce contexte que nous devrions comprendre les arguments en faveur d'un définancement des écoles indépendantes.

Parfois, les arguments contre le choix de l'école semblent mal informés :

- Les opposants au choix éducatif allèguent parfois que plusieurs systèmes scolaires coûtent plus cher qu'un seul système public.<sup>171</sup> Cependant, un rapport commandé par Parents for Choice in Education et l'Institut Fraser a révélé que la province de l'Alberta *à elle seule* avait économisé près de 2 milliards de dollars sur huit ans grâce à ses écoles indépendantes et l'enseignement à domicile.<sup>172</sup>
- De même, les opposants au pluralisme de l'éducation affirment que le financement partiel de l'enseignement privé revient à subventionner les riches. Cependant, une étude de l'Institut Fraser a révélé que 82 % des écoles privées de l'Alberta ont un revenu moyen après impôt inférieur à la moyenne de l'Alberta.<sup>173</sup> En termes simples, le financement partiel de ces écoles permet aux enfants de familles ouvrières et de la classe moyenne d'avoir une expérience éducative qui serait autrement limitée aux riches.

Il se peut que ces arguments, généralement avancés par des groupes de pression de l'industrie, soient moins éclairés qu'ils ne sont malhonnêtes. Les arguments avancés en Alberta en sont un bon exemple. Par exemple, les enseignants des écoles à charte et privées de l'Alberta ne sont pas obligés d'être membres de l'Alberta Teachers' Association (ATA) ou de payer des cotisations à celle-ci, ce qui motiverait certainement l'ATA à résister à ces systèmes scolaires alternatifs. De même, l'ATA avait des motifs financiers pour attaquer une récente réforme des programmes d'études, dont il est question ci-dessous.

En termes simples, l'éducation est une industrie de plusieurs milliards de dollars au Canada. Nous ne devrions pas être surpris qu'il y ait des gens et des organisations qui sont prêts à

---

<sup>169</sup> <https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-smith-offers-schools-peace-but-the-radicals-wont-have-it/58011>

<sup>170</sup> [https://www.thestar.com/edmonton/school-board-group-calls-for-amalgamation-of-alberta-s-education-systems-including-catholic-and-public/article\\_ae406f16-596e-5360-9a2e-b6c443e38332.html](https://www.thestar.com/edmonton/school-board-group-calls-for-amalgamation-of-alberta-s-education-systems-including-catholic-and-public/article_ae406f16-596e-5360-9a2e-b6c443e38332.html)

<sup>171</sup> <https://albertaviews.ca/should-private-schools-get-public-funding/>

<sup>172</sup> Milke, Mark and MacPherson, Paige: How educational choice saved Alberta taxpayers \$1.9 billion and supports student success. Parents for Choice in Education and the Canadian Taxpayers Federation, October 2019

<sup>173</sup> Angela MacLeod, Sasha Parvani, and Joel Emes: Comparing the Family Income of Students in Alberta's Independent and Public Schools. Fraser Research Bulletin October 2017, Barbara Mitchell Centre for Improvement in Education

manipuler le système, que ce soit pour leur profit personnel ou pour leur prestige. Mais que pouvons-nous faire à ce sujet ?

Une réponse pourrait être que les gouvernements financent les familles, plutôt que les institutions. Une bourse par étudiant pourrait être attribuée à chaque enfant qui irait à l'école de son choix. Entre-temps, il serait prudent que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes de réflexion canadiens examinent attentivement les budgets des conseils scolaires pour voir combien d'argent est dépensé pour les consultants, les conférenciers pour la formation professionnelle du personnel et les initiatives de diversité, d'inclusion et d'équité qui n'ont pas d'incidence directe sur l'enseignement en classe. Il faut prendre soin de s'assurer que les choix en matière d'éducation sont faits au profit des élèves.

### D. RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Peu d'aspects de l'éducation publique sont aussi controversés que les discussions sur les programmes d'études. Les difficultés que l'ancien premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, a connues en sont à l'illustration. Le gouvernement du Nouveau Parti démocratique de Rachel Notley avait signé un protocole d'entente avec l'ATA qui lui permettrait de contrôler l'élaboration des programmes d'études. Kenney a nié cet accord.<sup>174</sup> Comme on pouvait s'y attendre, le syndicat fut outré et dépensa plus d'un million de dollars pour attaquer les conservateurs.<sup>175</sup> Encore une fois, l'intérêt personnel était évident.

Cependant, sous-jacente à la poussée de l'ATA se trouvait une différence idéologique très réelle. L'établissement d'enseignement a défendu l'approche « compétences » ou « constructiviste » lancée par l'éducateur du 19<sup>ème</sup> siècle John Dewey. Il minimise la quantité de contenu réel et met l'accent sur le rôle du professionnel de l'enseignement. La réforme de Kenney, en revanche, a été inspirée par les écrits de E.D. Hirsch, dont le programme « basé sur le savoir » met l'accent sur le contenu et la compréhension traditionnelle du sujet. En construisant soigneusement les connaissances de chaque année sur l'année précédente, il met l'accent sur la compréhension des sujets. Il est important de noter que le programme de Hirsch génère de solides améliorations dans l'apprentissage des élèves, en particulier pour les minorités et les groupes défavorisés.<sup>176</sup>

Le Parti conservateur uni de Kenney a été suffisamment ébranlé pour s'éloigner de cette réforme du programme d'études.<sup>177</sup> Les besoins politiques l'emportaient sur la réforme, aussi fondée soit-elle. Bien que l'établissement d'enseignement de l'Alberta ait été en mesure de réaffirmer son pouvoir sous le gouvernement Kenney, les réformateurs, avec l'appui des parents, continueront de contester cette hégémonie.

---

<sup>174</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/ata-curriculum-agreement-1.5251702>

<sup>175</sup> [https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-the-union-takeover-of-albertas-schools/article\\_ca7fd936-65f6-11ed-8ba3-5b89ae7c3f72.html](https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-the-union-takeover-of-albertas-schools/article_ca7fd936-65f6-11ed-8ba3-5b89ae7c3f72.html)

<sup>176</sup> <https://c2cjournal.ca/2022/08/searching-for-charlemagne-whats-really-at-stake-in-albertas-curriculum-controversy/>

<sup>177</sup> <https://albertapolitics.ca/2021/12/kenney-government-backs-off-plan-to-immediately-implement-widely-condemned-k-6-curriculum-draft/>

## E. L'AUTORITÉ PARENTALE

La Déclaration générale des Nations Unies sur les droits de l'homme a guidé les réformes. Son article 26 stipule que les parents ont le *droit préalable* de décider de la forme de l'éducation de leurs enfants. En d'autres termes, le choix éducatif est du ressort des parents.

En outre, la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement<sup>178</sup> note que les parents ont droit à l'école « autre que ceux maintenus par les autorités publiques ». L'idée sous-jacente est que les enseignants agissent comme des agents des parents - *in loco parentis*.

Cependant, cette idée a été remise en question récemment. Les militants, en particulier les militants transgenres, ont fait valoir que les enfants ont droit à la vie privée *de leurs parents*. En conséquence, affirment-ils, les enseignants devraient avoir pour mandat d'aider les enfants à « faire la transition sociale » à *l'insu ou sans le consentement de leurs parents*. Ce point de vue est maintenant appuyé dans de nombreux textes législatifs à l'échelle du pays qui font référence à « l'intérêt de l'enfant » comme si l'enfant était capable de prendre des décisions semblables à celles d'un adulte sans le consentement de ses parents. En cas de conflit, quel que soit l'intérêt présumé de l'enfant, il est généralement décidé par un juge des tribunaux de la famille. Lorsque les militants utilisent l'intérêt supérieur supposé de l'enfant contre les parents, cela sape l'autorité parentale. Cela peut, bien sûr, empêcher les parents de transmettre leurs valeurs, leurs croyances religieuses et leurs opinions politiques à leurs enfants.

Lorsque le gouvernement de la Saskatchewan a adopté une loi selon laquelle les enseignants ne devraient pas être autorisés à changer les pronoms des enfants sans le consentement des parents, le Défenseur des enfants de la Saskatchewan a accusé cette décision était, en fait, une violation des droits de la personne des enfants tels que décrits

### De Qui Sont-Ils Les Enfants ?

La question de savoir si nos enfants sont sous l'autorité de leurs parents ou celle de l'État est cruciale pour comprendre ce débat. Un gouvernement qui ne respecte pas les droits parentaux peut vouloir priver les parents de leurs droits, ne laissant que l'État et ses institutions, y compris les écoles, décider de ce qui est le mieux pour l'enfant.

Écrivant sur la décision de la Cour suprême de refuser les exemptions du cours controversé d'éthique et de culture religieuse du Québec, l'avocat constitutionnel Kevin Boonstra prend position en faveur des droits parentaux :<sup>179</sup>

*« Les parents ont des responsabilités envers leurs enfants et doivent jouir des droits correspondants pour exercer ces responsabilités. Les parents ont un rôle privilégié à cet égard. Ils sont particulièrement bien placés pour connaître et évaluer les besoins et les capacités de leurs enfants. En conséquence, les tribunaux ont reconnu que les parents sont protégés par la Constitution lorsqu'il s'agit de l'éducation morale et religieuse de leurs enfants.*

*Le système scolaire public est un système dans lequel, presque inévitablement, il y aura un certain conflit entre les divers systèmes de croyances des parents. Comme l'a fait remarquer le juge Charles Gonthier dans l'arrêt Chamberlain v. Surrey School District, la Charte ne devrait pas être utilisée pour nier un ensemble de croyances lorsqu'elle entre en conflit avec une autre, qu'elle soit populaire ou impopulaire. La solution acceptable consiste à répondre aux besoins des enfants et des familles qui participent à l'éducation publique. »*

<sup>178</sup> <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-against-discrimination-education>

<sup>179</sup> <https://www.convivium.ca/articles/whose-children-are-they-anyway/> (consulté le 23 novembre 2023)

dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cela est contre-intuitif car l'article 29 de cette Convention fait référence aux droits de l'homme tels que définis dans la Charte des Nations Unies (voir ci-dessus) et que l'approche éducative doit avoir « le respect des parents de l'enfant, de sa propre identité culturelle, de sa langue et de ses valeurs ».

Il est important de comprendre que cela marque un changement très grave dans la doctrine des droits de l'homme et le statut des enseignants. La doctrine des droits de l'homme, *en particulier* telle qu'envisagée dans les documents de l'ONU, considère les droits non seulement comme des mots abstraits, mais comme des revendications *de* quelqu'un *contre* une autre personne ou organisation. Pour la plupart, il s'agit d'une réclamation par *des individus contre l'État*.

Les conservateurs soutiennent que les mineurs ne sont pas en mesure d'exercer ce droit parce qu'ils ne sont pas assez mûrs pour prendre ces décisions. Un agent compétent, habituellement un parent, doit prendre de telles décisions pour les enfants.

Les défenseurs autoproclamés des enfants, cependant, affirment que l'enseignant - en tant qu'agent de l'État - doit exercer cette autorité *contre les parents*. L'idée que l'État *exerce des droits de l'homme contre les parents* est une corruption de la notion de droits de l'homme. Bien que l'État supprime parfois les droits de garde des parents, cela se fait avec une procédure régulière : la transition d'un enfant à l'insu des parents contourne ce processus.

L'idée que l'enseignant est un agent de l'État plutôt qu'un représentant des parents, *in loco parentis*, a été explicitement promue par les associations d'enseignants. L'Alberta Teachers Association, par exemple, prétend que les enseignantes et enseignants sont maintenant *in parens patriae*, le même statut que celui qui s'applique aux agents de protection de l'enfance.<sup>180</sup> Pour les parents conservateurs, c'est problématique.<sup>181</sup>

De plus, les associations d'enseignantes et d'enseignants ont publié des documents comme le Prism Toolkit de l'Alberta, qui montre aux enseignants comment enseigner une éducation sexuelle complète, sans informer les parents de ce qui est enseigné. Les défenseurs des droits parentaux ont fait remarquer qu'il s'agit d'un jeu de pouvoir de la part des associations.<sup>182</sup>

La façon dont la théorie critique de la race (TCR) est utilisée dans les salles de classe est également problématique pour de nombreux parents (voir également la liste des documents supplémentaires à la fin de ce chapitre sur la TCR et la théorie queer). TCR est un ensemble de croyances et de pratiques destinées à autonomiser certains élèves en raison de leur race, de leur origine ethnique ou même de leur orientation sexuelle. Lorsqu'une enseignante dit à ses élèves (principalement blancs) qu'ils devraient accorder une considération indue aux autres élèves parce qu'ils sont noirs ou bruns, cela mine la notion d'égalité des élèves dans la salle de classe. De telles pratiques enlèvent l'autorité à certains élèves, donnent plus d'autorité à d'autres élèves et suppriment indirectement l'autorité de certains parents. Comme nous le rappelle le décès tragique de Richard Bilkszto,

---

<sup>180</sup> Voir la page 14 de "Substitute Teachers: Professional Replacements."

[https://assets.nationbuilder.com/parentchoice/pages/70/attachments/original/1671241549/MON-4\\_SubstituteTeachersProfessionalReplacements.pdf](https://assets.nationbuilder.com/parentchoice/pages/70/attachments/original/1671241549/MON-4_SubstituteTeachersProfessionalReplacements.pdf)

<sup>181</sup> [https://www.parentchoice.ca/when\\_it\\_comes\\_to\\_parental\\_rights\\_there\\_are\\_no\\_other\\_stakeholders](https://www.parentchoice.ca/when_it_comes_to_parental_rights_there_are_no_other_stakeholders)

<sup>182</sup> <https://informedalbertans.wordpress.com/2017/02/06/part-1-youre-testing-my-child-on-what/>

le directeur de l'Ontario qui s'est suicidé après avoir été victime d'intimidation de la part de formateurs en TCR, la portée excessive de ces méthodes ne se limite pas aux élèves et à leurs parents.<sup>183</sup>

Les parents, cependant, ont lutté contre la portée excessive de ces politiques. La Marche d'un million pour les enfants<sup>184</sup> au cours des dernières années montre la détermination des parents à remettre les choses en ordre. Les contre-manifestations, organisés par des associations d'enseignants, étaient des exemples de groupes faisant progresser leur pouvoir.<sup>185</sup> La réaction du public à cette question semble avoir été de moins en moins favorable au point de vue des associations d'enseignants et il est peu probable qu'elle cesse.

Une dernière menace à l'autorité parentale est posée par le fait que les associations d'enseignants assument les responsabilités des conseils scolaires. Par exemple, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario a appuyé 88 candidats aux élections scolaires de l'Ontario en 2022, et 52 des candidats ont été élus,<sup>186</sup> ce qui a donné à la Fédération le contrôle de certains conseils scolaires de l'Ontario. C'est une histoire qui s'est répétée partout au Canada.<sup>187,188</sup> Cela pourrait, bien sûr, être une recette pour saper le contrôle public de l'éducation.

Nous pouvons nous attendre à ce que les parents repoussent, se mobilisent pour essayer de reprendre les conseils scolaires, mais ils font face à une bataille difficile. Espérons que les gouvernements provinciaux adopteront des lois pour rétablir le contrôle public des conseils scolaires. Les parents, bien sûr, ont organisé des groupes de défense des droits parentaux, tels que PAFE<sup>189</sup> en Ontario et Parents for Choice in Education en Alberta.

## F. CONCLUSION

Le pluralisme est un élément crucial de la démocratie occidentale. Le choix de l'école en est une partie importante, tout comme le maintien de la neutralité politique des écoles, plutôt que de les utiliser comme des outils pour faciliter l'uniformité religieuse, politique et liée aux valeurs. Abuser des écoles à des fins partisans peut détruire le rôle naturel de l'éducation publique, en portant atteinte aux droits et aux responsabilités des parents, des communautés religieuses et de la société dans son ensemble.

Aujourd'hui, une partie du problème est que les enseignants en tant que militants enseignent à leurs élèves à devenir des « agents de changement ». Ce sont des changements que les activistes veulent voir - et aussi bien intentionnés soient-ils, ce sont des changements qui font avancer les intérêts des militants. Lorsque cela est fait, les élèves et

---

<sup>183</sup> [https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-tragedy-ambition-and-education-reform/article\\_4c915aa4-3d23-11ee-b522-6378eaec1a19.html](https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-tragedy-ambition-and-education-reform/article_4c915aa4-3d23-11ee-b522-6378eaec1a19.html)

<sup>184</sup> <https://www.1millionmarchforchildren.ca/>

<sup>185</sup> [https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-labour-protest-and-elitism/article\\_53679d62-5429-11ee-bc08-63df229b055a.html](https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-labour-protest-and-elitism/article_53679d62-5429-11ee-bc08-63df229b055a.html)

<sup>186</sup> [https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-the-most-successful-political-party-in-canada-is-a-teachers-union/article\\_1ba40c22-56f9-11ed-ae26-7bbc4d7303c6.html](https://www.westernstandard.news/opinion/hilton-obrien-the-most-successful-political-party-in-canada-is-a-teachers-union/article_1ba40c22-56f9-11ed-ae26-7bbc4d7303c6.html)

<sup>187</sup> <https://www.theepochtimes.com/opinion/school-board-elections-are-dirty-but-they-dont-have-to-be-4835600>

<sup>188</sup> <https://www.westernstandard.news/saskatchewan/exclusive-regina-public-schools-teachers-union-allegedly-interfered-in-school-board-elections/59300>

<sup>189</sup> <https://www.pafe.ca/>

leur éducation sont traités et deviennent un moyen d'atteindre un objectif final de changer la société. Les commentateurs conservateurs considèrent les élèves et leur éducation comme la fin à laquelle tous les éducateurs s'efforcent ; ils ne sont pas le moyen d'atteindre un objectif politique.

Une partie importante de ce que nous avons exploré dans ce chapitre est la tension entre les parents et les contribuables, les gouvernements provinciaux et l'establishment d'enseignement, les conseils scolaires locaux et surtout, les associations d'enseignants. En termes simples, nous avons trop de membres de l'establishment qui définissent des politiques éducatives et pas assez de parents impliqués. L'establishment d'enseignement essaie de retirer le pouvoir aux gouvernements élus et aux parents qu'ils sont censés servir.

En l'absence d'un soutien solide de la part des gouvernements provinciaux, les parents commencent à agir eux-mêmes. Jusqu'à présent, cette action se limite aux protestations publiques et aux incursions dans la politique électorale, qui ont été largement rejetées par les acteurs puissants de l'establishment, en particulier les associations d'enseignants.

La réponse la plus saine est que les parents s'engagent dans le processus politique d'une manière réfléchie. Les parents peuvent et devraient poser des questions difficiles lors des réunions du conseil scolaire.<sup>190</sup> Plus important encore, ils doivent apprendre comment fonctionnent les élections locales des conseillers scolaires et aider les autres à se présenter aux élections.

Les gouvernements provinciaux peuvent aider les candidats de plusieurs façons. Plus important encore, ils peuvent limiter l'énorme avantage accordé aux titulaires. Par-dessus tout, les gouvernements provinciaux pourraient adopter une loi qui fournirait des bons d'études à chaque enfant, donnant ainsi aux parents les moyens de payer pour une éducation alternative.

Les parents peuvent également appuyer une meilleure politique d'éducation à l'échelle provinciale. Les provinces peuvent préciser les normes en matière d'éducation qu'elles s'attendent à ce que les élèves atteignent et elles peuvent entreprendre des tests pour s'assurer qu'ils respectent ces normes. De plus, les provinces certifient les enseignants qui enseignent dans leurs écoles et elles pourraient resserrer ces normes simplement en adoptant de nouvelles lois. Les provinces peuvent également s'assurer qu'elles ont le pluralisme éducatif, ce qui permet de répondre à la demande de l'UNESCO que les parents ont le droit d'inscrire leurs enfants dans des écoles qui ne sont pas gérées par l'État.

Des projets de loi sur les droits parentaux ont été mis en œuvre ou proposés dans différentes provinces et territoires du Canada, et d'autres sont attendus. Si les parents appuient une telle loi, nous pouvons espérer qu'elle apportera des changements significatifs pour le mieux.

---

<sup>190</sup> Étant donné que les écoles de langue française au Québec n'ont pas de conseils scolaires élus, les parents peuvent s'engager auprès de leurs écoles locales, y compris se faire élire pour la représentation aux conseils d'établissement et aux comités de parents.

**Matériel supplémentaire :**

**Livres :**

Alberta Education. Public Charter Schools Handbook. Edmonton, 2022. Gouvernement de l'Alberta. Disponible sur <https://open.alberta.ca/publications/public-charter-schools-handbook>

Hirsch, E.D. (2000). *How to Educate a Citizen*. Harper-Collins: New York.

Lindsay, James (2022). *The Marxification of Education : Paulo Freire's Critical Marxism and the Theft of Education*. New Discourses : Orlando.

À propos de la théorie queer démantelant la « normalité » dans les écoles:

Lancing, Logan et Lindsay, James (2024). *The Queering of the American Child : How a New School Religious Cult Poisons the Minds and Bodies of Normal Kids*. New Discourses : Orlando

Auteur marxiste expliquant comment la théorie critique a envahi nos institutions :  
Gottesman, Isaac (2016). *The Critical Turn in Education : From Marxist Critique to Poststructuralist Feminism to Critical Theories of Race*. Routledge : New York

Wilkinson, Bruce (1994). *Educational Choice: Necessary But Not Sufficient*. The Institute for Research on Public Policy : Montréal.

**Articles :**

Litiges de tiers centrés sur l'enfant : Droits parentaux c. Intérêt supérieur de l'enfant  
<https://www.albertalawreview.com/index.php/ALR/article/download/1746/1735/0>

**Documentaire :**

“Whose Children Are They?”—although about American schools, many of the issues discussed are also applicable to Canada. <https://whosechildrenarethey.com/>

## VIII. Liberté d'expression

### Par le Centre justidique pour les libertés constitutionnelles

« Chacun a ... liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication.

– *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>191</sup>

Dans le présent chapitre, nous examinons les pressions institutionnelles, juridiques et sociales sur la liberté d'expression au Canada. Sur les campus canadiens, les départements, les administrations et les syndicats étudiants semblent faire taire les perspectives « controversées » et créer des conditions qui minent la possibilité d'une véritable enquête. Pendant ce temps, les représentants élus et non élus canadiens adoptent des lois qui accorderaient aux autorités des pouvoirs extraordinaires pour réglementer et censurer le contenu en ligne et la radiodiffusion. Et, partout au Canada et dans le monde, une culture de dialogue et de désaccord a été remplacée par une culture d'annulation et d'intolérance. Dans certains cas, le système juridique canadien renforce cette culture.

#### A. LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES CAMPUS

Les conditions nécessaires pour faciliter et favoriser la liberté académique (et, plus généralement, la liberté d'expression) ont été largement érodées sur les campus postsecondaires canadiens. Les pressions internes ont transformé ce qui était autrefois des « marchés d'idées » en forums pour l'échange d'idées et de perspectives politiquement corrects uniquement. Quelles sont ces pressions et comment cela s'est-il produit ?

Une étude menée par Eric Kaufmann du Birkbeck College de l'Université de Londres sur les affiliations politiques de professeurs au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni suggère que certaines idées et perspectives ne passent peut-être même pas la « phase d'embauche » sur les campus postsecondaires. Kaufmann a constaté que 73 pour cent des universitaires interrogés s'identifiaient comme « de gauche » et seulement quatre pour cent s'identifiaient comme « de droite ».<sup>192</sup> Il se pourrait que plus de libéraux que de conservateurs postulent à des postes d'enseignants dans les départements étudiés. Cependant, Kaufmann a également constaté que 60 pour cent des universitaires qui se sont identifiés comme conservateurs ont déclaré avoir vécu un « environnement hostile » envers leurs croyances dans leurs départements, tandis que seulement neuf pour cent des libéraux ont connu un environnement aussi hostile. En outre, il a été constaté que 45 % des universitaires libéraux ne soutiendraient pas l'embauche de candidats qui avaient soutenu le président Donald Trump. Il semble donc que les collèges et les universités sondés souffrent d'une « absence de diversité de points de vue ». L'absence de points de vue dissidents et divergents, et l'intolérance envers ceux qui expriment leur dissidence à l'égard des orthodoxies dominantes, ont créé

---

<sup>191</sup> *Charte canadienne des droits et libertés*, article 2, partie 1 de la *Loi constitutionnelle* de 1982, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, c 11.

<sup>192</sup> Eric Kaufmann, « Academic freedom in crisis: Punishment, political discrimination, and self-censorship », Center for the Study of Partisanship and Ideology, 1 mars 2021, <https://cspicenter.org/reports/academicfreedom/>.

des environnements universitaires qui étouffent la poursuite de la connaissance et de la compréhension au lieu de la favoriser.

Bien sûr, il n'est *pas* problématique que certaines perspectives ne soient pas (ou ne soient pas toujours) représentées au sein des départements universitaires. Ce ne sont pas tous les départements qui peuvent inclure une « diversité de perspective » parfaite. Il est toutefois problématique que certains points de vue ne soient pas autorisés à entrer ou à demeurer dans les départements universitaires. En effet, alors que les attitudes envers les contributions académiques conservatrices deviennent de plus en plus hostiles, de nombreux universitaires conservateurs quittent discrètement le milieu universitaire, et les étudiants conservateurs qui auraient pu prendre leur place choisissent des carrières où ils ne sont pas susceptibles d'être discriminés en raison de leurs perspectives politiques ou éthiques.

Et pourquoi ne devraient-ils pas quitter le milieu universitaire ? Alors que l'évaluation du mérite académique englobe à la fois le mérite perçu de la contribution académique *et le mérite perçu de la personne dont la contribution est née*, pourquoi devrions-nous nous demander si les conservateurs quittent le milieu universitaire pour des professions dans lesquelles la distinction entre les croyances personnelles et les contributions professionnelles reste protégée ?

Les départements universitaires ne sont pas les seuls organismes à exercer une pression sur la liberté académique. Les administrations postsecondaires et les syndicats étudiants censoriaux mettent en œuvre des politiques qui a) ne protègent pas adéquatement la liberté d'expression ou b) ne sont pas appliquées de manière adéquate lorsque cette liberté est déraisonnablement limitée. Lorsque les libertés sont limitées, les administrateurs prennent trop souvent des décisions qui tiennent compte des sensibilités des groupes vocaux au lieu de préserver une culture d'enquête ouverte. Les syndicats étudiants contribuent aux environnements académiques censoriaux en annulant les conférenciers invités, les professeurs ou les étudiants soi-disant « controversés » ou en n'accordant une plate-forme qu'à ceux qui sont compatibles avec des orthodoxies enracinées.

#### La liberté d'expression et la Charte des droits

L'arrêt de principe de la Cour suprême du Canada sur la liberté d'expression est l'arrêt *Comité pour la République du Canada c. Canada*, 1991 CanLII 119 (CSC), [1991] 1 RCS 139. La CSC a clairement indiqué qu'un espace public, appartenant au gouvernement, doit permettre l'expression publique s'il s'agit d'un lieu propice à une telle expression et s'il ne contrevient pas à la fonction principale du lieu. La juge L'Heureux-Dubé a déclaré que le gouvernement ne peut s'attendre à traiter sa propriété comme s'il s'agissait d'un simple citoyen.

En effet, si les membres du public n'avaient pas le droit de s'exprimer sur des propriétés appartenant au gouvernement, il y aurait peu de possibilités d'exercer la liberté d'expression.

Dans la même affaire, la juge McLachlin a fait remarquer que les objets qui sous-tendent le droit à la liberté d'expression garanti par l'alinéa 2b) de la Charte sont les suivants : a) la recherche et l'obtention de la vérité ; b) la participation à la prise de décisions sociales et politiques ; et c) l'encouragement de la diversité dans les formes d'épanouissement personnel en cultivant un environnement tolérant et accueillant pour la transmission et la réception des idées. S'il y a un lien vers l'un ou l'autre de ces éléments, alors l'expression doit être protégée.<sup>193</sup>

<sup>193</sup> *Comité pour le Commonwealth du Canada c. Canada*, 1991 CanLII 119 (CSC), [1991] 1 RCS 139, <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1991/1991canlii119/1991canlii119.html>, consulté le 2023-10-31.

On peut se demander comment cet environnement est arrivé dans un pays doté de solides protections juridiques de la liberté d'expression. Bien que la liberté d'expression soit garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés* (voir l'encadré ci-dessus), cette liberté a été nuancée et même marginalisée au fil des décennies par les universitaires, les politiciens et les tribunaux. On dit souvent que la liberté n'est pas illimitée et ne s'étend pas aux discours décrits dans le Code criminel comme prônant le génocide et l'incitation à la haine qui mèneraient probablement à une rupture de la paix.<sup>194</sup> Nous pouvons convenir que la liberté d'expression n'est pas illimitée (c.-à-d. que les Canadiens ne sont pas libres de parler d'une manière qui viole le Code criminel), mais personne ne devrait être censuré pour un discours qui est simplement *détesté* par ceux qui sont au pouvoir sans être *criminel*.

Néanmoins, dans l'ensemble du pays, il y a trop peu d'étudiants qui demandent des comptes aux représentants des syndicats étudiants. Le taux de participation aux élections syndicales étudiantes est incroyablement faible. Selon une analyse récente de la participation électorale aux élections exécutives de l'Union étudiante de l'Université de Toronto de 2019, seulement 4,2 pour cent des plus de 70 000 étudiants de premier cycle<sup>195</sup> ont voté.<sup>196</sup> Partout au pays, les dirigeants des syndicats étudiants et des associations sont élus par un nombre insignifiant d'étudiants qu'ils représentent, et pourtant ces syndicats ont ainsi le pouvoir de parler au nom de *tous les* étudiants et de mettre en œuvre des politiques qui desservent des idéologies, des politiques et des événements non représentatifs.

Les monopoles sur l'orthodoxie, le dialogue et le droit à la dissidence sapent les conditions d'une enquête réussie. Le progrès scientifique, par exemple, est le résultat d'une enquête marquée par des désaccords et des questions et d'hypothèses alternatives. Le dogme et l'orthodoxie établie ralentissent ou arrêtent la recherche de la vérité en étouffant l'enquête. La vérité ne sera découverte que lorsqu'un symposium de voix, même lorsque certaines sont fausses, aura été autorisé. Comme il est impudique de penser que la vérité peut être découverte en faisant taire les voix qui ne sont pas d'accord avec l'orthodoxie.

### B. CENSURE EN LIGNE

Pendant un certain temps, Internet a été un havre de liberté d'expression et d'autonomie. Cependant, les gouvernements, les entreprises et les plateformes de médias sociaux ont rapidement appris à limiter activement l'expression en ligne et à créer des conditions qui ont des effets étouffants sur l'expression. Les menaces à la liberté d'expression en ligne proviennent, par exemple, des lois C-36(43-2)<sup>197</sup> et C-11(44-1) au Parlement fédéral.

Une tentative de limiter l'expression en ligne a eu lieu le 3 novembre 2020, lorsque le ministre du Patrimoine canadien de l'époque, Steven Guilbeault, a proposé *la Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres*

---

<sup>194</sup> Julian Walker, « Discours haineux et liberté d'expression : balises légales au Canada », Service d'information et de recherche parlementaires, le 29 juin 2018, [https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr\\_CA/ResearchPublications/201825E?](https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201825E?)

<sup>195</sup> « Enrolment report », Planning and Budget Office, Université de Toronto, le 8 février 2021, <https://planningandbudget.utoronto.ca/wp-content/uploads/2021/06/Enrolment-Report-2020-21-FINAL.pdf>

<sup>196</sup> Hannah Carty, « Participation in student government elections at U of T among lowest in Canada », The Varsity, le 10 novembre 2019, <https://thevarsity.ca/2019/11/10/participation-in-student-government-elections-at-u-of-t-among-lowest-in-canada/>.

<sup>197</sup> Présenté de nouveau par la suite sous le nom de projet de loi C-63; <https://www.parl.ca/LegisInfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-63>

*lois*. Elle a ensuite été réinstauré en tant que Loi sur la *diffusion en continu en ligne*, qui a été adoptée à la Chambre des communes le 21 juin 2022 et qui a été adoptée avec des amendements au Sénat le 2 février 2023.<sup>198</sup>

De nombreux citoyens canadiens et créateurs de contenu se sont vite rendu compte que le projet de loi accorderait au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) plus de pouvoir pour contrôler la radiodiffusion et les médias en ligne au Canada. La Loi permettrait au CRTC de placer tout contenu audio ou audiovisuel en ligne monétisable (p. ex., Netflix, Spotify ou YouTube) dans le cadre de ses pouvoirs de réglementation.<sup>199</sup> Selon Michael Geist, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, « la portée potentielle de la réglementation est pratiquement illimitée, puisque tout service audiovisuel avec des abonnés ou des utilisateurs canadiens est pris en compte par les règles ».<sup>200</sup> Entre autres choses, le libellé du projet de loi permettrait au CRTC d'obliger les plateformes en ligne à présenter du contenu canadien et de mettre en œuvre des algorithmes de recherche qui rendent le contenu canadien plus détectable.

On peut se demander : « Qu'y a-t-il de si mauvais dans le contenu canadien ou dans le fait de permettre au CRTC de le réglementer et de le promouvoir ? » La réalité est que de graves problèmes découlent de la façon dont le projet de loi accorderait au CRTC un pouvoir supplémentaire de promouvoir, de réglementer et de censurer le contenu. Il s'agit de problèmes de partialité, de sélection et de conditions d'enquête ouverte, et chacun a le potentiel de faire reculer la jouissance de la liberté d'expression et de l'autonomie au Canada.

Le premier problème concerne les préjugés et la sélection, ainsi que la façon dont ils affectent les consommateurs. Accorder à un conseil non représentatif, non responsable et inévitablement partial (le CRTC) le pouvoir de décider pour tous les Canadiens ce qui est considéré comme du « contenu canadien » revient à limiter la capacité des Canadiens de prendre cette décision pour eux-mêmes. Bien que le projet de loi ne permette pas au CRTC de retirer du contenu « non canadien » des plateformes en ligne, il lui permet d'obliger les plateformes en ligne à mettre en œuvre des algorithmes de recherche qui cachent efficacement le contenu « non canadien ». Comme le dit le dicton, « Le meilleur endroit pour cacher un corps est sur la deuxième page de Google », et on pourrait se demander si une commission partielle et non représentative est en mesure de décider quel type d'information devrait être caché. Un problème connexe concerne ce que l'on pourrait appeler « les conditions d'une enquête ouverte » ou la capacité des Canadiens d'apprendre et d'explorer du matériel en ligne sans contraintes artificielles. Le projet de loi C-11 permettrait au CRTC de biaiser efficacement le contenu qui peut être découvert.<sup>201</sup> Alors que le monde évolue vers l'apprentissage en ligne, il est important que les gouvernements ne déterminent pas ce qui est considéré comme « approprié ». C'est du paternalisme pour les gouvernements de décider quel contenu sera consommé.

---

<sup>198</sup> Gouvernement du Canada, « Loi sur la diffusion continue en ligne », consulté le 13 février 2023, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/modernisation-radiodiffusion-loi.html>.

<sup>199</sup> Gouvernement du Canada.

<sup>200</sup> Michael Geist, « Not ready for prime time: Why Bill C-11 leaves the door open to CRTC regulation of user generated content », le 3 février 2022, <https://www.michaelgeist.ca/2022/02/not-ready-for-prime-time/>.

<sup>201</sup> See e.g. this interview with Peter Menzies, former Vice Chair of the CRTC: <https://firstfreedom.ca/now-that-bill-c-11-is-law-whats-next-interview-with-peter-menzies/>.

Enfin, les pouvoirs réglementaires accordés au CRTC par le projet de loi C-11 inciteraient probablement les créateurs canadiens de contenu en ligne à publier du contenu qui sera « suffisamment canadien » et à garder le silence sur les autres contenus. Le projet de loi C-11 aura un effet dissuasif sur l'autonomie et la liberté d'expression au Canada parce que les créateurs en ligne seront motivés à anticiper les critères utilisés par le CRTC, et non à diffuser le contenu véritablement précieux que les Canadiens veulent ou dont ils ont besoin. Selon Michael Geist, le projet de loi C-11 donnerait au CRTC le pouvoir d'établir des conditions rétrogradant ou appliquant des étiquettes de mise en garde au contenu qu'il juge contraire aux objectifs de la Loi sur la radiodiffusion.<sup>202</sup> (voir l'encadré « Liberté de la presse »)

### Liberté de la presse

Au Canada, la loi garantit la liberté de la presse. Pourtant, des incidents récents ont remis en question la question de savoir si la presse est vraiment libre ou s'il y a de la censure au Canada.

- En 2017, Al Donato de la CBC a énuméré plusieurs sujets de préoccupation qui érodent la liberté de la presse au Canada, y compris la surveillance policière et même les arrestations de journalistes canadiens.<sup>203</sup>
- *Canadian Journalists for Free Expression* rapporte que des pressions indues sont parfois exercées sur les journalistes, non seulement de la part de ceux sur lesquels ils enquêtent, mais aussi du gouvernement.<sup>204</sup>
- L'ancienne chroniqueuse du *National Post* Barbara Kay explique sa décision en 2020 de partir en termes de peur de la censure et de retour de flamme. « Chaque éditeur a l'impression d'être à un Tweet de se faire lyncher et virer. » Elle raconte que depuis 2000, le politiquement correct et les purges idéologiques ont conduit à ce que les médias traditionnels « s'effondrent de l'intérieur ». <sup>205</sup>
- Le projet de loi C-36<sup>206</sup> (43-2) vise à interdire les discours haineux en ligne, protégeant ainsi les politiciens, les journalistes et d'autres personnes contre les attaques injustifiées en ligne. Pourtant, les critiques craignent que le libellé du projet de loi soit si vague qu'il puisse amener les commissions des droits de l'homme à sévir contre toutes sortes de discours impopulaires, qui peuvent également affecter le journalisme en ligne, conduisant à plus d'autocensure.
- *Rebel News* a été exclu des points de presse en Alberta en 2016, puis du débat des chefs de l'élection de 2019, ainsi que d'un arrêt de campagne du Parti conservateur à Whitby, en Alberta.<sup>207</sup> En 2021, l'un de leurs reporters a été agressé physiquement par les gardes du corps du Premier ministre.<sup>208</sup> Bien que *Rebel News* ait généralement été en mesure d'accéder à des événements politiques après avoir intenté une action en justice, cette tendance à exclure les médias « inconfortables » est une évolution inquiétante.
- Le député fédéral Jamil Javani, qui travaillait alors pour *Bell Média*, aurait été congédié en raison de ses convictions conservatrices et de son refus de se conformer aux stéréotypes raciaux actuels. *Bell Média* a admis qu'il avait été licencié en raison de ses positions sur Justin Trudeau, les vaccins et d'autres sujets controversés.<sup>209</sup>

<sup>202</sup> <https://www.michaelgeist.ca/2022/07/the-freedom-of-expression-wake-up-call-why-the-crtcs-radio-canada-ruling-eviscerates-the-defence-of-bill-c-11/>

<sup>203</sup> <https://www.cbc.ca/cbcdocspov/features/press-freedom-in-canada-is-under-attack-too>

<sup>204</sup> [https://www.cjfe.org/enqu\\_te\\_canada](https://www.cjfe.org/enqu_te_canada)

<sup>205</sup> <https://bayobserver.ca/2020/07/25/national-post-columnist-reveals-why-she-is-quitting/>

<sup>206</sup> <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/43-2/projet-loi/C-36/premiere-lecture>

<sup>207</sup> <https://www.thestar.com/politics/federal/2019/09/30/rebel-without-a-media-creditation.html>

<sup>208</sup> [https://www.rebelnews.com/raw\\_rebel\\_reporter\\_attacked\\_by\\_trudeaus\\_bodyguards](https://www.rebelnews.com/raw_rebel_reporter_attacked_by_trudeaus_bodyguards)

<sup>209</sup> <https://slowtowrite.com/bell-lets-talk-about-racism/>

Les effets du projet de loi C-11 ne sont peut-être pas immédiatement évidents parce que les gouvernements essaieront probablement de ne pas trahir leurs citoyens dans toute la mesure des pouvoirs qui leur ont été conférés au début. Au lieu de cela, les Canadiens s'habitueront probablement lentement à un rétrécissement de ce qu'ils voient, apprennent et créent jusqu'à ce que ce qui reste pour le consommateur en ligne ne soit rien de plus qu'une sélection de ce que le gouvernement veut que les citoyens consomment.

### C. CULTURE DE L'ANNULATION

Le problème de la *culture de l'annulation* a déjà été examiné. L'ancien politicien canadien Stockwell Day<sup>210</sup> et l'animatrice de la CBC Wendy Mesley<sup>211</sup> ont perdu leurs positions après avoir fait des remarques politiquement incorrectes sur le racisme systémique.

L'emblématique commentateur de hockey Don Cherry a également perdu son emploi à la CBC après avoir déclaré que les immigrants devraient honorer notre histoire et nos coutumes en portant des coquelicots en novembre.<sup>212</sup> À Vancouver, l'infirmière Amy Hamm a fait l'objet d'une enquête par le British Columbia College of Nurses and Midwives pour avoir publiquement endossé la position de l'auteur J.K. Rowling sur la création de salles de bains séparées pour les garçons et les filles.<sup>213</sup> Depuis la crise du COVID, de nombreux professionnels de la santé craignent pour leurs moyens de subsistance s'ils s'expriment publiquement sur des sujets controversés.<sup>214</sup> L'avocate ontarienne Kathryn Marshall a déclaré lors d'une conférence Canada Strong and Free Zoom qu'elle avait été contactée par de nombreux professionnels de la santé qui ont déclaré qu'ils n'exprimaient plus leurs points de vue de peur que le Collège des médecins ne les discipline.

En Ontario, le psychologue Jordan Peterson est obligé de suivre une formation obligatoire sur les médias sociaux pour conserver son permis professionnel de l'Ordre des psychologues.<sup>215</sup> À Ottawa, des centaines de manifestants pacifiques ont été dissous et annulés lorsque le gouvernement fédéral a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* en février 2022. Il y a beaucoup d'autres exemples. La portée des personnes et des objets qui sont annulables est importante

Qu'est-ce qui motive la culture de l'annulation ? Comment se fait-il que « l'annulation » soit un phénomène culturel et pas seulement « quelque chose qui se produit à l'occasion » ?

Normalement, lorsque des groupes s'allient pour annuler une personne, ils ne signalent pas que la personne est censée faire quelque chose d'*illégal*. Les réparations pour les annulations relèvent rarement de la portée des tribunaux parce que les blessures causées par les annulations ne sont pas considérées comme des préjudices juridiques. Le fait que la culture de l'annulation se produise souvent au-delà de la portée de la loi est étrange. En

---

<sup>210</sup> <https://www.cbc.ca/news/politics/stockwell-day-systemic-racism-canada-1.5597550>

<sup>211</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/wendy-mesley-suspended-hosting-1.5604973>

<sup>212</sup> <https://toronto.ctvnews.ca/fired-host-don-cherry-not-apologizing-for-you-people-rant-on-hockey-night-in-canada-1.4679550>

<sup>213</sup> Justice Centre, « Nurse being investigated by College of Nurses for her gender-critical views », le 10 juillet 2021, <https://www.jccf.ca/nurse-being-investigated-by-college-of-nurses-for-her-gender-critical-views/>.

<sup>214</sup> <https://roadwarriornews.com/we-are-losing-and-we-are-losing-badly/>

<sup>215</sup> Jonathan Bradley, « Jordan Peterson says Ontario psychologist regulator requesting he do social media course », *Western Standard*, le 3 janvier 2023, [https://www.westernstandard.news/news/jordan-peterson-says-ontario-psychologist-regulator-requesting-he-do-social-media-course/article\\_f5e7aef4-8b9f-11ed-9106-675e956ec934.html](https://www.westernstandard.news/news/jordan-peterson-says-ontario-psychologist-regulator-requesting-he-do-social-media-course/article_f5e7aef4-8b9f-11ed-9106-675e956ec934.html).

effet, la justification de la culture de l'annulation est souvent floue, et c'est probablement parce que ceux qui essaient d'annuler quelqu'un sont rarement familiers avec la liberté d'expression. Quelles que soient les justifications utilisées, elles sont généralement populaires afin de prévenir les préjudices sociaux ou promouvoir la justice sociale, qui sont des principes nébuleux.

L'existence même de la culture de l'annulation trahit une hostilité envers les points de vue légaux mais « controversés ». La culture d'annulation représente une attaque contre la notion de *la sphère publique* en tant qu'espace pour la compétition et le jugement de points de vue incompatibles. L'entretien de ces espaces (un exemple notable comprend le Parlement du Canada où les députés sont protégés contre les pénalités ou les « annulations » pour avoir exercé leur liberté d'expression) a été un développement historique remarquable.

Cette évolution aurait ne pas avoir eu lieu *et elle pourrait être inversée*. Les bases d'un tel revirement sont en cours dans l'ensemble du Canada à l'heure actuelle, mais son impact n'a pas été abordé par la loi ou par le Parlement. Par conséquent, les points de vue controversés sont poussés des espaces publics vers des forums privés où la menace d'annulations publiques n'existe pas. Cela, bien sûr, ne conduit qu'à la création de « chambres d'écho », où les points de vue survivent incontestés et l'adhésion est par abonnement aux lignes directrices du groupe. L'intolérance en public, l'intolérance en privé !

Comme le dit le dicton bien connu : « La mise en silence de la discussion est une hypothèse d'infailibilité. »<sup>216</sup> Il se pourrait que ceux qui *annulent* soient convaincus de leur propre infailibilité ou de la faillibilité du point de vue avec lequel ils ne sont pas d'accord. Ou peut-être que la raison en est que l'existence de la culture de l'annulation est symptomatique de la fragilité du récit dominant enraciné. Il y a peut-être peu de confiance que le récit pourrait résister à un examen sérieux. Toutes sortes de préjudices sociaux se produiront au-delà de l'application de la loi. Les Canadiens doivent décider quels préjudices valent la peine d'être endurés. De temps en temps, des orateurs, des manifestants, des livres et des films épouseront des idées fausses et nuisibles. Nous pourrions annuler préventivement toute idée que nous soupçonnons de fausseté ou de nocivité. Ce faisant, nous nous exposerons à un préjudice plus destructeur : l'érosion de la liberté d'expression et la confiance que la vérité n'a pas besoin d'être protégée.

---

<sup>216</sup> John Stuart Mill, *On Liberty*, 1859, chapter 2, p. 1.

### La culture de l'annulation — Exemples canadiens

- Déjà en 2010, Ann Coulter a été empêchée de prendre la parole à l'Université d'Ottawa en raison des menaces d'une foule en colère de deux mille manifestants armés de pierres et de bâtons.<sup>217</sup>
- L'Université Ryerson a annulé un événement sur la liberté d'expression en 2017 parce qu'une foule de plus de 500 personnes a menacé de le perturber.<sup>218</sup>
- À l'Université de l'Alberta, un événement pro-vie a été perturbé par des foules moqueuses. Au lieu de réprimander les perturbateurs, l'administration a interdit des événements futurs en imposant des frais de sécurité de 17 500 \$.<sup>219</sup>
- Étant à l'époque assistante d'enseignement, Lindsey Shepherd a été réprimandée en 2017 après avoir montré une vidéo de Jordan Peterson dans l'un de ses cours à l'Université Wilfrid Laurier.<sup>220</sup>
- Rick Mehta, professeur agrégé de psychologie à l'Université Acadia, a été congédié en 2018 après avoir été accusé d'avoir fait des déclarations qualifiées de transphobes et de racistes.
- En 2018, Jean Laberge, professeur de philosophie au Collège du Vieux-Montréal, a été suspendu après avoir expliqué sur sa page Facebook pourquoi il n'était *pas* homophobe.<sup>221</sup>
- Le penseur québécois éminent Mathieu Bock-Coté a annulé un événement à Montréal en 2019 après des menaces de violence.<sup>222</sup>
- La personne transgenre Jenn Smith a été menacée par des foules violentes lors d'un événement en 2019 pour discuter du programme scolaire provincial SOGI et de la dysphorie de genre à l'Université de la Colombie-Britannique.<sup>223</sup>
- Un événement sur la liberté d'expression mettant en vedette le professeur Jordan Peterson et le rédacteur en chef de *Post Millennial* Andy Ngo à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver en 2020 a dû être annulé en raison de « préoccupations en matière de sécurité », en particulier les menaces de violence.<sup>224</sup>
- Patrick Provost, professeur à l'Université Laval, a été suspendu sans salaire à plusieurs reprises en 2022 et de nouveau en 2023 après avoir critiqué l'approche du gouvernement face à la crise de la COVID.<sup>225</sup>
- Même les étudiants ne sont plus à l'abri de la purge idéologique, comme l'en a découvert un après avoir été expulsé du programme de médecine de l'Université du Manitoba en 2020 pour avoir exprimé ses opinions pro-vie.<sup>226</sup>

Le site Web *Campus Freedom Index* répertorie de nombreux incidents similaires.<sup>227</sup>

<sup>217</sup> <https://www.newsmax.com/Headline/US-Taliban-Talks/2010/03/24/id/353731/>

<sup>218</sup> <https://dailycaller.com/2017/08/16/college-responds-to-hosting-panel-on-free-speech-by-canceling-it/>

<sup>219</sup> <https://nationalpost.com/news/canada/complaint-over-universitys-17500-security-charge-for-anti-abortion-protest-heads-to-albertas-top-court>

<sup>220</sup> <https://nationalpost.com/news/canada/heres-the-full-recording-of-wilfrid-laurier-reprimanding-lindsay-shepherd-for-showing-a-jordan-peterson-video>

<sup>221</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1081916/professeur-cegep-vieux-montreal-suspendu-homophobie>

<sup>222</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2019/04/26/une-conference-de-bock-cote-annulee-a-cause-de-menaces>

<sup>223</sup> <https://thepostmillennial.com/video-antifa-member-arrested-after-alleged-assault-at-ubc-trans-talk/>

<sup>224</sup> <https://globalnews.ca/news/6367366/ubc-free-speech-andy-ngo/>

<sup>225</sup> <https://www.libre-media.com/article/luniversite-laval-menace-patrick-provost-de-congediement>

<sup>226</sup> <https://www.lifesitenews.com/news/canadian-university-expels-medical-student-for-anti-abortion-conservative-facebook-posts/>

<sup>227</sup> <https://campusfreedomindex.ca>

## D. TRIBUNAUX DES DROITS DE LA PERSONNE

Que sont les tribunaux des droits de la personne ? En 1977, le Parlement du Canada a adopté la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin que :

... tous les individus [aient le droit], dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, la déficience ou l'état de personne gracée.<sup>228</sup>

Les Tribunaux canadiens des droits de la personne ont été créés en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour décider si des personnes ou des organisations se sont livrées à des pratiques discriminatoires.<sup>229</sup> Ce sont des organismes quasi judiciaires, ce qui signifie qu'ils ont des pouvoirs et des procédures juridiques qui sont semblables à ceux des tribunaux, mais moins formels et qu'ils ont une portée plus étroite, ne traitant que des cas de discrimination tels que définis dans la *Loi*.<sup>230,231</sup>

Certains actes ou discours qui ne sont *pas* discriminatoires ont été considérés comme discriminatoires par ces tribunaux. Par exemple, le Tribunal des droits de la personne du Québec a ordonné au comédien Mike Ward de verser 42 000 \$ à Jérémy Gabriel et à sa mère en compensation d'une blague sur Gabriel qui a été jugée discriminatoire par le tribunal en 2016.<sup>233</sup> Les comédiens et les intellectuels publics craignaient à juste titre que cette décision ne créerait un précédent d'intolérance à l'égard de l'expression controversée.<sup>234</sup> Cette décision a par la suite été infirmée par la Cour suprême du Canada en 2021, lorsqu'il a été décidé qu'il n'y avait pas de droit de ne pas être offensé et qu'une atteinte discriminatoire à l'égard des droits de Gabriel n'avait pas eu lieu.<sup>235</sup>

### Une citation

« Les commissions des droits de la personne, au fur et à mesure qu'elles évoluent, constituent une attaque contre nos libertés fondamentales et l'existence fondamentale d'une société démocratique ... C'est en fait du totalitarisme. Je trouve que c'est très effrayant.

Stephen Harper  
Ancien premier ministre du Canada<sup>232</sup>

<sup>228</sup> Gouvernement du Canada, « Loi canadienne sur les droits de la personne (L.R.C. (1985), ch. H-6) », consulté le 13 février 2022, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/h-6/>.

<sup>229</sup> Tribunal canadien des droits de la personne, « Bienvenue au Tribunal canadien des droits de la personne », consulté le 13 février 2022, <https://www.chrt-tcdp.gc.ca/fr>.

<sup>230</sup> Tribunal canadien des droits de la personne.

<sup>231</sup> On ne s'entend pas sur la question de savoir si les tribunaux des droits de la personne sont le moyen approprié de protéger les personnes et les organisations contre la discrimination au Canada. Il n'y a pas de doute que le Tribunal canadien des droits de la personne est une partie légitime de notre système judiciaire, même si sa légitimité est contestée.

<sup>232</sup> [web.archive.org/web/20121019083629/http://www.canadians.org/democracy/documents/p8.pdf](http://web.archive.org/web/20121019083629/http://www.canadians.org/democracy/documents/p8.pdf)

<sup>233</sup> [www.cbc.ca/news/canada/montreal/mike-ward-comedian-human-rights-tribunal-1.3689465](http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/mike-ward-comedian-human-rights-tribunal-1.3689465)

<sup>234</sup> Dans une autre affaire, une indemnité punitive de 20 000 \$ en frais supplémentaires a été imposée après qu'une personne visée par une plainte en matière de droits de la personne a refusé d'utiliser des pronoms féminins pour décrire un plaignant biologique de sexe masculin – voir *Oger c. Whatcott (no 7)*, 2019 BCHRT 58 <https://www.canlii.org/en/bc/bchrt/doc/2019/2019bchrt58/2019bchrt58.html>

<sup>235</sup> <https://hillnotes.ca/2022/11/17/freedom-of-expression-recent-jurisprudence/>

Cette affaire montre que les tribunaux des droits de l'homme sont faillibles dans l'identification des cas de discrimination ; parfois, les tribunaux ont rendu des décisions qui sont mauvaises et qui portent à l'encontre de la liberté d'expression. Un exemple en est la décision de la Cour divisionnaire dans l'affaire *Christian Horizons*. *Christian Horizons*, un organisme confessionnel qui fournit des foyers et des soins aux Ontariens ayant une déficience intellectuelle, a été accusé de discrimination par la Commission ontarienne des droits de la personne parce qu'elle a refusé d'embaucher des employés qui ne souscriraient pas à sa déclaration de foi.<sup>239</sup> *Christian Horizons* est une association de personnes partageant les mêmes idées qui partagent un credo commun, et l'affaire portait en réalité sur cette libre association, pas sur la discrimination. La décision de la Cour signifie que les individus doivent laisser leur identité religieuse à la porte lorsqu'ils concluent un contrat avec les gouvernements, ce qui est, bien sûr, un cas clair de discrimination.<sup>240</sup>

Souvent, les tribunaux des droits de la personne ne fonctionnent pas comme des cours, et les jugements ne tiennent souvent pas la tête à l'examen, ce qui laisse supposer que les tribunaux rendent des décisions fondées sur leurs préjugés, plutôt que sur les éléments de

### Un frisson sur la liberté d'expression

Les plaintes en matière de droits de la personne sont utilisées au Canada pour museler le débat public, comme dans le cas du conseiller scolaire de Chilliwack, Barry Neufeld, qui a osé critiquer le programme scolaire d'éducation sexuelle de sa province, pour se retrouver accusé de « créer un milieu de travail dangereux » au conseil scolaire. Au lieu de lutter pour la liberté d'expression, la Commission a réglé la plainte en promettant de « garantir les commentaires discriminatoires d'un syndic ». Pourtant<sup>236</sup>, l'épreuve du syndic ne faisait que commencer.

En 2018, la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Colombie-Britannique a déposé une plainte auprès du Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique, accusant M. Neufeld de discours haineux pour avoir déclaré sur sa page Facebook qu'il croyait que permettre aux enfants de choisir de changer de sexe est de la maltraitance des enfants.<sup>237</sup> La Fédération a demandé au Tribunal d'ordonner à M. Neufeld de cesser d'exprimer ses idées et de payer une amende à une organisation à but non lucratif qui défend les intérêts des jeunes LGBTQ. Sa demande de rejet de l'affaire a été rejetée en 2019, et il a finalement demandé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique un contrôle judiciaire de cette affaire.

L'examen a été rejeté par la Cour suprême en août 2023, laissant le processus du Tribunal se poursuivre cinq ans après la plainte initiale, avec une issue incertaine.<sup>238</sup> Cet exemple indique l'impact de telles procédures sur la vie privée et son effet sur l'étouffement de la liberté d'expression, étant donné le risque d'être exposé à des procédures aussi longues lorsqu'on parle de ses convictions publiquement (ou en privé sur les médias sociaux).

<sup>236</sup> <https://www.theprogress.com/news/chilliwack-school-board-settles-with-cupe-over-human-rights-complaint/>

<sup>237</sup> <https://bchumanrights.ca/Cases/legal-interventions-neufeld-v-bctf/>

<sup>238</sup> <https://www.abbynews.com/local-news/former-chilliwack-school-trustee-barry-neufeld-loses-battle-in-bc-supreme-court-3105530>

<sup>239</sup> <https://www.ohrc.on.ca/en/ontario-human-rights-commission-v-christian-horizons>

<sup>240</sup> <https://www.pressreader.com/canada/ottawa-citizen/20130824/281947425505991>

preuve qui leur ont été présentés.<sup>241,242</sup> De tels jugements, bien sûr, sont très problématiques et peuvent s'avérer arbitraires.<sup>243</sup> Néanmoins, passer par des procédures judiciaires peut être onéreux et coûteux, ainsi que préjudiciable à l'accusé, et « le processus devient la punition » pour toute personne accusée de discrimination (voir l'encadré « Un frisson sur la liberté d'expression »).

### E. CONCLUSION

Une vigilance et un esprit public renouvelés seront nécessaires si l'on veut que les Canadiens jouissent de la liberté d'expression dans notre pays. Cette liberté durement gagnée a été discrètement et systématiquement affaiblie dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, en ligne, dans les librairies et même dans les clubs de comédie, les associations professionnelles et les entreprises, et même sur la Colline du Parlement à Ottawa.

Les législateurs peuvent contribuer à améliorer la liberté d'expression sur les campus et ailleurs. L'une des initiatives est le projet de loi S-257(44-1) proposé par la sénatrice Salma Ataullahjan, qui ajouterait « convictions ou activités politiques » à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* comme motif de discrimination. Cette modification réduirait les pouvoirs des tribunaux des droits de la personne contre les Canadiens qui pourraient être accusés d'actes de parole qui relèvent du domaine de la liberté d'expression. Le Parlement du Québec a adopté le projet de loi 32(2022), qui définit la liberté académique comme « le droit de toute personne de s'engager librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale » dans toutes les activités scolaires.<sup>244</sup>

La Déclaration internationale de Westminster proclamée en juin 2023<sup>245</sup> a été signée par de nombreux intellectuels et journalistes, appelant les gouvernements, les médias et les citoyens à défendre la liberté d'expression contre le « complexe industriel de la censure ». Les Canadiens doivent en effet renouveler leur engagement à utiliser la sphère publique *comme un forum de débat* qui doit être défendu parce qu'il est le fondement de notre démocratie et de la liberté individuelle et collective.

---

<sup>241</sup> <https://arpacanada.ca/articles/in-racism-claims-preference-given-to-allegations-over-conclusive-proof/>

<sup>242</sup> <https://web.archive.org/web/20140416173553/http://humanrightscommissions.ca/192-you-kind-need-evidence-before-ruining-a-corporations-reputation>

<sup>243</sup> <https://theinterim.com/issues/human-rights-commissions/free-us-from-the-human-rights-commissions/>

<sup>244</sup> Malheureusement, cette loi n'a pas été largement appliquée jusqu'à présent, car l'Université Laval est autorisée à réduire au silence et à discriminer ses professeurs permanents, comme l'illustre cas du professeur Patrick Provost (voir <https://tnc.news/2023/06/18/laval-prof-vaxx/>)

<sup>245</sup> <https://westminsterdeclaration.org/>

## **Matériel supplémentaire**

### **Liberté d'expression :**

[Rouleau report's free speech recommendation should be of concern to freedom-loving Canadians](#), par John Carpay

[De la liberté, par John Mill](#)

*The Righteous Mind : Why Good People Are Divided by Politics and Religion*, par Jonathan Haidt, ISBN 978-0307455772

*Freedom From Speech*, par Greg Lukianoff, ISBN 978-1594038075

*Free Speech And Why It Matters*, par Andrew Doyle, ASIN B08P1JW2W5

### **Universités :**

[How Our Illiberal Universities Betray Liberal Democracy](#), by Philip Carl Salzman

*Nothing Left to Lose : An Impolite Report on the State of Freedom in Canada*, par Philp Slayton, ISBN 978-1989555224

### **Censure en ligne**

[Social Media, Censorship and Stopping Lies](#), par Eamonn Brosnan

[Canada is one step closer to the demise of free speech with Bill C-11](#), de John Carpay

### **Tribunaux des droits de la personne**

[Stand Up for Freedom Canada](#) (site archivé)

[Getting Rid of Canada's Kangaroo Courts](#) (Rapport du Frontier Centre, 2009)

## IX. Ingérence étrangère

Par Sze-Fung Lee (Section chine) et Martin Tampier

Le processus démocratique d'un pays n'est autonome et véritablement démocratique que s'il est libre de toute influence indue de la part de forces extérieures. Alors que l'espionnage industriel et la collecte de renseignements sur des gouvernements étrangers sont susceptibles de rester avec nous indéfiniment, un rapport parlementaire canadien de 2020 a identifié la Russie et la Chine comme des pays particulièrement préoccupants pour la démocratie canadienne.<sup>246</sup> Chacun s'engage dans l'ingérence étrangère numérique (IEN). L'IEN veut répandre des faits manipulés et des mensonges en ligne afin de convaincre les citoyens d'autres pays de changer leur comportement d'une manière qui sert les intérêts étrangers plutôt que nationaux.<sup>247</sup> L'Inde a également été accusée d'ingérence dans les récentes élections au Canada,<sup>248</sup> et une enquête parlementaire de 2024 a révélé que plusieurs députés canadiens ont « aidé » une telle ingérence de l'Inde et de la Chine.<sup>249</sup>

Les cybermenaces contre la démocratie sont très préoccupantes, en particulier pendant les élections : les acteurs étatiques et non étatiques étrangers ciblent souvent les électeurs, les partis politiques et les infrastructures électorales. Le fait de déplacer des parties du processus démocratique en ligne ou d'intégrer de nouvelles technologies dans le processus électoral a presque certainement accru la vulnérabilité des processus démocratiques aux cybermenaces.<sup>250</sup> Mais même en dehors des périodes électorales, les acteurs étrangers interfèrent avec la politique canadienne, que ce soit en insérant de

### Le cybermenaces contre la démocratie<sup>250</sup>

Les conséquences à court terme des cybermenaces sont les suivantes :

- amplifier un discours faux ou polarisant ;
- enterrer des informations légitimes ;
- influencer sur la popularité ou le soutien des candidats ;
- remettre en question la légitimité du processus électoral et des résultats ;
- promouvoir le résultat souhaité d'une élection ;
- distraire les électeurs des questions électorales importantes ; et
- réduire la participation électorale.

Les conséquences à moyen et à long terme comprennent :

- réduire la confiance du public dans le processus démocratique ;
- réduire la confiance dans le journalisme et les médias ;
- la création de divisions dans les alliances internationales ;
- l'accroissement de la polarisation et la diminution de la cohésion sociale ;
- l'affaiblissement de la confiance dans les dirigeants ; et
- promouvoir les intérêts économiques, géopolitiques ou idéologiques d'États étrangers hostiles.

<sup>246</sup> [www.nsicop-cpsnr.ca/reports/rp-2021-04-12-ar/intro-en.html](http://www.nsicop-cpsnr.ca/reports/rp-2021-04-12-ar/intro-en.html)

<sup>247</sup> <https://macdonaldlaurier.ca/what-you-should-know-about-digital-foreign-interference-wilner-reis/>

<sup>248</sup> <https://www.indiandefensenews.in/2024/01/canada-to-examine-alleged-election.html>

<sup>249</sup> <https://nationalpost.com/news/canada/freeland-foreign-interference-committee>

<sup>250</sup> Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada—Mise à jour juillet 2021 Update. Centre de la sécurité des télécommunications Canada, 2021

fausses informations ou en fomentant un discours conflictuel et polarisant en ligne ou en influençant les fonctionnaires, ou par d'autres moyens. Selon le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), le Canada demeure une cible moins prioritaire pour les activités d'influence étrangère en ligne par rapport à d'autres pays, comme les États-Unis. Pourtant, parce que l'écosystème médiatique du Canada est étroitement lié à celui des alliés des États-Unis et de l'Europe, les Canadiens sont toujours exposés à l'influence en ligne dans ces pays en tant que type de dommage collatéral.

Parmi les autres menaces qui pèsent sur notre autonomie politique, mentionnons l'argent versé à des organisations canadiennes de l'étranger et l'influence internationale d'organisations comme le Forum économique mondial et les Nations Unies.

Le présent chapitre traite de ces menaces de la part de gouvernements étrangers ou d'autres acteurs de ce genre afin d'aider le lecteur à comprendre l'exposition du Canada à l'ingérence étrangère.

### A. LA RUSSIE

La doctrine militaire moderne du gouvernement russe utilise la désinformation, les cyberattaques, la répression transnationale, la pression économique et l'utilisation de la force militaire. Le leadership du Canada dans

le cadre de l'opération Unifier pour former les forces ukrainiennes, son appartenance au G7 et à l'OTAN, sa relation spéciale avec les États-Unis et son leadership dans le cadre de la mission de présence avancée renforcée de l'OTAN en Lettonie en font une cible pour les propagandistes du gouvernement russe. La Russie a également revendiqué son droit aux ressources sous l'ensemble de l'océan Arctique, jusqu'à la limite de la zone économique exclusive de 200 milles du Canada, ce qui pourrait créer les conditions d'une escalade de la guerre hybride russe contre les intérêts canadiens.<sup>254</sup>

Le gouvernement de Vladimir Poutine vise à déstabiliser les pays occidentaux et cible les citoyens et les politiciens canadiens. Les médias russes diffuseront de l'information qui tente de discréditer les politiciens canadiens qui adoptent des positions préjudiciables aux intérêts russes, une activité surnommée « activité de cyber-influence pour causer des dom-

#### Iran

Avec la Russie et la Chine, l'Iran est parfois mentionné dans le contexte de l'ingérence politique étrangère au Canada. En effet, le premier ministre Harper a fermé l'ambassade d'Iran en 2012, en partie en raison de préoccupations majeures concernant les tentatives du régime de contrôler les expatriés iraniens au Canada.<sup>251</sup> En 2020, le SCRS a averti qu'une entreprise de Toronto avait reçu des millions de dollars de l'Iran, à des fins anonymes, et la même année, le député libéral Majid Jowhari a été accusé d'avoir reçu des paiements de l'Iran.<sup>252</sup> En mai 2023, les députés fédéraux de plusieurs partis ont appuyé une motion visant à tenir une enquête publique sur les tentatives d'ingérence électorale non seulement de la Chine et de la Russie, mais aussi de l'Iran et de l'Inde, en raison de préoccupations majeures concernant les élections fédérales de 2021.<sup>253</sup>

<sup>251</sup> [www.cbc.ca/news/politics/canada-closes-embassy-in-iran-expels-iranian-diplomats-1.1166509](http://www.cbc.ca/news/politics/canada-closes-embassy-in-iran-expels-iranian-diplomats-1.1166509)

<sup>252</sup> [www.frontpagemag.com/canada-new-democratic-party-seeks-probe-on-election-interference-by-iran](http://www.frontpagemag.com/canada-new-democratic-party-seeks-probe-on-election-interference-by-iran)

<sup>253</sup> <https://nationalpost.com/news/politics/foreign-interference-public-inquiry-agreement-reached-by-all-parties-conservatives-say>

<sup>254</sup> [www.cgai.ca/confusion\\_destabilization\\_and\\_chaos\\_russias\\_hybrid\\_warfare\\_against\\_canada\\_and\\_its\\_allies](http://www.cgai.ca/confusion_destabilization_and_chaos_russias_hybrid_warfare_against_canada_and_its_allies)

images à la réputation » par le CST.<sup>255</sup> Un rapport d'atelier du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) met en garde : « Diviser les gens est sans aucun doute l'un des objectifs du Kremlin, si bien qu'il incombe à chacun de tout faire pour ne pas faire office de pion dans son jeu. »<sup>256</sup> Par le biais de son Agence de recherche sur Internet (ARI), surnommée la ferme de trolls de Saint-Pétersbourg, elle publie des campagnes Twitter (X) poussant des récits qui servent à pousser les points de vue extrémistes de gauche et de droite afin de polariser les sociétés démocratiques. L'ARI utilise X, Facebook et d'autres plateformes de médias sociaux par le biais de robots, de proxys et de trolls en ligne pour amplifier les messages pro-russes - souvent émis par l'ambassade de Russie à Ottawa - qui sont anti-occidentaux, anti-OTAN, anti-ukrainiens ou qui amplifient les récits du Kremlin. Selon un récent rapport du CST, les groupes Facebook canadiens ayant un fort parti pris pro-russe ont près de 100 000 abonnés, et l'élection fédérale de 2015 a été ciblée par des activités de cybermenaces [dirigées par la Russie] peu sophistiquées.<sup>257</sup>

Les attaques russes contre la ministre des Affaires étrangères de l'époque (et critique virulente du gouvernement Poutine), Chrystia Freeland, ont mené à une querelle diplomatique et à l'expulsion de quatre diplomates russes du Canada en 2018.<sup>258</sup> Le Canada et ses dirigeants politiques ont été ciblés plus de 300 fois dans des comptes Twitter (X) maintenant fermés en raison de liens avec le gouvernement russe ou ses mandataires. Des sujets liés aux intérêts canadiens - de l'OTAN à la Lettonie et à l'Ukraine, où des soldats canadiens ont été déployés - figuraient dans des milliers de gazouillis. X a déclaré avoir trouvé de nombreux tweets qui visaient « à saper la confiance dans l'alliance de l'OTAN et sa stabilité ». Un certain nombre de ces comptes X qui ciblaient le Canada sont associés à l'ARI.<sup>259</sup>

La Russie tente également d'influencer les médias canadiens. Le Valdai Discussion Club cherche à attirer des intellectuels occidentaux qui écriront ensuite positivement sur Poutine et les intérêts russes.<sup>256</sup> Organisé dans le cadre d'une initiative du Kremlin en 2004, le Club collabore avec des Canadiens, comme le professeur Dutkiewicz de l'Université Carleton d'Ottawa. Site web du Club<sup>260</sup> informe qu'il s'engage aux médias sociaux, organise des conférences où les russophones, y compris Poutine, peuvent présenter, et fonctionne comme un groupe de réflexion. Plusieurs universitaires canadiens sont répertoriés comme contributeurs à Valdai.

Les liens d'affaires sont également exploités au profit des intérêts russes. La Canada Eurasia Russia Business Association regroupe plusieurs entreprises canadiennes ayant des intérêts en Russie et a tendance à parler en faveur des intérêts russes. L'oligarque russe Vladimir Yakunin, directeur des chemins de fer russes et ami proche du pdg de Bombardier, Pierre

---

<sup>255</sup> <https://globalnews.ca/news/6258755/intelligence-reports-canadian-leaders-attacked-cyber-campaigns/>

<sup>256</sup> Qui dit quoi? Défis sécuritaires découlant de la désinformation aujourd'hui. Service canadien du renseignement de sécurité, 2018

<sup>257</sup> Kolga, Marcus: Stemming the Virus—Understanding and responding to the threat of Russian disinformation. McDonald-Laurier Institute, January 2019

<sup>258</sup> <https://globalnews.ca/news/4123399/russian-spy-attack-justin-trudeau-2/>

<sup>259</sup> [www.theglobeandmail.com/politics/article-canada-among-targets-of-twitter-accounts-shut-down-for-links-to](http://www.theglobeandmail.com/politics/article-canada-among-targets-of-twitter-accounts-shut-down-for-links-to) (February 28, 2021)

<sup>260</sup> <https://valdaiclub.com/>

Baudoin, figure sur les listes de sanctions américaines et australiennes, mais a jusqu'à présent été épargné par le Canada, peut-être en raison des activités de l'Association.<sup>256</sup>

Bien que l'ingérence russe au Canada ne soit pas aussi forte qu'aux États-Unis, par exemple, elle est toujours omniprésente et au moins partiellement efficace pour défendre les intérêts du Kremlin. Lorsque les élections fédérales au Canada de 2021 n'aient pas été sévèrement ciblées par la Russie, le SCRS s'attend à ce que les élections futures soient de nouveau ciblées et à ce que les tentatives d'ingérence russe augmentent à la suite de l'intensification des conflits entre les pays occidentaux et la Russie.<sup>261</sup>

## B. LA CHINE

**Guerre hybride chinoise :** Les actions et la planification stratégique de Beijing au cours des dernières années ont ciblé plusieurs niveaux – sa grande stratégie comprend toutes sortes d'opérations d'influence, la diplomatie coercitive,<sup>262</sup> la guerre traditionnelle et irrégulière, ainsi que diverses méthodes peu orthodoxes. La politique étrangère de la Chine vise à étendre sa puissance par le biais de stratégies hybrides ; par exemple, la désinformation, l'intervention électorale et la répression transnationale dans les communautés de la diaspora chinoise d'outre-mer.

Ce concept de tactique hybride de Beijing est soutenu par le principe des « trois guerres », annoncé pour la première fois par la Commission militaire centrale (CMC) en 2003. La guerre hybride est une théorie de la stratégie militaire, qui a été proposée pour la première fois par Frank Hoffman des États-Unis. Il utilise la guerre politique et mélange la guerre conventionnelle, la guerre irrégulière et la cyberguerre avec d'autres méthodes d'influence, telles que les fausses nouvelles, la diplomatie, la guerre juridique et l'intervention électorale étrangère. Les opérations d'influence étrangère de la Chine sont menées par de multiples institutions gouvernementales et organisations affiliées à l'État. Par exemple, le tristement célèbre Département du travail sur le front uni (DTFU). Le Front uni est l'un des piliers clés de la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre les objectifs du parti. Sa portée thématique et géographique s'est élargie depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012.

Le DTFU, la principale organisation responsable du travail du Front uni en Chine et par rapport à ses opérations ciblant les communautés chinoises à l'étranger, est un organe de haut niveau du Parti qui relève directement du Comité central du PCC. Le DTFU suit l'orientation de la stratégie plus large du Front uni de la Chine énoncée par la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), un organe de coordination dirigé par un membre du Comité permanent du Politburo du Parti qui rassemble des représentants des autres groupes d'intérêt de la Chine sous la direction générale du PCC.<sup>263</sup> Le DTFU comprend quatre bureaux subordonnés et neuf bureaux spécialisés, chacun traitant avec un groupe ciblé particulier tel que les huit partis politiques non communistes officiellement approuvés en Chine, les minorités ethniques et les communautés chinoises à l'étranger.

---

<sup>261</sup> <https://www.theepochtimes.com/world/russia-not-a-significant-interference-threat-to-elections-but-remains-a-risk-csis-5622624>

<sup>262</sup> Un État peut contraindre son adversaire en menaçant de conséquences politiques, telles que l'expulsion d'une organisation internationale, des sanctions économiques, telles qu'un embargo et la suspension d'un accord économique, ou l'usage de la force.

<sup>263</sup> Bowe, Alexander : China's Overseas United Front Work—Background and Implications for the United States. U.S.-China Economic and Security Review Commission, août 2018

Le président Xi a récemment élargi le DTFU en créant deux nouveaux bureaux. L'un, qui cible les représentants des « nouvelles classes sociales », est responsable de la collecte du soutien de la nouvelle classe moyenne chinoise, et l'autre cultive la loyauté et réprime le séparatisme dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine, également connu comme le Turkestan oriental.<sup>269</sup>

Les bureaux du DTFU ont « priorisé » les cibles qui « menacent la sécurité nationale chinoise » aux yeux du régime. Ces principales cibles comprennent les minorités ethniques et régionales (telles que les Ouïghours), les étudiants chinois qui étudient à l'étranger, les résidents taïwanais, hongkongais et macao, ainsi que les communautés chinoises d'outre-mer Han.<sup>270</sup> La répression transnationale est utilisée par le régime et appliquée par le biais d'opérations consulaires au Canada. Elle vise à supprimer toute voix dissidente qui pourrait menacer l'image du régime ici au Canada et au pays. Les cibles sont les universitaires, les journalistes, les éditeurs, les dissidents, les politiciens et les universitaires, en particulier ceux qui plaident en faveur de la démocratie, de l'autodétermination et / ou de l'indépendance. En 2019, le Fonds chinois pour la démocratie a été créé au Canada pour aider à défendre les

### Échange culturel ou sape de la démocratie ?

La Chine cherche à influencer les Canadiens dès leur plus jeune âge, par le biais de « cours d'échange culturel » dans les écoles et les universités. Établi par le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick en 2008, un contrat avec l'Institut Confucius a permis au gouvernement chinois d'avoir accès aux élèves des écoles primaires et secondaires de toute la province. Le service de renseignement canadien, le SCRS, soupçonne l'Institut Confucius d'être un « cheval de Troie » qui espionne le Canada derrière la façade de son mandat d'échange culturel.<sup>264</sup>

Pour ses programmes culturels et linguistiques, l'Institut a déclaré certains sujets comme le statut de Taïwan « interdits », poursuivant un programme ouvertement politique qui nie le massacre de la place Tiananmen en 1989, demande aux étudiants de dessiner des cartes effaçonnant la frontière de Taïwan avec la Chine et discipline les étudiants qui soulèvent des questions sur les violations des droits de l'homme de Pékin.<sup>265</sup>

Après que le ministre de l'Éducation de l'époque, Dominic Cardy, eut annoncé qu'il retirerait la prise de ces programmes, le consul général de la Chine au Canada, Chen Xueming, a comparu dans le bureau de Cardy en février 2019. Dans un premier temps, le consul a invité Cardy à venir en Chine et à se laisser convaincre de la véracité de la vision et des messages que l'Institut promeut. En cas de refus, le consul a alors indirectement menacé le ministre que la Chine cesserait d'importer du homard du Nouveau-Brunswick, faisant même allusion au fait que les citoyens canadiens en Chine pourraient subir des répercussions si le programme était annulé.<sup>267</sup>

Bien que le Nouveau-Brunswick et plusieurs autres provinces et villes comme Toronto aient annulé les liens avec l'Institut, il est toujours présent partout au Canada et participe à des activités éducatives.<sup>268</sup>

<sup>264</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/education-minister-pulling-plug-confucius-institute-new-brunswick-1.5028098>

<sup>265</sup> [https://www.theepochtimes.com/new-brunswick-minister-says-province-cutting-ties-with-accredited-schools-in-china-citing-concerns-with-beijing-regime\\_4793040.html](https://www.theepochtimes.com/new-brunswick-minister-says-province-cutting-ties-with-accredited-schools-in-china-citing-concerns-with-beijing-regime_4793040.html)

<sup>269</sup> Extrait du rapport 2018 de la Commission d'examen de l'économie et de la sécurité de la Chine des ÉE-UU.

<sup>270</sup> Charon, Paul and Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste. 2021. Chinese Influence Operations—A Machiavellian Moment. *The Institute for Strategic Research*.

personnes et les groupes ciblés par le DTFU dans le monde entier.<sup>271</sup>

L'influence politique et économique de la Chine est profondément ancrée dans ses liens économiques étendus. Grâce à des accords commerciaux bilatéraux, au tourisme, au développement des infrastructures et à la coopération financière, l'influence politique et économique de Beijing sur d'autres pays est en hausse depuis 2010. L'initiative chinoise « Une ceinture, une route » a accru la dépendance économique du monde à l'égard du pays en créant des « pièges de la dette ». Le fait de rendre de nombreux pays en développement débiteurs de prêteurs chinois donne à la Chine un levier politique important pour influencer leurs politiques.<sup>272</sup> Lancé en 2013, le projet a impliqué plus de 200 milliards de dollars d'investissements<sup>273</sup> dans 138 pays.<sup>274</sup> Le soi-disant plan Marshall chinois fait la promotion du yuan (monnaie chinoise) en tant que monnaie internationale et élargit les marchés d'importation et d'exportation de la Chine en faisant pression sur les États pour qu'ils lui ouvrent de nouveaux marchés.<sup>275</sup> En effet, un « nouvel ordre économique mondial centré sur la Chine »<sup>275</sup> est en train d'être mis en place pour accorder à Beijing certains privilèges afin d'assurer l'accès à des biens commerciaux vitaux – par exemple, des matières premières à des fins industrielles<sup>276</sup> – par l'exercice de son pouvoir et de son influence. La puissance économique de la Chine permet maintenant à Beijing de remodeler les « normes politiques centrales de l'ordre international ». <sup>277</sup> En fait, Pékin tente d'obliger d'autres gouvernements à garder le silence sur ses violations des droits humains et sa privation de liberté et de liberté par des moyens commerciaux et une influence politique.<sup>278</sup>

Tout ce qui a été décrit ici fait partie de la plus grande guerre hybride du PCC contre le Canada et l'Ouest. Ces tactiques hybrides exploitent les vulnérabilités des démocraties libérales en utilisant à la fois la diplomatie de puissance forte et douce, la subversion économique, l'ingérence politique, la désinformation et la propagande et les opérations d'espionnage. Par exemple, les campagnes de désinformation parrainées par l'État

---

<sup>268</sup> [www.cbc.ca/news/canada/edmonton/confucius-institute-schools-funding-1.5370858](http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/confucius-institute-schools-funding-1.5370858)

<sup>269</sup> Extrait du rapport 2018 de la Commission d'examen de l'économie et de la sécurité de la Chine des ÉE-UU.

<sup>270</sup> Charon, Paul and Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste. 2021. Chinese Influence Operations—A Machiavellian Moment. *The Institute for Strategic Research*.

<sup>271</sup> [www.chinadem.org](http://www.chinadem.org)

<sup>272</sup> Hillman, Jonathan. (2018). 'China's Belt and Road Initiative: Five Years Later'. *Center for Strategic and International Studies*. <https://www.csis.org/analysis/chinas-belt-and-road-initiative-five-years-later-0>

<sup>273</sup> Chatzky, Andrew. and McBride, James. 2020. 'China's Massive Belt and Road Initiative'. *Council on Foreign Relation*. [www.cfr.org/background/chinas-massive-belt-and-road-initiative](http://www.cfr.org/background/chinas-massive-belt-and-road-initiative)

<sup>274</sup> The Greed Belt and Road Initiative Center. 'Countries of the Belt and Road Initiative'. *International Institute of Green Finance of the Central University of Finance and Economics*. <https://green-bri.org/countries-of-the-belt-and-road-initiative-bri>

<sup>275</sup> Hart, Melanie and Johnson, Blaine. 2019. 'Mapping China's Global Governance Ambition'. *Center for American Progress*. [www.americanprogress.org/issues/security/reports/2019/02/28/466768/mapping-chinas-global-governance-ambitions/](http://www.americanprogress.org/issues/security/reports/2019/02/28/466768/mapping-chinas-global-governance-ambitions/)

<sup>276</sup> Freeman, Chas W. Jr. 'China's challenge to American Hegemony'. *Middle East Policy Council*. <https://mepc.org/speeches/chinas-challenge-american-hegemony>

<sup>277</sup> Gerstel, Dylan. 2018. 'It's a (Dept) Trap! Managing China-IMF cooperation across the Belt and Road'. *New Perspectives In Foreign Policy, Fall 2018*(16). [www.csis.org/nfp/its-debt-trap-managing-china-imf-cooperation-across-belt-and-road](http://www.csis.org/nfp/its-debt-trap-managing-china-imf-cooperation-across-belt-and-road)

<sup>278</sup> Kafkadesk Prague Office. 2019. 'Czech Republic and China clash over Prague Philharmonic tour'. <https://kafkadesk.org/2019/06/21/czech-republic-and-china-clash-over-prague-philharmonic-tour/>

dépendent de la libre circulation de l'information. Ils brouillent les lignes entre « opinions » et « propagande », ainsi que le principe de la liberté d'expression pour promouvoir des « récits alternatifs ». La manipulation de l'information menace les sociétés démocratiques et menace directement la sécurité nationale du Canada. De plus, le Canada demeure vulnérable à ce genre d'opérations.

**Influence chinoise au Canada :** Le rapport « Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada »<sup>250</sup> publié en juillet 2021 révèle que les ramifications potentielles causées au Canada pourraient encore être énormes pour deux raisons. Tout d'abord, bien qu'il ait été exclu de l'AUKUS, le pacte de sécurité trilatéral entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis,<sup>279</sup> le Canada demeure un allié important des États-Unis et est membre du Groupe des cinq,<sup>280</sup> que les tactiques hybrides de la Chine cibleraient inévitablement. Deuxièmement, les Canadiens d'origine chinoise sont l'une des minorités visibles les plus importantes au pays. Lors du recensement de 2021, plus de 1,71 million de personnes ont déclaré être d'origine chinoise. Étant donné que les communautés de la diaspora chinoise « ont présenté une menace » au régime dicté en raison de leur maîtrise des codes culturels locaux et de leur probabilité d'importer ces idées libérales en Chine, elles ont toujours été l'une des douze principales cibles identifiées par le département de travail du Front uni du PCC.<sup>281</sup> En effet, le contrôle de ces communautés par la surveillance, l'intimidation et d'autres opérations de nature clandestine comme l'opération Fox Hunt<sup>282</sup> est plutôt commun.

Les trois cas suivants illustrent comment le gouvernement chinois utilise quatre stratégies d'ingérence étrangère – la désinformation et l'ingérence électorale, la répression transnationale, l'ingérence étrangère et la diplomatie des otages – contre le Canada.

**Député Kenny Chiu :** La désinformation chinoise ciblant le projet de loi d'initiative parlementaire de l'ancien député conservateur Kenny Chiu, la Loi établissant le registre des agents d'influence étrangers,<sup>283</sup> a eu lieu en 2021. Un article de fausses nouvelles a falsifié le contenu original et l'intention du projet de loi, le décrivant comme un « projet de loi anti-Chinois qui discrimine contre tous les Chinois et menace leur liberté, leur développement culturel et économique ».<sup>284</sup> La désinformation s'est rapidement répandue dans les communautés chinoises au Canada via les médias sociaux (principalement sur We-Chat) car la communauté a tendance à « rester fidèle à elle-même et à former des communautés de diaspora distinctes dans leurs pays d'établissement ».<sup>285</sup> Cette stratégie exploite les

---

<sup>279</sup> <https://www.theguardian.com/politics/2021/sep/16/what-is-the-aukus-alliance-and-what-are-its-implications>

<sup>280</sup> <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrct/fv-cntry-mnstrl-fr.aspx>

<sup>281</sup> Charon, Paul and Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste. 2021. Chinese Influence Operations—A Machiavellian Moment. *The Institute for Strategic Research*.

<sup>282</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Operation\\_Fox\\_Hunt](https://en.wikipedia.org/wiki/Operation_Fox_Hunt)

<sup>283</sup> <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/43-2/c-282>

<sup>284</sup> Today Commercial News. 2021. 'Please spread the message: Conservative MP Kenny Chiu proposed <The Foreign Influence Registry Act> to suppress the Chinese community'.

<https://todaycommercialnews.com/canada/49207#> (〈請廣傳！保守黨國會議員趙錦榮提「外國勢力註冊」法案打壓華人社區〉, 加拿大商報, 2021年09月09日)

<sup>285</sup> Forsby, Andreas. 2011. 'The Non-Western Challenger? The Rise of Sino-Centric China'. *Danish Institute For International Studies Report*.

vulnérabilités de la psychologie humaine, par exemple, les « sentiments de familiarité ».<sup>286</sup> Lorsque les fausses nouvelles sont adaptées aux Chinois et diffusées par leurs canaux de communication, en particulier via leurs propres réseaux sociaux, cela augmente l'acceptation de cette désinformation.<sup>287</sup>

Les fausses nouvelles ne sapent pas seulement le soutien à Chiu et au Parti conservateur (il y avait aussi de la désinformation ciblant le Parti conservateur et son chef Erin O'Toole à ce moment-là<sup>288</sup>), il transmet également le message que toute mesure contre l'ingérence étrangère représente de la discrimination contre tous les Chinois.<sup>287</sup> En bref, des impacts énormes, y compris des impacts sur les résultats électoraux<sup>289</sup> et les perturbations de notre système démocratique...en ont résulté. Selon des sources de renseignement, jusqu'à sept circonscriptions ont été balancées vers les libéraux et deux vers les conservateurs.

Malheureusement, le Canada n'a toujours pas d'institution intégrée qui ait à la fois le mandat et la capacité de coordonner toutes les analyses du renseignement et de l'ingérence étrangère, tout en planifiant et en exécutant les efforts de lutte contre la désinformation, comme le fait le Global Engagement Centre aux États-Unis, ce qui rend le Canada vulnérable aux attaques continues

d'adversaires étrangers comme la Chine. Le PCC se vante publiquement de ses propres efforts par l'entremise d'associations communautaires au Canada pour faire élire ses candidats préférés.<sup>291</sup> Le SCRS a indiqué qu'il s'attend à plus, et non à moins, d'ingérence électorale à l'avenir.

**La crise de Huawei — Les deux Michael et Karen Wood :** Le 1er décembre 2018, la directrice financière de Huawei, Meng Wanzhou, a été arrêtée à Vancouver, puis assignée à résidence. Une demande d'extradition des États-Unis a été émise alors qu'elle était accusée de fraude et de complot à New York, y compris des allégations selon lesquelles elle aurait

### Une citation

*« Il y a des élus à tous les niveaux, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux, qui sont payés par des gouvernements étrangers et qui n'agissent pas nécessairement dans l'intérêt du Canada. »<sup>290</sup>*

Michel Juneau-Katsura  
Ancien chef, Bureau Asie-Pacifique, SCRS

<sup>286</sup> Greifeneder, Rainer ; Jaffé, Mariela ; Newman, Eryn et Schwarz, Norbert. *The Psychology of Fake News*. New York : Routledge. 2021

<sup>287</sup> Lee, Sze-Fung. and Fung, Benjamin. 2022. "Misinformation and Chinese interference in Canada affairs". *Policy Option*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/january-2022/misinformation-and-chinese-interference-in-canadas-affairs/>

<sup>288</sup> Bramham, Daphne. 2021. 'Daphne Bramham: Conservatives face ugly barrage over party's China policy'. *Vancouver Sun*. <https://vancouversun.com/opinion/columnists/daphne-bramham-conservatives-face-ugly-barrage-over-partys-china-policy>

<sup>289</sup> Conservatives may have lost eight seats in the 2021 election due to Chinese misinformation, see <https://tnc.news/2022/06/23/ccp-election-conservatives/>

<sup>290</sup> <https://torontosun.com/opinion/editorials/editorial-canadian-politicians-as-foreign-agents>

<sup>291</sup> <https://www.westernstandard.news/news/ccp-says-it-interfered-with-41-candidates-in-canadian-2019-election-claims-20-success-rate/59387>

menti à un cadre de HSBC à Hong Kong en août 2013 au sujet du contrôle par Huawei d'une filiale accusée d'avoir violé les sanctions économiques américaines contre l'Iran.<sup>292,293</sup>

Peu de temps après son arrestation, Pékin a riposté en détenant les Canadiens Michael Kovrig et Michael Spavor (les « Deux Michael »), les accusant de « commettre des actes d'espionnage en Chine ».<sup>294</sup> Cette décision visait à forcer Ottawa à libérer Meng et, par conséquent, à saper les relations entre les États-Unis et le Canada. Les deux Michael ont été détenus dans des conditions inacceptables sans accès consulaire.<sup>295</sup> Même si Pékin a soutenu à plusieurs reprises que l'affaire des deux Michaels n'a rien à voir avec Huawei ou l'incident de Meng, le premier ministre Justin Trudeau a confirmé la libération des deux Canadiens quelques heures seulement après que Meng a conclu un accord avec les procureurs américains et a obtenu la libération pour retourner en Chine le 24 septembre 2021.<sup>296</sup>

Alors que les relations entre le Canada et la Chine se sont rapidement détériorées pendant l'incident de Huawei, Karen Woods, cofondatrice du Comité des affaires politiques sino-canadiennes (CCPAC), a soutenu que l'incident de Huawei « constituait un nuage sombre enveloppant la psyché de nombreux Sino-Canadiens » et a mis en garde contre « une nouvelle vague de sino-phobie » dans un commentaire qu'elle a écrit pour le Toronto Star.<sup>297</sup> L'article,<sup>298</sup> cependant, a omis un élément d'information essentiel, c'est-à-dire son affiliation (employeur) avec Solstice Public Affairs, une société de lobbying embauchée par le consulat chinois « pour promouvoir les relations économiques et culturelles sino-canadiennes ».<sup>295</sup> Son « commentaire » peut donc être considéré comme un autre article de propagande politique produit par Pékin dans une tentative de changer l'opinion publique pendant la crise Huawei. Elle a récemment été citée comme critiquant le régime et cette tactique est perçue davantage pour couvrir ses traces et aider à recadrer le récit de Beijing pour qu'il soit plus acceptable pour les Canadiens.

**Répression transnationale :** Selon le Rapport mondial 2020 de Human Rights Watch, il y a des signes d'une répression de plus en plus profonde de la part du PCC sur « les secteurs de la société qu'il a trouvés menaçants ». Il a également « renforcé le contrôle idéologique » et la « censure gouvernementale s'étend maintenant bien au-delà de ses frontières » ; il s'agit,

---

<sup>292</sup> United States Department of Justice. 2021. 'Huawei CFO Wanzhou Meng Admits to Misleading Global Financial Institution'.

[www.justice.gov/opa/pr/huawei-cfo-wanzhou-meng-admits-misleading-global-financial-institution](https://www.justice.gov/opa/pr/huawei-cfo-wanzhou-meng-admits-misleading-global-financial-institution)

<sup>293</sup> Proctor, Jason. 2021. 'Defense claim no proof Meng Wanzhou is tied to any loss suffered by bank'. *CBC News*. [www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/meng-wanzhou-hsbc-loss-link-1.6142764](https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/meng-wanzhou-hsbc-loss-link-1.6142764)

<sup>294</sup> Gordon, Nicholas. 2022. "Canada is banning Huawei from its 5G network, forcing telecom operators to scrap over \$500 million of Chinese hardware". *The Fortune*. <https://fortune.com/2022/05/20/canada-bans-huawei-5g-national-security-china-meng-wanzhou/>

<sup>295</sup> Charon, Paul and Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste. 2021. Chinese Influence Operations—A Machiavellian Moment. *The Institute for Strategic Research*.

<sup>296</sup> Agence France-Presse. 2021. "Meng Wanzhou and the two Michaels: a timeline". *The Guardian*. [www.theguardian.com/world/2021/sep/25/meng-wanzhou-and-the-two-michaels-a-timeline](https://www.theguardian.com/world/2021/sep/25/meng-wanzhou-and-the-two-michaels-a-timeline)

<sup>297</sup> Young, Ian. 2019. "How China's Canadian Lobbyists blurred the lines of PR, Journalism and Political Activism". *South China morning post*. [www.scmp.com/news/china/society/article/3006638/how-chinas-canadian-lobbyists-blurred-lines-pr-journalism-and](https://www.scmp.com/news/china/society/article/3006638/how-chinas-canadian-lobbyists-blurred-lines-pr-journalism-and)

<sup>298</sup> Le Toronto Star a ajouté une note de « clarification » sur son article, dont son lien avec le consulat général de Chine est divulgué à la suite des controverses.

en fait, « d'un mélange d'incitations financières typiques et d'intimidation, un moyen de manipuler le discours sur la Chine dans le monde entier ».<sup>299</sup> En effet, la situation au Canada est particulièrement alarmante parce que les militants pro-démocratie, les étudiants et les membres des communautés de la diaspora (Hongkongais, Taïwanais, Ouïghours, Tibétains, etc.) sont gravement minés par la répression transnationale utilisée par Beijing. Par exemple, le consulat chinois à Toronto a exhorté les étudiants de l'Université McMaster à « informer le consulat des universitaires présents à un événement sur la répression au Xinjiang », et les étudiants et les citoyens chinois pro-Pékin ont constamment essayé de faire taire le soutien d'autres étudiants au mouvement démocratique de Hong Kong lors de manifestations et d'assemblées à l'étranger.<sup>300</sup> Ces tentatives de réduire au silence les manifestants et les partisans du mouvement impliquent du harcèlement et des actions interrompant les rassemblements pacifiques, mais aussi des menaces de mort contre les organisateurs de la manifestation et les individus au franc-parler. Cherie Wong, directrice générale d'Alliance Canada Hong Kong, a reçu des menaces de viol et de meurtre sur les médias sociaux, et même un appel téléphonique menaçant dans une chambre d'hôtel qu'elle n'avait pas réservée sous son nom<sup>301</sup> – cette répression transnationale a gravement miné la sécurité individuelle, ainsi que la démocratie libérale du Canada. Le Fonds chinois pour la démocratie fait état d'attaques contre un Canadien d'origine chinoise à Vancouver, en Colombie-Britannique, et un journaliste bien connu vivant à Atlanta.<sup>302</sup>

### C. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est d'abord une collaboration d'États souverains dans l'intérêt de la paix mondiale, mais de plus en plus aussi pour aligner diverses politiques, y compris l'aide au développement, les mesures sanitaires et pandémiques, et diverses politiques sociales et environnementales. En tant que tel, c'est un forum pour trouver un consensus international, mais peut être utilisé par de puissants influenceurs pour faire avancer leur programme politique. En principe, le Canada demeure souverain et peut se retirer de toute initiative de l'ONU chaque fois qu'il le juge approprié. Les répercussions sur notre processus démocratique peuvent néanmoins se produire d'au moins deux façons : par l'entremise de traités et de conventions de l'ONU qui exigent l'abandon de la souveraineté nationale sur certaines questions, et par le biais de négociations de l'ONU où des groupes de pression tentent de faire avancer les programmes et de modifier le libellé, d'une manière qui peut aller à l'encontre des intérêts canadiens, ce qui donne lieu à des accords contraignants qui ont été conclus sans la participation ou les mandats des électeurs canadiens.

La première préoccupation est devenue plus aiguë ces dernières années en raison du Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations,<sup>303</sup> de la Déclaration sur les droits des peuples

---

<sup>299</sup> Human Rights Watch. 2020. 'World Report 2020'. [www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/china-and-tibet](http://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/china-and-tibet)

<sup>300</sup> Ibid.

<sup>301</sup> Dyer, Evan. 2020. "We know where your parents live' Hong Kong activists say Canadian police helpless against online threats'. *The CBC News*. [www.cbc.ca/news/politics/china-hong-kong-democracy-protests-chinese-embassy-canada-1.5717288](http://www.cbc.ca/news/politics/china-hong-kong-democracy-protests-chinese-embassy-canada-1.5717288)

<sup>302</sup> <https://chinadem.org/general-1>

<sup>303</sup> <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>

autochtones<sup>304</sup> et des tentatives de créer un traité international sur la gestion des pandémies. Le Pacte sur les migrations dit essentiellement aux États signataires d'accueillir et d'intégrer les immigrants illégaux sans statut de réfugié, et de leur offrir des services sociaux. La migration à grande échelle est considérée comme souhaitable et sa réduction est présentée comme une force négative dans le monde.<sup>305</sup> Accepter les dispositions du Pacte signifie alors renoncer au contrôle de l'immigration dans une large mesure, créant des « frontières ouvertes » pour les migrants économiques. Les pactes des Nations Unies ne sont pas juridiquement contraignants pour les signataires, mais ils serviront de références pour les législateurs et pour les juges canadiens, afin d'éclairer leurs décisions sur les cas d'immigration, ce qui à son tour crée une préséance juridique qui peut contourner les processus démocratiques.

Le Traité mondial sur la pandémie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donnerait à l'OMS, un organe non élu, des pouvoirs étendus sur les États-nations lors de la déclaration d'une pandémie. L'OMS pourrait dicter comment les médecins au Canada peuvent réagir, quels médicaments peuvent et ne peuvent pas être utilisés, quels vaccins sont approuvés, et peut-être même qui peut ou non voyager ou si les passeports de vaccination devraient être rétablis. Avec le financement de l'OMS provenant en grande partie de donateurs privés, tels que la Fondation Gates,<sup>307</sup> il y a des conflits d'intérêts évidents avec un tel arrangement. Le gouvernement canadien a fait activement pression en faveur de ce traité.<sup>308</sup>

L'adhésion à l'ONU elle-même risque d'importer les valeurs promues par l'organisation. Pourtant, avec de nombreux États totalitaires en tant que membres, leur point de vue sur la liberté d'expression et leurs idées sur l'utilisation de l'État pour contrôler le discours public et les aspirations à soumettre la société à une « ingénierie sociale » ont trouvé leur place dans de nombreux documents de l'ONU. Le Pacte de l'immigration mentionné ci-dessus, par exemple, prétend approuver un débat « ouvert » sur la migration, mais indique également aux signataires que tout ce qui interfère avec son objectif de migration à grande échelle et

### L'ONU — Bénigne ou diabolique ?

Les opinions bien arrêtées sur l'ONU ne sont pas rares : « L'ONU est comme une pieuvre géante avec des tentacules non coordonnés qui poussent partout. Il manque de gestion, de surveillance, de normes éthiques, de responsabilisation et de transparence appropriées. Jusqu'à ce que les réformes de gestion et d'administration soient mises en œuvre et que les mandats et activités existants soient examinés pour leur pertinence et, ce qui est très important, qu'une gestion financière et des pratiques commerciales appropriées soient installées, l'ONU doit être considérée pour ce qu'elle est : un instrument non réglementé, irresponsable et corrompu qui tente de contrôler la destinée humaine.»<sup>306</sup>

<sup>304</sup> [www.un.org/development/desa/indigenoupeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html](http://www.un.org/development/desa/indigenoupeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html)

<sup>305</sup> <https://c2cjournal.ca/2019/09/talk-about-immigration-while-you-still-can/>

<sup>306</sup> REALity March/April 2010 Volume XXIX Issue No. 2 WHAT SHOULD BE DONE ABOUT THE UN? Real Women of Canada, 2010, [www.realwomenofcanada.ca/wp-content/uploads/2013/02/REALity-March-April-2010.pdf](http://www.realwomenofcanada.ca/wp-content/uploads/2013/02/REALity-March-April-2010.pdf)

<sup>307</sup> En 2017, Gates a demandé, en raison de ses contributions, de siéger au conseil exécutif de l'OMS, afin d'être considéré comme un État ou un pays membre. Le conseil a voté « non », mais Gates détient officieusement le statut comme s'il l'était. Voir <https://expose-news.com/2021/09/30/the-gates-foundation-has-funded-swiss-institutions-us13-billion-with-us4-billion-going-to-who/>

<sup>308</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/mesures-interventions-urgence/role-canada-instrument-international-pandemie.html> (consulté le 11 février 2024)

sans friction doit être condamné et contré :<sup>309</sup> la discussion est bonne tant qu'elle mène à la conclusion appropriée. Le Pacte comprend également des dispositions visant à former les journalistes afin qu'ils rendent compte des questions d'immigration d'une « manière sensible » compatible avec ses intentions, tout en supprimant le financement des médias jugés xénophobes ou insensibles. Le Pacte sur les réfugiés, qui y est étroitement lié,<sup>310</sup> vise à créer un réseau mondial de recherche universitaire biaisé sur les réfugiés, les personnes déplacées et les questions apatrides, afin de faciliter la recherche, la formation et l'érudition à l'appui de ses objectifs. Cela donne à penser que les recherches qui aboutissent à des conclusions contraires aux objectifs du Pacte seraient mises de côté.

L'ONU est en grande partie un forum où les États peuvent voter et discuter de la façon d'améliorer le monde, mais avec ses nombreuses parties prenantes, l'ONU a également une influence considérable sur la façon dont les gouvernements nationaux gèrent leurs affaires. Elle ne se contente pas de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par les États membres, mais développe également sa propre dynamique et préférences politiques interne qu'elle tente ensuite de promouvoir auprès de ses membres. Avec son Agenda 2030, l'ONU préconise ouvertement l'utilisation des écoles pour endoctriner l'humanité dans un nouvel ensemble de valeurs, d'attitudes et de croyances, y compris des questions comme la sexualité ou d'autres sujets moraux qui sont très controversés ou scientifiquement incertains. Il est important de comprendre ces dynamiques et l'impact de l'ONU sur le Canada, car l'ONU a une influence considérable sur la façon dont les décisions politiques sont prises ici et sur la direction politique que prend le pays. Cela se combine avec des bureaucrates canadiens travaillant avec l'ONU tout au long de leur carrière, poussant également un programme que le North Western Research Institute<sup>311</sup> et bien d'autres<sup>312</sup> ont appelé socialiste ou marxiste et qui peut ne pas être en ligne avec les préférences des gouvernements ou populaires.<sup>306</sup>

### D. LE FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

Dirigé jusqu'à récemment par l'économiste allemand Klaus Schwab, le Forum économique mondial (FEM) est une organisation regroupant plus de mille des plus grandes entreprises du monde et se charge de former les « leaders de demain ». Le FEM dit qu'il engage les principaux dirigeants politiques, commerciaux, culturels et autres de la société à façonner les programmes mondiaux, régionaux et industriels - une déclaration claire qu'il veut exercer une influence politique. Son idéologie emprunte largement aux idées socialistes, où des entités telles que le FEM « utilisent l'État régulateur (gouvernement) pour contrôler les entreprises à leurs propres fins politiques et d'intérêt spécial. »<sup>313</sup> Environ la moitié du gouvernement libéral en 2021 étaient des diplômés de la formation en leadership de Klaus Schwab,<sup>314</sup> ainsi que de nombreux représentants du Sénat, de l'opposition et des provinces,

---

<sup>309</sup> La résolution 16/18 de l'ONU qui sert à restreindre la critique de l'islam en est un autre exemple.

<sup>310</sup> <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/le-pacte-mondial-sur-les-refugies>

<sup>311</sup> <https://nwri.org/build-back-better-a-buzz-phrase-for-more-agenda-21-2030-control/>

<sup>312</sup> <https://www.stridentconservative.com/agenda-2030-the-un-plan-for-global-socialism/>;  
<https://www.investors.com/politics/editorials/climate-change-a-back-door-to-communism-and-the-united-nations-admits-it/>

<sup>313</sup> <https://www.fraserinstitute.org/article/stakeholder-capitalism-and-esg-the-road-to-socialism>

<sup>314</sup> <https://www.armstrongeconomics.com/world-news/wef/schwab-admits-he-controls-trudeau-cabinet-of-canada-now-the-world/>

ainsi que des universitaires et des gens d'affaires du Canada.<sup>315</sup> Beaucoup voient les politiques du régime Trudeau conformes au programme de Schwab<sup>316</sup> décrit dans son livre, *La grande réinitialisation*, qui a fait les manchettes en raison du slogan de Schwab, « vous ne posséderez rien, mais vous serez heureux ». Ce concept est surnommé « néo-féodalisme » par Joel Kotkin, boursier à l'Université de Californie, reflétant la concentration de la propriété entre les mains d'une oligarchie milliardaire.<sup>317</sup>

Les idées du FEM sont exposées clairement dans le livre de Klaus Schwab et d'autres documents, tels que le rapport final de son Initiative de refonte mondiale. Selon ce rapport, le FEM semble avoir de grandes ambitions vers la formation d'un gouvernement mondial :

« À son avis, le Forum économique mondial est l'organe le mieux placé pour élaborer un nouveau cadre pour un système de gouvernance internationale post-ONU... Dans le cas des multinationales, leur portée effective en tant qu'institutions de gouvernance mondiale de facto a longtemps dépassé le fonctionnement du système des Nations Unies ... les multinationales et les organisations internationales de la société civile<sup>319</sup> doivent être reconnues comme des acteurs à part entière du système de gouvernance mondiale, et pas seulement comme des lobbyistes auprès d'États-nations ou de partisans internationaux de positions ou de solutions spécifiques ... Le système des Nations Unies a un rôle – bien qu'il ne soit pas envisagé dans la Charte des Nations Unies – dans la refonte de la gouvernance mondiale par le FEM. »<sup>320</sup>

Comme le montre l'encadré ci-dessus, le FEM est déjà en étroite coopération avec l'ONU, organisant des réunions et des conférences et promouvant activement ses idées auprès du personnel des Nations Unies. Il est difficile d'oublier que les objectifs du FEM ne veulent pas seulement réduire le rôle de l'ONU, mais aussi celui des États-nations, qui sont jusqu'à présent souverains et, au Canada, responsables devant leurs électeurs. Le FEM discute ouvertement de ses objectifs d'aller vers un « monde privé non étatique »,<sup>320</sup> où le terme « privé »

### Collaboration entre l'ONU et le FEM

Un protocole d'accord signé par l'ONU et le Forum économique mondial en 2019 donne aux multinationales une influence sur les questions de gouvernance mondiale.<sup>318</sup> Un tel accord n'existe pas avec d'autres secteurs de la société, tels que les institutions religieuses ou universitaires. L'accord annonce de nouveaux partenariats multipartites pour fournir des biens publics dans les domaines de l'éducation, des femmes, du financement, du changement climatique et de la santé. Le FEM promeut des initiatives multipartites pour la gouvernance mondiale qui permettent l'influence des entreprises et qui rendraient les décisions gouvernementales nationales secondaires. En conséquence, ces relations sans aucune base démocratique formelle se verraient accorder un poids considérable au détriment du processus traditionnel de l'ONU un État, une voix.

<sup>315</sup> <https://action4canada.com/canadians-with-wef-ties/>

<sup>316</sup> <https://financialpost.com/opinion/terence-corcoran-in-canada-follow-the-money-the-ideas>

<sup>317</sup> <https://c2cjournal.ca/2021/01/how-climate-covid-19-and-the-great-reset-are-taking-us-back-to-the-middle-ages/>

<sup>318</sup> [www.opendemocracy.net/en/oureconomy/how-united-nations-quietly-being-turned-public-private-partnership/](http://www.opendemocracy.net/en/oureconomy/how-united-nations-quietly-being-turned-public-private-partnership/)

<sup>319</sup> Les organisations de la société civile peuvent inclure la Fondation Bill et Melinda Gates ou d'autres institutions similaires actives au niveau international, ce qui regrouperait davantage le pouvoir des entreprises dans le cadre de ce système proposé.

<sup>320</sup> <https://norberthaering.de/en/power-control/wef-un-2/>

semble désigner les sociétés. Comme le dit l'écrivain canadien David Solvay : « Compte tenu de la coopération étroite entre le Grand gouvernement, les géants de la Big Tech et du divertissement, la Grande réinitialisation pourrait s'avérer encore plus rigide, archaïque et antidémocratique que le Moyen Âge. »<sup>317</sup> Avec de tels objectifs extrémistes et antidémocratiques, toute implication du gouvernement canadien, des entreprises canadiennes et d'autres organisations avec le FEM doit être considérée avec suspicion. Les députés conservateurs Pierre Poilievre ont annoncé en 2022 qu'il éviterait le FEM s'il était élu Premier ministre.<sup>321</sup>

### E. GEORGE SOROS ET L'ARGENT AMÉRICAIN

Bien que pas le seul milliardaire qui finance des causes politiques, George Soros est le plus important, souvent impliqué dans les théories du complot. En 1993, Soros a commencé à créer un réseau d'organisations par le biais de ses Fondations Open Society (OSF) - une organisation internationale dans au moins 35 pays avec environ 1 800 employés et un budget annuel d'un milliard de dollars. OSF se concentre sur l'éducation, la santé publique, les médias indépendants, l'immigration, la réforme de la justice pénale et d'autres domaines. Fait bien connu, l'OSF a été interdite dans le pays de naissance de Soros, la Hongrie,<sup>322</sup> parce que le gouvernement hongrois le voyait comme interférer avec ses affaires. L'OSF a également dû fermer ses bureaux dans plusieurs autres pays, a été interdite ou critiquée pour ingérence dans les affaires publiques.<sup>323</sup> Pourtant, les tentatives de mesurer son influence ont été largement infructueuses.<sup>324</sup>

Soros était associé au Canadien Maurice Strong, qui était un ardent défenseur des causes environnementales aux Nations Unies. On dit que Soros partage les idéaux de Strong, ce qui est essentiel pour comprendre ses objectifs, comme l'a dit Strong : « Et si un petit groupe de dirigeants mondiaux devait conclure que le principal risque pour la Terre vient des actions des pays riches ? ... Alors, afin de sauver la planète, le groupe décide : N'est-ce pas le seul espoir pour la planète que les civilisations industrialisées s'effondrent ? N'est-ce pas notre responsabilité d'y parvenir ? »<sup>325</sup>

Soros est accusé d'influencer indirectement les résultats des élections, en faisant des dons à des organisations et des partis de gauche.<sup>326</sup> Ceci est souvent dissimulé par des fonds transférés de l'OSF à d'autres organisations, avant d'arriver à la destination prévue. Le Calgary Herald a rapporté qu'en 2015, une année électorale, 114 groupes étrangers ont donné 6 millions de dollars à des tiers canadiens (c.-à-d. des personnes ou des groupes de défense des intérêts politiques enregistrés pendant une année électorale pour participer à des campagnes électorales),<sup>327</sup> et au moins 1,5 million de dollars américains provenaient de

---

<sup>321</sup> <https://tnc.news/2022/05/04/pierre-poilievre-says-he-and-his-cabinet-would-boycott-world-economic-forum/>

<sup>322</sup> Elle est également interdite en Russie, en Chine et à Singapour, figure sur une liste de surveillance en Inde et a été critiquée au Royaume-Uni en raison de l'activité politique de l'OSF contre le mouvement Brexit; voir Correa-Cabrera, Guadalupe et al. : Assessing the International Influence of Private Philanthropy : The Case of Open Society Foundations. *Global Studies Quarterly*, volume 1, numéro 4, décembre 2021

<sup>323</sup> <https://checkyourfact.com/2020/10/02/fact-check-george-soros-banned-six-countries/>

<sup>324</sup> <https://schar.gmu.edu/news/2022-02/study-do-george-soros-and-open-society-foundation-really-make-difference>

<sup>325</sup> <https://quotepark.com/quotes/1808777-maurice-strong-what-if-a-small-group-of-world-leaders-were-to-con/>

<sup>326</sup> <https://www.forbes.com/sites/michelatindera/2022/01/31/george-soros-pumped-125-million-into-his-super-pac-heres-whos-getting-the-money/>; <https://www.bbc.com/news/uk-politics-42984594>

<sup>327</sup> <https://torontosun.com/2017/05/24/foreign-election-influence-happens-in-canada-too>

### Nos gouvernements, sont-ils souverains ?

Le cabinet d'experts-conseils international McKinsey conseille à la fois le gouvernement et le secteur privé au niveau du conseil administratif. Selon les auteurs Walt Bogdanich et Michael Forsythe,<sup>328</sup> les « valeurs » de l'entreprise sont très axées sur les résultats et ses consultants ne posent pas de questions importantes telles que « pourquoi est-ce que je fais cela ? » et « Est-ce juste, est-ce bon pour la société ? » Ils concluent que « les Américains et, de plus en plus, les gens du monde entier sont largement inconscients de l'influence profonde que McKinsey exerce sur leur vie, y inclus sur le coût et la qualité de leurs soins médicaux [ou] de l'éducation de leurs enfants ». <sup>329</sup> Par exemple, McKinsey a conseillé la plupart des grandes sociétés pharmaceutiques, mais aussi leurs régulateurs gouvernementaux. Ce conflit d'intérêts apparent est amplifié par les échanges de personnel, où les consultants de McKinsey viennent du gouvernement ou des industries qu'ils conseillent, ou passent de l'entreprise à des postes au gouvernement. McKinsey est également un « partenaire stratégique » du Forum économique mondial.<sup>330</sup>

La CBC rapporte l'implication de McKinsey dans la réponse du Québec à la COVID en 2020.<sup>331</sup> L'entreprise a fait des recommandations cruciales et « a coordonné des équipes de décision et a convoqué les cadres du gouvernement qu'elle jugeait appropriés », s'adressant même au plus haut dirigeant du gouvernement du Québec en utilisant la forme familière. Plusieurs documents et rapports internes produits par l'entreprise portaient le logo du gouvernement, comme s'ils provenaient du gouvernement du Québec lui-même. La société conseillait la société pharmaceutique Pfizer pendant la pandémie, créant un conflit d'intérêts lorsqu'elle conseillait également les gouvernements et les services de santé. Plusieurs employés du gouvernement auraient été irrités par la forte présence de McKinsey pendant la réponse à la pandémie, accusant le gouvernement de passer ses responsabilités au consultant au lieu d'avoir recours à ses propres ressources de gestion de crise très compétentes (en fait, les plans de gestion de crise existants ont été largement ignorés dans la réponse à la pandémie).

En France, les sénateurs étaient également préoccupés par la relation étroite entre leur gouvernement et l'entreprise. Selon le reportage de la CBC, ils ont conclu que le recours massif à McKinsey soulève des questions à la fois en ce qui concerne la meilleure utilisation des fonds gouvernementaux et de « notre vision de l'État et de sa souveraineté à l'égard des consultants privés ». Les sénateurs craignent que l'administration ne devienne dépendante des consultants, d'autant plus que ces derniers « travaillent à créer de telles dépendances ».

Des préoccupations similaires ont été exprimées en Ontario, où un rapport de 2020 du vérificateur général de la province<sup>332</sup> critique le recours à des consultants externes pour créer de nouvelles structures de gouvernance, déchargeant ainsi une responsabilité gouvernementale à une entreprise privée. Aux États-Unis, un comité du Congrès a enquêté sur les « pratiques de consultation et les conflits d'intérêts » de McKinsey et son « incapacité apparente à surveiller et à prévenir les pratiques nocives » dans le contexte de la crise des opioïdes.<sup>333</sup>

McKinsey conseille aussi régulièrement le gouvernement canadien. Selon le Globe & Mail,<sup>334</sup> Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a conclu des contrats avec l'entreprise, lui versant 3,4 millions de dollars en 2018/19, 9,3 millions de dollars l'année suivante, puis 17,2 millions de dollars pendant la crise COVID en 2020/21. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a attribué à McKinsey un contrat de 16,3 millions de dollars en 2019, augmentant la valeur de ce contrat à 24,8 millions de dollars en 2021. D'autres ministères utilisent également l'entreprise, généralement avec des frais de l'ordre de millions de dollars. Les inquiétudes concernant l'influence de McKinsey sur la politique économique et étrangère du Canada ont surgi en raison de l'étroite implication du gouvernement Trudeau avec Dominic Barton, directeur général de McKinsey jusqu'en 2018. Lorsqu'il était en charge, la société a aidé la société pharmaceutique Purdue à augmenter les ventes de son médicament OxyContin, un opioïde fréquemment lié aux décès par surdose, suggérant de verser des rabais aux distributeurs pour chaque surdose d'OxyContin attribuable aux pilules qu'ils vendaient.<sup>335</sup> Vers 2016-2017, le bureau a assisté le gouvernement canadien dans le cadre du conseil consultatif sur la croissance économique sous la direction du ministre des Finances de l'époque, Bill Morneau, et a fourni « des conseils stratégiques aux ministres lors de séances à huis clos ». Le conseil a également fait des recommandations sur l'augmentation des taux d'immigration, qui ont ensuite été adoptées par le gouvernement. Après avoir quitté McKinsey, Barton a été nommé ambassadeur du Canada en Chine (2019-2021).

la Fondation Tides Canada (maintenant appelée MakeWay). La Loi sur la modernisation des élections de 2018 interdit l'utilisation de fonds étrangers pendant les campagnes électorales, mais est largement considérée comme inefficace puisqu'elle n'interdit pas le financement étranger d'organisations partisanes canadiennes.

Les Fondations Tides et Rockefeller, ainsi que le financement indirect des milliardaires Tom Steyer et George Soros ont été utilisés dans les manifestations contre les pipelines au Canada.<sup>336</sup> La U.S. Tides Foundation a reçu plus de 20 millions de dollars de l'OSF entre 1998 et 2018.<sup>337</sup> Au Canada, la succursale de la Fondation Makeway a donné plus de 15 millions de dollars de ses revenus à d'autres donateurs en 2020.<sup>338</sup> Un rapport de Deloitte de 2021 a révélé que près de 15 milliards de dollars ont été reçus par des organismes de bienfaisance canadiens (y compris Makeway) de donateurs étrangers entre 2010 et 2018, dans le but de contrer les projets de développement des ressources au Canada.<sup>339</sup> Des dizaines de millions de dollars ont été transférés de la U.S. Tides Foundation à sa succursale canadienne au cours de cette période, pour être redistribués ici à des groupes autochtones et à diverses organisations environnementales afin de s'opposer à de nouveaux pipelines.<sup>340</sup> Le premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, a lancé une enquête sur le soutien étranger aux groupes qui s'opposent aux projets énergétiques en Alberta, et le rapport qui en a résulté a révélé qu'en effet, les groupes environnementaux canadiens ont reçu plus d'un milliard de dollars de l'étranger, et au moins 54 millions de dollars sont allés à des groupes opposés à l'exploitation des sables bitumineux. Le rapport constate qu'à l'heure actuelle, ce financement étranger qui interfère avec les questions canadiennes n'est pas illégal, mais recommande d'exiger que les organismes sans but lucratif au Canada soient plus transparents au sujet de leurs sources de financement.<sup>341</sup>

La Tides Foundation interfère également avec les élections en Colombie-Britannique. L'initiative Dogwood, établie à Victoria, a reçu des millions de dollars de Tides Canada pour mener des campagnes (très réussies) d'incitation au vote lors des élections provinciales de 2017. Au niveau fédéral, Leadnow, de Vancouver, a reçu directement et par l'intermédiaire de l'Institut Sisu de la Colombie-Britannique plus d'un million de dollars de Tides Canada pour travailler activement à la défaite du gouvernement conservateur du premier ministre de l'époque, Stephen Harper, en 2015. Il a été mis en place avec l'aide du Citizens

<sup>328</sup> <https://www.cbc.ca/listen/cbc-podcasts/209-front-burner>

<sup>329</sup> <https://www.theguardian.com/books/2022/oct/31/when-mckinsey-comes-to-town-the-hidden-influence-of-the-worlds-most-powerful-consulting-firm-review>

<sup>330</sup> <https://www.mckinsey.com/featured-insights/world-economic-forum/overview>

<sup>331</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1920666/mckinsey-quebec-covid-legault-gestion-pandemie>

<sup>332</sup> <https://drive.google.com/file/d/10aMQevMN3wPNGVcFY6uC1H6X-fQASAEv/view>

<sup>333</sup> <https://www.congress.gov/event/117th-congress/house-event/114669>

<sup>334</sup> [www.theglobeandmail.com/politics/article-ottawa-turns-to-mckinsey-to-fix-phoenix-doubling-spending/](http://www.theglobeandmail.com/politics/article-ottawa-turns-to-mckinsey-to-fix-phoenix-doubling-spending/)

<sup>335</sup> <https://www.nytimes.com/2020/11/27/business/mckinsey-purdue-oxycontin-opioids.html>

<sup>336</sup> <https://c2cjournal.ca/2018/08/standing-rock-of-the-north/>

<sup>337</sup> <https://www.influencewatch.org/non-profit/tides-foundation/>

<sup>338</sup> [https://apps.cra-arc.gc.ca/ebsi/hacc/srch/pub/t3010/v25/t3010Schdl6\\_dsplyovrvw](https://apps.cra-arc.gc.ca/ebsi/hacc/srch/pub/t3010/v25/t3010Schdl6_dsplyovrvw)

<sup>339</sup> <https://thecountersignal.com/confirmed-foreign-interests-spent-billions-to-wage-war-against-alberta-oil-industry/>

<sup>340</sup> <https://c2cjournal.ca/2019/03/killing-the-tar-sands-with-american-money-and-canadian-saboteurs/>

<sup>341</sup> [www.cbc.ca/news/canada/edmonton/anti-alberta-energy-campaign-public-inquiry-final-report-1.6218861](http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/anti-alberta-energy-campaign-public-inquiry-final-report-1.6218861)

Engagement Laboratory (CEL) basé aux États-Unis pour lutter pour des causes progressistes.<sup>342</sup> Le CEL reçoit une grande partie de son financement de l'OSF.<sup>343</sup>

Chris George, écrivain avec une expérience senior dans les campagnes politiques, allègue que Soros a aidé à décider de l'élection canadienne de 2015.<sup>346</sup> Avec l'appui de Leadnow et de Dogwood par l'entremise de la Fondation Tides Canada, il a fourni un soutien pour déplacer 40 circonscriptions balançaïres vers les libéraux.

Au début du mandat des libéraux, il a annoncé que le Canada avait conclu un partenariat avec l'ONU et avec George Soros pour mettre en œuvre des programmes de parrainage de réfugiés dans le monde entier. Chrystia Freeland, vice-première ministre du régime Trudeau après l'élection de 2021, est une amie proche de Soros<sup>347</sup> et a même écrit sa biographie avant d'entrer en politique canadienne.<sup>348</sup> Avec ces liens directs et indirects avec le Parti libéral du Canada, Soros a clairement une influence considérable sur la politique canadienne. Alors que l'amitié personnelle n'est pas quelque chose qui devrait être réglementé, Stephen Harper a tenté de réduire l'argent étranger venant au Canada pour des causes politiques, mais cela a été contrecarré par le régime Trudeau, qui a refusé de limiter les organismes de bienfaisance basés à l'étranger qui financent des causes politiques au Canada.

## F. CONCLUSION

Le citoyen moyen se sentira probablement impuissant face à l'écrasante puissance monétaire et structurelle internationale. En ce qui concerne l'IEN, la résilience citoyenne et démocratique à long terme dépend du développement d'une large conscience fondamentale de celui-ci, et de la capacité de tous les membres de la société pour reconnaître et filtrer les mauvaises informations.<sup>257</sup> Pourtant, selon le Centre de la sécurité des télécommunications, vidéos deepfake,<sup>349</sup> audio et textes délibérément créé pour tromper les utilisateurs en ligne

### L'ingérence des États-Unis ?

La journaliste de Vancouver Vivian Krause et d'autres ont alerté les Canadiens que de riches Américains financent des campagnes anticonservatrices, en particulier celles qui font la promotion de questions environnementales telles que le réchauffement climatique. Ils soutiennent que de tels efforts visent à maintenir les ressources énergétiques du Canada enclavées et dépendantes des États-Unis en tant que seul client, contre les intérêts économiques du Canada.<sup>344</sup> Les groupes américains impliqués comprennent les Fondations Tides, Rockefeller et Hewlett. Les organisations non gouvernementales de l'environnement ont reçu plus de 11 milliards de dollars entre 2000 et 2018, tandis que les partis canadiens ont reçu environ 1,5 milliard de dollars au cours de la même période. Les revenus reçus par Tides Canada à eux seuls sont plus que les revenus combinés des partis libéral et conservateur réunis.<sup>345</sup>

<sup>342</sup> [https://fairquestions.typepad.com/rethink\\_campaigns/2018/01/who-is-behind-leadnow.html](https://fairquestions.typepad.com/rethink_campaigns/2018/01/who-is-behind-leadnow.html)

<sup>343</sup> <https://capitalresearch.org/article/citizen-engagement-laboratory/>

<sup>344</sup> <https://calgaryherald.com/opinion/editorials/editorial-no-swaying-our-votes>

<sup>345</sup> Lyman, Robert: Money matters: The ENGO Political Advantage. Friends of Science, février 2019

<sup>346</sup> <https://niagaraindependent.ca/george-soros-casts-a-long-shadow-across-canada-part-4/>

<sup>347</sup> <https://hivean.com/hive-122315/@v4vapid/canada-and-the-wef-part-ii-chrystia-freeland-the-billionaire-whisperer>

<sup>348</sup> <https://niagaraindependent.ca/george-soros-and-his-canadian-chess-game-part-3/>

<sup>349</sup> Des falsifications vidéo (ou audio) qui semblent faire dire ou faire des choses qu'ils n'ont jamais faites. Avec suffisamment d'images photo ou vidéo d'une personne, les algorithmes de reconnaissance faciale peuvent

peuvent être impossibles à détecter.<sup>247</sup> Alors que des mesures sont prises au niveau gouvernemental pour protéger les élections et le pays contre les menaces numériques, une grande partie de la responsabilité, en particulier en ce qui concerne le partage de contenu en ligne et le jugement de la véracité des informations trouvées en ligne, incombe à l'individu. Une ressource qui peut aider le lecteur devenir plus perspicace est une série de vidéos qui identifie certaines des cybermenaces que l'on peut rencontrer et comment les identifier.<sup>350</sup>

En ce qui concerne l'ONU, le FEM et d'autres acteurs étrangers, nous devons demander des comptes à nos représentants élus et les amener vers des lois plus strictes sur le financement des campagnes étrangères, et rester à l'écart des organisations ouvertement anti-démocratiques comme le FEM. Nous éduquer nous-mêmes est la première étape, éduquer les autres devrait suivre.

**Matériel supplémentaire :**

**Sur la Chine**

Manthorpe, Jonathan : [Claws of the Panda](#). Cormorant Books Inc., Toronto, 2019  
Al-Jizawi, Noura *et al.* : [Psychological and Emotional War](#). Le Citizen Lab, mars 2022  
Cooper, Sam : [Willful Blindness](#). Édition Optimum, Toronto, 2021

**Sur George Soros**

Palumbo, Matt : *The Man Behind the Curtain*. Protocole Liberatio (décembre 2021)

**On the World Economic Forum**

Jones, Alex : *The Great Reset and the War for the World*. Skyhorse (août 2022)  
Goodman, Peter S. : *Davos Man—How the Billionaires Devoured the World*. Mariner Books (janvier 2023)

**Sur McKinsey & Company**

Bogdanich & Forsythe : [What Happens When McKinsey Comes to Town?](#)

**Sur les fondations étrangères :** Les rapports de Vivian Krause sur le financement étranger pour les groupes canadiens se trouvent ici :

[The Tar Sands Campaign Against Overseas Export of Canadian Oil: Activism or Economic Sabotage?](#)

Dogwood: [Election Activism: Who Is The Dogwood Initiative & Who Funds It?](#)  
[Vivian Krause Who Is Behind Leadnow?](#)

Voir aussi : Harding, Lee : [THE TIDES FOUNDATION WASHES OVER CANADA](#). Frontier Centre for Public Policy, Série politiques no 230, juillet 2020

**Sur l'influence du secteur corporatif**

Dobbin, Murray : *The Myth of the Good Corporate Citizen*. Lorimer (avril 2003)

---

décortiquer chaque détail et créer une réplique du visage de la personne. Ajoutez un son fabriqué et vous obtenez une vidéo convaincante d'une personne engagée dans un scénario qui n'a jamais eu lieu. Voir [www.macleans.ca/society/technology/what-you-should-know-about-digital-foreign-interference/](http://www.macleans.ca/society/technology/what-you-should-know-about-digital-foreign-interference/)

<sup>350</sup> [www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/services/protection-democratie/series-videos.html](http://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/services/protection-democratie/series-videos.html)

## X. Comment faire en sorte que votre voix compte

Par Stephen Woodworth

Compte tenu des informations fournies dans ce guide, les lecteurs pourraient bien désespérer. De toute évidence, voter tous les quelques années n'est pas suffisant pour avoir une incidence positive sur l'avenir du Canada. De nombreuses façons devraient être explorées pour influencer la prise de décision politique au-delà du cycle électoral de quatre ans. Le citoyen alerte doit utiliser plusieurs principes et prendre diverses mesures pratiques. Étant donné que nous ne pouvons pas tous consacrer le même temps aux questions politiques, les lecteurs n'ont pas besoin de donner suite à toutes les suggestions trouvées ici. Au lieu de cela, faites ce qui convient à vos ressources et à vos talents !

### A. PREMIERS PRINCIPES POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX

#### 1. Informez-vous.

**Choisissez votre focus.** La première chose à faire est d'être informé de ce qui se passe aux niveaux fédéral, provincial et local. Selon où se situent vos intérêts et combien vous pouvez prendre, vous pouvez concentrer vos efforts sur des questions spécifiques. Inscrivez-vous auprès d'organisations apparentées pour vous faire inclure dans leurs listes de diffusion. Préoccupé par les impôts ? Envisagez de vous joindre à la Fédération canadienne des contribuables. Vous êtes préoccupé par les questions socialement conservatrices ? Envisagez de vous joindre à Québec-Vie ou à une autre organisation de ce type (religieuse ou non religieuse). Préoccupé par les libertés civiles ? Allez à Canadian Citizens for Charter Rights and Freedoms (Citoyens canadiens pour les droits et libertés garantis par la Charte). Ces organisations (voir l'annexe pour certains qui peuvent être d'intérêt) vous enverront des mises à jour régulières et vous resterez informé des nouveaux projets de loi importants ou d'autres développements. Souvent, ils lanceront également des pétitions ou suggéreront d'autres mesures, comme écrire à votre député fédéral ou provincial, sur des sujets précis. Une bonne façon « d'apprendre les ficelles du métier » de l'action politique est de s'inscrire aux webinaires de formation en leadership de Doug Sharpe.<sup>351</sup> Ceux-ci ont lieu tous les premiers vendredis du mois et servent à former les individus à être efficaces dans les activités politiques.

**Soyez équilibré.** Essayez d'obtenir les deux côtés ou plus de chaque histoire. Comme il est expliqué au chapitre VI, de nombreux organes de presse grand public sont biaisés. Mais d'autres médias en ligne et ailleurs ont également des préjugés ou peuvent répandre de la désinformation. Apprendre à naviguer dans ces médias demande du temps et du discernement. Il est préférable de suivre plus d'un organe de presse, peut-être un éditeur de plus de gauche et un éditeur plus conservateur, puis de vous faire votre propre opinion. Recherchez les points communs dans ces articles - le reste est probablement une opinion. Il en va de même pour les « sujets d'actualité » et les questions litigieuses – plutôt que de sauter à des conclusions faciles et de prendre des positions populaires, essayez d'être équilibré et d'essayer de comprendre les arguments des groupes opposés, qu'il s'agisse de

<sup>351</sup> National Leadership Briefing—<https://nlbcanada.ca/>

reportages ou des politiques qui sont les meilleures pour le Canada, votre province ou territoire et votre communauté.

**Maîtrisez Internet.**<sup>352</sup> Lorsque vous utilisez Google ou d'autres moteurs de recherche, sachez qu'ils introduisent également des biais. Les résultats que vous voyez sur les premières pages proviennent d'algorithmes de recherche et de programmation qui donnent la préférence à certaines sources d'information sur d'autres. Non seulement ils donneront la préférence à des sources universitaires renommées ou soutenues par le gouvernement, mais ils supprimeront également certains points de vue qui sont jugés indésirables pour maintenir des récits poussés par de puissants groupes d'intérêt.<sup>353</sup> Google n'affichera pas certaines organisations conservatrices sur la première page, même si vous recherchez leur nom. Il est donc bon d'utiliser différents moteurs de recherche et d'aller au-delà de la première ou deux premières pages lors de la recherche d'informations sur des sujets litigieux. Ce biais affecte également des sites comme Wikipédia ou des sites d'intelligence artificielle.

**Soyez prévenant lorsque vous parlez.** Nous savons tous que les médias sociaux peuvent provoquer des réactions irréfléchies, et nous sommes tentés d'écrire et de dire des choses que nous pourrions regretter plus tard. Si nous voulons informer et influencer les autres, nous devons être prudents dans la façon dont nous exprimons nos points de vue. Cela ne signifie pas être politiquement correct, mais cela signifie contrôler notre langage et rester calme et concentré sur les faits. Parfois, il vaut mieux poser des questions que d'attaquer un argument. Si nous sommes bien informés, la prochaine chose que nous devons apprendre est de communiquer efficacement et d'une manière gagnante. Plutôt que de voir tous ceux qui ne sont pas d'accord avec nous comme des ennemis, nous devons les voir comme des personnes qui pourraient un jour devenir nos alliés. Souvent, nous pouvons trouver un terrain d'entente à partir duquel entamer une conversation.

### **2. Apprendre à connaître les personnes que vous voulez influencer.**

**Décidez qui.** Cela nécessite une certaine réflexion. La plupart des changements politiques sont créés par de nombreuses personnes travaillant ensemble, il est donc utile de trouver les alliés dont vous avez besoin. Votre liste pourrait inclure des participants politiques du premier ministre aux députés et aux politiciens locaux en passant par les ministres du Cabinet. N'oubliez pas les autres membres du public, y compris les groupes d'intérêt et vos propres amis, voisins et membres de votre famille. Ensuite, réduisez le groupe que vous pouvez influencer en fonction des ressources que vous et vos alliés pouvez consacrer à cet effort. Par exemple, un courriel ou un appel téléphonique à un représentant élu ou rencontrer un député à proximité pour faire valoir votre point de vue en personne devraient être facile à faire.

**Sachez où.** Identifiez ce que chaque personne sur votre liste peut offrir. Par exemple, votre député fédéral ne peut pas influencer la politique sur la circulation routière parce que c'est une responsabilité provinciale. À l'inverse, un représentant législatif provincial ne peut pas

---

<sup>352</sup> Quelques conseils généraux sont donnés sur LinkedIn : [www.linkedin.com/advice/0/how-do-you-manage-search-engine-algorithm-biases](https://www.linkedin.com/advice/0/how-do-you-manage-search-engine-algorithm-biases) et QUODE Magazine: <https://qodeinteractive.com/magazine/what-is-search-engine-bias-and-how-to-overcome-it/>

<sup>353</sup> <https://www.weforum.org/stories/2022/09/tackling-disinformation-agenda-dialogues/>

modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, qui relève du gouvernement fédéral. Cela ne veut pas dire que les étirements créatifs sont hors de question. La lettre d'un conseil municipal local à un ministre du Cabinet fédéral aura plus de poids qu'une lettre d'une seule personne. Néanmoins, à tout le moins, essayez de comprendre l'autorité de chaque ordre de gouvernement (voir aussi le chapitre II).

**Communiquez pourquoi.** Plus important encore, identifiez votre cause avec ce qui compte pour les personnes que vous voulez influencer. Voyez le problème à travers leurs yeux. Si vous avez affaire à des représentants élus, par exemple, présentez votre proposition comme une « question d'urne ». Cela signifie qu'il faut faire savoir à un politicien élu que votre vote, et donc son élection, dépend des changements que vous avez identifiés. Savoir ce qui compte pour les gens vous permet de parler leur langue, qu'ils soient politiciens ou non. Si vous ne parlez pas leur langue, vous ne serez pas écouté.

### **3. Faites connaître les personnes que vous voulez influencer.**

**Établissez des relations.** Les gens écouteront plus attentivement et plus volontiers les personnes qu'ils connaissent et ceux avec qui ils ont développé des relations positives. Cela ne vous surprendra pas, c'est la nature humaine. Ce qui pourrait vous surprendre, c'est que la même dynamique est à l'œuvre dans la prise de décision politique. Dans un monde politique rationnel idéal, toutes les idées seraient jugées uniquement sur leurs mérites relatifs. Dans le monde réel, de nombreuses personnes filtrent les idées à travers le prisme de leurs relations. Cela implique que votre voix sera entendue plus clairement si vous développez une relation positive avec ceux que vous essayez d'atteindre.

**Essayez le dialogue.** Dans le monde actuellement polarisé du discours politique, cette leçon a été perdue pour beaucoup de gens. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Bien que l'affiliation partisane en politique soit inévitable, l'insulte ou l'attaque personnelle et la pensée « nous contre eux » diminuent votre influence effective. Trouver un terrain d'entente pour travailler avec un adversaire maximise la possibilité qu'il écoute au moins vos idées de changement. C'est d'accord avec cela que fonctionne la démocratie !

### **4. Démontrez la profondeur de votre passion – votre préoccupation et votre engagement – envers ceux que vous voulez influencer.**

**Consacrer des ressources.** Alors que chaque plume ajoute du poids à l'échelle, un plus grand poids produit un plus grand effet, et le degré de ressources que vous investissez dans vos efforts ajoutera du poids à vos efforts pour produire un changement positif.

**Engagement manifeste.** À l'ère des communications électroniques, par exemple, les députés reçoivent des centaines de lettres envoyées par courriel chaque jour. De même, les pétitions portent des centaines de signatures. Ces efforts ont une valeur collective, et ils devraient être poursuivis. Pourtant, une signature sur une pétition n'est pas nécessairement interprétée comme un engagement profond, de sorte que les pétitions seront souvent ignorées jusqu'à un point de basculement incertain et inconnu. L'auteur a vu une fois une politicienne ignorer complètement plus de 3000 signatures de ses électeurs l'implorant de soutenir une initiative au Parlement. Une lettre personnelle et papier communique plus de passion qu'un courriel ou une pétition, un appel téléphonique encore plus, une visite pour rencontrer en personne un degré encore plus grand, et une manifestation de rue encore plus.

**Gardez les priorités.** C'est une leçon difficile à accepter. Plus vous investissez de temps, de ressources et de talent dans vos efforts, plus il est probable que vous serez entendu. Il est souvent préférable d'envoyer au moins un e-mail ou de signer une pétition si nous ne pouvons rien faire d'autre.

### **5. Enrôler des alliés.**

**Développer la force collective.** Il y a vraiment de la force dans le nombre ! Les gens sont encouragés et renforcés s'ils sont entourés de partenaires partageant les mêmes idées. Votre voix est amplifiée si d'autres se joignent à l'unisson et à l'attention du public. Les avantages de se joindre à d'autres devraient toujours être une priorité. Vous voudrez peut-être rejoindre des groupes existants ou créer le vôtre, tels qu'un groupe d'action citoyenne,<sup>354</sup> un groupe Facebook ou une organisation régionale ou nationale.

**Localiser les efforts existants.** À tout le moins, il est utile de rechercher d'autres personnes qui partagent vos préoccupations et qui pourraient même avoir déjà commencé à y travailler. Si possible, engagez-vous avec les organisations de base existantes. L'annexe énumère certains des nombreux groupes que l'on peut soutenir ou dont on peut devenir membre. Mais ne devenez jamais complaisant que d'autres font le travail ; chaque groupe de base dépend des ressources mises en commun de personnes comme vous !

### **6. Planifiez votre travail et travaillez votre plan.**

**Planifier la logistique.** Chaque effort implique des détails. Même faire un appel téléphonique nécessite que nous trouvions d'abord le bon numéro à appeler. Vous voulez appeler le bureau local (circonscription) les semaines où la Chambre des communes ne siège pas et le bureau parlementaire les semaines où la Chambre siège. Nos voix seront entendues plus efficacement si nous planifions et suivons attentivement notre plan.

**Visualisez les objectifs.** Entre autres choses, identifiez vos objectifs. Vous pouvez le faire en réfléchissant à ce à quoi ressemblera le succès. Faites-le pour chaque activité que vous entreprenez, pour concentrer vos efforts. Gardez à l'esprit que vous pourriez avoir à la fois des objectifs finaux et des objectifs intermédiaires pour chaque étape du chemin. Par exemple, si vous prévoyez tenir une réunion, réfléchissez à ce qui vous aidera à en faire un succès.

**Identifiez l'audience que vous souhaitez atteindre.** Trouvez le groupe d'intérêt que vous servez, c'est-à-dire les personnes qui partagent vos préoccupations ou qui bénéficieront de leur résolution.

**Connaissez les défis.** Enfin, identifiez les défis que vous devez surmonter et choisissez les moyens par lesquels vous les surmonterez. Le manque de sensibilisation fait-il obstacle à l'action publique ? Y a-t-il trop peu de perception de l'importance de la question ? Le moment est peut-être venu de s'adresser directement aux représentants élus. Alternativement, le point de départ pourrait être avec des efforts indirects pour motiver les autres ou recueillir des informations.

---

<sup>354</sup> <https://nlbcanada.ca/cag-ministry/>

## 7. *Persistez !*

**Comprendre les attentes.** La valeur de la persistance est claire. Nous constatons que les changements positifs ont souvent pris de nombreuses années. Parfois, le changement nécessite la contestation publique entre les idées. À d'autres moments, les bonnes idées peuvent sembler si incontestables que la résistance au changement est plus énigmatique. Certains politologues expliquent ce dernier comme le résultat de constellations de pratiques, d'institutions et d'idées existantes qui se renforcent mutuellement dans un équilibre politique invisible mais difficile à déplacer, comme des icebergs qui se broyent les uns contre les autres, apparemment petits et mobiles à la surface mais soutenus par des tonnes de poids sous la surface.

**Gardez un réalisme plein d'espoir.** Quoi qu'il en soit, ceux qui persistent à appliquer leurs efforts pour produire un changement positif finissent par réussir. Ne vous découragez pas si votre contribution semble insignifiante. Personne ne s'attend à ce que vous fassiez plus que ce dont vous êtes capable, vous ne devriez donc pas vous attendre à cela de vous-même non plus ! Si la cause est juste, l'intégrité exige nos efforts continus, que nous voyions ou non les résultats.

## B. STRATÉGIES D'ACTION POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

### 1. *Faites entendre votre voix par les représentants élus et les candidats.*

**Utilisez des formulaires et des pétitions.** Comme mentionné précédemment, les courriels et les pétitions diffusés par d'autres sont faciles à signer, ne font aucun mal et pourraient avoir un certain effet. Signez-les s'ils expriment vos préoccupations. La Chambre des communes sollicite des pétitions. Vous pouvez rechercher leur site de pétition<sup>355</sup> par sujet, numéro de pétition, contenu ou député pour les pétitions fédérales qui pourraient se rapporter à vos objectifs. Sur le même site, vous pouvez créer et faire circuler des pétitions et former vos propres courriels si vous n'en trouvez aucun qui répond actuellement à vos préoccupations. Toute personne ou organisation canadienne peut également envoyer des mémoires aux comités parlementaires. Comme il est indiqué au chapitre II, il y a plusieurs étapes du processus législatif où vous pouvez essayer d'intervenir soit auprès de votre propre sénateur ou député, soit auprès d'un groupe entier ou d'un comité qui pourrait discuter d'un nouveau projet de loi.

**Faites des appels téléphoniques.** Téléphonnez à votre représentant élu pour lui faire part brièvement de vos préoccupations ou de votre proposition. Si vous rencontrez de la résistance de la part du personnel de bureau, soyez aussi persévérant que possible en demandant une brève conversation avec le représentant lui-même. Si vous essayez de joindre un représentant fédéral, n'oubliez pas qu'il pourrait être nécessaire de le joindre à Ottawa lorsque le Parlement est en session. Dites toujours si vous résidez ou non dans leur circonscription.

**Organisez des visites au bureau.** Organisez un moment pour rendre visite à votre représentant élu dans son bureau pour vous présenter et exposer vos préoccupations. Lorsque vous vous rencontrez, faites de votre mieux pour être non conflictuel et amical. Peut-être même faire un effort supplémentaire en apportant un cadeau petit mais réfléchi

---

<sup>355</sup> <https://www.noscommunes.ca/petitions/fr/Home/Index>

comme des fleurs cueillies à la main de votre enfant ou une carte de Noël. Cela rendrait certainement la réunion plus mémorable pour votre représentant !

**Adressez des invitations sociales.** Dans le même ordre d'idées, vous pouvez inviter votre représentant à des réunions ou à des événements sociaux comme la fête d'anniversaire d'une personne âgée. Imaginez à quel point il serait facile d'organiser un café-rencontre chez vous pour votre député, votre représentant provincial ou votre conseiller municipal et d'inviter vos amis et voisins à une discussion informelle avec leur représentant élu ! Ce ne sont pas tous les représentants qui répondront, mais bon nombre d'entre eux saisiront l'occasion de rencontrer les électeurs. Leur donner l'occasion de parler brièvement sera probablement utile.

**Pensez à l'appartenance à un parti.** Ce n'est pas trop d'un effort d'adhérer à un parti politique, ce qui forge un autre lien dans votre relation avec les représentants élus, les candidats et d'autres personnes politiquement actives que vous voulez influencer. Il est important de se rappeler que vous n'avez pas à accepter chacune des politiques d'un parti pour devenir membre ! Vous devez seulement signer les principes généraux qu'une partie tente de poursuivre. L'adhésion n'est pas coûteuse et comporte les avantages des privilèges de vote (par exemple, dans les décisions de sélection des candidats, des politiques et des dirigeants), des invitations aux congrès des partis et du réseautage politique. De plus, l'appartenance à un parti crée de la familiarité, ce qui vous aide à faire entendre votre voix par les personnes que vous voulez entendre. Il vous permettra également de participer aux réunions de votre association de circonscription, d'aider à sélectionner les meilleurs candidats et de suggérer de bonnes politiques que le parti adoptera par le biais du travail au sein de votre association de circonscription. Certains partis permettent à des gens de quatorze ans de devenir membres votants d'associations de circonscription, alors envisagez de demander à vos propres enfants s'ils aimeraient s'impliquer !

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, les parties mesurent votre soutien en suivant votre participation. Ces possibilités comprennent des contributions financières, le bénévolat dans le cadre de campagnes électorales, le fait de siéger au conseil d'administration, d'assister à des conférences et même de se présenter aux élections. Plus vous participez, plus vous vous distinguerez et plus votre voix sera entendue.

**Commencez au niveau local.** Participer aux élections municipales et aux élections scolaires. Envisagez de vous porter candidat à une élection scolaire ou à une élection municipale. Ce sont des plates-formes importantes pour influencer les décisions politiques au niveau local.

**Utilisez l'amplification collective.** N'oubliez pas qu'il s'agisse de pétitions et de lettres, d'appels téléphoniques, de visites au bureau ou d'activités du Parti, votre impact sera amplifié si vous impliquez d'autres personnes qui partagent vos préoccupations.

## **2. Faites entendre votre voix par les alliés !**

**Établir un consensus.** Même les amis les plus proches ont des aspirations et des perspectives diverses. Notre défi est d'encourager le soutien à l'action collective. Le processus commence par le partage aux autres d'informations qui vous motivent. Une façon de commencer, par exemple, pourrait être de distribuer à vos voisins, aux membres de l'église, à votre famille, à vos amis et aux autres personnes avec lesquelles vous vous

associez, une « fiche d'information » sur la question qui vous préoccupe, y compris une demande d'idées, de suggestions, de commentaires et d'opinions. Un autre aspect important est d'avoir une déclaration sur les raisons pour lesquelles la question est importante. En fait, poser cette question suscitera souvent l'intérêt. Tout le monde ne répondra pas positivement, mais les réponses aideront à façonner votre message.

**Socialiser.** La touche personnelle ajoute de la puissance à votre voix. Téléphoner aux gens pour donner suite à votre demande est une étape importante, et rencontrer les gens est encore mieux. De tels contacts devraient être plus pour se réunir que pour résoudre des problèmes. Offrir une activité comme regarder un film pertinent ou écouter un conférencier intéressant peut combiner la socialisation de groupe avec la création d'intérêts axés sur les problèmes.

**Rivaliser.** Nous vivons dans un monde occupé, avec de multiples exigences sur notre temps. Les gens sont devenus habiles à filtrer les appels téléphoniques, à résister aux télévendeurs et à limiter leurs engagements sociaux. Cela signifie que vous réussirez mieux lorsque vous montrerez l'importance de votre projet aux personnes que vous essayez d'atteindre. N'abandonnez pas ! Laissez des messages. Facilitez la rencontre avec un préavis suffisant et des dates facultatives. Apportez le café et les beignets !

**Remue-méninges.** L'Association for Reformed Political Action (ARPA Canada) a compilé un guide utile avec des idées spécifiques sur des activités intéressantes que vous pouvez utiliser pour rassembler des personnes partageant les mêmes idées. Vous trouverez un lien vers leur guide « How to Speak Up ! » (Comment se faire entendre) et d'autres publications utiles dans la liste à la fin de ce chapitre.

**Aidez les autres.** Recherchez des groupes existants qui pourraient partager vos intérêts et enquêtez sur leurs activités. Participer et soutenir financièrement les efforts des autres amplifiera votre voix. L'utilisation des ressources existantes vous aidera à vous tenir au courant des informations pertinentes. À la fin de ce guide, vous trouverez une liste partielle de certains autres groupes d'intérêt.

### Dix choses faciles que tout le monde peut faire

1. Rencontrez régulièrement votre député fédéral ou provincial pour discuter des problèmes de politique auxquels ils sont confrontés. Appelez-les sur des questions urgentes.
2. Signez des pétitions.
3. Lancez une pétition sur [le site du Parlement](#), [Citizengo.org](#) ou [Change.org](#).
4. Commencez un groupe d'action citoyenne dans votre église ou votre communauté.
5. Devenez membre d'un parti et joignez-vous au travail de votre association de circonscription.
6. Faites du bénévolat auprès d'un candidat que vous pouvez soutenir, pour aider à une campagne électorale.
7. Participez aux conventions des partis pour définir les politiques que le parti devrait adopter.
8. Rejoignez et soutenez les organisations de base qui luttent pour des causes qui vous tiennent à votre égard.
9. Écrivez des lettres à l'éditeur pour présenter des points de vue alternatifs.
10. Utilisez les médias sociaux pour diffuser des informations fiables afin de contrer les faux récits.

### **3. Faites entendre votre voix par votre communauté**

**Comprendre la surcharge d'informations.** Nous vivons dans une société riche en information ! Paradoxalement, cela a conduit beaucoup à limiter les sources d'information auxquelles ils consacrent l'attention. Malgré des moyens technologiques sans précédent de vérification, d'autres se replient sur une méfiance totale à l'égard de toutes les informations publiques comme de simples « fausses nouvelles » ! Même les experts en communication n'ont pas trouvé la solution miracle qui garantira l'attention du public. Nous pouvons suggérer quatre stratégies qui aideront votre voix à se faire entendre : la nouveauté, la légitimité, la variété et la répétition.

**Utilisez Nouveauté.** Des circonstances et des événements inhabituels attirent l'attention. Les manifestations de masse, les protestations, les perturbations, les défilés, les compétitions, les expositions visuellement saisissantes, les coups publicitaires, etc. sont dignes d'intérêt. Quoi que vous fassiez, votre message devrait figurer en bonne place.

**Gardez la légitimité.** Par exemple, les autorités publiques peuvent avoir des directives raisonnables pour les rassemblements publics et la liaison avec eux peut garantir qu'une manifestation ou une protestation est organisée de manière responsable. Cela dit, la plupart des citoyens conviennent que la désobéissance civile pacifique à des lois injustes ou inconstitutionnelles reste une option.

**Essayez la variété.** Outre la nouveauté, attirer l'attention du public pour votre voix sera plus efficace grâce à l'utilisation d'une variété de lieux de communication. Il peut s'agir, par exemple, de lettres à l'éditeur, d'affichages sur les médias sociaux, de dépôts de dépliants, d'un stand lors de foires communautaires, de chroniques d'opinion, de conférences avec des groupes communautaires, d'expositions dans les centres commerciaux, de panneaux d'affichage, de publicités et d'autres messages ciblant des publics communautaires spécifiques. Encore une fois, votre imagination est votre seule limite ! L'utilisation de plusieurs méthodes augmente la probabilité que votre voix soit entendue.

**Embrasser la répétition.** Il y a un autre avantage à utiliser plusieurs lieux de communication. Les experts s'entendent pour dire qu'un message doit généralement être entendu au moins sept fois avant d'être conservé. Il ne fait aucun doute que l'exposition multiple à un message aide les gens à le retenir.

## **C. CONCLUSION**

Peut-être qu'aucune de ces suggestions ne vous surprend. J'espère que vous vous rendez compte que le chemin pour faire entendre votre voix est assez évident. Il n'y a qu'une seule clé que vous devez découvrir : Résolution ! Trouvez votre passion ! C'est là que vous trouverez le pouvoir d'adopter des stratégies pour faire une différence dans le processus politique. C'est là que vous trouverez le pouvoir de faire entendre votre voix.

**Matériel supplémentaire :**

- ARPA Canada, **Lesson Plans**, s.d. Disponible à [https://arpacanada.ca/publications/?publication\\_category=lesson-plans](https://arpacanada.ca/publications/?publication_category=lesson-plans).
- Bloedow, Timothy, **State vs. Church : What Christians Can Do To Save Canada From Liberal Tyranny**. Russell, ON : 2007.
- Association évangélique du Canada, **Trousse d'engagement civique : Outils et conseils pour interagir avec les députés et les sénateurs. 2022**. Disponible sur <https://www.evangelicalfellowship.ca/Resources/Documents/Trousse-d-engagement-civique>.
- Farris, Michael P., **Where Do I Draw the Line ?** Minneapolis, MN : Bethany House Publishers, 1992.
- Longhurst, John, **Making the News : A Media Relations Manual for Non-profit Organisations**. Winnipeg, MB : Windflower Communication, 1996.
- McLellan, Vern, **Christians in the Political Arena : Positive Strategies for Concerned Twentieth Century Patriots !** Charlotte, NC : Associates Press, 1986.
- Postma, Colin, ARPA Canada, **How to Speak Up! A Political Action Book**, 2018. Disponible sur <https://arpacanada.ca/publication/speak-up/>.
- **Christian Citizenship Guide**. ARPA Canada, 2023. Disponible sur <https://arpacanada.ca/publication/christian-citizenship-guide-2/>
- Manning, Preston : **Do Something! 365 Ways You Can Strengthen Canada**. Southerland House, 2020

## Annexe — Organisations d'intérêt

Les liens suivants sont fournis pour aider le lecteur à identifier des médias utiles, à trouver des informations pertinentes sur des sujets politiques et à envisager de soutenir les organisations canadiennes actives dans l'arène politique. La liste n'est pas exhaustive et se veut simplement un point de départ pour s'impliquer davantage sur le plan politique. L'inclusion de l'une des organisations énumérées ne signifie pas que les auteurs ou Québec Nouvelles approuvent les points de vue qui y sont présentés. La plupart des annonces sont de tendance conservatrice. Tout comme les médias de gauche, les organes de presse et les organisations conservateurs sont souvent biaisés et la discrétion du lecteur est conseillée (voir le chapitre VI sur le biais des médias et la détection des préjugés).

### Médias

[Blacklock Reporter](#)

[C2C Journal](#)

[Radio-Canada](#)

[Dorchester Review](#)

[Libre Média](#)

[Lifesite News](#)

[National Post](#)

[Politics Explained](#) (Aaron Gunn)

[Québec Nouvelles](#)

[Rebel News](#)

[The Bureau](#)

[Le Globe and Mail](#)

[The Epoch Times](#)

[The Hub](#)

[The Post Millennial](#)

[Toronto Star](#)

[True North](#)

[Western Standard](#)

### Groupes de réflexion

[Centre for International Policy Studies](#)

[Centre canadien pour les politiques alternatives](#) (progressif)

[CARDUS](#)

[CD Howe Institute](#)

[Fraser Institute](#)

[Frontier Centre for Public Policy](#)

[Institut économique de Montréal](#)

[Institute for Liberal Studies](#)

[Institute de recherche en politiques publiques](#)

[McDonald-Laurier Institute](#)

[Rights Probe](#)

**Plaidoyer, Formation, Information**

[4MyCanada](#)

[ARPA Canada](#)

[Campagne Quebec-Vie](#)

[Campaign Life Coalition](#)

[Canada Family Action Coalition](#)

[Canada Strong & Free Network](#) (antérieurement le Centre Manning)

[Canadian Centre for Bio-Ethical Reform](#)

[Canadian Citizens for Charter Rights & Freedoms](#)

[Association canadienne des libertés civiles](#)

[Canadian Constitution Foundation](#)

[Canadian Families Alliance](#)

[Fédération Canadienne des contribuables](#)

[Canadian Voters Association](#)

[Catholic Civil Rights League](#)

[Alliance des chrétiens en droit](#)

[Democracy Watch](#)

[DisinfoWatch](#)

[Euthanasia Prevention Coalition](#)

[Evangelical Fellowship of Canada](#)

[First Freedoms](#)

[It Starts Right Now](#)

[Centre juridique pour les libertés constitutionnelles](#)

[Parents as First Educators](#) (PAFE—Parents association in Ontario)

[Parents for Choice in Education](#) (Alberta)

[Parents Rights Day of Action](#)

[Parents United Canada](#) (Kari Simpson)

[Parents Voice BC](#)

[Power Shift to Freedom](#)

[REAL Women of Canada](#)

[SecondStreet](#)

[SolveNow](#)

[Union Conservatrice](#) (Richard Decarie, Québec)

[UNI-T—A Voice for Christian Values](#) (Quebec)

[Taking Back Our Freedoms](#) (Brian Peckford)

The [Democracy Defense Initiative](#)

[The Wilberforce Project](#)

(Voir aussi la liste sur le site Web de Canada Strong and Free)<sup>356</sup>

---

<sup>356</sup> <https://canadastrongandfree.network/list-of-other-conservative-and-free-market-organisations/>

## Les auteurs

**Shannon Douglas Boschy** BFA CFP CIM est un parent dont la famille a été affectée par l'idéologie du genre. Il travaille depuis 2021 pour sensibiliser le public au manque de preuves médicales et psychologiques pour soutenir la transition médicale pour les mineurs. Il est cofondateur de la Coalition pour les droits des parents du Canada et directeur d'APISC Digital Research Foundation Inc., fondée pour étudier l'impact des médias sociaux et de l'influence des pairs sur l'explosion du nombre d'enfants et d'adolescents qui s'identifient comme transgenres à l'aide de l'intelligence artificielle.

L'honorable **Tony Clement**, C.P., est un entrepreneur en démarrage, un conseiller en affaires publiques, un stratège en affaires et une personnalité des médias. Il est un ancien député conservateur (Parry Sound-Muskoka) et était un ministre fédéral et un ministre de l'Ontario.

**Derek Fildebrandt** est l'éditeur, président et chef de la direction de Western Standard New Media Corp. Il a été porte-parole en matière de finances au sein du Parti Wildrose et a été une force motrice dans la création du Parti conservateur uni de l'Alberta.

**John Hilton-O'Brien** est un philosophe formé aux Jésuites et ancien travailleur social qui a créé à la fois des entreprises et des refuges pour sans-abri. Il a également enseigné des cours universitaires. Il fut l'un des fondateurs du Parti Wildrose de l'Alberta, dont il fut le président. Actuellement, il est directeur général de Parents for Choice in Education.

Fondé en 2010, le **Centre de justice pour les libertés constitutionnelles** est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada qui s'est engagé à défendre les libertés constitutionnelles des Canadiens par l'éducation et les litiges. La vision du Centre est de réaliser « une société libre où les gouvernements défendent la dignité humaine en respectant les droits et libertés fondamentaux, et où les Canadiens peuvent réaliser leur potentiel et leurs aspirations ».

**Sze-Fung Lee** est un chercheur indépendant spécialisé dans la guerre chinoise, y compris la compréhension de la manipulation et de l'information et interférence étrangères (MIIE) de la Chine, la Grande stratégie, la prolifération nucléaire, les tactiques de la zone grise et la guerre cognitive. Sa recherche se concentre sur la politique de sécurité indopacifique, les défis posés par les technologies émergentes et la politique de Hong Kong.

**Tom Flanagan** est professeur émérite de sciences politiques à l'Université de Calgary et membre de la Société royale du Canada. Il a publié de nombreux articles sur la politique canadienne et les questions autochtones. Il a également dirigé plusieurs campagnes électorales nationales et provinciales.

**C. Gwendolyn Landolt** a eu une longue carrière juridique en pratique privée, en tant que procureur de la Couronne et en tant qu'avocat au gouvernement fédéral. Elle est l'une des fondatrices et est actuellement vice-présidente nationale de REAL Women of Canada, une organisation engagée dans la protection des valeurs familiales traditionnelles et de la vie humaine. Elle est l'auteure de nombreux essais et d'un livre sur la constitution canadienne.

**Catherine Swift** est présidente de la Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada. Auparavant, elle a été présidente de Working Canadians, présidente et chef de la direction de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, économiste en chef à la FCEI et économiste principale à la Banque TD. Elle a également occupé plusieurs postes au sein du gouvernement fédéral. Elle a été présidente de l'Empire Club du Canada, ancienne directrice de l'Institut CD Howe, de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, de SOS Villages d'Enfants, ancienne présidente du Congrès international des petites entreprises. Elle siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut Fraser. Elle a été citée en 2003 et en 2012 comme l'une des

femmes les plus puissantes au Canada par le Réseau des femmes exécutives et est récipiendaire des médailles du jubilé d'argent et d'or de la Reine.

**Martin Tampier** est un immigrant allemand au Canada qui est devenu de plus en plus préoccupé par la direction que prend la politique, comment les erreurs de l'Allemagne semblent se répéter au Canada et comment les forces radicales ont influencé la politique et le discours public au Canada. Martin a écrit des entrées pour ce guide et a supervisé et édité le travail des autres.

**Stephen C. Woodworth**, D.Juris, M.A.P., a pratiqué le droit pendant près de trente ans, avec une participation à vie dans des organisations politiques et de service. Il a été conseiller scolaire et a été élu au Parlement du Canada de 2008 à 2015. Il a obtenu son doctorat en droit de l'Université du Western Ontario (tel qu'il était alors) en 1979 et sa maîtrise en politique appliquée de l'Université Wilfrid Laurier en 2022.